

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DES

JEUDI 26 ET
VENDREDI 27 SEPTEMBRE
ET 1^{ER} OCTOBRE 2019

SOMMAIRE

| ORDRE DU JOUR | 3 |
|--|-----|
| PRESENCES | 9 |
| LES DEBATS | 11 |
| SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 | 11 |
| SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 | 130 |
| SÉANCE DU MARDI 1 ^{ER} OCTOBRE 2019 | 205 |
| INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR | 257 |
| INDEX DES INTERVENANTS | 263 |

ORDRE DU JOUR

L'an 2019, le 26 septembre 2019 à 9 heures 30, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

SÉANCE DES JEUDI 26 ET VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

9 H 30

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 16, 17 ET 21 MAI 2019

DOSSIER PRESENTÉ PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME SYLVIA SAITHSOOTHANE

2/ RÈGLEMENT ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET ACTIONS ÉDUCATIFS

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR FRANCIS CAROLE

- 3/ CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT DES ACTIONS D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCES À L'EMPLOI
- 4/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE À L'EXPÉRIMENTATION « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION TZCLD
- 5/ PASSATION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE D'UN CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE PORTANT SUR LES ENFANTS PROTÉGÉS CONFIÉS À UN PROCHE
- 6/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA TOLÉRANCE, LE TRAITEMENT, LA RÉINSERTION, L'AIDE ET L'INFORMATION DES TOXICOMANES ET DE LEUR FAMILLES « ATTRAIT » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 7/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION INITIATIVE MARTINIQUE ACTIVE POUR UN RÉABONDEMENT DU FONDS CAA (CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF) AUX FINS DE RÉALISATION DE SON PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2019

- 8/ DEMANDES DE SUBVENTIONS FORMULÉES PAR SIX (6) ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES AGÉES ÉDITION 2019
- 9/ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU TÉLÉTHON AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 10/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION FIRST CARAÏBES POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 11/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ DE LA MARTINIQUE (MSM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 12/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL SSVP POUR SON PROGRAMME D'ACTION, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 13/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ORGANISATION DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA DÉMOUSTICATION

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME AURELIE NELLA

- 14/ ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE D'UN PRÊT ÊTUDIANT
- 15/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ÉCOLE DE GESTION ET DE COMMERCE (EGC) AU TITRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS À L'INTERNATIONAL DE L'ANNÉE 2019
- 16/ DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18-292-4 ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE, L'ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE ET L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES (HEC) DE PARIS
- 17/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ORGANISATION ET AUX MISSIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE ET A L'INTÉRIM DES PRÉFETS DE RÉGION DANS LES RÉGIONS D'OUTRE-MER ET A MAYOTTE
- 18/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N° DU PORTANT ADAPTATION DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ASILE DANS LES ANTILLES ET EN GUYANE ET MODIFIANT LES REGLES DE RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES DANS LES COLLECTIVITÉS MENTIONNÉES A L'ARTICLE 72-3 DE LA CONSTITUTION
- 19/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR MIGUEL LAVENTURE

20/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 974 893,52 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 87 LOGEMENTS SOCIAUX - ZAC ETANG Z'ABRICOTS A FORT DE FRANCE

21/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 6 925 167,00 € DESTINÉ A LA CONSTRUCTION DE 54 LOGEMENTS (39 LLS ET 15 PLS) RÉSIDENCE HORTENSIA QUARTIER PELLETIER AU LAMENTIN

22/ CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE À LA SMHLM DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BL N° 44 SITUÉE À L'ERMITAGE À FORT DE FRANCE - CONSTRUCTION DE NEUF LOGEMENTS LOCATIFS ET SOCIAUX"

23/ PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

24/ SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PLANTATIONS CONCORDE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - VITROPLANTS, IRRIGATION, AMÉNAGEMENT, STATION DE CONDITIONNEMENT - RMARO4116DA0970110

25/ SARL EXPLOITATION PLAINE DU GALION (EPG) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - PLANTATION DE CANNE A SUCRE SUR 61,27 HA EN 2019 (RAMENÉS A 61,19 HA) - AAP N°4 CANNE-BANANE - RMARO40118DA0970122

26/ GIE SODO - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - CRÉATION D'UNE UNITÉ LOGISTIQUE ET DE TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS DE LA BANANE - RMAR040118DA0970204

27/ SARL MACOUBA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - INVESTISSEMENTS EN VUE D'AUGMENTER LA QUANTITÉET LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION DE LA SARL MACOUBA - RMARO40116DA0970226

28/ EARL SOPRODA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - MODERNISATION D'UNE PORCHERIE ET MISE EN PLACE D'UN ÉLEVAGE OVIN (JA) RMAR040118DA0970110

29/ SAS MARTINIQUE AVICULTURE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION DE LA FILIÈRE AVICOLE - RMAR040219DA0970004

- 30/ GFA JO & CO DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 18-461-4 DU 31 OCTOBRE 2018 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 MODERNISATION DE L'EXPLOITATION BOVINE GFA JO & CO RMAR040116DA0970053"
- 31/ SA USINE DU MARIN DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ BOVINE AU PROFIT D'UNE NOUVELLE CULTURE A HAUTE VALEUR AJOUTÉE : LA CANNE A SUCRE AOC DE DISTILLERIE AAP N° 4 CANNE-BANANE RMAR040118DA0970178
- 32/ SAS CANASUC DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PLANTATION DE 84,29 HA (RAMENÉS A 56,90 HA) DE CANNES A SUCRE DE 2018 A 2020 ET TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES AAP N°4 CANNE-BANANE RMAR040118DA0970184
- 33/ SARL EXPLOITATION AGRICOLE PETIT MORNE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PLANTATION DE VITROPLANTS BANANES SUR 41,36 HA (RAMENÉE A 30,33 HA) EN 2019 AAP 4.1.1 N°4 CANNE-BANANE RMAR040118DA0970142
- 34/ EXPLOITATION EARL DPAC (DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 CRÉATION D'UN ATELIER DE VOLAILLES PONDEUSES EN PLEIN AIR ET ALIMENTÉES SANS OGM SUR LA COMMUNE DE RIVIÈRE-SALÈE RMARO40119DA0970006
- 35/ OFFICE NATIONAL DES FORETS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 REBOISEMENT DU LITTORAL DU SUD (PARTIE) DE LA MARTINIQUE 2016 RMAR080518DA0970014
- 36/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 "ASSISTANCE TECHNIQUE CTM 2019-2020 RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES DÉPENSES" RMA200119CT0970003
- 37/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 "PROTECTION DE LA ROUTE NATIONALE 2 CONTRE LA HOULE AU CARBET MQ0020262
- 38/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 "ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2019-2023 RÉMUNÉRATIONS ET LOYERS" MQ0023056

39/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "CAP PERFORMANCE 2018-2020 : MISE EN PLACE DE LA GPEEC AU SEIN DE LA CTM POUR RÉUSSIR LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE - MQ019642"

40/ SMHLM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "CONFORTEMENT PARASISMIQUE - "RÉSIDENCE PLACE D'ARMES - MQ0020851

41/ SIMBI SA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "PROJET DE MODERNISATION DE L'UNITÉ INDUSTRIELLE DE SIMBI - MQ0021446"

42/ NOUVELLE SOCIÉTÉ SAGIP MARTINIQUE SAS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE EN ALUMINIUM - MQ0010760"

43/ VILLE DE SAINT-PIERRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "RÉNOVATION DE LA CATHÉDRALE DU MOUILLAGE - PHASE 2 / RESTAURATION DU FAUX TRANSEPT COMPRENANT LE VAISSEAU PRINCIPAL - MQ0004347

44/ VILLE DU ROBERT – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER - 2014-2020 POUR LA CONSTRUCTION DES BARRAGES EN MER CONTRE L'INVASION DES ALGUES SARGASSES – MQ0023161

45/ SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITÉ DE LA MARTINIQUE (SMEM) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT - PHASE 1" - MQ0022161

46/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 — « UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL - INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS ÉDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX (URASS-IFMESS) POUR L'OFFRE DE FORMATION URASS-IFMES 2019 : UN LEVIER CLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE — N°MDFSE 201900647 »

47/ CACEM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - "ANIMATION, COORDINATION ET COMMUNICATION DU PLIE DE LA CACEM - N°201902339"

DOSSIER PRESENTÉ PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME MARINETTE TORPILLE

48/ LE DISPOSITIF INDUSTRIE DU FUTUR

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR DANIEL MARIE-SAINTE

- 49/ PROPOSITION DE TRANSFORMATION JURIDIQUE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE
- 50/ PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS SOUS MAIN DE JUSTICE
- 51/ PARTENARIAT AVEC L'IMFPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION 2019 DES PUBLICS SOUS MAIN DE JUSTICE
- 52/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIÉTÉ EVEA
- 53/ RN 8 COMMUNE DE RIVIÈRE-PILOTE QUARTIER CONCORDE EFFONDREMENT DE LA CHAUSSÉE LIBERATION FONCIÈRE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION ROUTIÈRE
- 54/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION GÉOMARTINIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2019
- 55/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR LOUIS BOUTRIN

56/ PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANIQUE DE LA MARINE (SHOM) ET LA CTM POUR LA COLLECTE, LA GESTION ET LA DIFFUSION DES OBSERVATIONS DU NIVEAU DE LA MER

- 57/ PLAN DE MODERNISATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE MARTINIQUAISE
- 58/ DEMANDE D'INSCRIPTION D'OPÉRATIONS AU PLAN TERRITORIAL D'ORGANISATION ET D'ÉQUIPEMENT DES PORTS DE PÊCHE (PTOEPP)
- 59/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION DE LA 33^{ÈME} ÉDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE FORT-DE-FRANCE
- 60/ MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION CADRE N°17-386-1 PORTANT DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE PRIMES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

PRESENCES

PRESENCES 26 SEPTEMBRE 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CHARPENTIER-TITY, Manuella CATHERINE, Clément CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Claude BELLUNE (procuration à Kora BERNABE), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à Félix CATHERINE), Johnny HAJJAR (procuration à Michelle MONROSE), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Marie-Line LESDEMA), Denis LOUIS-REGIS, Charles-André MENCE (procuration à Sandra VALENTIN), Diane MONTROSE (procuration à Yan MONPLAISIR), Josiane PINVILLE (procuration à Lucien ADENET), Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Richard BARTHELERY), David ZOBDA (procuration à Lucie LEBRAVE).

ASSISTAIENT À LA SEANCE: Le Président du Conseil Exécutif Monsieur Alfred MARIE-JEANNE et Mesdames, Messieurs, Louis BOUTRIN, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAITHSOOTHANE

PRESENCES 27 SEPTEMBRE 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Eugène LARCHER, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Richard BARTHELERY (procuration à Lucien RANGON), Claude BELLUNE (procuration à Félix CATHERINE), Catherine CONCONNE (procuration à Marie-

Thérèse CASIMIRIUS), Christiane EMMANUEL (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Johnny HAJJAR (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Lucie LEBRAVE (procuration à Patricia TELLE), Denis LOUIS-REGIS, Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Diane MONTROSE (procuration à Yan MONPLAISIR), Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE (procuration à Lucien ADENET), Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Sandrine SAINT-AIME, Marie-Frantz TINOT (procuration à Sandra VALENTIN), David ZOBDA (procuration à Michelle MONROSE).

ASSISTAIENT À LA SEANCE: Mesdames, Messieurs, Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAITHSOOTHANE, Marinette TROPILLE.

PRESENCES 1ER OCTOBRE 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS. Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Michel BRANCHI. Francine CARIUS, Félix CHARPENTIER-TITY, Gilbert CATHERINE, Clément COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Nadia LIMIER. Claude LISE, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR. Diane MONTROSE, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Lucien RANGON, Louise TELLE, Patricia TELLE, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET (procuration à Francine CARIUS), Kora BERNABE, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Manuella CLEMBERTHOLO (procuration à Michel BRANCHI), Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPHANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Fred LORDINOT (procuration à Jenny DULYS-PETIT), Denis LOUIS-REGIS, Charles-André MENCE, Michelle MONROSE (procuration à Claude BELLUNE), Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE, Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Nadine RENARD, Daniel ROBIN (procuration à Félix CATHERINE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Richard BARTHELERY), Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL (procuration à Claude LISE), David ZOBDA.

ASSISTAIENT À LA SEANCE: Mesdames, Messieurs, Louis BOUTRIN, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE.

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU JEUDI 26 ET VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

Séance des jeudi 26, vendredi 27 septembre et mardi 1er octobre 2019

Salle Camille DARSIERES

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h45)

M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous allons procéder à l'appel.

Monsieur PRIAM procède à l'appel nominal des élus.

M. Christophe PRIAM

Président vous avez le quorum requis.

M. Le Président Claude LISE

La séance est ouverte.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Oui, Monsieur le Président, nous avons appris ce matin le décès de l'ancien Président de la République, Jacques CHIRAC qui, au-delà d'avoir été le Président de la République Française a été aussi un homme d'attachement à l'Outre-mer et qui était à la fois le porteur de la volonté d'égalité puisque c'est lui qui a donné un sens à un élément du triptyque en matière d'égalité et qui a considéré qu'il n'y avait pas d'égalité, si nous n'avions pas d'égalité des droits par rapport au reste du territoire de la République. C'est aussi lui qui a été très actif dans la mise en œuvre du projet de loi et de la loi et qui ensuite nous a permis d'avoir cette Assemblée unique donc, je ne vais pas rappeler tous ces signaux qu'il a donné à l'Outre-mer et je souhaiterais qu'en mémoire, quelles que soient et quelques aient pu être, je dirais, les opinions des uns et des autres dans le contexte du débat politique que nous ayons au moment de sa disparition, un instant de mémoire. Je propose Monsieur le Président que vous soumettiez à notre Assemblée la possibilité de faire une minute de silence en sa mémoire.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègue je suis tout à fait d'accord d'autant que j'ai eu l'occasion de donner un certain nombre d'interviews dans lesquelles j'ai précisé, tout le monde, évidemment sait les différences sur le plan idéologique qu'il pouvait y avoir entre le Président Chirac et moi-même, mais j'ai eu l'occasion de dire que j'ai connu l'homme, qui n'était pas simplement un homme politique mais un homme de culture et qui était très ouvert aux cultures du monde et notamment à la diversité des cultures de l'outre-mer et je garde surtout en mémoire le fait que lorsque j'ai présenté des propositions pour ce que l'on a appelé «Le Congrès » pour les évolutions institutionnelles, il m'a longuement reçu et parfaitement compris ce que pouvait apporter cette procédure démocratique d'évolution et par la suite avec une intervention du Président MARIE-JEANNE et de moi-même, il a accepté de faire inscrire en 2003 dans la Constitution, la consultation obligatoire des seuls peuples concernés Outre-mer. C'est une proposition qui était déjà inscrite dans la loi d'orientation mais qui a été inscrite dans la Constitution. Donc, ne serait-ce que pour cette position qu'il a prise et qui est très importante pour les Outre-mer, je pense qu'effectivement, toutes tendances confondues, nous pouvons observer une minute de silence. Enfin, je vous y invite, pour accéder à ta demande.

M. Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Président.

(Minute de silence observée)

M. le Président Claude LISE

Je vous remercie. Nous devons désigner une ou un secrétaire des séances. Qui est volontaire ? Il n'y a pas de volontaire ? Collègue NORCA, je te remercie d'accepter cette importante fonction, voilà, mais éphémère. Donc, il n'y a pas d'opposition ? Tu es désignée secrétaire de séance. Alors, je voudrais faire un point sur l'ordre du jour. Vous savez que notre réunion a été convoquée sur 2 jours. Soixante points étaient au départ inscrits à l'ordre du jour mais je dois vous proposer de bien vouloir accepter l'introduction, selon la procédure d'urgence, de trois questions supplémentaires. Trois questions qui ont fait l'objet, bien sûr, de rapports qui ont été mis à votre disposition dans le délai requis. Il s'agit, du rapport numéro 61 : demande d'avis sur

des candidatures présentées en réponse à l'appel à candidatures prévues par la décision du 9 mai 2019 pour l'édition d'un service de télévision à vocation locale, diffusé en clair par voie hertzienne, terrestre et en définition standard dans la zone Martinique. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sollicité l'avis de notre Assemblée en urgence sur les cinq candidats retenus dans le cadre de cet appel. Ces candidats doivent être entendus en audience publique très prochainement, précisément le 14 octobre 2019, à Paris. Par conséquent, je crois que l'urgence peut être parfaitement retenue. Ça, c'est pour la première question. Le deuxième rapport, c'est le rapport 62 qui porte sur la préfiguration d'un nouveau mode de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Il portait en même temps sur l'appel à candidature pour la formalisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, c'est ce que l'on appelle le CPOM. Notre Collectivité entend s'écrire dans une démarche initiée par l'État, pour l'adoption de nouveaux modèles de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD. Services devant assurer l'accessibilité financière et géographique des services pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il y a urgence à lancer un appel à candidature en vue de formaliser des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec ces SAAD. Voilà, donc c'est la deuxième question que l'on met en urgence à l'ordre du jour. La troisième, c'est le rapport numéro 63, il s'agit de la passation d'une convention cadre et d'une convention de mise à disposition de l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique. L'urgence réside ici, dans la nécessité de permettre à l'IPGP, l'Institut de Physique du Globe de Paris et à l'INSU, c'est-à-dire l'Institut National des Sciences de l'Univers qui sont nos partenaires sur l'observatoire mais aussi sur toutes nos installations technologiques concernant la prévention, le suivi des catastrophes naturelles. Donc, il s'agit pour nous de faire en sorte pour qu'il puisse se mettre en conformité à l'égard des obligations contractuelles et assurantielles qui leur incombent dans le cadre de leurs activités à l'Observatoire. Voilà, c'était les trois rapports qui ont été introduits en procédure d'urgence et donc je vous interroge sur la prise en compte dans notre hors du Jour complémentaire de ces trois questions. Y a-t-il des oppositions ? Oui, collègue DUVERGER. C'est une question? Ce n'est pas une opposition?

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est une opposition. Président, nous avons reçu les trois dossiers. Il arrive qu'on ait une urgence mais au moment où le dossier arrive, peut-être qu'avec mon groupe, on s'était déjà réuni mais c'est le dossier 61. Si les deux autres dossiers, 62 et 63 nous donnent des éléments de compréhension d'une urgence, le dossier 61 va nous demander de prendre un avis sur cinq candidats que nous ne connaissons pas. Nous ne savons pas plus que cela. J'ai tenté de savoir, même si c'est de l'urgence, il y avait une commission qui s'était penchée pour nous donner quelques éléments d'informations, je n'ai pas trouvé autour de moi des gens ayant réfléchi sur cela. Et quand j'ai lu, même quand j'ai appelé les collègues, ce dossier-là nous a été... notre avis qui n'est pas un avis aussi important, nous a été demandé en juillet. On avait largement le temps d'inscrire ce dossier-là à l'ordre du jour. Pourquoi c'est une urgence sur trois jours? Parce que si c'est un dossier qui est arrivé le 29 juillet, le 29 septembre cela donne les deux mois. Donc, moi j'aurai proposé... trop important, de désigner quelqu'un sur cinq, comment choisir? Nous proposons que ce dossier-là soit étudié autrement, un autre jour et que le dossier soit retiré. En tout cas on ne va pas le voter.

M. le Président Claude LISE

Tout ce que je peux te répondre, c'est que les deux commissions compétentes, c'està-dire la commission Culture et la commission Textes ont, et je parle sous leur contrôle, si les Présidentes veulent faire un point là-dessus, elles ont été saisies et elles ont, me semble-t-il, donné un avis. Je ne sais pas, je... collègue TOUL, pour la commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL

Oui, la commission texte a été saisie sur ce texte et nous avons effectivement... nous étions des élus des deux tendances et nous avons considéré que les éléments qui nous était donnés pouvaient nous permettre de nous faire un premier... d'avoir une appréciation, compte tenu qu'il s'agissait plus pour nous, là, de donner la possibilité à des médias de pouvoir, comment dirais-je, exister. Nous considérons que dans le cadre, peut-être, de la pluralité de l'information, que c'était intéressant que nous puissions, nous élus, nous interroger, nous positionner sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE

Est-ce que quelqu'un peut intervenir pour la commission Culture ? Oui, collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Je fais partie de la commission Culture mais je n'ai pas pu assister à la réunion de la commission. Par contre, je sais que la commission a été saisie de ce dossier et CLEM-BERTHOLO qui parle au nom de la Présidente, va avoir l'occasion de dire la position de la commission Culture. Merci.

M. le Président Claude LISE

Personne ne demande à intervenir ?

M. Fred LORDINOT

Je demande la parole, Président.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT?

M. Fred LORDINOT

Apparemment Président, tu ne me vois pas bien. C'est peut-être l'effet de cet éclairage que j'ai dans les yeux qui fait que tu n'arrives pas à bien voir ma face ou mon profil.

M. le Président Claude LISE

Non, mais j'ai reconnu ta voix.

M. Fred LORDINOT

Ah, c'est déjà bien. Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé tout à l'heure en quelques mots à propos du décès de l'ancien Président de la République Jacques CHIRAC, il y a aussi un collègue de la Majorité. Je voudrais, après la minute de silence que j'ai effectuée comme tout le monde, parler peut-être au nom de la collègue Jenny DULYS qui aurait souhaité dire quelques mots mais comme j'ai sa procuration, je le fais en son nom parce qu'elle avait...

(Réaction dans l'hémicycle)

M. Fred LORDINOT

Parce qu'elle nous a dit sur notre groupe, qu'elle avait une affection particulière pour le Président CHIRAC et qu'au-delà de toutes les différences politiques, Il y a une chose que le Président CHIRAC a montré à l'ensemble des Français, donc aux Martiniquais, c'est qu'il n'y avait pas de compromis possible avec l'extrême droite. Au moment où l'extrême droite obtient près de 12 millions de voix en France et que sa candidate obtient 30 000 voix en Martinique, il me semble bon, de rappeler à l'ensemble de l'opinion martiniquaise, qu'il y a toujours un danger qui nous guette pour la démocratie et la cohésion sociale. Voilà, merci. Concernant le deuxième point, si les commissions ont été consultées, elles ne l'ont pas été dans le cadre de la procédure d'urgence. C'est là, où je ne comprends pas bien. La Collectivité a été saisie d'après le dossier qui nous a été remis, le 29 juillet et le texte est très clair. Il dit que : " En l'absence de réponse de la Collectivité dans les deux mois qui suivent cette saisine, l'avis est considéré comme acquis". Donc, comme l'a dit le collègue DUVERGER, je suis un peu surpris pour ne pas dire plus, que ce dossier nous soit présenté en procédure d'urgence.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègue l'Assemblée est souveraine donc je suis obligé de mettre aux voix, ce n'est pas moi qui ai introduit ce point. Comme vous le savez. D'ailleurs aucun des points n'est inscrit à l'ordre du jour. C'est vous qui décidez.... Oui, collègue CLEM-BERTHOLO. Pour la commission Culture ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Oui, pour la commission Culture. Effectivement, la commission Culture ne s'est pas réunie mais nous sommes quand même dans ce délai de 2 mois et donc nous pouvons traiter du dossier et pour ma part il me semble qu'il faudrait prendre acte de ce qui a été proposé, c'est-à-dire par le CSA qui a retenu les cinq candidatures qui devront ensuite être auditées donc prendre acte de ce qui a été... Voilà. Mais ce n'est pas l'avis de la commission puisqu'elle ne s'est pas réunie, c'est celle des discussions que j'ai pu mener avec la Présidente de la commission Culture.

M. Fred LORDINOT

Est-ce qu'on peut se prononcer sur l'avis de la commission qui ne s'est pas réunie?

M. le Président Claude LISE

Non mais comme je dis, l'Assemblée est souveraine donc moi je vais interroger l'Assemblée. Je ne peux pas faire autrement, je n'ai pas d'avis. En ce qui me concerne, je n'ai... aucun avis particulier.

Mme CLEM-BERTHOLO

J'ai bien précisé qu'il ne s'agit pas de l'avis de la commission. J'ai bien précisé qu'il ne s'agit pas de l'avis de la commission puisque ce dossier a été présenté en procédure d'urgence. Il s'agit tout simplement lorsque nous avons eu ce dossier, avec la Présidente, nous avons analysé tout de même, ce dossier, comme je pense que mes collègues l'ont fait.

M. le Président Claude LISE

Très bien, je te remercie pour ces précisions. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER.

La Présidente de la commission Textes dit qu'il y a eu une réunion et qu'il y a eu des éléments qui permettaient quand même de prendre une décision. En dehors du vote, est-ce que nous pouvons bénéficier de ces éléments-là ? Après, dans la journée, tout ça, les éléments...

M. le Président Claude LISE

Ce sera au moment où la question, si on accepte de la prendre en compte, bien sûr. Je crois que ce sera au moment de la présentation de cette question-là. Ecoutez, collègues, moi, je vous dis très franchement, j'ai déjà exprimé publiquement, mais j'en ai déjà fait part à l'Exécutif, je suis pour la limitation au strict minimum des questions qui arrivent selon la procédure d'urgence. Il faut éviter cela autant que faire se peut mais il y a des urgences. On est bien obligé de temps en temps de faire passer des questions en urgence mais je peux vous garantir que je fais tout ce que je peux pour que ce soit le moins souvent possible. D'ailleurs, rappelez-vous, j'avais même demandé que l'on ne dépasse pas 6 questions au maximum dans ce cadre-là puisque j'ai conscience du fait que les élus ont besoin d'avoir les dossiers suffisamment tôt pour les étudier. Mais bon, c'est une pratique habituelle mais encore une fois en limite le nombre et on essaie de ne le faire que lorsqu'il y a véritablement urgence. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

En t'écoutant Président, je constate que toutes les conditions sont réunies pour examiner ces dossiers. On est dans les délais, premièrement. Deuxièmement, trois dossiers sur 63, c'est très peu de dossiers, et puis, tu as dit qu'il y avait une limite à ne pas dépasser qui était de six, donc je pense qu'il faut qu'on passe au vote pour savoir si on examine ces dossiers aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE

Oui, je pense par ailleurs, qu'effectivement, notre prochaine plénière va se situer après l'audition des candidats donc si on ne donne pas un avis aujourd'hui on n'aura pas l'occasion de donner un avis, c'est ce qui personnellement me détermine, à moimême, d'accepter cette procédure que je n'aime pas, mais qui de temps en temps est une procédure par laquelle on est obligé de passer. Quels sont ceux qui sont contre ? Excuse-moi. Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN

Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Réellement, ce que nous avons exprimé mérite d'être vraiment entendu. D'abord, comment se fait-il qu'un dossier arrivé fin juillet, nous soit proposé en procédure d'urgence. C'est cela, le fonds du débat. Nous avions largement l'occasion, ce n'est pas la question de la plénière, il n'y a pas eu de plénière avant. Cependant, le fait de pouvoir examiner un dossier nécessite que nous ayons les éléments pour se faire. Le rapport qui nous a été proposé n'apporte aucun élément d'information pour nous permettre de nous déterminer sur le choix. S'il s'agit simplement de prendre acte, nous n'avons pas besoin de réunir l'Assemblée de la Collectivité de Martinique pour se faire. Par rapport au point évoqué, qui me semble le plus important, la procédure prévoit que l'audition ait lieu le 14. Le choix, la

sélection sera faite au mois de novembre donc ce qui veut dire que si vraiment cette discussion est importante, nous avons largement le temps dans le cadre de la prochaine plénière, s'il y en a une en octobre, d'examiner ce dossier sérieusement parce qu'aujourd'hui, aucun élément ne nous a été communiqué, nous permettant de nous positionner. Aucun, ni sur les contenus programmatiques, ni sur les éléments financiers, ni sur rien. Donc, sur quoi est-ce que nous allons nous fonder pour choisir untel plutôt qu'untel.

M. le Président Claude LISE

Oui, je vois... Attendez, la collègue TOUL et ensuite la collègue CLEM-BERTHOLO. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Je pense qu'il faut qu'on recadre un peu les choses. Il ne s'agit pas dans ce rapport de savoir l'avis de l'Assemblée sur tel ou tel candidat. Il s'agit pour l'Assemblée de dire, que nous sommes d'accord ou pas d'accord, de nous prononcer sur le fait que ces différentes candidatures qui ont été faites, puissent être examinées. Mais, il ne s'agit pas de se positionner sur un choix.

M. le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Et en complément d'information, à compter de cette date du 29 juillet, il est dit dans le cadre juridique, lorsque nous lisons en vertu de l'article L 4433-30, je n'irai pas jusqu'au bout. Il est dit : " cet avis est réputé rendu à défaut de réponse dans le délai de deux mois". Nous sommes dans les délais. Il me semble que ce dossier peut faire l'objet d'un traitement dans la plénière. Nous serons hors délai puisqu'une fois que le 29 de ce mois arrivera... et notre avis à la limite... Voilà.

M. le Président Claude LISE

Collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE va peut-être nous proposer un éclairage de l'Exécutif.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non. Je veux faire une communication à ce sujet puisque je dispose d'une information. Je pense que le Président a la même information que moi, c'était pour éclairer l'Assemblée pour qu'elle puisse prendre sa position librement. Le courrier du CSA a été adressé au Président de l'Assemblée de Martinique. Il est arrivé au service du courrier de l'Assemblée le 31 juillet 2019. Ce courrier date du 29 juillet 2019. Il était explicitement adressé au Président de l'Assemblée de Martinique puisque la loi dispose que c'est l'Assemblée qui doit donner son avis donc ce n'est pas un courrier qui était adressée au Président du Conseil Exécutif, c'est un courrier qui est adressé au Président de l'Assemblée. J'ai une copie là, devant les yeux, j'ai le cachet de l'Assemblée de Martinique qui l'a reçu le 31 juillet. Maintenant, pour l'instruire je suppose que ça a été transmis au service administratif et effectivement, je peux témoigner, c'est un témoignage que je donne, que cette question a été présentée aussi en procédure d'urgence devant le Conseil Exécutif lors de la réunion de jeudi dernier. Nous l'avons examinée, le Conseil Exécutif a simplement pris acte et a dit au service qu'il faut transmettre au Président de l'Assemblée, ce document avec

l'analyse faite par les services juridiques. Voilà ce qui s'est passé. Ce sont des faits que j'ai là et je m'appuie sur les documents que j'ai devant les yeux. Merci.

M. le Président Claude LISE

Je veux dire aux collègues de l'Opposition, que de toutes façons, toutes leurs remarques seront bien entendu, inscrites au procès-verbal, c'est leur droit le plus stricte mais que nous n'allons pas passer la matinée sur ce sujet. L'enjeu n'est pas extraordinaire, enfin... Collègue LORDINOT mais essaie de ne pas...

M. Fred LORDINOT

De toutes les façons on va trancher, chacun va assumer sa position mais j'entends un certain nombre de choses comme Vice-président de cette Assemblée, qui me surprennent. Est-ce que ce sont les services de l'Assemblée qui ont examiné le dossier ? Parce que, je viens d'entendre un collègue Conseiller exécutif dire, qu'il y a eu une analyse faite par les services juridiques de l'Assemblée. L'Assemblée de Martinique a-t-elle un service juridique ? Et combien de gens il y a dans ce service ? Moi, j'aurais bien aimé comprendre...

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Non, mais il ne faut pas...

M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît, collègues.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Il ne faut pas déformer mes propos. J'ai dit, de la Collectivité.

M. Fred LORDINOT

Laissez-moi m'exprimer. Ne vous...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, ne déformez pas mes propos. Ce que vous dites est entendu dans toute la Martinique et au-delà. Je viens de dire, les services de la Collectivité. Il n'y a qu'une Collectivité qui a deux institutions. Bien, ne déformez pas mon propos.

M. Fred LORDINOT

Je peux terminer Monsieur le Président ? Je peux terminer mon intervention ?

M. le Président Claude LISE

Oui, oui tu as la parole et j'aurais voulu éviter qu'il y ait des échanges entre... Ce n'est pas ce qui est par la loi. Il n'y a pas débat entre les membres du Conseil Exécutif qui assistent aux séances et les élus de l'Assemblée, donc c'est un rappel à l'ordre que je veux faire. Collègue, poursuit.

M. Fred LORDINOT

Pour terminer mon intervention et sans mettre quiconque en cause, ce n'est pas une question personnelle. On discute de la procédure dans l'Assemblée. Si J'ai bien compris, le courrier a été adressé au Président de l'Assemblée, c'est ce que j'ai entendu un collègue dire. Donc, je demande : est-ce que le Président de l'Assemblée, lui, a transmis le dossier au service juridique de l'Assemblée qu'il préside, pour qu'on ait une analyse soumise aux élus? C'est tout, ma question est simple. On me dit oui, on me dit non. Parce qu'on ne peut pas d'un côté dire, le courrier est adressé au Président de l'Assemblée, et que, à la limite, ce n'est pas lui qui a pris les dispositions puisque c'est lui qui me convoque dans une réunion du bureau. Et, c'est lui avec le bureau qui a la possibilité d'arrêter l'ordre du jour. C'est la loi, je n'ai rien inventé. Donc, si maintenant, on ne veut pas qu'il y ait cette procédure de la loi qui soit respectée, on le dit et puis, c'est tout. Nous, nous prenons acte. Tout à l'heure je vais aussi parler de la question des mises en mission et des voyages d'un certain nombre de gens qui font partie de l'Assemblée ou du Conseil Exécutif et je dois constater que la prérogative, elle n'appartient pas à l'Assemblée mais au Conseil Exécutif. C'est mon droit et mon devoir de dire à l'opinion aujourd'hui, la conception qu'un certain nombre de personnes développe du fonctionnement des institutions en Martinique.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Je pense que tu sais très bien que je n'ai pas de service juridique et je n'ai pas de service, tout court. Et par conséquent, tu as la réponse à ta question. Je ne vais pas rentrer dans un débat ici sur les problèmes institutionnels, tout le monde connaît mon point de vue. J'ai déjà eu l'occasion de l'exposer dans différents articles, y compris, je vous renvoie à la revue « Revue parlementaire ». J'ai écrit là-dessus, j'ai donné des interviews là-dessus. Je crois que tout le monde connaît mon point de vue sur le fonctionnement et les dysfonctionnements de cette Collectivité. Maintenant, ce n'est pas à l'ordre du jour donc je ne dirai rien de plus. J'ai reçu un ordre du jour, comme d'habitude, je l'ai soumis au Bureau, tu en fais partie et comme d'habitude nous avons pris acte de l'ordre du jour étant donné que nous n'avons pas la possibilité nous-mêmes d'instruire quelques dossiers que ce soit et de faire monter quelques rapports que ce soit. Donc, les choses sont très simples et par conséquent, je pense qu'il faut que nous arrêtions sur ce point-là. Je crois que la collègue LESDEMA veut ajouter quelque chose. Vas-y.

Mme Marie-Line LESDEMA

Président, moi aussi pour faire un point d'ordre parce que, effectivement, il faut demander au Conseil Exécutif de ne pas interpeller les élus de l'Assemblée, mais de part et d'autre, il faut que chacun, aussi, se respecte. C'est-à-dire que, l'Exécutif qui donne une information, aussi, il ne faut pas tout de suite sauter dessus et déformer ce qui a été dit, premièrement. Deuxièmement aussi, il faut rappeler qu'au détour d'une phrase, chacun s'autorise à développer ce qu'il veut. Là aussi, il faut faire des rappels à l'ordre également sur l'ordre du jour. Donc, quelque chose qui est vrai pour l'un doit être également vraie pour l'autre.

M. le Président LISE

Bien. Collègue LEOTIN.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Bonjour. Je voudrais simplement ajouter que le CSA a reçu cinq candidatures et qu'il a retenu les cinq candidatures reçues de Martinique simplement. Je ne pense pas que ce dossier doit poser tant de débat comme nous voyons aujourd'hui. Merci.

M. le Président Claude LISE

Bien. Mais enfin, l'Assemblée est libre d'avoir les débats qu'elle souhaite avoir. Tout élu peut décider de poser toutes questions.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Mais non collègue, après les réponses sont données mais chacun est libre d'avoir sa position, c'est la démocratie. Je mets aux voix maintenant. Quels sont ceux qui sont contre ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Président.

M. le Président Claude LISE

La prise en compte de ce dossier ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais faire juste une explication de vote.

M. le Président LISE

Explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Dans l'explication de vote je veux dire que ce n'est pas la première fois ici qu'on nous présente des dossiers en procédure d'urgence, nous avons toujours accepté. Mais à chaque fois qu'on nous interroge, c'est qu'on nous demande notre avis, sinon on ne nous interroge pas. Donc, nous avons le droit de dire ce que nous pensons d'un dossier puisqu'on nous demande est-ce que nous sommes d'accord, sinon cela nous serait imposé. Nous disons sur un dossier que nous ne sommes pas d'accord, nous n'avons pas des éléments, nous n'avons pu travailler dessus, point. Vous mettez aux voix mais je dis ici, il ne faut pas nous donner des leçons. Aucun Conseiller exécutif ou Conseillère exécutive, ne nous donnez pas de leçon sur notre débat. Nous faisons le débat, que ça trop long ou pas trop long, au contraire il nous appartient de vous dire que lorsque vous présenter un dossier, soyez moins long mais on ne peut pas nous dire la durée de notre débat à l'Assemblée. Nous vous accueillons, dites-nous merci.

M. le Président Claude LISE

Bien, collègues, essayons de garder la sérénité de nos débats. J'ai la responsabilité de conduire les débats, vous savez que je respecte toutes les opinions, à partir du moment où elles sont exprimées avec correction, donc, évitons les dérapages. De temps en temps on se laisse un petit peu déborder par son discours. Je pense qu'il

vaut mieux que l'on reste serein, il n'y aucun enjeu dans cette affaire-là, si important que cela puisse nous amener à des dissensions dès le départ de cette réunion-là. Donc, je demande à tout le monde de reprendre un cours tranquille, maintenant chacun a le droit et l'Opposition, c'est son droit. L'Opposition va voter comme elle l'entend, la Majorité, tel ou tel membre de la Majorité, chacun prendra ses responsabilités donc je mets aux voix maintenant, parce qu'on ne va pas s'éterniser sur cette question-là, sinon c'est que nous voulons faire de cette question l'introduction à un débat plus général, sur le fonctionnement de nos institutions. Je pense que ce n'est pas le lieu.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Sauf que, Président, il me semble que l'Opposition, effectivement, est dans son doigt mais aussi nous la Majorité, nous sommes aussi dans notre droit de leur demander de ne pas insulter et de ne pas non plus.... Oui, parce que j'estime que c'est une insulte, de ne pas insulter les Conseillers exécutifs qui ont été aussi élus par la population.

(Discussion hors micro)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

En tous cas, ils ont été élus, ils ont démissionné pour mener une mission et comment dirais-je... ils ont été élus par la population et ils travaillent pour la population martiniquaise. Dire que nous les acceptons, nous les invitons, je trouve que c'est leur manquer de respect. Ils ont toute leur place, ici.

M. le Président Claude LISE

Bien. Collègues, est-ce que nous pouvons passer au vote ? Chacun a donné son point de vue et très franchement, essayons de mesurer nos propos, il n'y a pas eu d'insultes.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais non, on n'a injurié personne mais bon, bon, ...

Mme CLEM-BERTHOLO

Nous vous invitons, ils n'ont qu'à se taire, c'est ce que ça veut dire?

M. le Président Claude LISE

Mais non, mais collègue, de temps en temps...

Mme CLEM-BERTHOLO

Non, non, non, on ne peut pas accepter ça.

M. le Président Claude LISE

Mais non, on a des oppositions, on n'est pas encore..., heureusement et j'espère que ça ne sera pas le cas, je demande qu'on reste serein. Collègues, passons au

vote. Quels sont ceux qui sont contre la prise en compte... D'ailleurs, je pose la question sur les trois dossiers.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Vous voulez qu'on sépare, alors on prend en particulier le 61, puisque c'est sur le 61 que vous avez une position. Quels sont ceux qui sont contre la prise en compte du dossier 61 ? Donc, je demande... Quatorze, avec les procurations.

M. Fred LORDINOT

Contre l'urgence dans le domaine. Il faut le dire.

M. le Président Claude LISE

Bien sûr. Le vote porte sur la prise en compte de l'urgence. Mais oui. Maintenant sur cette même question, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont pour ? Puisque tout le monde prend part au vote. Alors 25 pour.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (14) Pour ? (25) Voté à la majorité.

Alors sur les deux autres questions, quels sont ceux qui sont contre ? Là, il n'y a pas de contre. Abstentions ? Pas d'abstentions. Donc, les deux autres questions sont prises en compte à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Voilà. Je vous donne par conséquent, la manière dont ces questions vont être présentées. Le rapport 61 sera présenté par la Conseillère exécutive, Marie-Hélène LEOTIN, en tout début de séance, juste après l'examen du rapport numéro 2, exposé par la Conseillère exécutive, Sylvia SAITHSOOTHANE. C'est ce qui a été entendu. Le rapport numéro 62 sera présenté par le Conseiller exécutif Francis CAROLE, après le rapport numéro 13. Et, le rapport numéro 63 sera présenté par le Conseiller exécutif, collègue BOUTRIN, après le rapport numéro 60. Voilà. S'il n'y a pas de questions sur ces présentations-là, je veux encore avant d'entrer dans l'ordre du jour, porter à votre connaissance que deux syndicats de police nationale m'ont demandé la possibilité de s'adresser aux élus de notre Assemblée. Comme vous le savez, j'ai reçu fin août, les différents syndicats de gardiens de la paix, il y en a quatre et ensuite les trois syndicats d'officiers de police nationale qu'il y a dans notre département. Donc, j'ai reçu sept délégations séparément. Et ensuite, à la demande d'un certain nombre de collègues, après avoir échangé avec les collègues et les membres du Bureau, les différents Vice-présidents du Bureau, j'ai proposé une réunion de toutes les

commissions pour entendre le point de vue des syndicats de police, bien entendu, sur la situation qui préoccupe de plus en plus nos concitoyens, la situation d'insécurité qu'il y a dans notre pays, avec un changement, on peut dire, qualitatif. Tout le monde a compris, qu'il y a de plus en plus d'homicides avec arme à feu, etc. Donc, Lors de cette réunion qui s'est tenue le 6 septembre, c'était une sorte de plénière mais hors presse et au cours de laquelle nous avons eu quand même, plus de 27 collègues présents. Sur proposition du collègue LORDINOT, il a été décidé, à l'unanimité des présents, de recevoir une délégation des dits syndicats lors de notre plénière. Et donc, je vous demande avant que nous passions évidemment, à la suite de notre réunion, je vous demande de les recevoir, mais comme d'habitude, bien entendu, je suspends la séance puisqu'on n'intervient pas en séance. Je suspends la séance, leurs porte-paroles s'adresseront à vous, pour vous apporter des informations, ils nous en ont apporté beaucoup d'ailleurs, lors des réunions que j'ai évoquées et ensuite, nous reprendrons le cours de notre réunion. Donc, la séance est suspendue.

(Suspension de séance)

M. le Président Claude LISE

Mes chers collègues, je pense qu'il était utile qu'on entende ce qu'on a entendu, un certain nombre d'informations et on m'a promis différents dossiers, les autorités elles-mêmes ont promis des dossiers, les différents syndicats également. Dès que j'aurai l'ensemble des dossiers des uns et des autres, même s'il y a des contradictions entre les statistiques officielles et celles des syndicats, mais enfin, je vous donnerai tout ce que j'ai comme dossier, on vous fera une sorte de synthèse avec les différentes annexes, les différents dossiers reçus. Voilà. Je propose que nous entamions... Ah oui, j'ai oublié, j'ai oublié de vous dire que j'étais également saisi de deux motions. Une motion qui concerne d'ailleurs, les problèmes de violence, qui est présentée par les élus de la commission de notre collègue TELLE, la commission Santé et ASE. Et puis, il y a un autre projet de motion qui concerne la Clinique Sainte-Marie et c'est également la collègue Louise TELLE qui l'a déposée. Comme d'habitude, il s'agit de motions que nous allons examiner à la fin de l'ordre du jour. Donc, nous allons comme d'habitude, commencer par approuver le procès-verbal que vous avez reçu, procès-verbal de la séance des 16, 17 et 21 mai 2019 puisqu'il y avait eu, vous vous rappelez, en fait 3 jours.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 16, 17 ET 21 MAI 2019

Séance des 16, 17 et 21 mai 2019, y a-t-il des observations ? Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Bonjour à tous les collègues présents aujourd'hui. Je vais aller très vite. C'est page 346, à partir du début de mon intervention, c'est-à-dire, ligne 5. Ce n'était pas « la question sur une question », c'était « le débat sur une question ». Ça, c'est la première modification. Deuxième modification, page suivante, 347, ligne 7. Ce n'est pas « l'éruption du rapport », c'est « l'irruption ». C'est pour éviter les contresens, bien sûr. Et, page suivante, 348, ligne 8. Je disais que « je n'ai pas d'accointance politique avec Philippe PETIT », il faut ajouter le terme « politique ». Toujours la même page, ligne 23, « Je ne peux pas m'inclure » et non pas

« m'exclure dans cela », donc, c'est la ligne 23. Ligne 30, « la procédure d'adoption de ce drapeau », ce n'est pas « avait » mais « avec ». Et enfin, ligne 33, « même des sportifs qui commencent à arborer » et non pas, « à aborder ce drapeau ». J'en ai terminé. Merci.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Apparemment, il n'y a pas d'autres observations, donc je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption de ce procès-verbal ? Y a-t-il des abstentions ? Sinon, je considère qu'il y a l'unanimité pour l'adoption de ce procès-verbal avec, bien entendu, les corrections et par ailleurs, il y a pas mal de petits points, de petites erreurs, de coquilles, que nous corrigeons. On n'entre pas dans toutes les corrections, bien sûr. Voilà, mais enfin, c'est quand il y a vraiment des éléments qui peuvent entraîner une mauvaise lecture et une mauvaise interprétation, il vaut mieux quand même que les collègues le disent pour que les choses ne soient pas dénaturées, puisque ça demeure après. Voilà.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous pouvons passer au point 2. Il s'agit d'un dossier qui est présenté par notre collègue, Conseillère exécutive, Sylvia SAÏTHSOOTHANE et qui concerne le règlement accompagnement des projets et actions éducatives.

2/ REGLEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET ACTIONS EDUCATIVES

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Après les interventions de la police et des autres partenaires, cela semble un peu futile, vue l'urgence de la situation qui nous a été décrite. Cependant, il nous faut quand même croire à nos valeurs d'éducation, d'ailleurs, je pense que c'est une des réponses à ces problèmes de violence et donc, je vais vous présenter aujourd'hui, le règlement d'accompagnement des projets et actions éducatifs. C'est un règlement qui est attendu par de nombreux élus de cette Assemblée parce qu'effectivement, nous avions des situations un peu disparates et parfois, une maîtrise un peu difficile de ces accompagnements des projets d'actions éducatifs. Ce présent rapport a pour objet de présenter le règlement du dispositif d'accompagnement des projets et actions éducatifs. Partenaire privilégié des établissements scolaires, compte tenu de ses compétences, plusieurs fois renforcées en matière d'éducation, la Collectivité Territoriale de Martinique, dans le cadre de sa politique éducative volontariste en faveur des collégiens, collégiennes et lycéens, lycéennes, souhaite donner à tous les élèves, les meilleures chances de réussite, d'épanouissement et d'avenir. Cependant, comme je vous l'ai dit, plusieurs dispositifs et procédures existent et cette situation crée des disparités dans l'attribution des aides. Il est donc nécessaire, d'harmoniser les interventions de la Collectivité par une nouvelle approche plus cohérente des projets et actions éducatifs. A ce titre, autour d'ambitions éducatives fortes et renouvelées, nous souhaitons continuer d'organiser des actions éducatives, comme le Forméo, la cérémonie de remise des prix pour les élèves méritants et méritantes, pour des challenges : escrime, natation, exemples, renforcer les actions de sensibilisation en favorisant le vivre ensemble et la relation à l'autre. C'est tout le sujet qui a d'ailleurs été abordé tout à l'heure concernant l'Education et accompagner la mise en œuvre des actions et projets éducatifs portés par les établissements scolaires, les associations et organismes éducatifs. C'est dans ce cadre que, consciente des enjeux budgétaires mais aussi des effets positifs de ces actions éducatives auprès des élèves, que la Collectivité Territoriale de Martinique propose à travers ce règlement de fixer les contours de son engagement, de préciser les financements qu'elle peut accorder aux porteurs et porteuses de projet, et de retenir des priorités d'intervention, à savoir : les stages obligatoires, certaines mobilités, les cursus hors Martinique, les activités artistiques, culturelles et sportives. D'abord, nous nous sommes positionnés sur les stages obligatoires, du fait de notre insularité et pour la validation du diplôme, les élèves doivent acquérir des compétences professionnelles par le biais de stages obligatoires en milieu professionnel. Certains peuvent être effectués en Martinique, d'autres pas et il nous faut donc, pour ne pas pénaliser ces élèves, proposer de fixer un tarif forfaitaire par élève. Nous avons voulu aller pour le forfait élève pour justement trouver une certaine cohérence et égalité de traitement pour les dossiers qui nous sont présentés, aussi bien de ceux de Fort-de-France que de ceux de Sainte-Marie ou de ceux de Saint-Pierre ou de ceux de... Puis, nous avons mis en deuxième priorité, les projets de mobilité. Il s'agit de projets de séjours linguistiques, culturels, de voyages d'études ou de découverte professionnelle hors stages, à l'exception du territoire à destination des collégiens, collégiennes, lycéens, lycéennes et étudiants, étudiantes. Cette mobilité des jeunes est très importante, car elle leur permet de s'ouvrir sur le monde et de nouer des relations avec d'autres citoyens, citoyennes, Européens, Européennes ou Caribéens, Caribéennes et aussi d'ailleurs. La CTM propose d'accompagner certaines mobilités qui bénéficient d'un cofinancement européen, au travers des projets partenaires à Erasmus Plus. Toutefois, soucieuse de favoriser les échanges inter caribéens, elle souhaite aussi intervenir sur les mobilités Caraïbes, en plus du dispositif Elan, que nous portons également. Et, nous devons également accompagner les élèves qui poursuivent des cursus qui n'existent pas en Martinique. Par exemple, l'hippisme, cela peut être aussi la pâtisserie, la cuisine et ce dispositif existe déjà pour les lycéens et lycéennes mais n'existe pas pour les collégiens et collégiennes, et nous avons parfois des demandes pour ces élèves du collège qui souhaitent continuer ces cursus qui n'existent pas. Donc, c'est ce que nous avons rajouté également dans le règlement. Et puis, bien sûr, les activités artistiques, culturelles et sportives qui permettent de favoriser l'accès à tous et à toutes pour ces activités et nous proposons de prendre en charge les frais à hauteur de 50 % maximum du coût du transport pour chaque projet. En conséquence, ce nouveau dispositif d'aide dans le cadre des projets d'actions éducatifs que nous avons estimé cette année à 600 000 € et j'espère que je serai suivie lors de la prochaine plénière sur les orientations budgétaires, qu'on ira à ce niveau-là parce que je pense que c'est essentiel même si ce n'est pas obligatoire mais je pense que c'est important de le faire et donc, nous avons fixé cette enveloppe-là et nous demandons donc, que ce dispositif annule et remplace tous les précédents et fixe les contours de l'engagement de la Collectivité et indique les financements qu'elle peut accorder aux porteurs de projets. Tout cela pour dire que depuis que nous sommes arrivés, auparavant, la Région aidait à hauteur de 30 %. On disait qu'on pouvait aller jusqu'à 30 % pour les projets et avec les réductions que nous avons eues et que nous connaissons parce que forcément il y avait des obligations de la Collectivité régionale mais aussi départementale, nous avons dû un peu, bien sûr, raboter ces dépenses qui n'étaient pas obligatoires mais malgré tout, il y avait une non-visibilité des établissements scolaires, qui ne savaient pas un peu où elles en étaient. Donc, il fallait qu'on refasse ce dispositif, qu'ils sachent ce qui est prévu en tous cas par les textes, et nous avons travaillé de concert avec les services du Rectorat, pour travailler ensemble sur tout ce qui vous est présenté ensuite dans le règlement et bien sûr, nous avons marqué de notre sceau cette organisation, ce règlement pour accompagner tous ces élèves avec des montants comme vous l'avez vu, qui dépendent de la durée du stage, du Bac ou du BTS qui est accompagné et aussi par rapport au lancement des programmes. Parfois, on avait des projets qui arrivaient un peu au fil de l'eau et c'est ce que j'étais amenée à traiter au début, ce que nous étions amenés à traiter au début, Monsieur le Président et le Conseil Exécutif, et donc aujourd'hui, ce qui est attendu, c'est qu'il y ait des campagnes d'appels à projets et que ces campagnes d'appels à projets puissent faire l'objet d'une date butoir. A partir de cette date butoir, on a un lot de dossiers sur lesquels nous travaillons et cela donne vraiment une visibilité pour tous les projets qui seront amenés à être examinés en commission. Et puis, une grosse nouveauté, c'est celle que j'aimerais porter à vos yeux. Les points 1, 2, 3, 4, 5, vous les avez lus, le point 6, c'est un point qui me tient à cœur parce que ce sont des actions de sensibilisation qui amèneraient nos jeunes lycéens, lycéennes et collégiens et collégiennes à réfléchir et à se positionner en porteurs de projets, en porteuses de projets. C'est-à-dire qu'à travers un appel à projets que la Collectivité ferait, eh bien, nous aurions des candidatures de maisons des lycéens par exemple ou de collégiens ou collégiennes qui ont mûrement réfléchi, de lycéens et lycéennes qui ont mûrement réfléchi sur leurs établissements, sur un projet important sur l'environnement, sur le savoir-faire, sur le savoir-être, sur l'estime de soi, sur l'embellissement de l'établissement, d'avoir donc un appel à projet qui permettrait à une commission qui serait composée d'élus qui siègent à la commission Education, de Conseillers exécutifs et de Chefs d'établissements, de choisir ces projets et de les accompagner ; de les accompagner financièrement pour que ces élèves puissent voir aboutir leurs projets. Cela participe à la démocratie participative et ça participe aussi au fait que les jeunes prennent en mains leurs idées, prennent en mains leurs projets. Ça, c'est une petite nouveauté. Je ne trouve pas que c'est une petite, une nouveauté qui me semble aussi intéressante dans le cadre de ce règlement. Voilà ce que je voulais vous présenter, cher Président, chers collègues sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Education Jeunesse.

M. Eugène LARCHER

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Je voudrais poser une question à Madame la Conseillère exécutive sur ce dossier qui me semble fort intéressant. Cependant, j'ai entendu parler de commission pour les attributions de bourses, si j'ai bien compris. Malheureusement, j'ai une panne sur mon ordinateur et je n'ai pas le dossier papier et en parallèle également une autre commission pour les appels à projets. Ma question est la suivante : dans la commission d'attribution des bourses, est-ce qu'il y a la présence de Conseillers de l'Assemblée ou est-ce que c'est juste au niveau de l'Exécutif ? De, vous ? Est-ce que cela ne se passe qu'au niveau des exécutifs ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Excuse-moi! La commission de bourses, tu l'as vue à quelle page du règlement?

M. Marie-Line LESDEMA

Comme je n'ai pas les documents, j'ai cru entendre que nous allons avoir un certain nombre de... puisque vous avez pris la décision tu as donné des bourses, en citant natation par exemple. Cela veut dire qu'il y a aussi bien des bourses pour le sport, que des bourses pour l'éducation. Il y a quelque chose que j'ai raté. Je sais que j'ai retenu que lors des attributions de prix pour les appels à projets, il y aura la constitution d'une commission faite d'élus d'Assemblée. Mais pour les attributions des bourses, est-ce qu'il y aura cette même sensibilité de la constitution de la commission ? Ou est-ce qu'il y a une commission faite ou pas ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Je n'ai pas parlé de commission de bourses. Les sommes qui sont données, ce sont des sommes par élèves mais qui correspondent au montant que les professeurs estiment au niveau de, par exemple, un projet d'action éducatif pour un départ. Donc, ce ne sont pas des bourses qui sont attribuées aux élèves mais c'est un montant attribué pour que le professeur se rende compte, que s'il y a un budget, par exemple de 20 000 €, s'il emmène 330 élèves il aura 30 fois ça de la Collectivité mais ce ne sont pas des bourses nominatives pour les élèves.

Mme Marie-Line LESDEMA

Très bien. Merci, c'est une bonne nouvelle parce que siégeant dans les conseils d'administration, c'est vrai qu'en fin d'année, on nous présente toujours les projets éducatifs de départ des élèves ou même certains dans les collèges font des projets dans les communes de Martinique, et ils ont toujours cette appréhension du budget. Je trouve que c'est une belle réflexion.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Tout à fait. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai souhaité... Excuse-moi Président j'ai pris la parole. J'attends ou ... Je peux continuer ? Effectivement, nous voulions vraiment ce... Je sais que c'était attendu de longue date et cette façon de fonctionner aussi permet d'être plus et permet aussi parfois d'éviter certaines paroles que j'ai entendu dans certaines réunions de parents, qui me sont remontées, qui m'ont d'ailleurs beaucoup peinée parce qu'il apparaît parfois que la Collectivité a bon dos, que vous avez bon dos, que nous avons bon dos et que des projets soi-disant qui arrivent, ici,

sont retoqués et refusés. Or, parfois, ces dossiers n'arrivent même pas, ici. Donc, quand on aura la validation de la DAREIC pour ces projets qui seront validés par l'instance dont ils dépendent, ils dépendent de l'Education Nationale, qu'ils arriveront ici, ensemble, nous traiterons de ces dossiers. Oui, c'est vraiment pour moi, une visibilité que les Chefs d'établissements auront et les professeurs aussi.

M. le Président Claude LISE

Bien, qui c'est qui avait demandé? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci, je voudrais poser une question. Merci, d'ailleurs, Madame la Conseillère exécutive, avec tous mes respects. Quand j'ai lu le dossier à un moment, premièrement, je me suis trompé au départ parce que quand j'ai lu « Projets et actions éducatifs », je me suis dit mais pourquoi ce n'est pas Monsieur CAROLE? Mais je pensais que c'était de manière générale et j'ai cru comprendre après que cela s'intéressait au PAE, dans les écoles. Cela a été un peu le prolongement de la lecture et à un moment, j'ai pensé qu'il ne s'agissait que des départs, mais je sais que tu vas me rassurer, que les projets éducatifs, ici, les PAE, c'était uniquement pour les départs à l'extérieur, même quand on disait « Evitez l'exclusion, etc. ». Donc, je voudrais être rassuré sur cela. Et puis, il y a 50 % de proposé dans le projet et à un moment précis d'autres dossiers seront étudiés cas par cas par l'Exécutif, ce qui peut se faire. Mais est-ce que cette étude cas par cas, va toujours respecter les 50 % de manière générale ? Même ceux qui n'entrent pas dans ce projet-là, dans ce que l'on propose dans le règlement mais les projets qui sont étudiés cas par cas, de manière générale, on va respecter les 50 % ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Oui, effectivement, Monsieur le Conseiller, pour la première partie, tu as raison, ce sont les projets d'actions éducatifs qui relèvent de la partie éducation et donc on a parlé de tous les projets, d'ailleurs ils ont été tous abordés. Les projets d'actions d'ordre éducatif dont tu fais part, ce sont ceux qui ne relèvent pas de ce règlement ? Tu peux donner un exemple de projet qui ne serait pas compris, par exemple, dans le règlement. On a essayé vraiment de brosser tous les projets.

M. Jean-Claude DUVERGER

Le document que tu nous présentes dit que ça sera 50 % et il est cité...

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Pour les projets d'actions éducatifs.

M. Jean-Claude DUVERGER

... On donne quatre exemples et ensuite, il est dit que d'autres dossiers peuvent être étudiés cas par cas.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Quand je parle de 50 %, je pense que tu parles des projets artistiques, culturels et sportifs. C'est ceux-là sur le transport qui s'élèvent à 50 %. Les autres projets qui ne sont pas l'objet de la campagne de lancement ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, qui seront étudiés cas par cas. Simplement, je veux dire, est-ce que les 50 %, ce sera uniquement pour les projets qui rentrent dans le cadre de ce que l'on présente mais y compris ceux qui seront vus, cas par cas.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Oui, ce sera possible dès lors que l'enveloppe qui malheureusement n'est pas extensible sera toujours mobilisable.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ma crainte, ce n'est pas qu'on dise moins, ma crainte que le cas par cas, bénéficie de 50, 60, 70 ou 80.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Non, non. Par contre, on restera sur cette donne-là, dans un souci d'égalité et d'équité. Enfin, moi, c'est toujours ce qui me dirige pour les enfants.

M. le Président Claude LISE

Bien, il n'y a pas... Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Oui, vous m'excusez, j'ai dû échanger avec les représentants des syndicats de police et j'ai lu attentivement le dossier. J'ai une question à la collègue. Comment a été calculée l'enveloppe ? Peut-être qu'elle l'a dit tout à l'heure mais j'aimerais savoir comment on l'a calculée, cette enveloppe et quels sont les objectifs aujourd'hui ? Est-ce que cela s'applique déjà pour l'année scolaire à venir ? Et comment on prévoit l'information sur l'utilisation de l'enveloppe ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Merci Monsieur le Conseiller. Effectivement, cette enveloppe, elle a été déterminée, avec un travail qui a été assez long d'ailleurs, c'est pour cela qu'on ne vous le présente qu'aujourd'hui. C'était un projet pour moi, que je soutenais depuis un moment. Nous l'avons travaillé avec les services du Rectorat, avec l'antériorité des autres dossiers que nous avions et nous avons travaillé justement avec les services, que je remercie, les services de la Collectivité des projets d'actions éducatifs et de l'Education, que nous avons travaillé sur cette base-là, pour trouver l'enveloppe qui correspondait à ce qui était déjà existant, ce qui existait et tout en prenant compte de l'augmentation exponentielle des dossiers concernant tous ces projets. Donc, on a travaillé avec une enveloppe, vous allez le voir, lorsque je présenterai les orientations budgétaires, en nette augmentation par rapport à l'année dernière et j'espère que vous me suivrez dans ce sens-là mais nous avons travaillé pour faire en sorte de travailler avec l'existant, travailler sur ce que nous connaissions, avec également le regard du Rectorat qui n'était pas prégnant, ce n'était pas le premier regard mais celui-là aussi, nous lui avons demandé avec le soutien de deux techniciennes qui ont travaillé avec nous sur ce dossier et nous sommes arrivés à ce montage du dossier. Concernant le dossier, une fois qu'il sera voté, que ce projet sera voté, une fois que les orientations budgétaires qui vous seront présentées à la plénière du mois de novembre et que ce sera validé, nous déclinerons je comprends, justement, cette communication auprès des établissements scolaires qui sont d'ailleurs très en demande de ce règlement. Ce sera fait une fois que vous l'aurez voté, ce sera fait de manière très communicative, aussi bien par le document lui-même puisque c'est un document que vous avez, du règlement, donc de cette manière-là. Et puis, également, par le biais de réunions que nous aurons avec les Chefs d'établissements et qui pourront, je pense, le relayer et également à vous qui siégez et je vous en remercie, même si parfois vous n'avez pas toujours le temps d'être présents et présentes en conseil d'administration. Ce sera un des dossiers que vous pourrez également porter en communication aux Chefs d'établissement, qui concerne les collèges et lycées. Pas seulement les lycées mais aussi les collèges qui étaient en réelle attente également d'avoir un traitement un peu meilleur, on va dire, de leurs conditions.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas donc tu conclues.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

Merci, je vous demande de m'accompagner dans ce règlement d'accompagnement et projets d'actions éducatifs.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des élus contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Abstentions? Contre? Pour? Voté A l'unanimité.

Je remercie la collègue SAÏTHSOOTHANE.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE

En tant que Conseillère exécutive, j'espère, Monsieur le Conseiller DUVERGER, que je n'ai pas été trop longue dans mon temps en 8 minutes 37, je pense que ce n'est pas trop long.

M. le Président Claude LISE

Voilà. J'appelle la collègue Conseillère exécutive, Marie-Hélène LEOTIN, qui doit nous présenter la question qui a fait débat longuement au début de notre réunion, la question 61 qui concerne les candidatures présentées en réponse à l'appel aux candidatures prévues par une décision 2019-198 du 9 mai 2019 pour l'édition d'un service de télévision à vocation locale, diffusée en clair par voie hertzienne, terrestre et en définition standard dans la zone Martinique. Ça y est, tu as la parole.

61/ DEMANDE AVIS SUR CANDIDATURES PRESENTEES EN REPONSE A L'APPEL AUX CANDIDATURES PREVUES PAR UNE DECISION 2019-198 DU 9 MAI 2019 POUR L'EDITION D'UN SERVICE DE TELEVISION A VOCATION LOCALE.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Bonjour Président. Bonjour. Le 9 mai 2019, le CSA a lancé un appel à candidatures pour l'édition d'un service de télévision à vocation locale, diffusé en clair par voie

hertzienne terrestre. Pour faire simple, il s'agit de la TNT. Par décision, en date du 24 juillet 2019, le CSA a retenu les cinq candidatures présentées. Un, M Télé, émanant de la SARL, Martinique Télévision dont le responsable est Monsieur M. M. Deux, GRAPHE TV, émanant de l'association Omega vision dont le responsable est Monsieur D LJ. En trois, ASCAV APTV Martinique, émanant de l'Association Sportive et Culturelle Chrétienne Audiovisuelle, ASCAV, représentée par Monsieur A P. ETV Martinique, émanant de SAS OCTOPUS NETWORK, représentée par Messieurs M. M et JY F et en cinq, ZOUK Télévision, émanant de la SARL ZOUK Multimédia SARL, représentée par Monsieur E G. Les critères de recevabilité sont dans le dossier : pluralité, diversité, couverture de l'ensemble du territoire, viabilité économique et financière, il y en a d'autres. L'audition des cinq candidats se fera à Paris, le 14 octobre. Le nom du candidat sélectionné, fera l'objet d'une publication sur le site internet du CSA. Le CSA souhaite recueillir l'avis de l'Assemblée de Martinique, sur les candidatures présentées. Lors de sa séance du 19 septembre 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour la transmission à l'Assemblée de Martinique, aux fins de décision. Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de bien vouloir en délibérer et donner votre avis sur les candidatures présentées, en réponse à l'appel aux candidatures prévu par la décision numéro 2019-198 du 9 mai 2019, pour l'édition d'un service de télévision à vocation locale, diffusé en clair par voie hertzienne terrestre et une définition standard dans la zone de la Martinique. Merci.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Effectivement ce dossier concernant les différentes candidatures proposées, nous est parvenu, en procédure d'urgence. Nous n'avons pas pu réunir la commission Culture mais certains d'entre nous, nous avons pu entrer en contact avec le service juridique de la CTM, pour avoir un peu plus d'informations. Donc, je ne peux que féliciter le fait qu'on ait quand même cinq candidatures martiniquaises et qu'elles ont été retenues mais l'avis de la commission, enfin, moi, en tant que Présidente, nous prenons acte. Nous allons prendre acte tout simplement puisque ces cinq candidatures retenues auront à présenter et à défendre le contenu de leur dossier, donc maintenant que le meilleur gagne. Donc, nous prenons acte.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Commission des Textes... Je crois que la commission Textes s'était déjà exprimée au début puisque j'ai l'impression que le débat sur cette question a précédé la présentation de la question. Bon, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Le collègue DUVERGER a rappelé la position du groupe qui n'était pas favorable à ce que ce dossier soit analysé dans ces conditions, donc, logiquement, nous ne prendrons pas part au vote. Mais, comme chacun a pu le lire dans le dossier qui nous a été communiqué, la lettre du Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Monsieur Roch-Olivier Maistre est daté du 29 juillet. Il y a le tampon de l'Assemblée de Martinique du 31 juillet, il y a le tampon de la Direction Générale, le 13 août avec les références. Et, dans la lettre, voici ce qu'on peut lire, c'est la raison pour laquelle, nous ne comprenions pas comment on traitait ce dossier dans l'urgence. « Les

services du Conseil se tiennent à votre disposition pour convenir des modalités de transmission des dossiers de candidatures ou pour toutes informations complémentaires ». Il y a un numéro de téléphone et un courriel. Ce que nous avons estimé, c'est que, sur un sujet aussi important que l'audiovisuel public, quand on sait que des télévisions ont fait appel aux Martiniquais pour contribuer à leur survie, que les télévisions emploient des jeunes Martiniquais et des moins jeunes, qu'il y a là aussi, un vivier d'emplois, ce que nous ne comprenons pas, ce sont les conditions dans lesquelles ce dossier est examiné, et nous considérons que tous les élus de l'Assemblée devraient avoir la réponse du CSA, si jamais on avait demandé, peut-être que cela a été fait, de nous communiquer les dossiers. L'audiovisuel public en Martinique est menacé, personne n'a le monopole, ni moi, ni un autre, de la défense de la culture du pays. Chacun assume ses positions mais nous, dans l'Opposition, nous disons que ce n'est pas comme cela que ce dossier devait être traité.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Président.

M. le Président Claude LISE

Oui, excuse-moi.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Juste une réponse rapide, une information rapide. Les services du CSA ont transmis tous les dossiers des cinq candidats. Nous les avons, nous les avons, cela a été fait.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE

Tu veux répondre ? Non ? Tu n'as plus rien à dire ? Bien. Donc nous mettons aux voix, collègues. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Mme Christiane EMMANUEL

Non, mais Président, la commission Culture a dit qu'on prenait acte et donc je pense, que nos collègues... Nous prenons acte, je ne voterai pas. Je prends acte.

Mme Michelle MONROSE

Non, pas la commission Culture, Madame EMMANUELLE.

M. le Président Claude LISE

Attends que je comprenne. La commission prend acte et tu me dis que vous n'allez pas voter.

Mme Christiane EMMANUELLE

On n'a pas d'avis à donner c'est-à-dire que les cinq sont déjà éligibles.

M. le Président Claude LISE

Oui mais comment nous exprimons le fait que vous n'avez pas d'avis parce que... Bon...

Mme Michelle MONROSE

Excusez-moi!

M. le Président Claude LISE

Parce que la conclusion... Attendez que je voie. Ecoutez, pour que les choses soient claires je vous relis moi-même ce qui est demandé. « Je vous prie, Mesdames, Messieurs, chers collègues de bien vouloir en délibérer et donner votre avis sur les candidatures présentées ». Donc, ce qui nous est demandé, c'est, est-ce que nous avons un avis favorable ou défavorable sur les cinq candidats qui sont là ? Ou alors je ne sais pas lire la langue que j'ai apprise pourtant depuis ma plus tendre enfance.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Si on veut aller jusqu'au bout, on pourrait aussi dire qu'il faudrait donner un avis pour chaque... comment dirais-je..., pour chaque candidat et peut-être mettre une hiérarchie entre les candidats. Non, le CSA a retenu cinq candidatures, le CSA va tous les auditionner donc nous ne mettons pas de hiérarchie entre les candidats, nous prenons acte de ces cinq candidatures et la procédure va suivre puisque c'est quand même les cinq, donc je ne vois pas... cela n'empêche pas que la procédure se poursuive.

M. le Président Claude LISE

Attends. Franchement, ce qui nous est demandé c'est si nous sommes d'accord pour qu'on examine ces cing candidatures-là. C'est clair. Alors, ou on est d'accord ou on n'est pas d'accord parce que laisse-moi te dire, l'Assemblée pourrait très bien dire que sur les cinq, il y en a quatre seulement pour lesquels nous donnons un avis favorable. Mais non, mais vous me donnez l'impression que je ne sais pas lire. Comment cela ? Je vous dis que ce qui nous est demandé, c'est, est-ce que nous sommes d'accord ou pas d'accord ? Maintenant, on peut ne pas prendre part au vote ou alors on répond à la guestion que j'ai posée. Soit on vote oui, on est d'accord pour les cinq, soit on vote non, on n'est pas d'accord pour les cinq. Mais je ne vois pas comment je peux vous faire voter sur, « On prend acte simplement ». : « C'était par rapport à ce que la Présidente de la commission dit. C'est, soit on ne prend pas part au vote parce qu'on considère qu'on n'est pas concerné ; soit, si on considère qu'on est concerné, on a une question qui est très claire, on ne va pas ergoter enfin, quand même, il n'y a pas besoin de traducteur pour cela. Il nous est demandé si nous sommes d'accord sur les cinq candidatures pour qu'ils soient candidats. On pourrait très bien dire, non, on est d'accord sur quatre ou sur trois. Comme il me semble que vous êtes tous d'accord sauf ceux qui disent : « Nous n'avons pas eu d'informations », ils sont logiques. « Nous n'avons pas eu d'informations, nous ne voulons pas nous prononcer là-dessus » donc ils ne prennent pas part au vote. Tous les autres, si parmi vous, personne ne me dit, il faut enlever un ou deux ou trois ou quatre, il faut voter, oui. Donc, j'ai posé la question : quels sont ceux qui sont contre les cinq candidatures présentées ? Il n'y avait personne. Est-ce qu'il y avait des abstentions ? Non plus. Et sachant qu'il y a des collègues qui ne veulent pas prendre part au vote, je suis obligé de dire qui ne prend pas part au vote ? Donc, on a l'ensemble des collègues de l'Opposition et je vous pose la question : quels sont ceux qui sont pour un avis favorable en faveur de ces cinq candidatures ? Cela ne veut pas dire qu'on préjuge déjà de ce qu'ils vont donner en audition mais est-ce qu'on est d'accord pour que le CSA les auditionne, ces cinq-là? C'est cela la question. Et ben alors! Répondez, oui.

M. Lucien ADENET

Président, je suis parfaitement d'accord avec toi.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Cela me fait plaisir.

M. Lucien ADENET

Je suis en harmonie avec toi.

(Discussion hors micro)

M. Lucien ADENET

Donc, sur cette question, la question c'est de savoir si on auditionne les cinq candidats donc au moment où certains parlent de sauvegarde de l'emploi, ici, en Martinique, je crois qu'il faut répondre par un avis favorable, tout simplement pour poursuivre l'examen des dossiers.

M. le Président Claude LISE

Si je voulais compliquer la situation, je pourrais dire que l'Assemblée pourrait aussi présenter une sixième, voire une septième candidature pour aller dans ton sens, en faveur de l'emploi, par exemple, mais bon, ce n'est pas une proposition. On s'arrête aux cinq et je propose qu'on adopte ça. Par conséquent, comme j'ai déjà éliminé les « contre », les « ne prennent pas part au vote », les abstentions, quels sont ceux qui sont pour ? Voilà... Mais non, les explications de vote sont déjà passées.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Non, mais, je recueille des votes, collègue. Laisse-moi recueillir les votes. Combien ? Donc, il y a 30 pour.

Vote

Abstentions ? (0) Contre ? (0)

Pour ? (30)

Qui ne prend pas part au vote ? (17)

Adopté.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je respecte toujours les choses. On ne peut pas dire ici que je ne respecte pas. Seulement, un chemin ça a été déformé, je voulais rectifier. On dit que nous ne sommes pas intéressés par ce dossier, ce n'est pas le cas. Nous disons que nous ne sommes pas prêts. Je ne suis pas capable de dire au CSA: « oui, sur les cinq que vous

avez retenus, est-ce que vous en avez eu 10 ? 15 ? Et qui sont-ils ? ». Le CSA a une chance, le CSA connait ces gens-là plus que moi donc c'est tout ce que je veux dire. Ce n'est pas que nous ne sommes pas intéressés, nous ne sommes pas capables là, nous, de dire au CSA, oui pour ces cinq-là. On n'a pas les éléments pour cela.

M. le Président Claude LISE

J'avais bien interprété ta position puisque j'ai dit que ceux qui considèrent qu'ils n'ont pas eu suffisamment d'informations, j'ai dit ça, ont décidé de ne pas prendre part au vote, donc les choses étaient très claires. Je pense qu'en fait, on aurait pu s'épargner du temps.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Président.

M le Président Claude LISE

Tu veux ajouter quelque chose?

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Oui, quelque chose de rapide. Le CSA n'a reçu que les cinq candidatures qui ont été présentées. Il n'y a eu que cinq candidatures et ils demandent l'avis de l'Assemblée. Il n'y a pas eu plus que cinq candidatures, ce sont les cinq qui sont dans le dossier.

(Discussion hors micro)

M. le Président Claude LISE

Collègues, franchement, ne revenons pas sur ça. (Rires). Je n'ai jamais vu une chose aussi simple qu'on s'est amusé à compliquer à loisir. Franchement ! Merci, collègue LEOTIN et j'appelle le collègue CAROLE qui doit nous présenter la question numéro 3, à savoir, contractualisation avec l'Etat des actions d'appui à la lutte contre la pauvreté et contractualisation d'accès à l'emploi.

3/ CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT DES ACTIONS D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI

M. Francis CAROLE

Merci Président. Bonjour tout le monde. Ce dossier 3, porte sur la stratégie de lutte contre la pauvreté dont on a beaucoup parlé ces temps derniers, au niveau français et bien entendu, par écho, ici, en Martinique. Il s'agit d'une stratégie de l'Etat qui vise à prendre un certain nombre de mesures pour lutter contre la pauvreté. Cela exige évidemment, une contractualisation qui engagerait la Collectivité sur la période 2019, c'est-à-dire cette année jusqu'à 2022. On vous précise dans le dossier que cet engagement se fait sur des objectifs partagés avec l'Etat, et au nom de la libre administration des Collectivités, la Collectivité assure le pilotage des actions à mettre en œuvre et le cofinancement à hauteur de 50 % des dépenses engagées. Autrement dit, la Collectivité doit participer à hauteur de 50 % aux actions qui sont engagées. Ce n'est pas l'Etat qui, généreusement, donne la totalité des sommes. Qu'est-ce que l'Etat retient dans ces orientations ? L'Etat, et je cite, « définit l'idée d'un Etat, garant de la cohésion sociale et des libertés renforcées, une contractualisation qui se veut ambitieuse entre l'Etat et les territoires dont l'ambition serait de rehausser des

objectifs de cohésion sociale. L'idée de liberté accrue pour les Collectivités Territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir ». Evidemment, je suis toujours en train de citer ce qui est dans les orientations prises par l'Etat. Et « une incitation à l'innovation et à l'investissement social ». Il y a eu une conférence régionale des acteurs qui a réunie pratiquement tous les acteurs de l'action sociale, ainsi que l'Education Nationale. Nous avons eu l'ARS, la CAF, la CTM, la DEAL, la DIECCTE, l'Education Nationale et puis, nombre d'associations qui ont participé à ces travaux. Je crois important de dire, j'ai commencé à l'évoquer, c'est que nous devons bien comprendre, parce que nous ne sommes pas nés de la dernière pluie, que ce plan « Stratégie de lutte contre la pauvreté » ne permettra pas régler les problèmes de pauvreté en Martinique, même sur plusieurs années. En effet, il faut dire les choses telles qu'elles sont, nous venons d'écouter tout à l'heure des policiers qui nous disent quoi ? Que la Martinique est en voie de médélinisation, Cartel de Médéline, etc. et pour être sérieux et clair, tous les problèmes qui ont été évoqués là, on les connaît depuis au moins 1990. On savait que la conjonction entre la drogue et la violence aurait conduit à cette situation. Et, c'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui. Et, le trafic étant important, prospère, eh bien, ceux qui le font, ont de plus en plus d'argent, et comme ils ont de plus en plus d'argent, ils ont de plus en plus de pouvoir, et comme ils ont de plus en plus de pouvoir, ils ont de plus en plus capables de défier les autorités. Et, il y a des zones où il n'y a plus d'autorité. C'est ça la situation. Ce n'est pas la délinguance. J'ai entendu parler de délinguance tout à l'heure, ce n'est pas seulement cela. C'est la criminalisation d'une société, c'est cela le vrai problème. Il faudrait l'aborder comme tel, si nous voulons régler les questions. D'autre part, nous savons les éléments de pauvreté, nous avons ici une population de 20 % de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. En France, c'est 13,6 %, nous pourrions prendre une série de chiffres. Mais en fait, nous avons plus de 20 % puisque, les chiffres que nous utilisons en général, c'est le niveau de vie médian, en Martinique. Mais si on compare, au niveau de vie médian pour la France, on passera de 20 % de gens en dessous du seuil de pauvreté à 32 %. Donc, il y a une situation grave et c'est cette situation qui crée un terrain favorable pour toutes les dérives que nous observons aujourd'hui et pour peu que l'on ait de l'argent, une volonté malsaine, on parvient à faire un certain nombre de choses. Donc, ce plan de pauvreté, de lutte pour la pauvreté, c'est un élément mais qui ne permettra pas de régler les questions sur le fond. Le règlement de ces questions sur le fond, c'est le développement de la Martinique, c'est la reprise en mains de la parentalité, la lutte pour la réussite scolaire, c'est l'ensemble de ces éléments qu'il faudra mettre ensemble. Quoi qu'il en soit, la stratégie de l'Etat porte sur différents domaines de compétences de la Collectivité, notamment, sur l'aide sociale à l'enfance et son articulation avec la lutte contre la pauvreté des familles, des enfants et des jeunes, l'organisation du travail social, l'orientation et l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, si bien que ce qui est retenu, c'est de mettre en place une contractualisation avec l'Etat qui porte sur plusieurs axes. Le premier axe touche à la fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. Il s'agit de permettre aux jeunes de choisir un référent officiel pour être accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le deuxième axe concerne la simplification des guichets et des services. Il s'agit de simplifier les démarches administratives, à partir d'une généralisation des lieux de proximité, destinés au premier accueil social inconditionnel et de référent de parcours. Le troisième axe porte sur l'insertion des bénéficiaires de minima sociaux à travers un accompagnement personnalisé. La seconde partie est laissée à la discrétion des Départements, en l'occurrence de la Collectivité Territoriale de Martinique pour financer des projets portés par des Collectivités, s'inscrivant dans les axes de la stratégie pauvreté mais allant au-delà des référentiels produits. Ainsi, au regard des mutations démographiques de notre territoire, la problématique de la pauvreté des personnes âgées est de plus en plus une problématique prégnante. Et, l'enveloppe qui sera donnée pour cette année, hors FAPI est de 951 740,55 €. Nous avons en détail les chiffres sur l'insertion, etc. Par ailleurs, les dotations financières sont fixées, là, je parlais de 2019, sont fixées pour 2020 à 1 379 816,55 € et pour 2021 à 1 887 260,31 €, la participation pour 2022 est encore en voie de finalisation. Nous avons, et vous le voyez dans le dossier, retenu huit actions. Huit actions proposées qui portent, je vais les évoquer, sur la prévention des sorties sèches de l'ASE, sur le premier accueil social inconditionnel, sur le parcours d'insertion des allocataires du RSA, sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, sur ma première expérience professionnelle, l'accompagnement global des demandeurs d'emplois que nous avons voté ici, il y a quelques mois, les personnes âgées de plus de 60 ans en situation d'errance ou sans abris, qui est un phénomène de plus en plus important dans notre pays et le renforcement de l'accompagnement à domicile et de l'aide aux aidants dont on parle beaucoup, mais évidemment, il faut accompagner tout cela d'actions. Si bien qu'au total, nous aurons pour 2019, 3 319 000 €, 2020, cela devrait être, 3 626 000 €, 2021, 3 754 000 € et 2022, en attendant les précisions du Gouvernement, 2 820 000 €. Alors, il nous était demandé par la Préfecture, de signer rapidement ce contrat qui engage la Collectivité, nous ne l'avons pas fait parce que nous avons considéré, qu'avant toute signature, nous devons débattre souverainement dans l'Assemblée et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas signé pour le moment, ce document. Beaucoup de régions de France l'ont signé. Pourquoi ? Pour la simple raison que les débats, les rencontres ont été lancées beaucoup plus tôt. Chez nous, cela a été simplement au mois d'avril. Il fallait évidemment un temps, à la fois pour en discuter et pour élaborer un certain nombre d'orientations que je viens de vous exposer et ce qui vous est demandé, c'est de permettre au Président de signer ce contrat, évidemment, après les débats que nous aurons au sein de l'Assemblée. Pour résumer, il y a dans cette stratégie de lutte contre la pauvreté, un certain nombre d'éléments qui peuvent être considérés comme des éléments intéressants, notamment, l'aspect reproduction de la pauvreté, en prenant en charge les enfants très tôt, en les accompagnant. Peut-être et certainement les moyens ne suffisent pas mais il faut quand même aller au-delà de cela et poser cette action dans un cadre beaucoup plus large que nous avons essayé de définir à la Collectivité, qui est le combat pour un véritable développement de la Martinique parce que lorsque nous avons des taux de pauvreté de gens qui vivent en dessous du taux de pauvreté de 32 %, eh bien, on comprend parfaitement comment des phénomènes peuvent se mettre en œuvre dans notre pays et comment certains peuvent en profiter. Voilà les éléments que je voulais donner pour ouvrir ce débat.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale Gérontologie Personnes en situation de handicap. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Bonjour Président. Pour nous, sur la démarche, notre commission qui s'est réunie, en tous les cas, a donné un avis favorable sur la démarche qui a été engagée. Bien sûr que la Collectivité Territoriale n'a pas attendu que l'Etat rentre dans une démarche de contractualisation avec nous, Collectivité Territoriale, pour que nous puissions nous pencher sur l'approche de la question sur la pauvreté. Pour ça, c'est très bien qu'on contractualise mais nous n'avons pas attendu les services de l'Etat pour le faire. Par ailleurs, les actions que nous proposons couvrent le champ des compétences de la Collectivité, en tous les cas pour nous, pour la commission Actions sociales, Gérontologie et Personnes en situation de handicap. Je considère que pour nous, nos besoins sont couverts parce qu'il y a un certain nombre d'actions qui ont été pourvues. Mais juste une question pour le Conseiller exécutif, parce qu'il y a quand même un aspect sur l'axe 2 qui concerne la simplification des guichets et des services, je sais qu'il y avait un projet de maison de services publics qui permettait de centraliser un certain nombre d'intervenants qui participent à l'action sociale et au service public, est-ce que nous nous inscrivons dans ce parcours? Par exemple, de maison de services publics, est-ce que c'est quelque chose que nous mettons autour de la table dans le débat dans ce cadre de contractualisation avec les services de l'Etat et comment on peut participer de façon un peu plus pointue, un peu plus précise ? S'il y a des premières réflexions qui ont déjà été portées là-dessus ? En tous les cas, ce serait intéressant, à la fois pour nos propres services de la Collectivité Territoriale, de pouvoir être encore plus présent en proximité donc ma question va plutôt en ce sens. Et pour nous, notre commission Actions sociales Gérontologie et Personnes en situation de handicap, c'est un avis favorable qui est donné au Président pour passer ce contrat avec les services de l'Etat.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé et Actions de prévention. Collègue TELLE.

Mme Louise TELLE

Merci Président. La commission estime que ces actions de toute évidence sont crédibles du point de vue des bienfaits qu'elles peuvent apporter, au public concerné, relevant de l'aide sociale à l'enfance. Cependant, la commission souligne une nouvelle fois, la nécessité d'inclure dans le processus de mise en œuvre, un dispositif d'évaluation continue permettant notamment aux élus, de pouvoir apprécier de manière régulière l'impact de cet aspect de la politique publique de la CTM. Cette évaluation continue pourrait être, peut être confiée à l'Observatoire, ce qui permettrait à ce service de bénéficier d'un dispositif qui rendrait possible en fin de course, de pouvoir fournir des données évaluatives indispensables à la prise de décision par les élus. Nonobstant ces observations, la commission donne un avis favorable. Merci.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion Economie sociale et solidaire.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La Commission des Finances bien entendu, a observé l'effort de la Collectivité en faveur d'actions en matière de pauvreté. Elle a observé que la problématique de la pauvreté des personnes âgées de plus de 60 ans, a été retenue, compte tenu du fait que la caractéristique dans notre pays qui est le vieillissement accéléré de notre population et bien entendu, a formulé un avis favorable d'autant que nous savons que le taux de pauvreté dans notre population, notamment dans la partie âgée de la population, est très élevé. Nous savons que les retraités ont en moyenne 650 € par mois alors qu'en France ils ont 1200 € par mois, en moyenne et que par conséquent, si la réforme qui est projetée par l'actuel Gouvernement passe, on va accentuer l'effet de pauvreté, notamment dans la partie âgée de la population, ce qui nous donne de grandes responsabilités dans le soutien de ces personnes. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Merci. Collègues, vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Bonjour, chers collègues. Ma question va porter sur le choix du référent par rapport aux sorties sèches. En fait, la question que je vais demander, on a des jeunes qui choisissent de s'éloigner de l'aide sociale à l'enfance lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Il y en a d'autres qui souhaitent, justement, garder ce lien parce que soit ils sont étudiants, etc. Et je sais, que pour avoir été au Conseil Général, il y a une pratique qui faisait qu'il y avait un contrat qui était signé, et d'ailleurs cette pratique existe toujours, puisqu'il y a des jeunes qui ont atteint leur majorité et qui continuent à avoir des liens avec l'ASE et leur référent reste toujours le même. Ma question aujourd'hui par rapport au choix du référent, je me demande : quand le jeune choisit de rester à l'ASE, qu'on continue à l'accompagner, est-ce qu'en mettant un référent, en proposant un référent de choix, le référent qui était là, qui accompagnait déjà le jeune, est-ce qu'il n'y aura pas une rupture ? Puisqu'il y a déjà quand même un travail qui est fait. Ce que je souhaite savoir vraiment, est-ce que cela concerne des jeunes qui souhaitent partir ou des jeunes qui souhaitent rester avec l'ASE? Parce qu'il ne faudrait pas non plus que nous... C'est vrai qu'il n'y avait pas de texte là-dessus, en Martinique mais je parle sous le couvert du Président LISE, il y a cette pratique-là qui voulait qu'on accompagne le jeune, on ne laisse pas le jeune dans la nature soit parce qu'il fait une licence ou soit parce qu'il faisait un BTS etc. Donc, aujourd'hui, est-ce que cela voudrait dire que le jeune, il va partir dans la nature et c'est vrai qu'on va lui permettre de choisir un référent mais ce qui fonctionnait bien, est-ce qu'on va mettre de côté ce qui fonctionnait bien en tous cas ? Et puis, dans l'axe 2, vous parlez de guichet, donc comment ça sera réparti sur le territoire ? Et quels moyens ? C'est vrai qu'il y a une enveloppe, etc. Et puis, le troisième axe, quelle est la plus-value qui est apportée par rapport à ce dispositif? Puisqu'il y a tellement de dispositifs, tellement de choses que l'on voit aujourd'hui, qui sont proposées pour nos jeunes, je ne vais pas lister : atout inclusion, etc. Qu'estce que vous pensez proposer d'autres dans le cadre de l'insertion ? Qu'est-ce qu'il y a de plus inclusif dans ce nouveau dispositif que vous proposez ? Voilà, merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

D'abord, il faut dire que lorsqu'on a étudié le dossier, le dossier lui-même, le Conseiller exécutif a présenté les choses d'une telle manière, en mettant, c'est vrai que ce n'est pas ça qui va régler tous les problèmes, parce qu'on se posait des questions. Est-ce que ça va régler des problèmes ? Comment on va faire ? Mais la présentation est un peu mieux structurée que le rapport. Je ne te félicite pas mais, c'est la réalité. Mais quand même, on s'est posé une question qu'on ne maîtrise plus, en tous cas que je ne maîtrise plus. Est-ce que les jeunes qui sont pris en charge par nous, pupilles ou autres, par l'aide sociale à l'enfance, nous, entre 18 et 21 ans, s'ils font des études est-ce qu'ils relèvent de notre autorité toujours ? Et quand les jeunes sortent d'une structure, par exemple, chez les aidants ou pas, comment nous les aidons à intégrer la vie ? Ce qui n'est pas facile. Ce n'est pas la CTM qui peut tout régler mais l'intégration, on ne va pas en intégration de l'emploi, l'intégration d'une maison, ceux qui n'ont pas de structure familiale et tout cela, est-ce que dans ce cadre-là, il y a quelque chose qui a été prévu ? Est-ce qu'il y a une réflexion en ce sens ? Sur la prise en charge. D'abord, la première question : est-ce qu'on les suit jusqu'à 21 ans ? Le Président aussi peut me répondre parce qu'avant c'était le Conseil Général. Tant qu'ils sont étudiants, pas simplement s'ils sont dans les universités mais s'ils apprennent quelque chose. Et puis, comment les intégrer dans la vie de manière générale? Notamment, ceux qui n'ont pas de parents et qui ont été tout le temps dans une structure familiale et qui doivent partir à un moment. Comment on pense les aider ? Est-ce qu'on les lâche comme ça dans la rue ? C'est un peu les questions qu'on s'était posées.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Comme ça, le Conseiller exécutif va répondre. Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. En fait, nous observons dans les attendus, qu'il est indiqué, je pense que le rapporteur l'a rappelé, que compte tenu du contexte social énoncé, le chômage, 19 %, le RSA, 32 000, que cette stratégie en fait, constituerait un véritable enjeu pour réduire les situations d'exclusion et de précarité des populations vulnérables. Il est évident que, le rapporteur l'a rappelé, il s'agit là d'un dossier qui peut porter un certain nombre de contributions, paraissait intéressant et qui, pour le moins, ne va pas régler l'ensemble des problèmes. Néanmoins, pour ce qui concerne la pauvreté et l'emploi, au regard de ce rapport, l'impression, en tout cas, qui se dégage, c'est que la pauvreté prend le pas sur l'emploi. En effet, et compte tenu du très fort taux de chômage, de précarité, d'exclusion que nous connaissons dans notre population, la question c'est : Quelles stratégies ? Quelles innovations sont prévues pour tenter d'inverser la spirale ? Parce que nous sommes devant une vraie problématique sociale. De plus, le rapport apparaît très vaste, à la fois pour la lutte contre la pauvreté en ce sens qu'il vise des jeunes de l'ASE, des personnes âgées en errance, des bénéficiaires du RSA et Dieu sait s'il y en a, aussi le contexte gagnerait à être plus explicite parce que lorsqu'on a tous ces publics, quelle est la situation réelle de ces différents groupes ? Pourquoi pas, par exemple, ne retenir qu'une action en direction des personnes âgées en errance, alors que l'on sait comment beaucoup de personnes âgées, à la Martinique, dès qu'elles rentrent en retraite, se trouvent appauvries. On est dans une vraie... et on tire la sonnette d'alarme, tout le temps sur cette question-là. Donc, quel est le contenu des actions en direction des personnes âgées en situation d'errance ? Quelle est la précision de cette action-là ? La liste des actions potentielles? Et qu'entend-on véritablement par « renforcer des actions pour les personnes âgées et aidants »? Donc, vu l'enveloppe, il faut préciser le champ pour faire en sorte que nous puissions garantir l'équité. Par ailleurs, on s'interroge sur la question, c'est quid des établissements sociaux afin qu'ils aient les moyens de leurs projets puisque nous savons qu'il y a des établissements sociaux qui agissent dans cette direction-là. Pourquoi pas un regard transversal en quelque sorte sur les différentes institutions et associations qui œuvrent dans le sens de la lutte contre la pauvreté afin de définir des stratégies plus efficaces, des stratégies communes ? En tous cas, s'agissant de l'emploi, si l'axe 3 parle d'insertion, en dehors de la page de garde, le mot « emploi », n'est employé nulle part. Et par conséquent, quelles orientations pour l'emploi en question, dans cette démarche-là? Alors, vous indiquez que dans le rapport, le financement pour huit actions prioritaires, notamment en 2019 qui sont déjà fléchées pour 3 319 000 €. Alors, peut-on nous dire ou faire un point d'étape ? Parce qu'on nous dit qu'il y a des actions prioritaires qui sont déjà engagées, des actions qui sont déjà engagées pour certaines. Par conséquent, il eut été bon de nous faire un point d'étape sur ces actions-là. Quelles sont celles qui ont déjà été financées ? Et à quel niveau elles ont été financées dans le cadre de la réalisation ? Et puis, quelles étaient, en fait, les modalités d'accès pour, en quelque sorte, les bénéficiaires ? Et puis, au niveau de la commission Santé, on a insisté sur la nécessité d'avoir un dispositif d'évaluation, je soutiens cette démarche-là qui me paraît extrêmement importante lorsque nous investissons dans un champ aussi particulier.

M. le Président Claude LISE

Bien. Il y a encore une question. Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président et bonjour à toutes et à tous. Mon intervention va porter sur l'articulation entre les différents bénéficiaires, peut-être, du dispositif. Je m'explique. Par exemple, nous avons dans les axes qui sont identifiés : parcours d'insertion des allocataires du RSA, je prends juste deux cas, et, l'accompagnement global des demandeurs d'emplois. Souvent, ce sont les mêmes personnes. Et, je prends ce cas-là parce que je suis souvent confrontée à des demandes d'informations de personnes qui sont en difficulté face aux méandres de l'organisation administrative. Notamment, un demandeur d'emploi qui bénéficie d'un dispositif qui doit à la fois s'adresser au pôle emploi mais qui, dans ce dispositif, il y a un accord avec la Collectivité Territoriale, se retrouve seul à devoir faire toutes les démarches et parfois c'est un véritable parcours du combattant. Donc, par rapport à cette convention qui va être passée, ma question c'est de savoir, dans l'accompagnement qui est prévu notamment, cet accompagnement global pour les demandeurs d'emplois, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'envisager d'avoir pour le bénéficiaire, justement, un interlocuteur privilégié, qu'il ne soit pas confronté à plusieurs services avec des personnes différentes qui, parfois lui donne des informations contradictoires, en tous cas, je l'ai vécu avec des personnes, et donc là, dans le dispositif, je pense qu'il faut être attentif à cela. Et, je vais juste conclure sur la notion de l'évaluation. Oui, effectivement, je suis en accord avec ce que nous avons retenu dans le cadre de notre commission Santé Actions de prévention, il faut qu'il y ait une évaluation des dispositifs mais il faut aussi que cette évaluation soit du point de vue de l'usager, du bénéficiaire. Il faut qu'on ait le regard de l'organisation administrative mais il faut que l'on sache ce que pensent ceux qui bénéficient des dispositifs, est-ce qu'ils en ont un accès qui soit facile ou pas ? Et qu'est-ce que nous pouvons mettre en place pour pouvoir mieux répondre à leurs besoins ? Et mieux mettre en place ces fameux dispositifs pour lesquels nous mettons des sommes colossales à leurs services. Merci.

M. le Président Claude LISE

Pas d'autres questions ? Donc, je donne la parole au rapporteur. Donc, je t'en prie.

M. Francis CAROLE

Merci. Concernant la question des dispositifs d'évaluation. Lorsqu'on lit attentivement la stratégie de lutte contre la pauvreté, on voit que l'Etat, à son niveau, a prévu tout un dispositif de contrôle et d'évaluation progressive des actions qui vont être mises en place avec aussi des sanctions financières si ces actions ne sont pas correctement mises en place. Donc, il y a dans ce dispositif, même au niveau gouvernemental, je ne parle pas au niveau de nous-mêmes, il y a déjà des dispositifs d'évaluations. Il faut que les collègues reprennent le texte sur cette question. La deuxième chose, la Collectivité est en train de mettre en place de vrais dispositifs d'évaluation des politiques publiques que nous menons. Cela a commencé avec la formation des cadres, des cadres intermédiaires, de sorte que nous puissions évaluer l'impact des politiques publiques que nous menons et l'impact aussi, financier, bien entendu. Donc, c'est presque co-substantiel du dispositif de stratégie de lutte contre la pauvreté, il y aura donc des évaluations. Concernant la deuxième qui a été posée à la fois par la collègue VALENTIN et la collègue NORCA, c'est une question importante que la question de la simplification, c'est dans le point 2, la simplification des guichets, le fait qu'on arrête de promener les jeunes ou les moins jeunes de guichets en guichets, le fait que l'accès aux guichets soient parfois compliqué parce qu'il faut prendre un bus qui parfois fait grève, etc. etc. Donc, il y a plusieurs hypothèses qui sont évoquées, plusieurs solutions. Il y a les points, les points jeunes qui vont être multipliés y compris sur l'ensemble du territoire parce qu'il ne faut pas que ce soit concentré à Fort-de-France ou au Lamentin, il faut que ce soit sur tout le territoire. Il y a des projets comme « Dîtes-le en un seul clic » et je dois vous dire aussi que ce que nous faisons est vivant. C'est-à-dire qu'il y a encore des commissions qui travaillent de manière très concrète sur ces questions donc il y a l'axe mais il y a toujours un travail très précis à faire sur comment nous mettons en œuvre, parce que 60 % de la réussite, ce n'est pas la définition de l'axe, c'est la mise en œuvre très concrète, le suivi et l'évaluation donc il y aura dans ce sens un mouvement permanent de suivi de ces questions mais évidemment c'est une question essentielle. Ensuite, une question a été posée sur..., je l'ai dit au départ, c'était pour désamorcer trop de questions, ce n'est pas que je ne veuille pas entendre les questions, mais enfin... En fait, quand on regarde bien, quand on compare les urgences que nous avons sur notre territoire et les moyens qui nous sont donnés, nous irons les chercher mais il nous faut être suffisamment lucides pour dire que cela ne nous permettra pas de régler l'essentiel des questions. Loin de là, donc par conséquent nous avons été obligés de faire des choix, là où nous sentons que les choses sont les plus fragiles, les plus sensibles et où il nous faut intervenir. La question par exemple, des établissements, c'est une question qui est aujourd'hui en débat au Ministère de la santé et il faut que dans tous les domaines, à la fois dans les EHPAD mais dans les établissements qui accueillent les jeunes, il faut qu'on mette plus de moyens. Aujourd'hui, nous avons dans la Collectivité, mais le phénomène existait toujours, nous avons de plus en plus de personnes âgées à accompagner, de plus en plus de personnes âgées en mauvaise santé, avec une enveloppe qui est presque la même depuis quelques temps. Nous aurons à un moment donné, un problème. C'est-à-dire que le croisement entre la satisfaction des besoins et les moyens de la Collectivité, se pose, pas seulement pour nous, pour toutes les collectivités de France et de Navarre, Guadeloupe, partout ailleurs mais là, il y a un véritable enjeu que nous devons analyser. Alors, nous avons fait un schéma de l'autonomie qui essaie de voir comment répondre de manière très précise à ces questions. Quels types d'établissements mettre en place, sortir du tout EHPAD et renforcer l'accompagnement à domicile, mais tout cela demande tout de même un certain nombre de moyens. Il y a une question qui a été posée par plusieurs collègues, c'est sur les jeunes majeurs. Nous avons à la Collectivité, le dispositif officiel qui consiste à accompagner les jeunes jusqu'à 18 ans mais qui permet aussi si nous le voulons, d'accompagner les jeunes jusqu'à 21 ans, c'est le fameux contrat « Jeunes majeurs ». Le fameux contrat « Jeunes majeurs » existe, nous en signons. Le Président du Conseil Exécutif en signe pas mal, régulièrement. Nous avions en 2018, 181 contrats « Jeunes majeurs ». Ce contrat « Jeunes majeurs » nous permet d'accompagner des jeunes qui sont soit dans des familles d'accueils, soit dans des établissements ou des jeunes qui iront dans des foyers de jeunes travailleurs, nous les accompagnons avec évidemment, une aide financière. Et, nous sommes peut-être l'une des régions des derniers confettis de l'empire, une des régions à avoir mis un maximum d'effort sur les contrats « Jeunes majeurs ». Mais notre problème n'est plus tellement là, enfin, en Martinique, puisque nous les accompagnons jusqu'à 21 ans. Ce que nous observons, c'est que lorsqu'ils sortent du contrat « Jeunes majeurs », après 21 ans, eh bien, ce sont eux qu'on va retrouver dans la rue, chez l'ACISE, à peu près 13 %. Ce sont eux qu'on va trouver dans des problèmes d'errance, de drogue, voilà. Et donc, ce sur quoi nous réfléchissons, ce n'est pas comment les accompagner de 18 ans à 21 ans puisque nous le faisons mais comment les accompagner de 21 ans à 25 ans, etc. C'est cela notre problème. Et donc, nous n'avons pas encore arrêté des modalités, nous travaillons et je tiens à dire que nous travaillons avec d'autres personnes. Avec des professionnels d'établissements, des institutions, pour que nous puissions croiser les regards et trouver les meilleures solutions possibles. Mais en tous cas, nous savons que nous avons cela comme axe politique essentiel parce que ces jeunes comme je le disais, ce sont des jeunes qui, lorsqu'ils sortent des contrats « Jeunes majeurs » sont généralement dans la rue, pas tous. Nous en avons qui réussissent très bien aussi, qui réussissent très bien et il y a à dire aussi qu'il y a une vertu de l'aide sociale parce que nous avons beaucoup de jeunes qui ont des diplômes très élevés et qui reviennent aider les autres, leurs petits frères reviennent les aider. Je pense que c'est très important de le dire parce qu'on n'est pas que dans des situations d'échec. Une question était posée sur l'axe 3, quoi de neuf? Je rappelle que l'axe 3 porte sur l'insertion des bénéficiaires de minima sociaux à travers un accompagnement personnalisé. Vous avez bien compris que nous avons... parce qu'il y a derrière tout cela, des questions de moyens financiers. Vous avez bien compris qu'on a recyclé aussi pour le mettre dans ce dispositif, des choses qu'on avait décidées ici et que le Président LISE avait fait voter. D'accord ! Je prends par exemple, l'accompagnement global. Vous aviez voté ici, l'accompagnement global qui consiste lorsque nous avons quelqu'un qui est au RSA, de mettre un accompagnement qui soit fait à la fois par Pôle Emploi et nous-mêmes de sorte qu'il y ait une cohérence, donc cela se fait. Nous sommes aussi, aujourd'hui, en train de discuter avec trois partenaires essentiels : CTM, Pôle Emploi et la CAF pour essayer de voir comment on peut lisser, on peut dire cela, Président ? Lisser les différents dispositifs de sorte qu'il y ait un lien de continuité très clair entre les différentes institutions, de sorte que le jeune n'aille pas à Pôle Emploi, tantôt, etc. Vraiment, il faut mettre de la cohérence. La deuxième chose, il faut mettre de la vitesse. Ce n'est pas normal que des dossiers soient traités... Alors, cela va améliorer les choses et je suis persuadé que cela va améliorer le temps de traitement, la prise en considération, mais on ne peut pas insérer professionnellement un jeune si à côté on ne développe pas un tissu économique dynamique, et ça, ça reste un enjeu. Je l'ai dit au départ et il faut mettre ces jeunes autour... Là, nous allons présenter un dossier tout à l'heure sur le dossier qui concerne, territoire, non pas zéro chômage mais zéro chômeur de longue durée. C'est un des moyens que nous avons imaginés pour tenter de régler un certain nombre de problèmes. Cela ne permettra pas de régler toutes les difficultés mais il nous faut aller partout, nous sommes aussi en train de travailler sur l'économie du vieillissement, nous sommes en train de préparer quelque chose avec la Chambre de Commerce, donc nous essayons partout de densifier les initiatives économiques de sorte que ces jeunes-là puissent trouver des produits. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions mais enfin, je pense avoir répondu à l'essentiel des interrogations qui ont été posées. Mais, je veux bien dire aussi que sur les questions très fines, très concrètes que les collègues ont posées, il y a des choses qui sont en cours d'élaboration, qui ne sont pas finalisées, qui sont en cours d'élaboration concernant les points jeunes, le remplacement, etc. Mais, cela se fait. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, nous passons au vote. Quels sont ceux qui ne sont pas d'accord ? Qui sont contre ce qui nous est proposé ? Je pense que personne. Abstention ? Non plus. Donc, nous adoptons à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons à la question 4. Participation de la Collectivité Territoriale de Martinique à l'expérimentation « Territoire, zéro chômeurs de longue durée » et adhésion à l'association « TZ CLD ».

4/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRE, ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » ET ADHESION A L'ASSOCIATION TZCLD.

M. Francis CAROLE

Comme l'a annoncé le Président LISE, ce rapport a comme objectif de nous positionner sur la seconde expérimentation du « Territoire, zéro chômeur de longue

durée » et d'autre part d'adhérer à l'association qui s'appelle « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », TZCLD. L'expérimentation qui est en cours part d'un principe: il n'y a pas de gens qui soient inemployables, parce que vous savez, on a entendu ce débat récemment, on met partout, employabilité, comme si un être vivant n'était pas employable par définition. Non, on peut perfectionner la formation mais on ne peut pas dire de quelqu'un qu'il serait inemployable. Et, c'est un mot, une fonction idéologique, c'est un moyen de justifier les raisons pour lesquelles, on n'emploie pas tout le monde, parce que la fameuse Constitution Française de 1946 disait très clairement que chacun devrait avoir un emploi. Et, pour faire plaisir à BRANCHI, je dirais, qu'à l'époque les communistes étaient membres du Gouvernement donc c'est CQFD, peut-être. Mais, il y a des mots qui à mon avis qui servent à ostraciser les demandeurs d'emplois, c'est-à-dire qui n'est pas employable. Tout le monde est employable. Il faut savoir que ce projet de territoire, zéro chômeur de longue durée, vient de ATD Quart Monde. On voit bien une philosophie très humaniste et mettant l'homme au centre des préoccupations. C'est une phrase qu'on emploie souvent mais dont la mise en pratique n'est pas toujours courante. Donc, l'idée c'est de faire en sorte que chacun puisse exercer son devoir de travailler et son droit à obtenir un emploi. En effet, depuis février 2016, et le vote à l'unanimité du Parlement d'une première loi d'expérimentation portée par le député Laurent GRANGUILLAUME que nous avons rencontré sur cette question, il y a quelques mois. La mise en œuvre de ce dispositif, de cette expérimentation est actée. Il a été choisi 10 territoires sur l'ensemble français, à partir de 2016 et la première phase de l'expérimentation a commencé. Il doit y avoir une seconde phase. Normalement, une loi devrait sortir en 2019 pour initier la seconde phase et nous voulons, nous, entrer, nous intégrer dans cette seconde phase. Alors, ce que l'on cherche à faire à travers l'expérimentation, c'est de résorber le chômage en proposant à des chômeurs de longue durée un emploi en contrat à durée indéterminée, qui est adapté au savoirfaire des personnes sur un temps choisi en fonction de la disponibilité de ces personnes. Des activités proposées doivent répondre à des besoins sur le territoire, non satisfaits, car à priori peu solvables. Le projet repose sur plusieurs principes : la création d'une entreprise à but d'emploi, EBE, qui sera chargée de recruter les salariés et développer l'activité, l'embauche non sélective, aucune sélection ne doit limiter le recrutement, ce qui explique que l'employeur doit proposer des travaux en fonction des capacités et savoirs-faires repérés et que tout type de public peut être embauché, c'est-à-dire, vous voyez là, qu'on balaie le terme « d'employabilité ». Il vient du monde du libéralisme. Le financement de ces emplois CDI, provient des prestations réalisées, de fonds d'expérimentation, ainsi que de la réorientation des indemnisations. Nous avons un exemple très simple. On considère que le coût d'un poste par année, est de 26 000 €. Le coût d'un poste est de 26 000 €. Sur les 26 000 €, il y a 18 000 € de subvention de l'Etat, ce qui est quand même estimable. Il y a 3 000 € de chiffre d'affaires et un apport qui est couvert par, à la fois le Ministère du Travail, les Collectivités et le Mécénat d'entreprise à hauteur de 5 000 €. Donc, évidemment, on voit très bien que c'est mieux que d'être simplement au RSA puisqu'on travaille, on est utile. Le déroulement du projet, en phase 1, il y a la création d'un comité de pilotage et la mobilisation de l'ensemble des acteurs puisqu'il faut se mettre ensemble pour cela ; phase 2, identification et rencontre des demandeurs d'emplois de longue durée volontaires pour rejoindre la démarche, il faut du volontariat ; phase 3, identification des travaux utiles sur le territoire ; phase 4, création et identification d'une ou plusieurs entreprises à but d'emplois. Et puis,

comme vous le voyez dans le dossier, sans que je cherche à être long, il faut évidemment, un type d'accompagnement particulier. Voilà, en gros ce dont il s'agit. L'intérêt pour nous, ce sera de permettre, non pas sur toute la Martinique dans un premier temps mais sur un certain nombre de communes que nous aurons identifié et moi j'aurais souhaité que ce soit dans les communes qui ont le plus de difficultés, notamment, les zones du Nord de la Martinique, certaines zones du Sud et qu'on expérimente cette action qui va demander du temps, de la concertation mais avant d'attendre le texte du Gouvernement en 2019, nous allons commencer à mettre en place tout le process de concertation avec les différents acteurs qui peuvent être concernés par ce dispositif. Voilà, résumé, les propositions autour de « Territoire Zéro Chômeur ».

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion Economie sociale et solidaire.

M. Georges CLEON

Avis favorable, Président

M. le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

C'est une expérience, effectivement, comme l'a souligné le rapporteur, le Conseiller exécutif qui est né d'une association que tous les militants de mon bord politique connaissent, ATD Quart Monde qui est une vieille organisation qui préconise une vision de la société, disons, solidaire. Et, l'idée de Territoire Zéro Chômeur Longue Durée est une idée intéressante et surtout compte tenu de notre contexte, bon, les chiffres sont terribles. La plupart des chômeurs sont des chômeurs... Sur les 54 000 chômeurs, nous avons plus de la moitié qui sont de plus d'un an et plus de 47 % qui sont de plus de trois ans, au chômage. Par conséquent, l'idée de trouver des emplois en CDI, qui utilisent les savoirs-faires pour éviter cet éloignement de l'emploi, et vous savez que plus on est éloigné de l'emploi, moins on a de chance de retrouver un emploi, et surtout que le système se finance à partir, précisément, des allocations qui ne seront plus versées. Autrement dit, ce n'est pas un système qui fait appel aux finances de la Collectivité, mais qui s'autofinance à partir du RSA. Cela veut dire que... Donc, nous avons un devoir de mettre beaucoup d'efforts, comme l'a dit le rapporteur, notamment dans les communes qui sont les plus touchées par ce phénomène, notamment, nous savons bien que la situation de durée du chômage est beaucoup plus forte dans le Nord, le Nord atlantique, qu'ailleurs. Par conséquent, c'est une expérimentation, ce n'est pas... Il y a des résultats en France, près de 1 000 personnes, d'après ce que j'ai lu, ont pu retrouver un emploi. Je crois que nous devons pour une fois, c'est le cas, s'embarquer dans cette expérience-là sans réserve. C'est un avis bien sûr, très favorable.

M. le Président Claude LISE

Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Parce que notre commission a aussi été sollicitée, Président, pour nous, c'est un avis favorable et c'est vrai que lors de nos échanges pendant notre commission, l'idée de

la passation, parce que quand on a des chômeurs de longue durée, il ne faut pas s'imaginer que les gens sont inactifs, parce qu'il y a aussi la culture du job. Je crois que c'est cette transition-là aussi qu'il faut pouvoir organiser avec ces chômeurs de longue durée, qui sont des gens quand même qui ont des compétences à faire valoir, qui ne sont pas forcément sanctionnés d'un diplôme mais c'est une belle démarche mais c'est vrai que le fond du problème doit être vraiment abordé de façon un peu plus objective et concrète. Et, c'est vrai que pour nous, la question s'est posée : mais comment matériellement, cela va s'organiser cet accompagnement ? Parce que je crois qu'il y a un accompagnement à la fois sur la personne, sur sa capacité à se reconnaitre comme une personne pouvant apporter à notre société des éléments en plus. C'est vrai que la question s'est posée. Comment allons-nous organiser de façon pratico-pratique la culture du job et permettre à ces personnes de s'insérer durablement dans le système économique? Donc, la question s'est posée, en tous les cas, pour nous, c'est un avis favorable pour que nous puissions aider ces personnes qui sont des chômeurs de longue durée, vers de l'emploi durable et espérer bien sûr, pour ces personnes un CDI.

M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Il n'y a pas de questions ? Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci, Président. Concernant en effet, ce dossier, l'adhésion de la Martinique à « Territoire Zéro Chômage », évidemment, donc les chômeurs de longue durée. On peut considérer, d'ailleurs qui est considéré, le rapporteur l'a indiqué, comme un outil supplémentaire mais on nous dit également qu'il y a 10 régions qui ont déjà donc fait cette expérimentation-là. Il eut été intéressant que nous ayons le bilan de ces 10 premiers territoires, de sorte que nous nous en fassions une idée. Même si le projet peut paraître intéressant, il faut dès le départ poser la question de la suite après les deux ans et sans le budget de l'Etat, le collègue BRANCHI l'a effleuré tout à l'heure. Par ailleurs, nous notons que le cœur du projet finalement, est la création de l'EBE c'est-à-dire l'Entreprise à But d'Emploi porteuse de projet. Et, par conséquent, nous voudrions savoir, quels seront les critères sur cet entendu-là. Alors, il y a des éléments qui peuvent paraître négatifs dans le projet, c'est le fait qui, selon nous, qui ne prend pas en compte la réalité du chômage de notre territoire, à savoir la situation des jeunes, des femmes, des séniors, puisque l'embauche ne doit pas être sélective, en quelque sorte. Alors, au-delà de cette première réflexion, dans la situation de grande sinistralité de l'économie martiniquaise, nous avons envie de dire que ce projet apparaît comme un leurre, pour les uns et les autres, Pôle Emploi, Insee, etc., le chômage baisse en Martinique et ça, c'est archi faux, parce que le nombre de bénéficiaires, on l'a vu tout à l'heure et le rapporteur l'a rappelé, du RSA, explose littéralement. Ce qui est, en fait, une catastrophe sociale. Par ailleurs, évidemment, la jeunesse s'en va, on a parlé ici, les partis et les partants à la retraite sont peu ou pas remplacés, les ruptures conventionnelles explosent. Bref, partout des emplois sont supprimés à une vitesse folle et l'Etat qui est en tête de ces drames, notamment, prélèvement à la source, ferme les trésoreries du François, des Trois-Ilets, de Saint-Pierre, etc., licenciement dans les grands secteurs d'activités tels que les hôpitaux. Voyons ce qui se passe au CHUM chez nous, La Poste, licenciements économiques aussi à grande vitessse. Nous observons également que les organismes de formation claquent la porte chaque jour, même si LADOM fait comme elle peut avec des moyens qui baissent, etc. Cependant, ce que nous observons c'est que cette situation en fait, le TZCLD, ne changera rien véritablement à la crise sans ce que nous appelons une espèce de grenel de l'emploi en Martinique. Nous sommes dans un vrai questionnement quant à cette perspective d'expérimentation. Il est indiqué dans la phase 3, l'identification des travaux utiles sur le territoire. Eh bien, écoutez, qui constituerait avec un comité de suivi qui serait mis en place. La question c'est : qui constituerait ce comité de pilotage ? Parce que là, il y a un vrai questionnement donc dans la phase 3, les éléments apparaissent mais on n'a pas cette indication-là. Nous savons l'impérieuse nécessité d'un vrai plan, en tous cas, quinquennal pour l'emploi, piloté par nous, donc la CTM, doit être mis en place pour répondre de ce défi, pas simplement l'expérimentation, et non pas un énième gadget sur la base de cette expérimentation-là. En tous cas, nous savons ce qu'il faut faire pour sortir de ce désastre et être en phase avec le document fondateur des valeurs, puisque le rapporteur l'a évoqué tout à l'heure, donc la Constitution. Chacun a le droit, a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Enfin, seul, comme nous le savons, un plan de relance de la commande publique permettrait en effet, d'avancer sur cette démarche concernant la question de l'emploi et la question d'emploi en Martinique. Effectivement, un recueil exhaustif des activités à identifier, à développer, utiles en Martinique. Il faut le faire, mais sur tous les champs, c'est-àdire le sport, la culture, les séniors à prendre en charge, la petite enfance, on vient d'évoquer tout à l'heure dans le dossier précédent, les besoins, par conséquent, il y a là, véritablement l'idée de ce qu'il faille aller vers l'amélioration de l'existant et surtout innover, pour une Martinique meilleure et pour la population. Alors, quand on voit le volume d'activités qui sera établi, à mobiliser, il est nécessaire de véritablement mobiliser le dispositif territorial, donc chômage pour aller vers ce que nous vous souhaitons c'est-à-dire, le chômage en baisse réelle. Il faut donc que ce soit clair, car nous observons que la fracture sociale ne cesse de s'agrandir. Voilà un peu, les éléments de réflexion que nous avons et qui nous préoccupent, par rapport à cette expérimentation.

M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Très bien. Je crois que le dossier est important. Je suis en partie un peu d'accord avec l'approche de la collègue NORCA. Il y a une différence fondamentale entre l'emploi et le travail, une différence. L'emploi, l'embauche et le travail. Et puis, on peut considérer qu'être demandeur d'emploi, ce qui est enregistré comme chômeur de longue durée, est déjà une démarche vers l'insertion. Le fait qu'on aille, je dis à l'ANPE, je suis un vieux corps mais enfin, vers Pôle Emploi et tout cela, est déjà une démarche. Mais lorsqu'il est dit, relever le savoir-faire, ce n'est pas simplement ceux qui s'inscrivent qui ont un savoir-faire que l'on doit prendre en compte, et ce n'est pas une question, c'est une manière d'enrichir notre recherche. Avant il y avait des gens qui faisaient des p'tits bancs, des petites chaises, qui passaient ; il y a des gens qui font des barbecues avec les trucs de machine, il y a des gens qui ont des compétences. Aller chercher leur savoir-faire c'est les aider, on ne pourra pas aider tout le monde, mais aussi, je ne veux pas qu'on oublie cette dimension, el site job, mais avant on ne disait pas cela pour le charpentier qui faisait une maison quand c'était demandé. Sur une année, il ne pouvait faire que deux maisons mais il ne disait

pas qu'il était chômeur. Je dis, il nous faut aller vers ces gens-là. Comment travailler avec les travailleurs sociaux qui sont dans les quartiers et savoir qu'il y a des gens qui ont des compétences ? Mwen pa sav, boug ka fè chabon. Avan ni boug té ka fè kalin pou alé la pèch. Je dis qu'il y a des petits métiers, je ne peux pas te poser la question. A qui on peut dire, tel ou tel métier, mais je peux nous inviter à réfléchir dans ce sens. Comment découvrir en dehors de quelqu'un qui nous embaucherait, etc., pour diminuer. Et puis, peut-être qu'il n'y a pas un secteur où le chômage est plus important que d'autres puisque même les chômeurs d'une zone géographique vont descendre vers là où il y a des emplois, donc ils vont grossir le nombre. Ce sera pareil pour les errants et tout ça. Je voulais dire cela, c'est cette possibilité, chercher le savoir-faire des gens mais chercher aussi ceux qui peuvent faire des petits métiers pour s'en sortir. J'avais, c'est une parenthèse, expérimenté cela lorsque je travaillais, cela s'appelait « Mise au travail de jeunes ». Et, on avait trouvé des jeunes qui faisaient des gâteaux ou bien qui faisaient des propositions, qui faisaient des repas, y compris dans ceux qu'on appelle des rastas dans leur coin, aétal et tout ça, mais qui étaient en relation avec le travail. Ce qu'il y a de difficile, c'est lorsque tu n'as rien à faire, lorsque le lundi ressemble au dimanche, lorsque tu n'as pas une action précise et je crois que c'est dans ce sens-là que nous devons réfléchir, ensemble, pour voir comment aider ceux qui ont un savoir-faire, à faire ce qu'ils savent faire.

M. le Président Claude LISE

Très bien, donc je passe la parole au rapporteur.

M. Francis CAROLE

Je ne suis pas sûr que mon micro marche très bien puisque... Vous entendez? Plusieurs choses. Il y a deux types de questions. Il y a des questions de l'ordre de la faisabilité : comment on va faire ? Et puis, il y a des questions plus générales, plus politiques. Concernant la faisabilité, je rappelle que l'expérience qui a été menée, qui concernait 10 endroits, ce ne sont pas nécessairement des régions, cela peut être des communes. Eh bien, ces 10 endroits avaient environs 4 466 chômeurs de longue durée, d'accord. Comme c'est du volontariat, on a demandé aux gens de se présenter. Sur ces 4 000 et quelques personnes, il y en a 1 711 qui se sont proposées à faire cette expérience et sur les 1 700 et quelques personnes qui se sont proposées, on a pu créer en Contrat à Durée Indéterminée, 936 emplois. Alors, vous me direz que c'est une goutte d'eau, certainement mais ce que je suis en train de dire, c'est que si leurre il y a, c'est de ne rien faire. Si leurre, il y a, c'est de ne rien faire. Il faut partout où cela est possible, essayer de trouver des moyens de mettre en emploi les personnes parce que ce n'est pas simple, que des gens qui sont dans la force de l'âge qui veulent travailler, ne puissent pas travailler. Donc, il faudra trouver, non pas un moyen mais peut-être des dizaines de pistes. J'ai évoqué tout à l'heure ce qu'on appelle « L'économie du vieillissement », encore que, l'économie du vieillissement, ce n'est pas très sexy, il faudrait trouver l'économie de l'autonomie, l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, c'est une piste. Tout ce qui est de l'ordre de l'économie sociale et solidaire, c'est aussi une réponse, et puis la Collectivité n'a pas attendu. La Collectivité a mis en place le Schéma Territorial de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation donc c'est-à-dire que nous avons un ensemble de mesures que nous essayons de mettre en cohérence pour tenter de régler au mieux, ce problème du chômage. Il y a une question aussi sur : comment un projet comme cela, c'est la question qu'aurait dû poser DUVERGER, peut s'inscrire dans notre réalité, qui n'est pas la réalité de perpette les oies, qui est notre réalité. Et c'est pourquoi justement, le comité de pilotage est un élément essentiel. Dans ce comité de pilotage, on va trouver tous les acteurs, tous ces acteurs de l'emploi. Cela va nous demander de réfléchir, de discuter et de trouver les pistes donc, c'est-à-dire que... Alors, pour l'instant on n'a pas... Donc, il nous faudra débattre, il nous faudra par conséquent... parce que c'est cela l'intérêt de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », il faudra innover, il faudra trouver, et innover c'est faire ensemble. Donc, nous aurons à mettre en place des comités de pilotage, on aura à travailler. Je pense que des camarades, enfin des camarades, excusez-moi de ma familiarité, des collègues des commissions pourront participer à ces moments d'échange sur « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Mais, je pense qu'il faut bien comprendre que nous ne sommes pas en train de chercher des gadgets ; nous sommes en train de voir comment un certain nombre d'expériences, réussissent ici ou là, d'aller vers, mais nous avons bien compris et je dis cela pour le camarade qui en a parlé, nous avons bien compris et je l'ai dit d'entrée dans mon introduction que le véritable problème, c'est la question de notre capacité à développer notre pays et pas seulement du territoire, un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. C'est une piste, c'est une réponse mais ce n'est pas la seule réponse que nous devons avoir pour régler une question qui est une question systémique en Martinique. Parce que les gens ne sont pas chômeurs au gré de la situation, cela fait des années que nous avons autour de 20 % de chômeurs mais cela baisse. Ça baisse, tu as raison de dire que ça baisse. Ne dis pas que ça ne baisse pas, ça baisse. Mais pourquoi ça baisse? Parce que nos jeunes partent, c'est simple. Nous avons beaucoup de jeunes qui partent, qui s'en vont et cela crée cette situation-là. C'est comme tout à l'heure, on parlait de violence endémique mais le policier qui a parlé, il a tort de dire qu'il n'y a pas de violence endémique en Martinique. Il y a une violence endémique en Martinique parce que la colonisation est une violence endémique, c'est ça, la colonisation est une violence endémique et qui intervient dans tous les champs, dans la violence physique mais dans le travail aussi, dans la marginalisation des gens, dans le traitement des personnes, etc. Voilà ce que je voulais dire pour répondre et sans être complet mais enfin, en essayant d'apporter...

M. le Président Claude LISE

Bien. Nous passons donc au vote. Quels sont ceux qui sont contre ce qui nous est proposé? Personne. Abstention? On note les abstentions. Est-ce que tout le groupe a levé la main? Non. Donc, il faut bien compter. Alors, 11 abstentions avec les procurations. Donc, quels sont ceux qui sont pour? Tous les autres collègues, cela fait avec les procurations? 30, avec les procurations. Voilà, donc adopté avec 30 voix pour et 11 abstentions, c'est bien cela.

Vote
Abstentions ? (11)
Contre ? (0)
Pour ? (30)
Voté A l'unanimité, moins les abstentions.

Nous allons passer à la question numéro 5. Juste une information, il est 14h07 et le restaurant sera prêt aux alentours de 15h donc on verra comment suspendre. Si on peut aller jusqu'au bout des questions présentées par le collègue CAROLE, ce sera

très bien. Alors, la question 5, c'est, passation entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Université de Paris-Nanterre d'un contrat de collaboration de recherche en protection de l'enfance portant sur les enfants protégés confiés à un proche.

5/ PASSATION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'UNIVERSITE DE PARIS-NANTERRE D'UN CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE PORTANT SUR LES ENFANTS PROTEGES CONFIES A UN PROCHE.

M. Francis CAROLE

Ma présentation sera succincte parce que je pense qu'il n'y a pas de vrai enjeu. Par délibération du 5 avril 2019, la CTM a étoffé ses prestations de prise en charge des enfants qu'elle accueille administrativement, c'est-à-dire à la demande et avec l'accord des parents. Au titre de l'aide sociale à l'enfance en se dotant du dispositif prévu par l'article 221-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, dispositif communément désigné sous le vocable tiers administratif, ce que nous avons voté récemment, ici-même en plénière. Cette nouvelle mesure vient compléter les dispositifs préexistants, qui permettent de confier à des tiers la garde au quotidien d'un enfant. Jusqu'alors la plus usités de ces mesures, était celle prévue par l'article 375-3 du Code civil, le tiers digne de confiance, donc nous avons autre chose que le tiers digne de confiance qui relevait du champ du placement judiciaire c'est-à-dire du placement à l'Aide Sociale à l'Enfance décidé par un juge. Maintenant, nous pouvons avoir un placement décidé par la Collectivité directement, c'est cela l'intérêt. Il y a l'université de Nanterre qui souhaite autour de cela, mettre en place un dispositif de recherche. Il faut dire que nous sommes l'une des rares régions en Outre-Mer, peutêtre la première région dans ce qu'on appelle l'Outre-Mer à avoir mis en place ce dispositif. Il s'agit d'étudier ce dispositif, notamment, à deux niveaux : une analyse commune sur les données du cadrage et des focus dans chacun des pays et des territoires sur un thème spécifique. Vous avez dans le document l'objet de la recherche, les questions qui sont posées dans cette recherche. Vous avez aussi les modalités de mises en œuvre, à savoir : l'équipe de recherche, le comité de suivi, le comité de suivi local, la passation d'un contrat de collaboration avec l'Université de Paris-Nanterre. Vous avez ce projet de contrat que je ne vais pas détailler parce que vous l'avez lu attentivement et ce serait fastidieux de le faire, donc, voilà de quoi il s'agit. L'intérêt, évidemment, c'est que nous puissions avoir des éléments d'analyse qui soient des éléments comparatifs sur cette question précise du tiers que nous avons voté et donc ce sont des éléments de nous permettre de mieux appréhender scientifiquement, avec des chiffres et la réalité de l'action que nous menons à ce niveau. Voilà, résumé, ce dossier qui de mon point de vue ne pose pas de danger financier mais qui peut avoir un intérêt pour la Collectivité.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé et Actions de prévention.

Mme Louise TELLE

Merci Président. La Commission a noté que cette action ne comporte pas de contrepartie financière, qui nécessiterait du reste une mise en concurrence. Par conséquent, la commission a bien relevé l'intérêt de cette action interterritoriale et

en particulier la participation des instances locales de chacune de ces Collectivités. Les conditions objectives de transfert de connaissances sont réunies. Il faut souhaiter qu'à cette occasion, l'Observatoire de la CTM puisse s'approprier les méthodologies annoncées dans le sens que cette structure pourrait les traduire pour l'étude du devenir de tous les enfants sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. La commission réclame que les résultats intermédiaires et terminaux, lui soit communiqués par des points d'étapes que pourront lui faire les cadres professionnels de la CTM engagés dans cette opération. La commission soutient la démarche, elle demande cet ajustement et elle émet tout de même, un avis favorable. Merci.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Education Jeunesse.

M. Eugène LARCHER

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Vous avez la parole, qui la demande là-dessus ? Pas de demandes de parole, on... Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Simplement une question. On observe qu'il y a, effectivement, des comités qui sont mis en place mais je voulais savoir si les tiers seront organisés en groupe ? Ou sinon, comment avoir leur opinion ? Puisqu'on va mettre en place des comités de pilotage, à quel moment ils vont porter une contribution sur la réflexion par rapport à l'évolution de la situation ? Donc, est-ce qu'ils seront organisés ? Est-ce qu'ils seront dans les comités de pilotage ? Comment ils seront ?

M. Francis CAROLE

Alors, il y a deux questions. D'abord il faut dire que nous avons déjà, puisque vous l'avez voté, disons l'extension de son activité ici-même, l'Observatoire de l'enfance qui doit sortir une revue, qui organise des conférences, etc. Nous avons déjà cela qui existe et nous sommes peut-être dans ce que j'ai pu voir ici ou là, un des territoires où cette dimension et quand même assez avancée et c'est très bien. Par contre, ce qu'il nous faut faire mais au-delà de cet aspect, c'est l'Observatoire du social. Nous avons une espèce d'embryon qui recueille autant que faire se peut les chiffres mais nous avons besoin d'un véritable observatoire du social qui fasse du recueil de données mais qui puisse aussi analyser, mettre en relation, et voire, créer les conditions pour se projeter. Il nous faut faire cela, j'en parle depuis 2 ans, nous n'avons pas pu le faire mais je pense qu'il faudrait que cela se fasse au plus tard en 2020 parce que nous avons un champ du social trop important pour ne pas avoir un observatoire qui nous aide à analyser, à comprendre les phénomènes et à prendre un certain nombre de décisions. Et, ça sera vraiment la priorité de l'année 2019. Concernant la participation des personnes, des tiers de confiance, vous avez vu la composition du comité de pilotage et vous avez donc, essentiellement des professionnels, mais je pense que dans la technique de travail du comité de pilotage, des chercheurs, il est de mon point de vue impossible de faire travail s'il n'y a pas de méthode permettant d'appréhender la position, le vécu, les analyses et les propositions de ces personnes. Cela n'a pas été formalisé par une présence au comité de pilotage mais dans les méthodes de recherche, évidemment, ces gens seront consultés. Par contre, enfin, cela me semble une évidence en termes de méthodologie universitaire, et ce qu'il faudra déterminer, mais cela c'est au comité de pilotage de le faire une fois qu'il sera mis en place, c'est de définir de manière plus fine les process de travail et de recherche.

M. le Président Claude LISE

Bien, donc, nous passons... Ah! Non, non, vas-y, collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Juste une petite question au Conseiller exécutif. J'aurais souhaité savoir, en fait, quel était la durée de cette étude ? Est-ce que ce sera sur la durée du contrat ? Et puis, aussi, bien sûr, avec les résultats, quelle finalité et est-ce que ces résultats seront mis à la disposition des professionnels du monde médico-social ?

M. Francis CAROLE

Le contrat n'a pas de durée précise puisque je pense que ce sera un contrat qui va s'étaler sur un temps de recherche qui peut être un temps assez long, dans la mesure où les choses évoluent. Et puis, vous avez un certain nombre de territoire où il n'y a rien dans ce domaine, il n'y a pas ce dispositif donc ce sera un temps relativement long. La deuxième question c'est ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

C'est, est-ce que les résultats seront mis à disposition des professionnels ?

M. Francis CAROLE

Oui, les résultats... Oui, oui, bien sûr, parce que c'est cela la finalité, c'est de pouvoir bénéficier des résultats pour améliorer nos démarches. Et, vous avez noté qu'il y a toute une partie de la Convention entre nous qui prévoit la propriété des analyses, des résultats, etc. Ils nous avaient proposé une convention qu'on a retravaillé avec les services juridiques que je remercie d'ailleurs, pour pouvoir faire en sorte que ce soit une convention entre personnes égales, de sorte que nous ne soyons pas à la botte de Nanterre, ni eux, à notre botte. Nous avons voulu faire en sorte que les choses soient complètement respectueuses des intérêts des uns et des autres.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons à la question numéro 6. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association « Pour la Tolérance, le Traitement, la Réinsertion, l'Aide et l'Information des Toxicomanes », donc, association ATTRAIT. C'est une demande de subvention pour cette association mais également pour les familles de tous ceux qui sont concernés et c'est pour le programme d'actions de l'association ATTRAIT au titre de l'exercice 2019.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA TOLÉRANCE, LE TRAITEMENT, LA RÉINSERTION, L'AIDE ET L'INFORMATION DES TOXICOMANES, ET DE LEURS FAMILLES « ATTRAIT » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

On rappelle simplement l'ATTRAIT qui est une association très connue, et en même temps très utile qui prend en charge les personnes et les familles qui sont confrontées à la problématique de la drogue, pour aller vite. L'ATTRAIT sollicite notre concours pour son programme d'actions et l'accompagnement des familles qui sont confrontées au problème d'addiction d'un proche. La demande qui nous a fait et de 12 000 €. La proposition de la Collectivité est d'attribuer 8000 € à l'ATTRAIT ; mais j'ai eu un entretien avec le Professeur CHARLES-NICOLAS sur la question de l'addiction, parce que malheureusement, il faut dire les choses, c'est que l'addiction est un peu banalisée par beaucoup de jeunes et des adultes aussi. Il y a une banalisation des addictions. Les informations qu'il me transmet, c'est que, les personnes qui sont concernés par la toxicomanie, il y a de très jeunes c'est-à-dire des jeunes entre 11 et 15 ans, c'est-à-dire des très jeunes qui sont déjà dans des addictions. Alors, c'est d'autant plus dangereux que le cerveau est en pleine maturation et cela a des impacts sur leurs comportements, leurs capacités à suivre à l'école. Je dis cela parce qu'il y a des gens qui disent que c'est inoffensif. Non, ce n'est pas inoffensif. Les sujets de 36 à 45 ans sont des comorbides qui associent maladies psychiques et addictions sévères multiples : crack, cannabis, alcool, tabac, et qui ont découragé les équipes de psychiatrie et d'addictologie aller à d'innombrables rechutes. C'est-à-dire qu'on a beau faire, on retrouve toujours ces gens, tôt ou tard dans des addictions. Certains s'en sortent mais c'est très difficile de s'en sortir. Et puis, élément d'information, il y a une femme sur 9 hommes en général, par contre, les femmes se désocialisent plus rapidement que les hommes qui tombent dans ces addictions. Alors, c'est important de dire cela parce que tout est lié, tout est dans tout, disait-on. C'est que vous avez en fait tous ces problèmes d'addiction qui conduisent aux mêmes problématiques globales de décomposition de la société, de violence, de trafic, etc. et vraiment, nous devons agir partout où nous pouvons agir, même si cela semble mineur mais il faut agir. Après il faut surtout mettre en cohérence l'ensemble de ces éléments.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé et Actions de Prévention.

Mme Louise TELLE

Fidèles à leurs principes, les membres de la commission regrettent que l'évaluation des actions de cet organisme qui a fait l'objet d'un financement de la CTM, n'ait pas donné lieu à la transmission de rapports d'évaluation concernant lesdites actions. Cependant, la commission constate qu'il y a un effort concernant la mise en œuvre du rapport d'activités. Elle émet un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission Insertion et commission Sociale.

M. Georges CLEON

La commission reconnaît le bien-fondé de l'objet de cette association et a émis un avis favorable à l'attribution de la subvention demandée.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande de la parole ? Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Tout simplement Président, pour nous c'est un avis favorable pour cette association qui est l'ATTRAIT. Aujourd'hui, ses activités et son action de proximité n'est pas à démontrer. C'est vrai qu'il y a des éléments que nous n'avons pas mais il me semble que dans les annexes que M. PRIAM prends le temps de nous porter, qu'on a les éléments d'appréciation sur les budgets et sur les exercices précédents, donc, pour nous c'est un avis très favorable parce que ce matin encore, quand on parle de trafic de stupéfiants, quand on parle d'armes de guerre, quand on parle d'effectifs qui sont réduits mais c'est aussi la partie aussi qu'on ignore sur la prise en charge de la psychiatrie. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'impact de la consommation de stupéfiants ramène aussi tous ces phénomènes d'errance que l'on a, de pauvreté, auquel nous assistons au quotidien et vers lesquels la Collectivité mène une action qui est relativement conséquente. Donc, ce sont des choses qui se lient les unes aux autres et c'est vrai que cet aspect des actions menées par l'association, l'ATTRAIT, est vraiment une part, à la limite de nos responsabilités et de nos engagements, à la limite, ils participent à nous suppléer en action de proximité donc pour nous c'est un avis très favorable de continuer à aider l'ATTRAIT dans son plan d'actions et nous permettre de leur donner tous les moyens pour participer à l'action de proximité qu'ils mènent auprès des personnes qui souffrent d'addictions mais aussi pour les actions de prévention et de soutien aux familles parce qu'à côté des trafics de drogue, d'armes et tout ce qu'on peut imaginer, il y a beaucoup de familles en souffrance, donc pour cela aussi, ma part, c'est un avis très favorable pour continuer à participer financièrement aux côtés de cette association.

M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas grand-chose. Je voudrais dire que tout ce qu'on a dit même avant les différents dossiers, s'intéressent à cela. D'abord, il faut dire que l'ATTRAIT, c'est une association qui réunit des parents mais il faut dire aussi qu'à un moment les parents avaient un peu honte d'avoir un enfant dans la drogue, se considéraient eux-mêmes comme étant en difficulté avec la société alors que l'ATTRAIT a permis à certains parents de dire les difficultés et de rencontrer d'autres parents capables de dire « Ich mwen-an té ka fè sa, mwen fè tel bagay ». C'est presque une école, lorsque des parents se rencontrent et des solutions arrivent des parents. Mais, ce que nous voulons faire, quand je dis que ce n'est rien, c'est de séparer, parce que quand on est dans la

drogue et puis, on va à Clarac et puis on fait une partie de désintoxication pour revenir, on revient où ? Si on revient au même endroit, on recommence. Si on a les mêmes amis, si on est rejeté par les mêmes personnes qui rejettent tout le temps, et bien, il nous reste que ce groupe de personnes-là, donc le travail n'est pas simplement au niveau de l'ATTRAIT. Quand tu as dit « Par contre », je ne sais pas pourquoi tu as dit « Par contre ». Tu présentais un dossier et tu as dit « Par contre, j'ai rencontré le Professeur CHARLES-NICOLAS » et je croyais que cette rencontre allait te permettre de dire « Au lieu de 8 000 €, donnons 10 000 » et je n'ai pas vu le « Par contre », l'avoir rencontré, qu'il dise que cela commence depuis les jeunes, à l'école et tout ça. Alors, c'est cela qui m'a interpellé. Quand tu as dit « Par contre, j'ai rencontré le Professeur CHARLES-NICOLAS », j'ai dit, il va dire « Ils sont beaucoup plus nombreux, le travail est beaucoup plus difficile pour les gens, y compris l'insertion, il faut les aider beaucoup plus ». C'est ce que j'avais cru comprendre.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Juste pour emboîter le pas à mon collègue DUVERGER, vraiment, vraiment, la prise en charge des familles effectuée par l'ATTRAIT est un remède, est un médicament. Et, je pense que ces groupes de paroles qui sont organisés et qui permettent à des parents de lâcher prise par rapport à ce qu'ils vivent au quotidien, ce sont vraiment des groupes de paroles qui permettent que les personnes aillent plus loin et je pense que si nous pouvions même mettre 10 000 €, ça serait très bien. Et, je voulais juste aussi poser la question de savoir, quels financements ont été accordés précédemment à l'ATTRAIT jusque-là ?

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, donc...

M. Francis CAROLE

Très rapidement, dire que l'ATTRAIT... Non, d'abord la question de l'évaluation. Effectivement, il y a des éléments d'évaluation dans Web délib, Madame NORCA l'a dit. Et d'ailleurs, nous avions, on se rappelle, dans une plénière comme celle-ci, dit que nous ne pouvions pas donner des pavés de papiers, qu'il fallait trouver les éléments en dématérialisé dans webdelib, donc, il y a des éléments. Deuxième réponse, c'est que la dernière demande de l'ATTRAIT remonte à 2017 et 2017, on avait accordé 2 500 € à l'ATTRAIT parce que l'ATTRAIT ne demande jamais... Là, l'ATTRAIT a demandé 12 000 €, on a accordé 8 000 €. Mais ce qu'il faut savoir aussi, c'est que nous avons plusieurs organismes comme cela qui interviennent sur la question des addictions, de l'alcoologie, etc. Et, d'autre part, il y a un autre dossier qui vient, c'est le dossier de First Caraïbe, qui est une autre face du travail mené par le Professeur Aimé CHARLES-NICOLAS, d'accord. Et, vous allez voir que dans l'autre document, nous donnons la totalité, donc l'un dans l'autre... Bon. Comme je le dis souvent, et quand il y a des urgentes nécessités, etc. nous intervenons surtout dans ce secteur-là mais les 8 000 €, je pense que cela leur permettra de faire face aux projets qu'ils ont.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au dossier 7. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association Initiative Martinique Active pour un réabonnement du fonds « Contrat d'apports associatifs » aux fins de réalisation de son programme sur l'exercice 2019.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « INITIATIVE MARTINIQUE ACTIVE » POUR UN REABONDEMENT DU FONDS « CONTRAT D'APPORTS ASSOCIATIFS » AUX FINS DE REALISATION DE SON PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Le présent rapport a pour objet comme le rappelait le Président de l'Assemblée la demande de subvention formulée par Initiative Martinique Active pour réabonner un fonds qu'on appelle Contrat d'apport associatif. C'est un fonds qui est destiné aux associations pour réaliser leur programme au titre de l'année 2019. On vous rappelle dans le rapport que le Contrat d'apport associatif a pour objet de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois par le développement d'activités à caractère économique. Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise destiné à financer les investissements et / ou le besoin en fonds de roulement lié à la création et au développement de l'association à l'exception de tous frais de fonctionnement et / ou couverture de perte d'exploitation passée ou future. Peuvent en bénéficier, les structures d'insertion par l'activité économique, les entreprises de travail adapté, les associations de services à la personne, les associations intervenant dans un champ d'utilité sociale : culture, environnement, formation, etc. Alors, les montants octroyés par ce dispositif varient entre 5 000 et 30 000 avec droit de reprise pour une durée de 18 mois à 5 ans. La somme qui a été attribuée dans les années précédentes est de 100 000 €. Alors, il y a une question qui est posée, c'est : pourquoi ce rapport atterrit, pourrais-je dire, trivialement dans le secteur social ? Simplement, parce que sous l'ancien Conseil Régional, l'Economie Sociale et Solidaire était basée à la Région, d'accord. Sous notre mandature, l'Economie Sociale et Solidaire est basée dans le secteur social, etc. C'est pourquoi, nous avons cela. Je pense qu'il y aura peut-être des ajustements à faire quant à la manière parce que ces fonds avaient été conçus d'une certaine manière. Je ne suis pas sûr que les conditions soient les mêmes par rapport à notre organisation, par rapport à nos projets politiques. Ceci étant, je n'ai pas dit, par contre, ceci étant, c'est une demande qu'il faut honorer parce que cela concerne 2019 et il faut faire en sorte que ces entreprises soient accompagnées. Donc, voilà un peu, disons le caractère un peu particulier de la présentation ici, de ce dossier. Il s'agit de fonds, un total de 200 000 € : 100 000 € apportés par la Caisse des dépôts et consignations et 100 000 € apportés par la CTM. Evidemment, ce qui vous est demandé c'est de voter en faveur de cet apport de 100 000 € de la Collectivité.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous, c'est un avis favorable. C'est vrai que la question qu'a évoqué le Conseiller exécutif, de se poser la question : pourquoi ça arriverait jusqu'à nous alors qu'on pourrait estimer que c'est du domaine du développement économique donc la question a été posée chez nous, mais pour nous, en étudiant avec les éléments portés par la DGA Solidarité qui était présente, pour nous, c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission Insertion et Economie sociale et solidaire.

M. Georges CLEON

La commission n'a pas eu à examiner ce dossier-là, Président.

M. le Président Claude LISE

Commission Développement économique.

M. Yan MONPLAISIR

Nous avons émis un avis qui se conforme à celui des autres, c'est-à-dire que nous suivons évidemment, un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Comment? On n'entend pas?

M. Yan MONPLAISIR

Un avis favorable comme les autres.

M. le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Commission des Finances, pardon.

M. Michel BRANCHI

Nous avons fait une commission conjointe avec la commission Développement économique donc c'est le même avis.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Qui demande la parole là-dessus ? Personne ? On passe au vote ou tu veux ajouter quelque chose.

M. Francis CAROLE

S'il n'y a pas de questions, il n'y a pas de conclusion.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre ?... Oui, collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE

Je sors de l'Assemblée, compte tenu du fait que je siège à Martinique Initiative.

M. le Président Claude LISE

Ah oui. Très bien.

(Rires)

M. Francis CAROLE

BRANCHI voulait rester en embuscade.

M. le Président Claude LISE

Oui. Vous pouvez revenir tout de suite.

(Rires)

Personne n'est contre ? Il n'y a pas d'abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Je vous remercie. Cela nous permet de passer à la question 9. Il s'agit de demandes, au pluriel, de subventions formulées par six associations dans le cadre de la semaine des personnes âgées, édition 2019, bien sûr.

8/ DEMANDES DE SUBVENTIONS FORMULEES PAR SIX (6) ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES ÂGEES – EDITION 2019

M. Francis CAROLE

Alors, cette semaine des personnes aura lieu du 6 au 13 octobre. C'est un dossier un peu récurrent, c'est-à-dire que chaque année, nous faisons des réunions avec des associations pour essayer de mettre en place un projet commun, donc c'est ce que nous avons fait et nous avons, dans le cadre de cette opération, six associations qui demandent une aide financière qui s'élève à 27 400 € au total. Vous avez le détail par association, il s'agit de : FMAC 3ème âge, OMASS, CCAS de Basse-pointe, CCAS du Lorrain, ADARPA et comité d'animation et de vie sociale du centre Emma Ventura. Voilà, je ne serai pas plus long dans la présentation du document puisque c'est un document qui revient chaque année devant l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous, c'est un avis favorable, Président. Ma seule observation, c'est que, il me semble que chaque année qu'il y a un COPIL qui participe au suivi de l'élaboration de la semaine et d'un plan d'actions. Cela aurait été intéressant que les élus de l'Assemblée en tous les cas qui... Parce que je ne sais pas, que nous soyons en tous les cas, associés à cette démarche pour que nous soyons un peu plus au fait de ce qui va être valorisé comme action par la Collectivité pour cette semaine bleue, donc, c'est juste ça mon observation qu'on ne puisse pas nous oublier. Juste ça.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Yan MONPLAISIR

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Personne ? Oui, collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Oui, Merci Président. Concernant ce rapport, en dehors des projets des six associations qui ont été retenues, y avait-il d'autres critères pour pouvoir prétendre à une subvention ?

M. Francis CAROLE

Alors, ce qu'il faut dire c'est qu'il y a eu une trentaine d'associations qui ont participé au COPIL qu'évoquait Madame NORCA pour préparer cette semaine, d'accord. Mais toutes les associations n'ont pas demandé des moyens. La question qui est posée : est-ce que si des associations qui ne font pas partie de ce COPIL demandent, nous allons apprécier mais il y en a déjà deux qui ont fait une demande que nous sommes en train d'analyser. Et, concernant la constitution du COPIL, je pense qu'il faut prendre en considération la remarque qui a été faite et que les présidentes des commissions concernées soient systématiquement invitées au COPIL donc je pense qu'il faut mettre ça, de sorte qu'elles apportent leurs contributions aux débats que nous avons.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Donc, nous... Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Je n'ai pas vraiment entendu la réponse concernant les critères, parce qu'il y a une association qui m'a posé la question de savoir si son dossier passait en plénière, je lui ai dit que non, d'après la liste que j'avais et quand j'ai lu effectivement, le rapport, je me suis rendu compte qu'il y avait 10 associations et on a présenté dans le rapport 6 associations qui ont sollicité une subvention. Or, l'association en question a aussi sollicité une subvention, n'a à ce jour aucune réponse. Alors, est-ce qu'on peut avoir une réponse ?

M. Francis CAROLE

Je ne sais pas de quelle association il s'agit.

Mme Marie-Frantz TINOT

Il s'agit d'une association AZALEE de la ville du François et le dossier, il est arrivé au mois de juin avec le cachet de la Collectivité Territoriale.

M. Francis CAROLE

D'accord. Je vais vérifier. Enfin, il n'y a pas de critères. Il y a 30 associations qui ont participé à la préparation tout au long de la semaine, mais les 30 associations, toutes n'ont pas fait de demandes particulières. Ca, c'est une première chose. La deuxième chose, les associations dont nous parlons là, les 6 associations sont des associations

qui organisent des activités dans le cadre de la semaine. Ce sont ces associations qu'on retrouve. Ensuite, il y a des associations parce qu'on ne peut pas tout faire en une semaine, donc, il y a des associations qui ont meublé l'espace de la semaine, donc, ce sont ces associations qui sont associées à ces 27 000 €. Et puis, il y a des associations qui organisent des choses hors, nous allons évidemment regarder les dossiers mais ce n'est pas un problème de critères, c'est-à-dire on n'est pas parti de cela, on est parti de l'idée qu'il faut organiser un certain nombre d'actions dans la semaine et toutes les actions qui seront dans la semaine ont reçu un financement pour que la semaine se tienne à hauteur, pour l'ensemble, de 27 000 €.

Mme Marie-Frantz TINOT

Oui merci mais je pense que dans l'avenir, il va falloir quand même par le biais des communes, donner l'information pour que les associations sachent parce que vous avez parlé d'un COPIL avec 30 associations, mais bon, d'où part ce COPIL, d'où sortent ces associations, etc. Mais je pense qu'il faudrait que la Semaine Nationale des Personnes âgées fassent l'objet d'un programme avec l'ensemble des communes très tôt et comme ça, les communes qui sont intéressées, informent leurs associations et puis, à ce moment-là, nous pensons que les choses seront mieux établies, il n'y aura pas de questions à se poser parce que vous dîtes qu'il n'y a pas de critères mais n'empêche qu'il y a des associations aujourd'hui... Nous votons, la semaine c'est dans 8 jours, même pas 8 jours, à peu près 8 jours et on vote pour 6 associations. Une association qui dépose un dossier depuis le mois de juin n'a aucune réponse donc moi, je pense qu'il faudrait que dans l'avenir, il y ait une réflexion qui soit menée là-dessus. Merci.

M. Francis CAROLE

Non, ce n'est pas tout à fait juste ce que tu dis, collègue. Nous avons noté dans le dossier que parmi les personnes qui participent, nous avons par exemple, l'OMASS du Lamentin. Nous avons le CCAS de Basse-Pointe, nous avons le CCAS du Lorrain, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que je ne dis pas qu'il ne puisse pas y avoir des difficultés de communication. Je dis que la démarche systématique consiste à inviter tout le monde et si le CCAS du Lorrain ou le CCAS de Basse-pointe a été invité, ce n'est pas accointance particulière. Peut-être que... je n'écarte pas l'idée que l'information soit mal passée mais cela fait depuis 2016, nous procédons de la même manière, 2016, 2017, 2018, 2019 et nous avons l'habitude d'inviter l'ensemble de ces partenaires donc il n'y a pas d'ostracisme à cet égard mais chaque commune a la liberté aussi de ne pas s'inscrire nécessairement dans la semaine organisée avec la Collectivité et d'organiser sa propre manifestation.

M. le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons à la question 9. Participation financière de la Collectivité au Téléthon au titre de l'année 2019.

9/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVIE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU **TELETHON AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

M. Francis CAROLE

Le téléthon, c'est un dossier connu. Donc, il y a une demande de 20 000 €, nous avons accordé au téléthon, 20 000 € en 2016, 20 000 € en 2017, 20 000 € en 2018 et la proposition qui est faite par le Président du Conseil Exécutif, c'est d'accorder 20 000 € au téléthon, cette année 2019 puisque l'action sera faite en décembre de cette année.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Président, pour nous, c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Santé.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon, nous votons cela tout de suite? Personne n'est contre ? Il n'y a pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Vote **Abstentions?** Contre? Pour? Voté A l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons à la question 10. Demande de subvention formulée par l'association First Caraïbe pour son programme d'actions au titre de l'exercice 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FIRST CARAÏBES POUR SON 10/ PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

First Caraïbe est aussi connu puisque celui qui le préside est celui qui avait organisé le colloque sur les conséquences de l'esclavage sur les personnes afro descendantes. Les actions qui seront portées par First Caraïbe et qui justifient cette demande de subvention, c'est : les formations en toxicomanie et addictologie, les états généraux de la violence, rencontre sur quatre ans entre tous les acteurs concernés par cette problématique dans le but d'échanger, d'analyser ce phénomène et d'agir en modifiant le comportement de la population. Action 3, ce sont des enquêtes sur l'errance et l'exclusion; action 4, thérapie comportementale; action 5, conférencedébat destinée aux professionnels spécialisés et au grand public sur des thèmes comme le cannabis dans la Caraïbe ; toxicomanie, comment faire face ; troubles des conduites alimentaires et obésité; troubles de l'attention avec hyperactivité, etc.; action 6, net et clean. Il s'agit de la mise en œuvre d'une idée originale de prévention ciblée sur 5 000 collégiens de la classe de 5ème pendant trois ans, qui apprennent à utiliser un ordinateur en recherchant sur internet les sites de prévention de la consommation de la drogue ; l'action 7 c'est la poursuite des congrès scientifiques internationaux qui sont organisés depuis 2011 sur des thématiques diverses. La demande de First Caraïbe est de 10 000 € et compte tenu de l'intérêt de l'action de First Caraïbe que vous avez-vous-mêmes souligné, le Conseil Exécutif propose à l'Assemblée, qu'on leur accorde les 10 000 €, à savoir la totalité de la demande qu'ils ont faites.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion Economie sociale et solidaire.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé et Actions de prévention.

Mme Louise TELLE

La commission formule trois grandes observations par rapport à cette demande. Première observation : un constat récurrent, aucun élément d'évaluation des actions financées précédemment. Deuxième observation : certains domaines annoncés comme champ d'actions de cette association font partie de la compétence des collectivités territoriales. En particulier, pour ce qui concerne la CTM, la coopération régionale ; par conséquent, pour éviter de la confusion due au doublon, il aurait indispensable de réclamer à cette association les appellations précises des actions qu'elle compte mener et les coordinations qu'elle compte établir avec les services habilités de la Collectivité, CTM. Troisième observation : certains domaines d'actions indiqués par cette association ont déjà fait l'objet de plusieurs études et colloques. Par conséquent, la commission émet un avis favorable. Elle demande à ce que cette association soit beaucoup plus précise dans ses demandes et fournisse à la CTM des informations complémentaires nécessaires. Merci.

M. le Président Claude LISE

La commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Alors, pour nous, c'est un avis très favorable, Président parce que c'est un peu le pendant d'un dossier un peu précédant que nous avons eu, qui est celui de l'ATTRAIT, donc pour nous, c'est un avis très favorable, d'autant plus que le Président de cette

association, c'est quelqu'un qui a exercé dans le milieu, c'est quelqu'un qui connait la question de façon très approfondie et que les actions qu'elle propose. D'ailleurs, pour nous, en qualité de travailleur social, on a eu l'occasion de travailler avec eux et la qualité des interventions et du portage en termes d'informations et d'échanges de pratiques est vraiment de très bonne qualité donc pour ma part, c'est un avis très favorable.

M. le Président Claude LISE

Merci. Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Il n'y a pas de demandes ? On passe au vote ? Tu veux ajouter quelque chose.

M. Francis CAROLE

Oui, très rapidement. Je vais faire la même réponse récurrente sur les évaluations. Il y a dans web delib des éléments d'appréciation de l'action de ces associations. Il faut aller sur web delib, sinon, nous allons exploser en termes de papiers, les éléments se trouvent dans web delib. Concernant la deuxième remarque, la coopération régionale. Non, la Collectivité fait de la coopération régionale mais chaque association en Martinique a des relations avec plusieurs pays de la Caraïbe. Et, régulièrement, des associations de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de Sainte-Lucie, se réunissent. C'est dans ce cadre-là, ce n'est pas le même... Cela s'appelle dans les deux cas, coopération régionale, mais ce n'est pas la même coopération. Il y a la coopération qui est la coopération étatique, il y a la coopération institutionnelle et il y a la coopération entre les associations, et ça c'est quelque chose de récurrent, de courant où les associations se rencontrent pour discuter. Donc, on ne peut pas reprocher à l'association de faire de la coopération associative avec des partenaires.

M. le Président Claude LISE

Alors, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 11. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association « La Maison de la Solidarité de la Martinique » pour son programme d'actions au titre de l'année 2019.

11/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SOLIDARITE MARTINIQUAISE (MSM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

M. Francis CAROLE

Cette association fait une demande de 20 000 € pour ses activités et la proposition de la Collectivité est d'accorder 5 000 €, à la Maison de la Solidarité.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous, c'est un avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE

Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Une précision. C'est quelle association ? Quelle est la mission ?

M. Francis CAROLE

C'est l'association « La Maison de la Solidarité de la Martinique ». Ses missions qui sont déclinées dans le document, c'est : les permanences administratives sociales pour les personnes, l'assistance administrative à domicile et les ateliers pédagogiques et sorties pédagogiques afin de rompre l'isolement dans lequel certaines personnes sont plongées. Voilà un peu les missions.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Nous passons au vote. Contre? Abstentions? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

On passe au 12. Le 12 c'est la demande de subvention formulée par l'association « Société Saint-Vincent de Paul » pour son programme d'actions au titre de l'exercice 2019.

12/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION SOCIETE SAINT-VINCENT DE PAUL — SSVP- POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

C'est une demande qui revient souvent et la demande qui a été faite est de 12 000 € et la proposition est 12 000 €.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission aux Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous, Président, c'est un avis favorable. C'est vrai que, par ailleurs, sur d'autres actions nous avons déjà eu l'opportunité d'aider l'association Saint-Vincent de Paul mais pour son programme d'actions courant, pour nous, c'est un avis très favorable, Président.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Sinon, nous adoptons tout de suite. Il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Nous passons à la question 13. Il s'agit là d'une modification de délibération.

13/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ORGANISATION DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA DÉMOUSTICATION

M. Francis CAROLE

Oui, il s'agit simplement d'une modification de délibération qui se décline comme suit : les dépenses correspondantes sont imputées aux chapitres fonctionnels 934 et 930 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. le Président Claude LISE

Bien. Il n'y a pas d'opposition, je suppose?

M. Fred LORDINOT

Il y a quand même des questions.

M. le Président Claude LISE

Pardon? Tu veux poser une question?

M. Fred LORDINOT

Oui.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Oui, parce que Président, je sais que chacun a peut-être un peu faim et veut aller déjeuner donc je ne vais pas m'éterniser mais c'est une demande d'informations. Parce que, j'ai lu la proposition de délibération, financement d'un colloque où on invite... c'est bien, j'approuve, des représentants des états voisins et des techniciens. On nous dit, la dépense donc, était prévue en 2018 et on nous dit aussi qu'elle sera payée sur le chapitre 934, actions sociales. Jusque-là, ça va. Mais, comme vous le savez, très chers collègues, parfois je comprends vite mais il faut m'expliquer longtemps. Donc, dans la délibération, on nous dit : « une dépense engagée en 2018, sera payée en 2019 » et on nous dit qu'elle sera imputée sur le chapitre 930, les services généraux. Jusque-là, je comprends. Et, on me dit, ce sera pris sur les crédits de la mission Déplacements. Ah! Donc, il y a une mission Déplacements qui a des crédits annualisés au chapitre 930. Alors, ma question : est-ce qu'on peut me donner le montant des crédits affectés et l'ensemble des dépenses exécutées à ce jour sur ce chapitre, parce que j'admets bien que le Président du Conseil Exécutif qui nous représente, la Collectivité Territoriale, ait pour ses frais de missions et déplacements, 28 000 €. Cela ne me choque pas. Peut-être même que je peux souhaiter que le Président de l'Assemblée se déplace un peu plus qu'il ne le fait, pourquoi pas en mission puisque je vois qu'il le fait pour 2 639 €.

M. Michel BRANCHI

La brosse à reluire.

M. Fred LORDINOT

Tu vas me laisser parler.

M. Michel BRANCHI

La brosse à reluire.

M. Fred LORDINOT

Tu vas me laisser sans m'interrompre, collègue, s'il te plaît. S'il te plaît, laisse-moi parler et après tu vas me répondre. Tu auras tout le temps pour dire tout ce que tu veux mais je pose mes questions parce qu'il faut informer l'opinion de cela. Donc, je demande qu'on me donne le détail des sommes imputées sur la mission Déplacements en 2019. Cela ne vexe personne et je répète, cela ne me choque pas que le Président du Conseil Exécutif ait des déplacements pour 28 246 €. Par contre, quand je vois qu'un Conseiller exécutif a 20 000 € de déplacements depuis le début de l'année, je me dis : Mais où va-t-il ? Que fait-il ? A-t-il des rapports de missions ? Donc, ce sont des questions légitimes. Je vois que certains cadres de la Collectivité émargent pour, l'un 20 933 €. Bon. Et, on me dit qu'il faut faire des économies. Maintenant, ces dépenses sont imputées sur des crédits des marchés passés avec la société Air France, j'ai vu dans les documents pour environs, 104 000 €; la société Roger Albert, d'après ce que vous dîtes dans les documents, environs 650 000 € et West Voyage Guyane pour 54 000 €. Donc, comment cela se passe? Comment fonctionne cette mission Déplacements? Qui décide de qui va où? C'est ma question.

(Discussion hors micro)

M. Fred LORDINOT

Oui, mais écoutez, je ne sais pas, on est dans une Assemblée, on a voté un règlement intérieur, il y a un questeur. Si maintenant, je le répète, ce sont des questions qui vous dérangent sur le fonctionnement comptable et financier de la Collectivité, on supprime l'Opposition. Il n'y a pas de souci mais au moins par courtoisie, mes amis, écoutez-nous puisqu'aujourd'hui, nous vous donnons un quorum. Au moins par courtoisie, écoutez-moi. Avec votre quorum physique et vos représentations, vous ne pouvez pas assurer le fonctionnement et les délibérations de l'Assemblée. Donc, au moins, ayez l'amabilité d'écouter un membre de l'Opposition qui reste pour vous donner un quorum.

M. Francis CAROLE

Bien, je peux...

M. Fred LORDINOT

Donc, Monsieur le Président... Collègue, je n'ai pas fini. Je n'ai pas fini, collègue. Donc, si c'est possible parce que j'ai posé un certain nombre de questions, déjà à la plénière du mois de juillet sur l'utilisation des fonds de la Collectivité. Si on veut me les donner, on me les donne. Maintenant, pour l'Histoire, ce sera inscrit au procèsverbal. Je demande donc, que nous soit adressé à tous, 51 membres de l'Assemblée, le détail de dépenses des crédits de la mission Déplacements.

M. le Président Claude LISE

Bien. Tu as la parole.

M. Francis CAROLE

Donc, sur le dossier qui me concerne, enfin, dans la présentation, j'observe qu'il n'y a pas de difficultés particulières puisque ce qu'on fait est tout à fait conforme à la règlementation. Donc, il y a une question qui a été posée par le collègue, il a souhaité que ce soit noté dans le procès-verbal, moi, je ne peux pas, ni écrire quelque chose dans le procès-verbal, ni répondre à cette question. Parce que j'aurais aimé que... évidemment... Il pose une question, on l'écoute mais je ne peux pas donner plus de réponse. Je pense qu'il faut qu'il fasse une demande écrite, comme on fait habituellement, qu'il envoie au Président une demande écrite sur un certain nombre de choses mais ce n'était pas l'objet de ma présentation, ce matin.

M. le Président Claude LISE

Le collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE demande à intervenir.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président, c'est pour faire une communication. La question a été posée à la cantonade, à la télé, à tout le monde et comme je dispose de moyens, je demande simplement au collègue Conseiller territorial qui a posé la question, s'il veut patienter. Lorsque j'aurai en tant que représentant de l'acheteur public, présidé par le Président du Conseil Exécutif, à présenter le compte rendu des actes et marchés passés, il pourra à nouveau poser la question mais d'ores et déjà, je veux lui dire que dans les documents qui ont été transmis à tous les membres de l'Assemblée et qui sont disponibles sur le site web delib, il y a le détaillé, mais avec précision, l'ensemble

des prestations qui ont fait l'objet d'achats et toutes les missions, les frais de voyages, les frais d'hôtellerie. J'ai tenu à ce que cela soit détaillé très précisément et j'ai vu qu'il a cité quelques chiffres, c'est sûrement là-dedans qu'il les a pris donc les informations qu'il souhaite sont déjà en sa possession parce que dorénavant, vous aurez tout, de manière la plus transparente possible. Cela nous a conduit à même donner le nom des élus qui voyagent, comme cela on ne pourra pas nous accuser d'opacité.

M. Fred LORDINOT

Très directement, très cher collègue Conseiller exécutif, c'est exactement dans ce document que j'ai trouvé les chiffres que j'ai cités. Exactement dans ce document. Le rapport 55. Par contre, ma demande, je souhaiterais qu'elle soit bien enregistrée et bien notée. Je demande le fonctionnement d'une mission dont on me dit qu'elle émarge au chapitre 930. Dans ce document, il n'y a pas la réponse à cela. Ce document ne me fournit pas la réponse à cette question. Donc, je répète, pour que ma question soit très claire, s'il y a un directeur général qui connait très bien le fonctionnement et d'autres cadres éminents, compétents dans notre Collectivité, la réponse à ma question ne se trouve pas dans ce document.

M. le Président Claude LISE

Bien. Si personne ne peut répondre à cette question, je pense qu'il faut que tu la formules effectivement, comme te l'indique le Conseiller exécutif, Francis CAROLE. Tu fais une question écrite ou lors du prochain Bureau de l'Assemblée, tu poses cette question. Il a d'ailleurs déjà été, je me rappelle une fois, posée la question par le Bureau d'une ventilation des crédits qui sont inscrits sur la ligne Budget de l'Assemblée. Donc, je pense que dans ce cadre-là, peut-être qu'il y à reformuler cette question. Bien. Y a-t-il des collègues qui sont contre la question posée, qui est, acceptez-vous la modification de la délibération portant organisation du colloque international sur la démoustication ? Il n'y a pas d'opposition à cela ? Y a-t-il des abstentions ? Il y en a une et donc, tous les autres collègues sont d'accord. Voilà.

Vote
Abstentions ? (1)
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité, moins une abstention.

Nous passons... Il est 15 heures... Collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE

Oui, je voudrais profiter de la présence de Monsieur CAROLE pour lui demander une information concernant l'association ALIAD qui s'occupe de portage de repas sur les communes du Robert et du Gros-Morne. C'est une association du Gros-Morne qui s'est rapprochée de nous parce qu'elle n'a pas eu de versement de la CTM, d'environ 13 000 € depuis décembre. Cela lui pose problème depuis le mois de décembre parce qu'elle n'a pas pu assurer ses factures, décembre 2018 et en mai 2018, elle a donc dû arrêter le portage de repas aux personnes âgées. Elle a demandé aux personnes âgées de contribuer mais c'est difficile pour les personnes âgées qui n'ont pas de gros revenus. Donc, en fait, j'aimerais savoir ce qu'il en est pour cette association ?

M. Francis CAROLE

Merci de la question. Je vous réponds dans la journée parce que je n'aime pas répondre de manière spontanée, il faut que je vérifie les éléments. Si elle a bien fermé, si elle a fermé pour les raisons qui sont évoquées, si vraiment on ne l'a pas payée depuis décembre, donc je vais vérifier tout cela et dans la journée ou demain, je ferai une réponse très précise sur cette situation, très précise.

M. Jean-Claude DUVERGER

Y compris peut-être donner l'information au collègue TURINAY et au collègue du Robert parce que c'est sur cette zone-là.

M. Francis CAROLE

Alors, dernier dossier.

M. le Président Claude LISE

Oui, je voulais poser la question parce qu'il est 15 heures et c'est le dernier dossier, ce n'est pas un dossier qu'on peut voir en quelques minutes. Est-ce que vous êtes d'accord pour le voir ? Bon. Donc, tu présentes.

M. Francis CAROLE

Alors, d'abord il s'agit donc du dossier 62 qui est la préfiguration d'un nouveau mode de financement de ce qu'on appelle les SAAD, c'est-à-dire, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Il s'agit de lancer un appel à candidatures pour la formalisation de ce que nous appelons des CPOM qui sont des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens. Vous vous rappelez que le Ministère de la Santé, dans sa feuille de route de la stratégie grand âge et autonomie pour tenter de relever le défi du vieillissement à cours et moyens termes, le Ministre avait annoncé que 100 000 000 € seraient consacrés en 2019 et 2020 à la refonte du mode de financement de l'aide à domicile pour améliorer la qualité des services, les rendre plus accessibles à tous et recruter du personnel. Cette annonce s'est donc traduite par une enveloppe de 50 000 000 € mentionnée au 9 de l'article 26 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019. Ces crédits ont pour objectif de préfigurer les modalités de mise en œuvre de nouveaux modèles de financement des SAAD et d'en tirer les enseignements afin d'ajuster le futur modèle de financement des services. Ce modèle de financement issu des travaux de réflexions conduits dans le cadre d'un Comité de Pilotage National, français, poursuit plusieurs objectifs. D'abord, assurer l'accessibilité géographique des services, ce qui n'est pas acquis ; permettre une plus grande équité de traitement pour les usagers ; rendre l'offre plus lisible; assurer une meilleure transparence tarifaire et mieux maîtriser les restes à charge pour les usagers. Quelle est le contexte global, ici en Martinique? Les services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile sont aujourd'hui financés par le biais d'allocations individuelles, l'APA, la PCH. Il existe actuellement deux régimes de financement qui coexistent sur le plan réglementaire. Le premier dispositif, les SAAD, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale qui sont tarifés individuellement par le Conseil Départemental donc la CTM, qui fixe un taux horaire opposable au bénéficiaire. Donc, ça, c'est dans le cas où la Collectivité aurait fixé un taux qui est opposable au bénéficiaire. L'autre possibilité, ce sont des SAAD qui ne sont pas habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, dits non tarifés et qui fixent librement leurs prix. Il y a donc une déconnexion entre le tarif de référence fixé par le Département et le prix facturé par le service à l'usager. Nous avons aujourd'hui une soixantaine de Services d'Aide et d'Accompagnement à la personne. Nous avons noté à la page 2, que sur le territoire de la Martinique, il n'y a pas de SAAD non habilité à l'aide sociale. En fait, il y a des SAAD habilités à l'aide sociale mais qui n'accompagnent pas les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, d'accord, qui accompagnent les enfants, etc. C'est l'ADAFAE qui est habilité mais qui n'accompagne pas les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Alors, quel est le nouveau modèle de financement ? Ce nouveau modèle doit assurer l'accessibilité financière et géographique de services pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap; permettre une plus grande équité de traitement, on l'a dit, et une meilleure maîtrise des restes à charge pour les personnes. Il vise également, à rendre l'offre plus lisible et à assurer une meilleure transparence tarifaire. Ce nouveau modèle a été travaillé en étroite concertation entre les acteurs concernés, autant les conseils départementaux, d'ailleurs, que les fédérations de ce secteur. Le nouveau modèle qui est rénové, qui doit être mis en place, repose sur deux points : une (inaudible) de référence globale, c'est-à-dire français, plancher pour l'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie et la PCH, Prestation de Compensation du Handicap applicable à tous les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Donc, il y a un tarif global. Et, il y a un complément de financement, appelé « modulation positive » ou « dotation complémentaire » attribué au service sur objectifs pris dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (inaudible) que nous avons évoqués. Le montant du tarif de référence national pour l'APA et la PCH n'est pas encore fixé et doit être discuté dans le cadre plus général de la concertation Grand âge et Autonomie. La préfiguration se fera sous la forme d'appels à projets. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie va débloquer une somme de 895 209,41 € pour expérimenter ces nouvelles modalités de paiement des SAAD. D'accord. Alors, le décret prévoit que les crédits soient attribués par la CTM aux SAAD intervenant auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH qui auront été retenus dans le cadre d'un appel à candidature pour la Martinique. Donc, l'autorisation qui est demandée c'est de lancer un appel à candidatures sur la base que nous avons énoncée, les critères sont : le profil des personnes prises en charge, l'amplitude horaire de l'intervention, les caractéristiques du territoire d'intervention et nous avons proposé que l'expérimentation se fasse principalement sur le Nord et sur le Sud parce que nous ne pouvons pas intervenir dans cette phase sur l'ensemble du territoire. Et, nous avons pris des secteurs, pas des associations. L'association peut être issue de n'importe où mais le secteur d'intervention doit être le Nord ou le Sud, c'est là où nous semble-t-il où il y a plus de difficultés. La demande c'est essentiellement d'autoriser le Président à lancer un appel à candidatures en vue de formaliser des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans le cadre de cette phase d'expérimentation. Vous avez le détail du contexte, vous avez tous les éléments et vous avez aussi, l'appel à projets qui permet de voir le contenu de l'action que nous allons lancer. Alors, c'est une réforme importante parce que nous avons de vraies difficultés, parce que les personnes ne sont pas en situation d'égalité de traitement et cette procédure va permettre donc, de dégager un plancher et puis, à côté on viendra sur la base d'un CPOM, c'est-à-dire sur la base d'orientations, d'objectifs bien précis, de conditions des régions concernées. Eh bien, il y aura l'apport d'un supplément, d'un supplément financier pour permettre que le service le meilleur soit rendu aux personnes et surtout que le reste à charge des personnes soit moins important. Voilà un peu, la philosophie de cet appel à projets.

M. le Président Claude LISE

Bien. Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous, Président, c'est un avis favorable et mon point de vue rejoint un peu la conclusion du Conseiller exécutif qui, dans la mesure où cela permet à la fois d'être un gage en termes de qualité de prestations mais aussi une manière aussi d'harmoniser la qualité des services et la tarification pour que justement le reste à charge pour les familles ne soit pas très élevé. En tous les cas pour ma part c'est un avis favorable et pour la commission qui s'est réunie. Nous avons émis un avis favorable sur ce dossier pour que nous puissions en tous les cas permettre aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de servir une prestation de services à nos populations les plus fragiles et les plus en difficulté et nous permettre, en tous les cas d'aller de l'avant sur cela. En tous les cas, c'est une bonne initiative que nous avons prise, cela nous permet un peu d'anticiper sur des problématiques qui auraient pu arriver. En tous les cas pour nous, c'est un avis très favorable, Président.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président. Juste pour relever, en ce qui me concerne, je trouve que c'est un dispositif qui est intéressant sur la clarification, effectivement, des conditions d'attribution des finances. Néanmoins, moi, sur la dimension qualitative, je n'y ai rien vu. On est sur du quantitatif, on va évaluer le nombre de personnes et le nombre d'heures que l'on met à disposition des personnes âgées, des personnes qui sont accompagnées dans le cadre des services à la personne mais sur la qualité de la prestation rendue à ces personnes, je ne vois rien. Or, nous savons les dérives qui existent, nous savons qu'en plus le personnel qui parfois est mis à disposition n'ose pas s'exprimer sur leurs conditions et les personnes également qui bénéficient du dispositif n'osent pas non plus dire de peur de se retrouver sanctionnées d'une manière ou d'une autre, donc, moi, je pense que ce serait intéressant dans la part complémentaire versée ou en tous cas, envisagée par la Collectivité, que l'on puisse avoir ce regard sur la qualité du service mis à la disposition des aînés. Merci.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, je passe la parole au rapporteur avant que nous passions au vote.

M. Francis CAROLE

La collègue VALENTIN fait bien d'attirer l'attention sur cet aspect des choses parce que c'est l'un des défis essentiels que nous avons. Nous avons des agréments qui étaient anciennement donnés par l'Etat, par la DIECCTE et depuis 2016, c'est la Collectivité qui a repris ce qu'on appelle, non pas des agréments mais des autorisations. Donc nous analysons les dossiers et pour donner une habilitation à un service à la personne, l'une des premières choses que nous exigeons c'est de savoir quelles sont les dispositions qui ont été prises pour assurer la bientraitance des personnes. Si dans la demande du SAAD, cela n'apparaît pas, nous ne donnons pas l'autorisation parce qu'il y a eu trop de dérives. Alors, il y a peut-être une manière de voir pour dire, oui sous la crainte de l'emploi mais il y a souvent eu une manière de

maltraitance des personnes les plus fragiles, des enfants, des personnes âgées, etc. Et, donc, c'est un élément essentiel, d'ailleurs nous avons mis en ligne les critères d'attribution de cette autorisation et c'est pour moi essentiel la bientraitance des personnes. Nous demandons : quelles dispositions ont été prises ? Quel mécanisme ? Quel suivi ? Etc. donc, ça c'est essentiel. La deuxième chose, c'est que ce dispositif proposé par l'Etat, part du principe que les personnes âgées ne sont pas prises en charge correctement et lorsqu'on augmente par exemple, le nombre de personnes s'occupant des personnes âgées, on a plus de chance d'aboutir à une qualité. D'autre part, dans ce que nous allons faire nous-mêmes dans l'appel à projets, nous allons veiller particulièrement, à voir comment les associations qui se positionnent prennent en charge les personnes. Je pense que c'est une question vraiment centrale, c'est pourquoi je te dis que tu as raison de poser cette question et d'ailleurs, nous avons une réflexion que nous essayons de mener et Claude LISE avait fait un certain nombre de chose concernant la maltraitance. Il y avait « Allo, maltraitance », il y a un certain nombre de choses qui a été faite, mais peut-être qu'il faut aujourd'hui que nous puissions réviser le système et essayer d'aller plus loin. Nous le faisons d'abord au moment d'accorder l'autorisation, cela nous permet de..., parce que par exemple, on exige des niveaux de diplômes, on exige des qualifications particulières et si les gens n'ont pas ce niveau de diplôme, la réglementation prévoit certaines adaptations mais à condition que la personne ait déjà un certain niveau, qu'elle puisse finalement avoir le niveau exigé, après. Donc, dès les attributions, nous faisons très attention mais en dehors de cela, il y a une question plus centrale de prévention de la maltraitance. A ce moment-là, cela passe par la formation des personnes, cela passe par des mécanismes et puis, quand nous recevrons des éléments sur « untel est maltraité », etc., il faut intervenir rapidement mais il faut qu'il y ait des solutions derrière, il ne faut pas se contenter de dire « Vous ne devez pas faire cela ». Ce n'est pas une question simplement de leçons de morale. Il faut sanctionner, il faut sanctionner. Nous avons mis en place des instruments aujourd'hui qui nous permettent d'enlever des agréments, pour les ASFAM, pour... etc. parce qu'il y a une part d'éducation dans toute action, il y a une part d'éducation mais il y a une part de sanction aussi. Si vous ne sanctionnez pas, l'éducation ne sert à rien. Il faut sanctionner et éduquer en même temps. Voilà, la réponse que je voulais apporter.

M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Il est 15h15, je vais suspendre et nous allons reprendre à 17 heures. La séance est suspendue.

Séance reprise à 17h39

M. Le Président Claude LISE

Ça y est tout le monde est rentré ? Vous voyez, j'avais surestimé. Pourtant, j'ai fait large en mettant 17h00... ça y est ? Tu es prêt ? La séance est reprise. Collègue Louise TELLE.

Mme Louise TELLE

Président, je voulais faire une intervention qui concerne le social au nom de la commission. Je ne sais pas si le collègue CAROLE est parti ou s'il est encore là...

M. Le Président Claude LISE

Je ne sais pas moi. Est-ce que le collègue Conseiller exécutif CAROLE est là ? Si c'est une question qui rentre dans le champ du social, j'aurais préféré qu'il soit là...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Il n'est pas là ?

Mme Louise TELLE

Sauf si les collègues de l'Exécutif lui transmettent le...

M. Le Président Claude LISE

Non, non mais je demandais si le Conseiller exécutif était présent, j'aurais préféré.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, non mais je vais lui donner la parole, non mais je demandais quand même, s'il était dans les couloirs, je lui aurais demandé de rentrer quand même. S'il n'est pas présent, je te passe parole.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait.

Mme Louise TELLE

Merci Président. Même s'ils ne sont pas tenus au courant comme il le faudrait de l'évolution du dossier concernant la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Sociale) et la pouponnière de Gaschette, les élus de la commission Santé Actions de prévention PMI-ASE, n'ont jamais cessé de se préoccuper, comme ils s'y étaient engagés, du sort de ces établissements et des enfants qui relèvent de la responsabilité de la Collectivité. C'est ainsi que nous avons appris simplement de manière informelle la fermeture administrative de la pouponnière et que des mesures particulières seraient envisagées en lien avec l'administration judiciaire actuellement en place, au sein de l'association La Sainte Famille. Ces mesures concerneraient aussi la MECS qui est toujours en activité avec un effectif réduit. Cet établissement a-t-il satisfait aux exigences de la lettre d'injonction du Président du Conseil Exécutif ? Une inspection a-t-elle été diligentée comme il se doit, pour contrôler l'exécution des injonctions contenues dans ce courrier ? D'ores et déjà, les élus de la commission estiment que,

parmi les éventuels repreneurs de l'activité de cette MECS et de cette pouponnière, le Foyer Territorial de l'Enfant de Martinique, opérateur public principal de l'accueil d'urgence et permanent des enfants relevant de la protection sociale de la CTM, devrait être au centre du redéploiement de l'activité de ces deux établissements. A un moment où un grand nombre d'élus s'interrogent sur la tendance observée par rapport à la prise en gestion des établissements médico-sociaux, locaux, par des organismes extérieurs à notre territoire, le choix du FTEM (Foyer Territorial) serait une garantie sur ce plan. Une fois de plus, les élus de la commission demandent à être associés, en amont, aux décisions administratives concernant Gaschette prises dans ce dossier. Ceci est d'autant plus urgent que l'échéance de l'administration judiciaire en cours arrive à son terme le 31 octobre 2019. Merci Président.

M. Le Président Claude LISE

Comme le Conseiller exécutif chargé de ce secteur n'est pas présent, je ne peux pas lui donner la parole, je te suggère donc de déposer sous forme, éventuellement, de question écrite, que je vais transmettre. D'accord ? Je propose donc, que nous passions aux questions concernant...

M. Jean-Claude DUVERGER

Nous nous associons...

M. le Président Claude LISE

Comment?

M. Jean-Claude DUVERGER

Nous nous associons à la démarche parce qu'on nous avait interpellés aussi sur Gaschette. Pour les 30 personnes, que va-t-on faire ? Qui s'interrogent. Donc, on s'associe à la démarche de la commission.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. C'est noté de toute façon au procès-verbal. Par conséquent, nous allons passer aux dossiers qui sont présentés par la Conseillère exécutive Aurélie NELLA. D'abord la question 14 qui concerne une annulation de créance.

14/ ANNULATION D'UNE CREANCE NEE D'UN PRET ETUDIANT

Mme Aurélie NELLA

Merci Président. Bonjour, chers collègues. Il s'agit effectivement d'une créance, d'une demande de remise gracieuse au profit d'une ancienne étudiante qui avait bénéficié d'un prêt pour l'année 2003/2004, pour un montant de 3 659 € et qui aujourd'hui rencontre des difficultés pour le remboursement de cette dette en raison de sa situation personnelle, puisqu'elle perçoit le RSA et qu'elle a par ailleurs, à charge, un enfant en situation de handicap. Il vous est demandé, chers collègues, de vouloir délibérer sur cette demande de remise gracieuse.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Eugène LARCHER

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, je mets aux voix tout de suite. Je pense qu'on est unanime ? Il n'y a pas de contre ? Pas d'abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

Vote Abstentions ? Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons au 15. La question 15 concerne une demande de subvention formulée par l'Ecole de Gestion et de Commerce au titre de son programme d'actions à l'international pour l'année 2019.

15/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE (EGC) AU TITRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS A L'INTERNATIONAL DE L'EXERCICE 2019

Mme Aurélie NELLA

L'EGC est une école partenaire de l'université puisque nous l'accompagnons régulièrement, notamment, s'agissant des missions de mobilité au profit des étudiants de cette école de commerce. Il vous est demandé de statuer sur un accompagnement concernant une mission commerciale à Cuba réalisée par les étudiants et le financement aussi de leur stage à l'étranger. Dans le rapport vous avez le détail des contributions, le montant total s'élevant à 112 634 € sollicités auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique, un montant en augmentation notamment lié, au nombre d'étudiants accompagnés et au fait aussi que LADOM a une contribution moins importante cette fois-ci. Il vous est demandé, chers collègues, de bien vouloir en délibérer en sachant que ces expériences à l'international sont fort utiles dans le cursus de ces jeunes qui sont appelés à intégrer nos entreprises puisqu'un large pourcentage de ces jeunes, une fois diplômés, trouvent du travail une fois sortis de cette école. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Eugène LARCHER

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Il n'y en a pas, donc, je mets aux voix.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 16.

Mme Aurélie NELLA

Président, si tu permets, je voudrais quand même indiquer que nous avons voulu renforcer aussi, l'accompagnement avec l'EGC. Les services sont en lien plus soutenus. Nous les invitons aussi à renforcer leur lien avec l'Université des Antilles puisque depuis maintenant deux ans, ils organisent un partenariat Erasmus Day, notamment sur tout ce qui concerne la coopération et la mobilité à l'international avec l'Université des Antilles. Nous avons voulu aussi avoir une approche plus collaborative avec les étudiants en leur demandant parfois de réaliser des études. Cela a été le cas l'année dernière pour une étude de satisfaction de l'accueil touristique, étude que nous allons vous inviter à découvrir, comme j'ai eu l'occasion de l'indiguer en conseil d'administration du CMT donc dans cette démarche vraiment collaborative avec ces établissements. Et puis, nous avons aussi entamé une approche de valorisation, là encore, des travaux de ces jeunes parce qu'à l'occasion, notamment des cérémonies des remises de diplômes nous avons connaissance de leurs sujets d'études et il me semble qu'il y a là des sujets, qui pourraient intéresser particulièrement la Collectivité Territoriale de Martinique et à l'instar de ce que nous faisons concernant « Chercheurs en valeur », qui concernent la vulgarisation des travaux des doctorants que la Collectivité accompagne, nous pourrions aussi envisager cette démarche de valorisation des travaux de ces étudiants de l'école de commerce. Voilà, ce que je voulais ajouter.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Le vote est fait donc, je peux me faire cette proposition. Je pense que ce serait intéressant aussi que, dans ce cadre, cela permettrait peut-être à la commission Coopération de vivre un peu et de pouvoir voir certains dossiers qui concernent l'international donc la coopération entre étudiants et faire des propositions complémentaires.

Mme Aurélie NELLA

En fait, il s'agit d'accompagnement au soutien de ces étudiants qui vont effectivement, dans des destinations qu'ils ont choisies ou qui sont choisies par l'établissement. L'établissement a une assez large liberté dans ses choix, même si

nous incitons à une plus grande collaboration avec les Etats de la Caraïbe et tu as raison de le préciser, Madame la Présidente de la commission Coopération, il y a là un champ que nous devons explorer davantage dans nos liens avec le bassin caribéen. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc, nous passons au 16. Demande d'annulation d'une délibération qui concerne l'adoption et l'autorisation de signature de la convention entre la Collectivité Territoriale de Martinique, l'académie de la Martinique et l'école des hautes études commerciales de Paris.

16/ DEMANDE D'ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 18-292-4 - ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE, L'ACADEMIE DE LA MARTINIQUE ET L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC) DE PARIS

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit d'une convention qui s'inscrit dans le cadre des cordées de la réussite, partenariat que la Collectivité, nous, avec l'Académie, un certain nombre d'établissements partenaires, notamment l'IEP de Bordeaux, l'INSA de Lyon, Ferrandi. Nous avons contractualisé aussi avec le GARAC l'année dernière et il s'agit de vous présenter la convention relative aux cordées concernant HEC Paris. Cette convention prévoit un accompagnement, là encore, des étudiants qui pourraient notamment, dans le cadre des classes préparatoires, bénéficier d'un séminaire de pré-rentrée et d'une bourse prépa HEC ainsi que du concours d'éloquence et de vidéoconférence au profit de ces jeunes Martiniquais, qui doivent embrasser davantage ces études commerciales de haut niveau. Et, c'est la raison pour laquelle, il vous est proposé d'accorder, dans le cadre de ce partenariat, une subvention de 6 000 €. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Eugène LARCHER

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Nous passons au vote. Tu veux apporter quelque chose de plus ?

Mme Aurélie NELLA

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il faut vraiment permettre à tout un chacun, quelles que soient ses conditions sociales, de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur et faire de hautes études. Les étudiants de condition modeste ne doivent pas être privés

de la possibilité d'effectuer des études d'excellence dans des écoles prestigieuses. Donc, c'est la raison pour laquelle et c'est le rôle de la Collectivité, de soutenir toute action visant à favoriser leur réussite, leur intégration, dans ces établissements et favoriser par la suite aussi leur chance de réussite. Je crois que ce sont des dispositifs comme celui-là qui sont à promotionner, à développer. Les services sont d'ailleurs en réflexion pour d'autres champs pour améliorer l'existant et contractualiser aussi avec d'autres établissements. Cela me semble important. Bien évidemment, à côté de ces dispositifs, nous avons le dispositif général d'aide aux étudiants. Ce serait peut-être l'occasion d'en faire le bilan puisque l'année dernière nous avons reçu plus de 4 300 demandes et que cette année nous avons plus de 2 000 demandes déjà en instance, les délais étant jusqu'au 31 octobre pour faire les démarches en ligne et je l'espère obtenir des réponses le plus rapidement. En tout cas, c'est la volonté que j'émets, parce que c'est vrai que les études sont parfois coûteuses et que la Collectivités doit, même si ce n'est pas son cœur de métier, puisque c'est le CROUS qui attribue des bourses aux étudiants, mais la Collectivité a aussi la responsabilité d'accompagner au mieux les familles pour favoriser les chances de réussite de ces jeunes dans l'enseignement supérieur.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Contre? Abstention? Adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 17. Demande d'avis sur le projet de décret relatif à l'organisation ou mission des services de l'Etat en Guyane et à l'intérim des préfets de régions dans les régions d'Outre-Mer et à Mayotte.

17/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ORGANISATION ET AUX MISSIONS DES SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE ET À L'INTÉRIM DES PRÉFETS DE RÉGIONS DANS LES RÉGIONS D'OUTRE-MER ET À MAYOTTE

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit d'un projet de texte qui s'inscrit dans le prolongement du déplacement du Président de la République en Guyane. Ce texte en réalité ne concerne pas la Martinique puisque c'est vrai que les Antilles sont visées mais en réalité, la Martinique n'est pas concernée par ce texte, qui vise principalement à transformer l'administration de l'Etat en Guyane avec un certain nombre de créations de services déconcentrés de l'Etat. Vous avez dans le rapport la liste de ces différents services qui concernent notamment la DJSCS, la Délégation Régionale à la Recherche et aux Technologies, et différents services, la Direction des Affaires Culturelles, etc. Et ce texte, n'est plus un projet puisqu'il a été publié.

M. Le Président Claude LISE

Je propose que l'on prenne acte tout simplement. On ne va pas perdre de temps làdessus. Vous êtes d'accord ? A l'unanimité on prend acte de quelque chose qui ne nous concerne pas en plus directement. Je vous remercie. Nous passons au 18. Il s'agit d'une demande d'avis sur un projet de décret portant adaptation de certaines dispositions relatives aux modalités de traitement des demandes d'asile dans les Antilles et en Guyane et modifiant les règles de recours contre des décisions de l'office français de protection des réfugiés et apatrides dans les Collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution. Nous en faisons partie.

DEMANDE D'AVIS SUR UN PROJET DE DÉCRET N°... DU ...PORTANT ADAPTATION DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ASILE DANS LES ANTILLES ET EN GUYANE ET MODIFIANT LES RÈGLES DE RECOURS CONTRE DES DÉCISIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET DES APATRIDES DANS LES COLLECTIVITÉS MENTIONNÉES À L'ARTICLE 72-3 DE LA CONSTITUTION

Mme Aurélie NELLA

Ce projet de décret concerne les demandes d'asile, les services administratifs et des juridictions de l'administration en charge de l'asile. Il modifie les modalités réglementaires du Code, relatives à l'entrée et au séjour des étrangers et plus globalement le droit d'asile. Il s'agit de prévoir des dispositions spécifiques pour nos territoires, réduire les délais de traitement des demandes d'asile tout au long de la procédure et puis d'étendre l'expérimentation qui était prévue pour la Guyane et enfin de supprimer le délai de recours d'un mois qui était accordé aux demandeurs d'asile pour nos territoires. Voilà globalement de ce que prévoit ce texte qui n'est pas encore publié par contre. Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques et Textes.

Mme Marie-France TOUL

Président, si tu permets je vais quand même revenir sur l'avis précédent en disant que comme toi je suis d'accord que nous devons prendre acte. Néanmoins, je crois qu'il est important de souligner que l'on constate que dans ce décret il y a une forte volonté de l'État de recentraliser, d'une recentralisation et aujourd'hui de positionner le Préfet, on va dire comme un véritable gouverneur. Je pense que c'était quand même important qu'on le souligne. Maintenant, je reviens au texte qui nous intéresse et la commission donc concernant le texte sur le projet de décret portant adaptation de certaines dispositions relatives aux modalités de traitement de demandes d'asile dans les Antilles et en Guyane et modifiant les règles de recours contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides dans les Collectivités, la commission a émis un avis réservé en observant qu'il y a des interrogations quant à la teneur de l'arrêté à prendre, une répercussion de la réduction des délais de traitement des dossiers sur la situation des personnes réellement en danger et un contexte migratoire différent, la situation de la Martinique n'étant pas celle de la Guyane.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

S'il te plaît, collègue LORDINOT tu n'as pas la parole, pas encore.

M. Le Président Claude LISE

Oui, mais chacun son tour. Commission des Affaires européennes et Textes.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Nous avons fait confiance aux collègues qui sont à la commission Affaires et Textes puisqu'il y a des spécialistes donc nous avons décidé, nous, à la Commission, de suivre l'avis de cette commission.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Qui demande la parole ? Tu ne demandes plus la parole ? C'est mieux quand on ne l'a pas. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Sur ce texte-là et plus généralement sur la politique migratoire qui se mène actuellement en France, je crois qu'on peut dire qu'il y a une droitisation, voire une extrême droitisation de la position de l'Etat Français sur l'immigration d'une manière générale. On dit que les Martiniquais ont la mémoire courte, mais visiblement les Français encore plus, parce que lorsque l'on voit la fermeté et c'est un faible mot, ce serait plutôt la fermeture d'esprit au regard des migrants d'origine Africaine. Aujourd'hui, des gens qui meurent en Méditerranée, comme des animaux, peut-être qu'on a plus de compassion pour des animaux que pour ces êtres humains. Et lorsqu'on voit les bienfaits que les parents de ces gens qui viennent d'Afrique, qui ont porté à la France et pas seulement au niveau du sport, pas seulement au niveau du rap, de la musique, pas seulement au niveau de culture, mais au niveau de l'économie aussi, lorsque l'on voit comment la richesse française s'est construite à partir de l'exploitation de ces personnes-là, il y a de quoi véritablement s'interroger sur cette idée qui se répand en même temps que l'électorat de l'extrême droite se répand, cette idée qui se répand selon laquelle, la cause de tous les maux qui ravagent la France ce sont les Africains, ce sont les émigrés, les étrangers. Qui plus est, comparaison n'est pas toujours raison. Et la collègue TOUL a parfaitement raison lorsqu'elle dit que la situation de la Guyane, ce n'est pas celle de la Martinique et en Martinique nous avons le droit et le devoir d'avoir une réflexion, une approche sur la question des mouvements migratoires. Puisque nous perdons bon an mal an, 4 000 personnes par an, voir comment les retenir, c'est important, voir comment les faire revenir, c'est important, mais voir comment la Martinique puisse s'enrichir de la venue de nouveaux Martiniquais, c'est aussi une réflexion que nous devons avoir nous, dès maintenant. Il en va de notre survie tout simplement en tant que peuple. Et lorsque l'on voit comment la Martinique s'est construite, en fait, des mouvements, des arrivées successives de différentes couches de population. On ne peut pas dire que le peuple Martiniquais soit un peuple qui soit xénophobe puisque nous nous sommes construits historiquement, dans ce mélange successif et chacun a porté sa couche à l'édification de la culture Martiniquaise. Et pourquoi c'est aujourd'hui parce qu'en France on déclare que c'est à cause des étrangers que les choses ne vont pas bien; pourquoi est-ce que, bêlement, nous reprendrions exactement le même discours? Chaque fois qu'il y a un problème en Martinique, c'est à cause des étrangers. Je sais que ce n'est peut-être pas électoraliste ce que je dis là, ce n'est pas ça qui va m'emmener des voix, non, mais ma conscience m'oblige à dire à mon peuple Martiniquais: « Attention à ne pas toujours stigmatiser ». Et un pays qui se porte bien, un pays qui s'épanouit, un pays qui est en développement réel, c'est un pays qui s'est intégré. Voilà, j'en ai terminé et je n'ai pas plus d'avis que ça sur le texte qui semble durcir les conditions de recours pour ces personnes qui sont en situation de danger. C'est-à-dire que quelque part on ferme des portes mais lorsqu'on ferme des portes on a au préalable fermé son cœur. Je ne parle pas seulement au cœur des gens, je parle même au cerveau des gens. Au-delà de l'humanisme, nous avons intérêt à savoir accueillir les nouveaux arrivants en Martinique, à condition qu'ils respectent la culture martiniquaise, l'identité martiniquaise, à condition qu'ils soient prêts à se battre aussi pour la survie de la Martinique. Il n'est pas question d'accepter des gens qui viennent ici en colon, comme si la Martinique ce n'était qu'une terre à coloniser comme territoire palestinien pour quelques Israéliens. Si c'est dans cet état d'esprit, ce n'est pas la peine, mais ceux qui viennent pour vivre, pour survivre, pour porter quelque chose, pour enrichir ce pays, je crois qu'il faudrait qu'ils soient toujours les bienvenus. J'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon je te propose de conclure et de nous dire comment nous votons.

Mme Aurélie NELLA

Président, l'avis de la commission, enfin, des commissions puisque les commissions finalement partagent la même position. C'est un avis réservé me semble-t-il donc je ne vois aucune difficulté à ce que cet avis soit retenu, si les collègues de l'Assemblée en décident ainsi. C'est vrai que d'autres Collectivités ont eu d'autres positions par ailleurs mais la Collectivité de Martinique a la libre expression de son avis.

M. Le Président Claude LISE

Tu dis un avis réservé, mais maintenant si c'est réservé on est obligé de dire : oui on est d'accord mais à un certain nombre de conditions puisque ce n'est pas un avis négatif. Tu comprends ? Enfin, je ne sais pas, pour l'instant je n'ai pas entendu d'avis, ton avis m'a paru négatif.

M. Jean-Philippe NILOR

Mon avis, il est clairement négatif.

M. Le Président Claude LISE

Je n'ai pas entendu d'avis contraire. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Je ne vous surprendrai pas en exprimant philosophiquement une position qui est très proche de celle qui s'est exprimée de la bouche du député NILOR. Je suis un homme indépendant et par conséquent j'exprime les positions internationalistes de mon Parti c'est-à-dire l'internationaliste prolétarien même si c'est ringard, même si ça peut... En deux mots, nous savons qu'à l'approche des échéances électorales, les pouvoirs en France, essaient de nous faire le coup des élections européennes en faisant croire qu'il n'y a qu'une seule alternative au pouvoir actuel, c'est le Rassemblement national et il s'embarque dans la rhétorique du grand remplacement et pour justifier une politique qui vise notamment, les dispositions relatives à la prise

en charge des migrants qui souffrent de problèmes de santé. Et puis, la deuxième observation, parce qu'on pourrait en discuter longuement, il y a beaucoup d'idées fausses d'ailleurs, il n'y a pas d'augmentation de l'immigration en France, ce n'est pas vrai. Après le pic de 2016, en 2017, en 2018, 2en 019, çà a baissé. Ce n'est pas vrai que les immigrés prennent l'emploi des Français, ce n'est pas vrai non plus que... Il y a des dispositions à prendre pour l'intégration, pour le logement, etc., c'est vrai, pour accueillir et puis surtout l'afflux d'immigrés est de la responsabilité de la France. J'écoutais France Inter, hier soir, « Affaires sensibles », une émission remarquable et qui rappelait les causes de la guerre en Lybie. Monsieur le philosophe Henri LEVI et l'ancien Président SARKOZY et ils montraient les conséquences de cette intervention intempestive en Lybie qui a diffusé le djihadisme dans l'Afrique Subsaharienne et libérer les vannes. Et puis, dernière observation, c'est la démographie dans notre pays. C'est vrai que nous avons un problème qui est posé depuis 2006, nous avons un sol migratoire négatif. Et, l'existence du peuple Martiniquais est en danger. Par conséquent, nous devons avoir une réflexion propre sur notre approche de l'immigration. Et je ne vous cache pas que, même si j'entends bien la petite musique xénophobe, sur les Haïtiens, les Saint-Luciens, etc., et que ce n'est peut-être pas comme dit le député, d'un point de vue électoral, ce n'est peut-être pas d'un bon rapport, sur le plan électoral, mais la réalité c'est que nous devons envisager, en tout cas j'invite nos collègues à réfléchir à cette question, une immigration de type caraïbéen pour contrer, bien sûr, en même temps qu'une politique familiale pour relancer les naissances, mais nous devons envisager une politique d'immigration caraïbéenne, pour contrer le processus de destruction qui encoure du peuple Martiniquais. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci. J'ai deux avis en faveur d'une réponse négative. Est-ce qu'il y a un défenseur de l'avis favorable ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Je ne suis pas un défenseur d'un avis favorable mais j'ai relu un peu le document qui nous a été présenté et je milite pour que l'avis soit conforme à l'avis qui a été donné tout à l'heure. Simplement parce que j'ai lu dans le texte que « l'expérimentation pour la Guyane visant à faire face à une forte immigration haïtienne a consisté à prendre des mesures fortes. L'étranger dispose d'un délai de sept jours au lieu de vingt-et-un pour déposer sa demande d'asile après avoir été identifié en Préfecture ». Cette seule phrase me permet de comprendre que les mesures ont été renforcées. Celui qui demande tout simplement à venir en Guyane aura beaucoup de difficultés. Je voulais également dire que la Martinique ne peut pas être contre l'arrivée de personnes venant d'un pays de notre continent, de notre 6ème continent, le continent caraïbéen puisque nous appartenons à un continent. Il faut obligatoirement, il faut naturellement porter secours à nos frères et sœurs quand ils sont en difficulté. C'est ce que je voulais dire. Je suis favorable pour un avis défavorable.

M. Le Président Claude LISE

Tu es favorable à un avis défavorable. Donc cela me fait trois.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, je vous en supplie, ce n'est pas la peine que tous ceux qui sont pour un avis défavorable ou un avis favorable interviennent puisque cela fait trois maintenant. Je demande est-ce qu'il y a quelqu'un qui défend un avis contraire. Si personne ne défend un avis contraire, nous allons passer au vote et passer à une autre question parce que nous n'allons pas passer l'après-midi à entendre que nous sommes tous pour un avis défavorable. Est-ce qu'il y a un avis contraire ? Avis contraire collègue DUVERGER ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Avis milieu...

M. Le Président Claude LISE

Avis?

M. Jean-Claude DUVERGER

Milieu. Je ne voudrais pas qu'on entende ici, parce que j'ai écouté les différentes interventions et je suis en partie d'accord avec ce qui se dit. Il faut s'ouvrir à d'autres et demander à d'autres de s'ouvrir à nous. Et en même temps, j'entends des gens, il ne faut pas que l'on pense que le fait que l'on souhaite que des gens viennent et qu'on les accueille, que nous refusons qu'il y ait une sécurité. Au contraire, dans tous pays, il y a des règles. Il ne faut pas que l'on entende que nous ne sommes pas d'accord sur ça, au contraire nous sommes d'accord. Et le fait de vouloir que des frères viennent, peu importe dans le monde entier, quand on parle de tout monde mais il faut qu'il y ait une sécurité. Il y a une sécurité plus une information de manière générale. Parce que ce que nous disons, il faut le dire puisqu'il y a l'impression ici, j'entends ce que le collègue NILOR dit, dépit an baqay fèt sé tel moun. Donc il nous appartient aussi de dire non, il nous appartient de dire ce n'est pas vrai, il nous appartient de dire que lorsque nous allons en prison, ce ne sont pas que des étrangers qui sont là, que tout ce qui se passe ne vient pas de l'étranger, mais en même temps, nous ne pouvons pas nous bloquer. Je sais qu'ici, je ne nomme personne, des gens qui ont favorisé qu'il y ait la venue de frères de la Caraïbe, éliminé cette histoire de visa et tout ça, qui ont été critiqués. J'étais absolument pour cela, d'accord que l'on puisse aller et venir mais avec une sécurité. C'est pourquoi d'ailleurs, je veux dire, ce débat va vite et on va partir dans de grandes propositions, on va même revenir sur les procès de Moscou, etc. On va revenir sur des trucs. Moi, je me serai abstenu, ce n'est ni favorable ni défavorable, mais je suis en partie d'accord qu'il faut nous ouvrir aux autres. Donc je vais m'abstenir.

M. Le Président Claude LISE

D'accord. Est-ce qu'il y a des pour, pour dire que nous soutenons cela ? On a des avis contre, on a des abstentions, est ce qu'il y a des pour ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Pour ne pas allonger les débats, je ne vais pas rentrer dans une discussion, dans un échange sur un texte qui, de toutes les façons, sera adopté par l'Etat français qui lui, maitrise la politique d'immigration. Nous-mêmes, peut-être qu'il faut que nous fassions quelques propositions aux états caraïbéens voisins. Par exemple, en matière de commerce, qu'il y ait un peu plus de réciprocité pour nos produits d'industrie, il faudrait peut-être aussi qu'il y ait une négociation avec les états caribéens sur les

accords de pêche pour nos pêcheurs; peut-être aussi qu'il y ait des accords avec les états caraïbéens sur le fait d'accueillir un certain nombre de ressortissants dans les structures hospitalières et que par ailleurs, on nous donne un certain nombre de facilités pour nos entreprises. Je ne veux pas allonger le débat trop longuement, je ne vois pas en quoi il y a un tel durcissement du droit d'asile puisqu'on demande à un certain nombre de personnes de se mettre en règle lorsque ces personnes sont demandeurs de l'asile dans des régions qui sont attractives. Parce que la question aussi, s'il y a un pays qui attire d'autres personnes c'est qu'il a des atouts pour son attractivité. Et donc, moi je dis, qu'il faut être cohérent et ne pas croire non plus..., on a eu des évènements récents, ce matin on a eu des policiers qui nous ont parlé d'un certain nombre de choses qui se font avec des Etats voisins que je ne vais pas citer, mais que vous savez comme moi-même. Je ne vois pas en quoi ce texte met en péril l'un des droits les plus évolués aujourd'hui, en Europe, qui est le droit d'asile français. Là je vais voter pour.

M. Le Président Claude LISE

On a eu les trois positions. Je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre, par conséquent ? Contre ? Attendez, je vais tourner ça autrement. Quels sont ceux qui sont pour un avis défavorable par rapport au système qui nous est proposé, qui durcit l'arrivée des migrants ?

Vote
Abstentions ? (15)
Contre ? (1)
Pour ? (28)
Ne prend pas part au vote (1)

Voté et adopté à la majorité.

Du coup Madame Jenny DULYS ne prend pas part au vote. Nous passons à la question 19.

Mme Aurélie NELLA

J'ai oublié d'indiquer l'avis du Conseil Consultatif à qui ce texte a été soumis et qui pointe aussi ce durcissement et qui indique qu'il ne faudrait pas que ce texte aille à l'encontre des principes de la Constitution Française en matière d'accueil. Je tenais simplement à signaler la position du CESESEM qui semble concorder avec l'avis de la Majorité des élus de l'Assemblée. C'est important de le souligner parce que c'est vrai que, lorsque nous sommes consultés sur les textes, nous interpellons un certain nombre d'instances, le CESECEM, qui est notre conseil consultatif bien sûr et les acteurs concernés et c'est aussi important de relever les retours dès lors que nous en avons. Voilà Président, ce que je tenais à préciser.

M. Michel BRANCHI

Président tu peux donner le résultat du vote s'il te plaît ?

M. Le Président Claude LISE

Vingt-huit avis défavorables ; quinze abstentions, un pour et un ne prend part au vote. Nous passons à la question 19. Compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif, en matière de contentieux.

19/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

Mme Aurélie NELLA

Ainsi qu'il en est coutume, il vous est présenté dans le rapport l'ensemble des contentieux qui concerne la Collectivité Territoriale de Martinique conformément à l'article 7224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Vous avez le tableau récapitulatif de l'ensemble des affaires classées par domaine, qu'il s'agisse des contentieux relatifs au personnel, aux marchés publics, aux subventions, etc. Je vous prie chers collègues, de prendre acte.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ces contentieux ? Il n'y a pas de demande. Je vous propose de nous donner acte. Collègue Jean-Philippe NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Juste une question. Elle n'est pas posée spécialement à la Conseillère exécutive, mais à qui peut me répondre. Il se dit qu'aujourd'hui que la Collectivité Territoriale de Martinique mène des actions, este en justice pour le bien de la Collectivité mais il se dit aussi que la Collectivité Territoriale de Martinique dépense beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent parce que, est souvent sanctionnée. On perd beaucoup de procès. Enfin, on en perd. Je voudrais tout simplement, avoir un sentiment général, un point de vue général. Est-ce qu'en matière d'actions en justice, est-ce qu'on est plutôt, nous, bien lotis ? Est-ce qu'on a souvent raison ? Ou est-ce que le plus souvent, on a tort ? Et lorsqu'on a tort, est ce qu'il n'y avait pas d'autre solution à expérimenter en amont ? Parce que la mission d'une Collectivité, ce n'est pas de passer son temps à payer des avocats pour régler des litiges qui auraient pu être réglés autrement, surtout si on perd ?

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que vous avez une statistique des procès gagnés et des procès perdus ? Est-ce que l'on a ça ?

Mme Aurélie NELLA

Non, on n'a pas.

M. le Président Claude LISE

J'essaie de résumer la question qui est posée.

M. Jean-Philippe NILOR

Ce n'est pas simplement...

M. le Président Claude LISE

Je vais te donner la parole.

M. Jean-Philippe NILOR

Ce n'est pas simplement, nombre de procès gagnés un nombre de procès perdus, ce n'est pas aussi simple que ça. S'il faudrait avoir les statistiques pondérées parce que on peut gagner dix procès et où on gagne 1 € et si sur un procès on perd 1 M€, c'est...

M. Le Président Claude LISE

C'était la première question. Il faut déjà répondre à la première question et ensuite s'il y a la deuxième qui vient, mais je ne sais pas s'il y a des statistiques comme ça.

Mme Aurélie NELLA

On peut, de toute façon sortir les chiffres concernant les contentieux. Ce que je peux dire d'une manière globale c'est que la Collectivité a quand même de bons résultats, en matière contentieuse. On gagne la plupart des contentieux qui sont menés à l'encontre de la Collectivité, même s'il faut quand même noter une explosion de certains contentieux notamment, des entreprises, des contentieux en matière de ressources humaines ou d'aide sociale à l'enfance. Donc, c'est ce que je peux dire globalement. Si vous voulez une étude qui soit plus affinée en termes de statistiques, on peut voir avec les services ce qui peut être extrait de nos données, mais globalement je dois dire que les services tentent autant que faire se peut, de traiter ces contentieux en interne, c'est-à-dire avec nos services que je tiens à remercier pour la qualité du travail effectué. Et nous avons recours à des avocats, vraiment lorsque c'est nécessaire en priorisant la plupart du temps contrairement à ce qu'on peut dire par ailleurs, des avocats martiniquais et en particulier de jeunes avocats sur certaines affaires mais globalement, nous avons de bons résultats et d'ailleurs, sur le procès sur lequel j'ai été interpellée par le collègue LORDINOT, je dois dire que la Collectivité Territoriale de Martinique a gagné ce procès, même s'il y a un appel qui a été interjeté. C'est ce que je voulais signaler et puis vous indiquer que nous ferons un point peut-être plus précis si vous avez des questions particulières sur l'état des contentieux.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Je ne sais pas, la question allait sur quel type de contentieux mais je n'ai pas la même lecture parce que j'ai pris le temps un peu de vérifier sur l'ensemble des affaires et je rejoins un peu la Conseillère exécutive, Aurélie NELLA, parce que j'ai vu que nous avions quand même des résultats, même sur des procès très très vieux, je veux dire sur des affaires plutôt anciennes et j'ai vu que la Collectivité arrivait à s'en sortir. A mon avis, ce n'est jamais une gloire d'aller dans un procès et comme tu l'indiquais, je pense qu'aller à un procès ou aller interpeller un avocat c'est que toutes les puissances intérieures, je pense à mon avis, ont été consultées. Mais je n'ai pas la même lecture que le collègue NILOR sur les très mauvais résultats de la Collectivité.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais il me semble avoir entendu mon nom cité par la collègue alors que j'étais dans un silence apaisant et apaisé. Est-ce qu'elle peut me rappeler, puisque je pose beaucoup de questions et je n'obtiens pas souvent des réponses, mais de quelle affaire s'agit-il? Est-ce qu'elle peut me dire qui était mis en cause ? Quelle était la position de la Collectivité ? Cela concernait qui ? Parce que je n'ai pas souvenir de toutes ces questions parce que je pose beaucoup de questions. Est-ce qu'elle peut m'éclairer là maintenant ? Elle peut m'éclairer aussi sur un deuxième point, elle peut me dire combien peut-être d'argent consacre cette Collectivité aux procès avec son propre personnel ? Voilà, un chiffre qui m'intéresse et qui intéresse les Martiniquais. Combien d'argent cette Collectivité paie à des avocats aux demeurants martiniquais dans le cadre des procès qui lui sont intentés par son propre personnel ? Parce que comme toi-même collègue, j'ai vu et tu l'as dit, merci pour ton honnêteté, il me semble qu'il y ait une inflation de ces procès c'est-àdire qui témoigne l'insatisfaction du personnel de la Collectivité vis-à-vis de l'employeur? C'est le sentiment que j'ai. Peut-être que les chiffres vont me contredire, donc merci de me donner le montant des honoraires versés aux avocats. Parce que par ailleurs, dans un des satellites de la Région, j'ai pu constater qu'un Conseiller exécutif qui était Président de cette structure consacre près de 100 000 € à des procès contre les salariés de ce satellite, 100 000 €. Que cherche-t-il vraiment à faire ce Conseiller exécutif que je ne cite pas mais qui se reconnaîtra, grand voyageur devant l'éternel ? Donc, très chère collègue, ma question est très précise et je te laisse le temps de la prochaine plénière pour m'apporter la réponse. Combien d'argents sont versés aux avocats dans les procès contre le personnel ?

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Je veux bien que l'on puisse attaquer tout le temps la Collectivité en tant qu'employeur, mais il faut aussi avoir une réalité, les prud'hommes existent, il n'y a pas que la Collectivité qui soit attaquée comme employeur. Cela veut dire que tous les quatre matins, nous avons quand même un salarié qui attaque son employeur. Alors, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, on est assis au niveau de la Collectivité qu'il faut à tout prix attaquer la Collectivité qu'il faut dire que c'est là qu'il y a le plus de personnel attaquant son employeur. Moi, je prends un exemple là, j'ai regardé, j'ai pris le temps de regarder sans parti pris, je vois aussi, alors peut-être qu'on ne lit pas de la même façon, mais beaucoup d'affaires, beaucoup de salariés aussi sont déboutés. Je ne sais pas ce que cela veut dire, je ne suis pas une juriste. C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure dans ma commission, nous avions laissé le libre choix aux juristes, mais il faut reconnaître également que beaucoup de salariés sont déboutés. Mais c'est leur droit d'intenter des procès.

M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé?

Mme Marie-Line LESDEMA

Je portais une précision, j'ai terminé, je ne rallonge pas les débats comme çà, mais je veux bien aussi moi, en tant que conseillère territoriale, j'aime bien de temps en temps que l'on soit juste envers notre Collectivité.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Je voudrais juste rappeler l'objectif recherché par mon intervention, c'est la transparence et au nom de cette transparence, il est légitime de s'interroger. Et, je ne parle pas de toutes sortes d'affaires, mais si effectivement, il y a une inflation des contentieux avec les salariés, je veux bien que ce soit une situation plus ou moins normale, tout employeur ou tout salarié a le droit de faire un recours aux prud'hommes, personne n'est à l'abri de cela. Il y a des positions qui sont abusives de part et d'autre. Cela arrive dans la vie d'une entreprise, d'une Collectivité. Mais si effectivement il y a une inflation, cela doit nous interroger, cela doit nous interpeller. Et, je veux bien entendre que la Collectivité gagne le plus souvent, qu'on a de « bons » résultats, etc., mais il me revient un certain nombre d'affaires emblématiques opposant la Collectivité à un certain nombre de salariés sur lesquels les salariés ont eu gain de cause. Et, si ces salariés ont eu gain de cause, c'est que tout n'a pas été suffisamment expérimenté en amont, de l'intérieur, en tous cas il n'y avait peut-être pas une volonté, une ouverture, pour trouver des solutions avant d'arriver à cette extrémité. Puisqu'on m'explique que le recours au tribunal c'est une extrémité. Et s'agissant, des relations entre la Collectivité et ses salariés, il y a quand même un certain nombre d'affaires emblématiques où les salariés ont eu gain de cause.

M. Le Président Claude LISE

Vous me permettrez juste une petite parenthèse d'ordre institutionnel. Vous voyez pourquoi je suis partisan d'une commission permanente? Parce que pendant des années j'ai connu ça et le Président MARIE-JEANNE a dû le connaître également. Ces questions-là, étaient traitées en commission permanente. L'Opposition était présente, tous les groupes étaient représentés de même que chaque semaine, tout le monde connaissait... la première question c'était l'état de la trésorerie, comme ça il n'y avait pas de questions sur l'opacité de comptes, etc. Chaque semaine, question numéro un : situation de trésorerie, tout le monde était au courant de la trésorerie. Ensuite, quand il y avait des histoires de contentieux, etc., l'Exécutif, bien sûr c'est lui qui actionne mais on évoquait ces choses en Commission Permanente. Résultat, je n'ai jamais connu une plénière où on ait eu à entamer ce débat que vous avez là. Voilà la conséquence du système dans lequel nous sommes. Je vous dis ça, je referme la parenthèse parce que cela illustre, mais oui, mais bien entendu, c'est un élément de questions qu'on n'avait pas besoin. Sinon, on est obligé... Mais non, mais après, attendez, il faut être logique, moi je veux bien, mais à ce moment-là, il ne faut pas lorsqu'on évoque ce type de question qu'il y ait des réserves, qu'on dise : ah oui mais il ne faut pas. Bien entendu, c'est gênant de venir sur des questions comme cela en plénière, mais si on préfère ça, mais il ne faut pas non plus à ce moment-là, chercher à atténuer le truc. Cela veut dire que le travail qu'on fait en commission, on le fait et à ce moment-là on est dans le type de débat. Mais on ne peut pas vouloir une chose et son contraire et c'est pour cela que je pense qu'il y a des questions qui trouvent leur solution, beaucoup plus dans une commission qu'en plénière avec toutes les conséquences que cela a dans une plénière. C'est une réflexion personnelle que je vous livre parce que je vois bien les inconvénients, puisque je sens qu'il y a des gens qui sont gênés, tout de suite, ça prend une tournure avec des surenchères possibles, etc. C'est tout, mais c'est un avis personnel. Je ferme la parenthèse. Je prends la responsabilité de dire ça car je suis intervenu, au moment du vote de la loi, de manière très forte pour indiquer qu'il ne fallait pas faire cela, même avec le système de soi-disant séparation des pouvoirs et je dis bien soi-disant, qu'il fallait maintenir une commission permanente et on ne serait pas dans cette situation-là. Mais bon, il y a des gens qui s'entêtent là-dessus, c'est leur problème. Mais enfin, quand on s'entête là-dessus, il faut en accepter les conséquences. Cela veut dire que, l'Assemblée a un rôle de contrôle donc on peut à tout moment venir sur tous les sujets demander des comptes maintenant en Assemblée plénière. Voilà. Je vais donner la parole d'abord à ADENET qui l'a demandée en premier, ensuite NILOR, ensuite ROBIN. On le fait comme cela dans l'ordre. Collègue ADENET.

M. Fred LORDINOT

Je ne suis pas d'accord.

M. Lucien ADENET

Merci Président. J'ai connu tout comme toi le fonctionnement des Collectivités avec la commission permanente qui traitait certains dossiers en catimini aussi.

(Discussions hors micro)

M. Lucien ADENET

C'est-à-dire qu'en commission permanente, il n'y avait pas de transparence, ce n'était pas télévisé, les débats n'étaient pas retransmis, la population ne savait pas toujours ce qui se disait en commission permanente. Je crois que toutes les questions doivent être et peuvent être débattues en Assemblée, avec la formule que nous avons aujourd'hui. Donc, tout le monde nous écoute, toute la population nous écoute, on sait ce qui a été dit, quels sont les gens qui font de la surenchère, quels sont les élus qui disent les contrevérités. C'est ce qu'il faut comprendre. Maintenant, nous sommes une Collectivité qui comporte près de 5 000 salariés, 4 000 et quelques salariés. Quand on regarde le nombre de contentieux qu'il y a sur le document qu'on nous présente aujourd'hui, si on calcule au pourcentage par rapport au nombre de salariés, il n'y a pas que des contentieux avec les salariés, on voit que c'est minime, c'est très minime. Il y a aussi quelque chose qu'il faut dire, quand une affaire est allée devant le tribunal, ce n'est pas parce que on n'a pas épuisé toutes les voies de négociation, le salarié qui a l'impression, qui pense que ses droits sont bafoués, il a le droit de porter l'affaire devant un tribunal. Maintenant, la Collectivité doit défendre le Président du Conseil Exécutif, en l'occurrence, le Président de la CTM, doit défendre les intérêts de la Collectivité et chercher un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la Collectivité. C'est ce que je voulais dire. Ce n'est parce qu'on est allé devant un tribunal, qu'on n'a pas épuisé toutes les voies de recours concernant les négociations. J'en ai terminé. Merci Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Je veux dire tout simplement que je pose des questions et je ne suis absolument pas au stade des accusations. Si un jour je dois être au stade d'accusations, je vais dire, j'accuse. Là, je pose un certain nombre de questions et il me semble que ces questions sont légitimes. Et, je suis parfaitement à l'aise, ça c'est un exercice de transparence qu'on est obligé de faire et je suis d'autant plus à l'aise et cohérent que j'ai soutenu à une autre époque, Madame FANON, qui a été victime d'une mauvaise décision, c'était une décision injuste, la preuve, elle a gagné. Et, si je l'ai fait avec un autre Exécutif, je ne vois pas pourquoi je ne le ferai pas avec cet Exécutif-là, si les éléments qui me reviennent m'indiquent qu'il y a quelque part, des décisions injustes qui sont prises. Et tous les salariés, c'est vrai que le recours en justice c'est une extrémité, mais il y a peut-être aussi des salariés qui sont un peu malmenés au quotidien, qui ne vont pas jusqu'à ce recours parce qu'il y a des pressions qui sont exercés également. C'est une réalité, pas seulement aujourd'hui ici, c'est une réalité dans toutes les Collectivités de Martinique depuis longtemps, de tout temps. Il y a des gens qui n'osent pas, mais qui souffrent, il y a des gens qui sont vraiment en difficulté morale par rapport à ça. Je n'ai pas envie de parler de ça, de citer des cas, là aujourd'hui, mais il y a des gens qui subissent les foudres de ceux qui sont au-dessus au sein de cette Collectivité, comme cela existait hier, comme j'ai dénoncé hier et comme je dénoncerai aujourd'hui, si vraiment j'ai suffisamment d'éléments m'indiquant que c'est le cas. Donc, je suis parfaitement à l'aise. C'est l'injustice que nous devons combattre et ne pas fermer les yeux parce que soi-disant, celui qui serait l'auteur d'une injustice, serait un ami politique ou un ex-ami politique. Mwen pa ka rantré adan sé bagay tala. Ça peut fâcher certaines personnes, ça doit fâcher certaines personnes, cela pourra les interpeller aussi sur leurs propres pratiques. Lorsqu'on est dans son opposition on critique, on s'oppose au nom des droits des salariés, lorsqu'on passe à l'Exécutif on devient patron, un boss, un béké. Voilà, ce sont des questions que je pose et si ces questions n'obtiennent pas des réponses immédiates, ce n'est pas grave, mais qu'elles fassent leur chemin dans l'esprit de chacun d'entre nous c'est ce qui est important.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ROBIN. Après c'est DUVERGER et LORDINOT.

M. Daniel ROBIN

Merci Président. D'abord pour rappeler que nous sommes dans le cadre d'une disposition légale puisqu'il s'agit tout simplement que l'Assemblée soit saisie d'informations relatives au contentieux pour lesquelles nous avons donné mandat au Président de l'Exécutif. Donc, il est normal que nous puissions avoir en retour un état de ce qui a été intenté et bien évidemment, la réalité du débat qu'on assiste aujourd'hui c'est qu'il y a des choses qui viennent un peu s'inviter. Pour ce qui me concerne, je pense qu'il faut dire les choses clairement, parce que soit il y a un problème soit il n'y en a pas. Quand on regarde effectivement la réalité des contentieux qui nous sont présentés, il y a un certain nombre d'entre eux qui affectent des relations entre le personnel et la Collectivité. En soi, est-ce que cela a quelque chose d'anormal ? Non. Sauf que, ce que j'entends et sur cette partie-là des bancs de l'Assemblée c'est qu'il y aurait de façon sous-jacente, une réalité sociale compliquée, peut-être. En tant que membre de l'Assemblée, c'est un peu difficile dans le cadre de notre responsabilité et du contrôle que nous pouvons exercer sur l'Exécutif, que nous ayons la possibilité, soit s'il y a des éléments qui sont avérés de demander qu'il y ait une démarche particulière qui soit posée, comme ça on arrêtera de supputer ou éventuellement d'alléguer. On aura des éléments factuels parce que là dans le débat que nous avons aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il y a au-delà encore une fois des réalités politiques des amis d'hier et de demain, que nous ayons à connaître des choses qui ne sont pas mises sur la table. Est-ce qu'il y a ou pas matière à connaître des réalités sociales difficiles au sein de cette Collectivité qui ne relèvent pas de discussion de couloir ou d'allusion mais sur des démarches objectives qui pourraient être diligentées de façon transparente pour qu'il y ait un audit social qui soit fait sur les relations sociales au sein de la Collectivité ? Comme cela nous débattrions objectivement et pour terminer il ne s'agit pas aujourd'hui d'avoir des débats sur des personnes qui sont en cause. Je pense que ce serait très mal venu que nous ne soyons à notre place. Nous n'avons pas à connaître des noms et des réalités, par contre de façon objective, quelle est la réalité des risques qui pèse sur la Collectivité, puisqu'il semblerait que le nombre de contentieux soient relativement important ? Est-ce qu'il y a matière, parce qu'en termes de gestion prudentielle à exercer une démarche de provisions par exemple ? C'est ça qu'on a envie de savoir, plutôt que d'être dans un débat qui dit les choses sans les dire. S'il y a matière, allons au bout, allons au fond, traitons.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER, ensuite.

M. Jean-Claude DUVERGER

L'ambiance générale m'interpelle. Dès qu'on pose une question, on demande un complément d'informations, cette prise de paroles est considérée comme une attaque. Moi je n'ai pas vu là qu'il y avait... Est-ce que je peux parler? Je n'ai pas vu qu'il y avait là, une attaque. Au contraire, on dit qu'il y a une situation et on demande un compte-rendu, on dit : « Bon, c'est possible, pas possible, aujourd'hui, demain ou pas demain ». Le sentiment d'insécurité n'est pas l'insécurité mais ça interpelle. Lorsqu'il y a une augmentation des congés de maladie dans une entreprise on ne peut pas dire que des gens ont frappé d'autres mais on s'interroge. Même quand il y a des suicides, la preuve, ce matin, on se demande ce qui se passe dans l'entreprise? Quand il y a des procès, on peut se demander ce qui se passe sur la relation? Comment on peut améliorer? Quelle critique que l'on peut faire de cela? Et alors, ceux qui disent... le Président dit : « Mais ça se faisait on réglait ces problèmes à la commission permanente » et une intervention dit : « Ouais, mais la commission permanente c'était en catimini ». Donc, posons le problème en non-catimini, posons ici. Mais oui c'est ce qui se passe. On est en train de discuter de ce qui semble se passer, il y a des problèmes, on ne nomme personne, mais enfin je sais très bien que la seule personne qui a tenté d'être la secrétaire de l'Opposition n'est plus là. Donc il y a un certain nombre de réalités. C'est simplement, on demande des informations, ou c'est possible ou ce n'est pas possible, ou c'est aujourd'hui ou c'est demain, mais ce ne sont pas toujours des attaques. Je le disais au collègue CAROLE ce matin parce que des fois on se dit des choses, je lui dis : « Ce n'est pas toute intervention ici, qui est une question. Et des fois c'est une contribution ».

M. Le Président Claude LISE

Je passe la parole au collègue LORDINOT...

M. Fred LORDINOT

Très brièvement.

M. Le Président Claude LISE

Juste avant que tu interviennes, il y a quand même quelque chose qui m'embête, je ne vais pas laisser passer. J'ai été Président d'une Assemblée pendant une vingtaine d'années, je ne vais pas laisser passer l'idée que la commission permanente traitait des choses en catimini. Comme tu as repris cette histoire-là, je ne connais pas ça, parce que les oppositions que j'ai connu une situation, ce n'était pas comme ici où il y avait soi-disant une Majorité et une Opposition, je dis soi-disant, mais ce n'est pas vrai, on le voit bien, il y a plusieurs groupes en réalité, mais j'ai connu différentes oppositions et elles étaient toutes au sein de la commission permanente. Alors, on va me dire qu'on peut remplacer ça par des plénières parce que le peuple voit ça, mais faites des plénières toutes les semaines. Comment on va traiter ce que l'on faisait chaque semaine dans une plénière une fois tous les deux mois? Il ne faut quand même pas faire comme si ce que je dis c'est quelque chose qui est complètement farfelu. On ne peut pas remplacer et on a la preuve que cela pose un problème. Quand on discute des choses générales, par exemple comme a dit ROBIN, on peut dire pourquoi il y a une augmentation en ce moment de contentieux? Pourquoi il y a telle chose? Ce sont de grandes orientations. Mais en commission permanente, devant l'Opposition, on pouvait évoquer les choses de manière plus précise, c'est ce que j'ai voulu dire et cela évitait de se retrouver devant des situations où on dit on veut la transparence, mais en même temps quand certains demandent d'aller jusqu'au bout de la transparence, on voit bien que cela pose problème. C'est pour cela que je dis qu'il y a quelque chose là, il ne faut pas rejeter cela d'un trait comme ça parce que c'est comme ça, on est dans ça, c'est parfait. On est dans une situation parfaite, le peuple regarde, il sait quoi ? Qui peut me répondre aujourd'hui, quelle est la situation de trésorerie de la Collectivité ? Quelqu'un peut me répondre à ça là ? Et bien alors. Dans le système dans lequel on avait, chaque semaine, tout le monde était au courant. Je prends cet exemple. Je veux dire par là, ce n'est pas le sujet, mais quand même, vous savez que quand comme des choses viennent comme ça, il y a un moment où il faut essayer de dépasser. Au lieu de se chamailler, il faut se dire, il y a peut-être des choses à revoir, il y a peut-être des débats qui sont des débats de politique non pas politiciennes mais de politique de haut niveau qui consiste à se dire est-ce que, pour éviter certaines difficultés, il ne faut pas envisager les choses autrement? Et ne pas dire simplement, c'est comme ça, c'est parfait, il ne faut toucher à rien, c'est parfait. C'est parfait et tout le temps cela créé des problèmes. Ce n'est pas parfait. Simplement, je ne dis pas que j'ai raison, je dis que cela demande au moins un débat, cela demande au moins à un moment donné, qu'on réfléchisse parce que personnellement je pense que c'est difficile, en plénière, d'aborder tous les sujets. Moi en tant qu'Exécutif, je n'aurais pas aimé qu'en permanence sans qu'on en ait à discuter au préalable, dans une commission, que tout soit étalé comme ça sans préparation. Cela ne veut pas dire qu'on veut cacher des choses, mais tout n'est pas à mettre comme ça, à déballer de manière non préparée. C'était à cela que servait cette instance-là et je veux quand même vous signaler que les Corses qui ont un système voisin du nôtre, alors que la loi ne leur dit pas de faire cela, ils ont mis en place une commission permanente pour précisément répondre à cela. Donc, il ne faut pas croire que le sujet ne se pose pas, la question se pose même dans un système de séparation de pouvoir. Encore une fois, ce n'est pas quelque chose que je veux imposer à qui que ce soit, c'est un point de vue, mais je dis qu'il mérite au moins qu'un jour on en discute sérieusement. Je referme cette parenthèse et je te donne la parole.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Sur tes derniers propos, nous sommes en phase. Le modèle Corse, ce n'est pas forcément notre modèle, mais toi-même tu le dis, le Président de l'Assemblée, Monsieur Jean-Guy TALAMONI c'est un indépendantiste, le Président du Conseil Exécutif c'est un autonomiste, Monsieur SIMEONI. Et pourtant, alors que la loi ne leur dit pas, ils ont créé une commission permanente. Qu'est-ce qui nous empêche de le faire ici ? Qu'est-ce qui nous empêche de faire la commission permanente? Rien, où il y a tout le monde représenté. Ensuite, tu le sais, le Conseiller exécutif communique régulièrement en Corse sur ses décisions et sur la situation de trésorerie de la Collectivité. Qu'est-ce qui nous empêche de le faire ici aussi ? Il n'y a rien. Les Corses ont décidé qu'il y aurait un budget pour l'Assemblée et qu'il y a une possibilité. La loi n'interdit pas que le Président de l'Assemblée soit ordonnateur secondaire. J'ai écrit au Président de notre Assemblée pour faire la proposition, je n'ai pas eu de réponse, cela n'a pas été débattu en plénière. Et là, chaque fois qu'on va se retrouver devant le même écueil parce qu'il y a et tu l'as dit, Président, une demande de transparence. Les citoyens ont de plus en plus de défiance vis-à-vis des politiciens de tous bords, de tous bords. Quand vous discutez avec les gens, yo ka di ah ou ka fé an politik san konfians. Sé moun tala sé... Je ne dis même pas les termes. Donc, aujourd'hui nous avons le devoir d'être transparent et de dire aux gens, voilà ce qui se passe. Maintenant, il y a Internet vous pouvez contrôler. Qu'est-ce qui empêche au Conseiller exécutif d'envoyer, après chaque conseil, la situation de trésorerie. C'est un clic. Il n'y avait pas Internet à l'époque, il n'y avait pas les portables, il n'y avait pas tout cela. Pourquoi on ne le fait pas ? A l'époque, il a fallu tout de même que tes opposants très chers mènent la bataille pour que tu fasses ce point au début de chaque séance de la commission permanent mais je dois dire que, dans l'Opposition, j'ai eu satisfaction, je me souviens c'était très détaillé et nous avions souvent un débat animé sur ces questions financières et budgétaires. Tout à l'heure, je vais faire un point sur le règlement des entreprises. Au moment où, je n'étais pas à la commission permanente donc je ne pouvais pas poser de questions, ni dire ce qui se passait à la Région. Sur des questions précises comme le personnel, nous pouvons nous mettre d'accord sur une stratégie. Pourquoi il n'y a pas de Comité d'œuvre Sociale ? Est-ce qu'il faut un audit, aujourd'hui comme l'a proposé le collègue? Sur la situation du personnel puisqu'on voit qu'il y a apparemment une augmentation de l'insatisfaction du personnel, apparemment il y a un problème de dialogue social, mais allons tenter de le résoudre, collectivement. Pour les questions de police, ce matin, et je voudrais te remercier publiquement, je ne l'ai pas dit, tu as suivi la proposition d'un membre du Bureau de l'Assemblée, en l'occurrence votre serviteur, où tu as proposé que le Bureau aille voir le Préfet et tu as accédé à ma demande et je l'ai dit, j'ai appelé par courtoisie. Il faut que les choses soient dites publiquement. J'ai appelé le collègue MONPLAISIR pour lui dire avant : « Je sais que tu n'es pas d'accord avec ça, mais je considère que, aujourd'hui, il faut que les organisations syndicales des forces de sécurité viennent s'exprimer » et j'ai dit par courtoisie et par respect pour toi Vice-président, j'ai le droit de t'informer de ma position et ensuite tu vas voir quelle position tu as. C'est ça, la politique. La troisième proposition que j'ai formulée, c'est que nous fassions une commission d'enquête territoriale au sein de cette Assemblée, pour que nous ayons un vrai débat avec tous les élus martiniquais sur la question de la prise en charge de cette question de sécurité. Qu'est-ce qui empêche à l'Assemblée de Martinique de le faire ? Rien. Aujourd'hui, je dirais, la balle est dans notre camp élargi puisque moi-même je me réjouis qu'après un certain nombre d'années et d'interventions, je vois que mon discours commence apparemment à trouver un écho parmi les membres de votre Majorité.

M. Le Président Claude LISE

Collègue Conseiller exécutif CAROLE a demandé à intervenir, je lui donne la parole.

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. J'ai entendu un certain nombre de déclarations qui auraient pu prêter à rire ailleurs, mais je pense qu'il faut les analyser de manière très sérieuse. On parle d'une avalanche de plaintes, une avalanche ce n'est pas vrai contre la Collectivité. Le document qui vous a été remis, comporte 137 contentieux, sur les 137 contentieux il y en a 16 qui relèvent de la Collectivité. Mais lorsqu'on va à l'intérieur on découvre que les choses sont beaucoup plus complexes et moins caricaturales que ce qui a été exposé. Je prends par exemple, un contentieux où il y a une demande d'annulation du jugement qui a déjà été rendu par le tribunal administratif. Il y a un peu de tout dans ces contentieux. C'est quelqu'un dont le recours a été rejeté qui revient à la charge au tribunal administratif pour demander qu'on reconnaisse sa raison alors que le tribunal a dit clairement que ce n'était pas recevable. J'ai eu l'opportunité d'être au Conseil Général, d'être à la Mairie de Fortde-France, d'être au Conseil Régional et régulièrement les travailleurs défendent leurs droits. Un travailleur a le droit, s'il pense que son droit est menacé, de faire appel et d'aller au tribunal administratif. Et l'intérêt de ce document, c'est que tout est dit explicitement. Il n'y a pas de volonté de camoufler. Mais nous voyons que chacun des 16 cas qui sont là sont des cas très différents et parmi ces cas il y a un certain nombre de situations où le tribunal a jugé en défaveur de celui qui a porté plainte. Tout au fond c'est tout de même quelque chose d'assez courant, banal et de droit que des agents cherchent à porter plainte pour défendre ce qu'ils considèrent comme étant leurs droits. Et c'est très bien, il n'y a aucun problème à cela, mais parfois ils sont déboutés et parmi la liste de personnes que l'on vient de voir et qui ont interjeté l'appel auprès du tribunal administratif il y en a qui sont déboutés et qui reviennent à la charge. Mais ce n'est pas tellement ça le problème, le problème c'est d'observer qu'il y a un climat qui consiste, je ne dis pas cela pour tout le monde, un certain nombre de gens sont intervenus ici dans un esprit tout à fait légitime pour demander des explications, mais j'observe aussi qu'il y en a qui n'attendent que ça pour tout de suite dénoncer le Conseil Exécutif et faire ou donner l'impression que dans ce Conseil Exécutif, il y aurait un 'ensemble de gens qui seraient dans une stratégie de pression contre les travailleurs et qu'ils auraient connu cela et qu'ils auraient combattu cela. Je n'ai pas vu des gens combattre et les pressions qu'ils dénoncent aujourd'hui. Moi, je trouve que ce n'est pas très sérieux comme attitude. Je crois qu'il est bon qu'il y ait un débat sur la transparence, sur l'information, sur tout ce que l'on veut, mais faire en sorte que celles et ceux qui nous écoutent pensent qu'il y a de la part du Conseil Exécutif, une stratégie visant à mettre en difficulté le personnel, ce n'est pas vrai. J'ai entendu aussi cette histoire du COS tout le monde sait pourquoi il n'y a pas un COS, parce que nous nous sommes évertués pendant trois ans à discuter avec les employés des deux COS pour essayer de les unir. Cela n'a pas marché, et cela n'a pas marché. Nous avons ensuite tenté de trouver une autre solution qui n'a pas abouti et les explications sont extrêmement claires sur le COS. Je pense qu'il faut cesser d'être dans la démagogie permanente pour certains. Il y a un certain nombre de contentieux, la nature de ces contentieux est très différente suivant les situations. Il y a nécessité inévitablement d'analyser chacune des situations et de voir s'il n'y a pas lieu d'améliorer globalement la situation, mais on ne peut pas conclure et je ne parle pas de l'intervention du Président de l'Assemblée qui sur ça, de mon point de vue, a pris une position qui est une position qu'on peut comprendre, mais de là tout de suite de mettre en accusation l'Exécutif et en laissant croire qu'il y a des soupçons, je pense qu'il faut arrêter ce genre de démagogie politicienne que je ne partage pas. Et le dernier point que je voudrais aborder, j'ai été interpellé tout à l'heure sur une question orale. Cela m'a un peu embêté, pas sur le fait d'être interpellé, mais je suis resté trois heures là en train de présenter des dossiers et s'il y avait une question à me poser il fallait me la poser quand j'étais là et pas quand je ne suis plus là parce que j'ai une réunion ailleurs. Voilà ce que je voulais dire sur cela et je pense qu'on peut ne pas réagir sur cela. Je le dis, sans esprit de polémique, mais je pense qu'il ne faut pas laisser perdurer ces insinuations qui sont souvent des insinuations souvent malsaines.

M. Le Président Claude LISE

Pour un peu apaiser les choses, je vais inviter les uns et les autres à suivre les débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Très franchement, quand j'entends ce que dans l'Opposition on peut dire du gouvernement, du Président de la République, ce qu'à l'intérieur même des groupes quelquefois apparentés à la Majorité, tel ou tel le membre du Sénat ou de l'Assemblée Nationale peut dire, je trouve que nous ne sommes pas, quand même à un niveau d'opposition violente et injurieuse, etc. Je vous invite, écoutez un peu le Président de la République et tous les jours infiniment plus agressé, pas plus celui-ci que les précédents. En général c'est après la mort que, évidemment, ils deviennent des idoles, donc ça viendra probablement pour ceux qui sont là même au niveau local, mais en fait vous savez très bien que lorsqu'on n'est pas d'accord, je ne dis même pas lorsqu'on est dans l'Opposition, il y a tout de suite la tendance à pousser le trait. Mais je ne crois pas qu'il y ait de raison de penser qu'il y a vraiment une mise en cause. Je crois que les uns et les autres, il ne faut pas qu'on soit non plus trop susceptibles et trop pusillanimes. Une Assemblée doit vivre aussi et il doit y avoir des débats démocratiques dès qu'on se respecte et qu'il n'y a pas d'insulte aux personnes. Mais si on attaque y compris dans les positions, etc., moi je ne suis pas susceptible, vous pouvez m'attaquer, dire que je fais mal mon boulot, etc., ce n'est pas grave. Je dis ça pour qu'on devienne un peu zen. Voilà, on n'est pas si mauvais que ça. Tu veux intervenir peut-être? Il s'agit de prendre acte.

Mme Aurélie NELLA

Je voudrais simplement dire qu'effectivement il y a en tout 137 contentieux, seules les affaires qui sont en instance vous sont présentées et celles qui sont terminées ont été évacuées puisqu'il faut quand même limiter la présentation du tableau même si la volonté, conformément à l'esprit du texte, parce qu'il s'agit d'une obligation légale, donc c'est la loi qui nous oblige à faire état de ce contentieux. Par contre nous n'avons aucune obligation, au niveau de la présentation, et je dois dire que sur ce point, quand j'ai tenu à être particulièrement éclairante dans la préparation de ce tableau puisque vous avez les affaires classées par secteur, cela, la loi ne nous oblige pas à le faire, nous avons répertorié les affaires par secteur pour une meilleure lisibilité; sont indiquées aussi les sommes qui sont réclamées à la Collectivité Territoriale de Martinique pour que vous ayez aussi une idée de l'importance des

affaires et des risques encourus par la Collectivité, potentiellement. Ce que je dois dire aussi c'est que dans la plupart des affaires la Collectivité agit en défense, c'est la Collectivité qui est mise en cause et non la Collectivité qui intente des actions contre autrui, oui, parce que certains ont pu faire croire aussi qu'il y a une volonté d'intenter les actions; cela pourrait même venir de certains conseillers exécutifs dont moimême; donc ce n'est absolument pas le cas. Et la démagogie, elle est aussi dans les sens lorsque certains ont voulu m'interpeller en laissant croire que je ne voulais pas faire la transparence sur certaines affaires ; bien au contraire la transparence elle est dans le tableau, la transparence, elle sera dans les éléments qui vous seront apportés, pas forcément aujourd'hui puisque vous avez demandé un état statistique des affaires, qu'il s'agisse des affaires qui sont intentées ou pas par la Collectivité, des affaires qui sont traitées ou pas par un avocat, des affaires pour lesquelles, nous, la Collectivité, gagne ou pas, les affaires où les avocats sont martiniquais ou pas, les affaires qui concernent les ressources humaines, vous l'avez indiqué, le poids du recours aux avocats que nous essayons autant que faire se peut de limiter parce que je rappelle que nous avons un service juridique à la CTM qui est particulièrement efficace. Et la dernière affaire sur laquelle j'ai été interpellée ici même et où j'ai trouvé qu'il y a eu des insinuations particulièrement maladroites laissant entendre que je ne voulais pas exposer la position de la Collectivité, la Collectivité a gagné cette affaire et c'est l'affaire SMVV. Je le dis très clairement pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

M. Le Président Claude LISE

Je vous demande... collègues, on termine là. Vous voulez relancer le débat.

M. Fred LORDINOT

Président, un point d'ordre, la collègue a cité, elle a dit l'affaire SMVV puisqu'il y a beaucoup de gens qui écoutent la plénière, il faut qu'il y ait des gens qui écoutent qui ne savent pas ce que c'est. Si elle donne une explication, il faut qu'elle aille jusqu'au bout.

Mme Aurélie NELLA

C'est la Société Martiniquaise des Villages de Vacances et je le dis de manière très claire, le Club Med, en précisant qu'il y a un appel qui a été interjeté par la société. L'affaire est encore en cours. Et c'est pourquoi elle figure encore dans ce tableau qui récapitule l'ensemble des affaires en cours de la Collectivité. On peut peut-être vous faire aussi, s'il faut encore aller plus loin, un état statistique sur la progression des affaires en fonction des secteurs. On peut répondre à toutes les questions, la volonté de la loi et de l'article 7224-18 du Code Général des Collectivités c'est bien entendu qu'il y ait une transparence, que vous ayez l'information sur les affaires qui concernent la CTM et qui concernent donc les Martiniquais. Voilà ce que je voulais indiquer pour que les choses soient très claires.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que vous voulez bien me donner acte du fait que ce compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux a été exposé en bonne et due forme. Il n'y a pas d'opposition ? Personne ne dit qu'il n'y a pas eu ce compte-rendu ? Tout le monde l'a entendu ? Un point d'ordre collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE

Le vote est fait...

M. Le Président Claude LISE

Non, non, je pensais que...

M. Justin PAMPHILE

C'est une information. Très bien.

M. Le Président Claude LISE

Là-dessus?

M. Justin PAMPHILE

Non, non...

M. Le Président Claude LISE

Attends je recueille d'abord le vote. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc, à l'unanimité, vous avez tous entendu ce que j'ai entendu, à savoir, le compterendu qui a été effectué par la collègue NELLA.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Collègue PAMPHILE pour ton point d'ordre.

M. Justin PAMPHILE

Je ne sais pas si c'est un point d'ordre, Président, c'est que tu as, dans ton intervention tout à l'heure, donné des pistes. Pourquoi est-ce que nous ne serions pas en capacité de faire telle chose, telle chose, telle chose? La question qui me taraude depuis tout à l'heure, c'est, que faudrait-il faire pour inscrire ces questions à l'ordre du jour?

M. Le Président Claude LISE

Si tu veux inscrire cela à l'ordre du jour, avec le règlement intérieur tel qu'il existe et qui d'ailleurs n'est pas toujours dans tous ces articles, je suis obligé de redire cela à chaque fois, il y a des articles, je peux les pointer, qui ne sont absolument pas respectés, mais on me dit de respecter tout sauf tel ou tel article. Concernant la procédure que tu évoques, il faut à ce moment-là que tu m'adresses un rapport que je suis obligé d'adresser au Président du Conseil Exécutif, moyennant quoi, s'il le veut parce qu'il n'a aucune obligation, il charge un Conseiller exécutif de présenter un rapport à ce moment-là sur ta question ici. Parce que tel que rédigé, notre règlement intérieur, aucun membre de l'Assemblée ne peut venir présenter un rapport même si cela vient entièrement de lui. Il est obligé de passer par l'Exécutif qui, à ce moment-là, soumet à l'Assemblée par le biais d'un Conseiller exécutif. C'est ça que nous avons rédigé. Personne ne nous a forcé à faire cela, c'est ce que vous avez, enfin ceux qui étaient chargés de rédiger ont rédigé ça et quand ça a été présenté, il y a plus de trois ans et demi près de quatre ans, tout le monde l'a voté à l'époque enfin il y a peut-

être eu quelques oppositions, disons, je ne me rappelle plus le détail du vote, mais cela a été voté très largement. Donc, c'est notre règlement intérieur. Justement, cet élément-là, mais il n'y a pas que celui-ci qui pose problème à l'évidence, c'est absurde puisque ce règlement a achevé de déposséder totalement l'Assemblée. Cela a contribué à en faire un conseil consultatif sans moyen, mais je pense que c'est nous-mêmes, mais il faut qu'à un moment donné, mais pour cela il faut qu'on ait une majorité qui accepte de modifier le règlement intérieur. C'est tout. Maintenant, la procédure étant ce que je viens de dire, rien n'empêche de l'utiliser. Si tu veux l'utiliser, tu l'utilises, moi je transmettrai et on verra bien ce qui va se passer.

M. Justin PAMPHILE

Président, ma question n'était pas de savoir si moi personnellement je voulais ou pas l'utiliser, c'est que j'étais en train simplement d'analyser la procédure, tu l'as rappelée, c'est que l'ordre du jour de la plénière que nous recevons est signé de ta main et cet ordre du jour nous parvient sur la base de rapports qui nous ont été transmis par le Conseil Exécutif. Ma question et tu vas m'éclairer si je me trompe : est-ce que le Président de l'Assemblée peut inscrire une question à l'ordre du jour de la plénière hors rapport transmis par le Conseil Exécutif ?

M. Le Président Claude LISE

Mais non à cause de ce que je viens de te dire de notre règlement intérieur, si je respecte notre propre règlement intérieur je ne le peux pas. Alors que la loi dit, écoutez bien, que c'est le Président de l'Assemblée qui fixe, la date, qui fixe le lieu et qui fixe bien entendu après avoir consulté le bureau de l'Assemblée, l'ordre du jour en donnant priorités aux questions présentées par l'Exécutif. C'est-à-dire que c'est pratiquement copié sur ce qui se passe au niveau des Assemblées Sénat et Assemblée Nationale. Il y a une priorité qui est donnée à l'Exécutif, mais normalement l'Assemblée devrait pouvoir faire monter ses propres questions. Mais nous avons inscrit dans le règlement intérieur que tout devrait passer autrement c'est vrai que c'est quelque chose que normalement il faudrait revoir puisque cela ne respecte pas l'esprit de la loi. C'est clair, mais c'est ce que nous avons mis dans le règlement intérieur. Pour l'instant, sauf à dire qu'on passe outre, on est obligé de faire comme cela. J'ai répondu, je pense clairement à ta question. Madame FANON me donne le texte comme c'est écrit tout petit, je mets même mes lunettes pour ne pas dire de bêtises, c'est l'article 2 : « Quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée de Martinique le Président du Conseil Exécutif transmet au Président de l'Assemblée un rapport sur chaque affaire qui doit être examiné et le cas échéant, les projets de délibération correspondants ». Cela c'est le premier paragraphe. Deuxième paragraphe : « L'ordre du jour est fixé par le Président de l'Assemblée après consultation des Présidents [ça c'est la loi ce deuxième paragraphe] Il comporte en priorité et dans l'ordre fixé par le Président du Conseil Exécutif les affaires désignées en priorité. Cela veut dire que normalement il devrait y avoir un certain nombre de questions de l'Exécutif et les questions de l'Assemblée] Le Président de l'Assemblée après consultation des vice-présidents peut à son initiative [ça c'est le troisième paragraphe que nous avons mis] soumettre des propositions au Président du Conseil Exécutif qui les fait examiner par ses services. » Autrement dit si tu veux poser une question, je la transmets et ce sont les services qui examinent ta question, et après cela revient éventuellement. C'est ça le truc ; ça, cela mérite c'est-à-dire que ça, cela pourrait même être attaqué parce que ce n'est pas conforme à la loi et c'est ça que nous avons écrit. Ce n'est pas de ma faute enfin je n'étais pas membre de la commission qui a rédigé, mais j'avoue que, à l'époque je n'ai pas fait attention à cela, on était dans d'autres priorités lorsqu'on a eu à mettre en chantier la Collectivité, mais c'est à l'usage que l'on découvre les difficultés et les problèmes. Je ferme cette parenthèse et je remercie la collègue exécutive...

Mme Aurélie NELLA

Tu as rappelé que les textes c'est une chose, maintenant il y a aussi l'exercice pratique. A mon niveau qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, lorsque nous avons un dossier fondamental qui concerne notre domaine, je travaille avec les élus de la commission Education Enseignement supérieur Formation professionnelle pour entendre aussi la vision des collègues de l'Assemblée et enrichir le rapport que je présente ensuite au Conseil Exécutif lorsqu'il est validé avant et puis ensuite le passage en plénière conformément au texte. Et ça je l'ai fait depuis le départ, c'est comme cela que nous avons travaillé le premier règlement qui a été adopté, le règlement qui se voulait transitoire et c'est ainsi que nous avons fait pour le projet que nous voulions faire passer pour cette rentrée qui malheureusement n'a pas été validé par l'Exécutif. Mais en tout cas c'est une méthode qui nous appartient d'exercer et d'adopter. A l'époque on m'a dit que je fonctionnais à l'envers et moi je considère au contraire que c'est ça la bonne méthode. D'autres conseillers exécutifs ont considéré que le fonctionnement était à l'envers eh bien moi je considère au contraire qu'il est de bon ton, qu'il est de bonne intelligence de travailler en concertation sur les dossiers importants avec les élus de l'Assemblée en amont parce que l'Exécutif ne détient pas la seule vérité bien sûr. Donc il faut avoir l'humilité de pouvoir le dire, travailler en collaboration avec les collègues qui répondent très favorablement avec qui on a des échanges très intéressants qui peuvent parfois pallier des carences que pourrait avoir un projet du Conseiller exécutif et ce travail qui est fait en amont est ensuite enrichi une fois qu'il passe dans les instances. En tout cas c'est la méthode que j'ai toujours adoptée et je crois que c'est une méthode qui fonctionne et les collègues qui sont présents pourraient en témoigner j'en suis certaine.

M. Le Président Claude LISE

Collègue, excuse-moi...

Mme Aurélie NELLA

Je n'ai pas dit, Président que c'est la seule solution, bien entendu...

M. Le Président Claude LISE

Non, non, non.

Mme Aurélie NELLA

Je n'ai pas dit qu'il ne faut pas modifier le règlement et que tout fonctionne bien. Je dis qu'il y a les textes et puis il y a ce que nous en faisons aussi chacun à notre niveau.

M. Le Président Claude LISE

Là, tu parles de la nécessité de collaborer, cela me paraît évident. Il y a ceux qui collaborent et ceux qui ne collaborent pas. La question était une question de procédure. C'est différent. La procédure s'impose, vous comprenez, les lois sont faites précisément pour obliger les gens à fonctionner d'une certaine manière sinon

c'est à la bonne volonté. La collaboration, c'est à la bonne volonté c'est-à-dire qu'une procédure te dit voilà comment les choses doivent se passer, qu'on soit de bonne volonté, pas de bonne volonté, on suit une procédure. Les textes sont faits pour ça. Donc là, moi je souhaite évidemment. Heureusement s'il n'y avait pas de collaboration tout serait bloqué, mais je dis qu'il vaut mieux qu'on ait des procédures. La question m'est posée, on voit bien que cette procédure ne fonctionne pas bien et je ne m'attendais pas à la question, la prochaine fois parce que j'ai déjà essayé, je vais vous montrer ce qu'a donné une question que j'ai essayé de faire passer à l'ordre du jour, je vous la donnerai, avec la réponse que j'ai eue de l'Exécutif à l'époque. Il m'a répondu que ses services n'avaient pas étudié la question. Point. Je vais vous l'apporter puisque c'est la transparence qui prime, je vais vous la lire avec la réponse. Donc cela a déjà été essayé. Je le dis pour que l'on ne me dise pas, vous n'avez pas essayé ; j'ai essayé. Donc il faut modifier cette procédure mais ce n'est pas moi qui peux la modifier tout seul. C'est tout. Je referme cette parenthèse et je remercie la collègue NELLA. Par conséquent nous passons aux questions présentées par le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE. Et ça commence par deux demandes de garantie de la Société d'Economie Mixte et des deux sociétés HLM. Je ne sais s'il peut les présenter... tu veux présenter les deux premiers en même temps du même coup.

- 20/ DEMANDE DE GARANTIE SOLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 974 893,52 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 87 LOGEMENTS SOCIAUX ZAC ETANG Z'ABRICOTS À FORT-DE-FRANCE
- 21/ DEMANDE DE GARANTIE SOLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉD'HLM OZANAM A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 6 925 167,00 € DESTINE A LA CONTRUCTION DE 54 LOGEMENTS (39 LLS ET 15 PLS) RESIDENCE HORTENSIA QUARTIER PELLETIER AU LAMENTIN.

M. Miguel LAVENTURE

Chers collègues, bonjour. Nous allons essayer de mener les choses au bon rythme que vous avez l'habitude de consacrer à ce genre de questions. Et comme le Président vient de l'annoncer nous avons deux demandes de garantie qui sont présentées d'une part par la Société Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe et d'autre part par la Société HLM Ozanam. Ces deux garanties d'emprunt, nous vous proposons de les examiner sur la base d'une petite note de document récapitulatif qui vous est remise qui est un tableau et qui fait apparaître les éléments sur lesquels on vous demande de vous prononcer. Vous avez à la fois l'indication du montant de l'opération concernée, le montant de la garantie d'emprunt que l'on nous demande de bien vouloir mettre en œuvre et surtout la consistance des opérations. La plus forte opération concerne Ozanam avec un total de 54 logements se décomposant en 39 LLS et 15 PLS. Le coût de l'opération vous est indiqué avec surtout une contribution sous forme de prêts, c'est ce qui nous intéresse, prévue à hauteur de 6 925 167 €, la garantie de la CTM est sollicitée à hauteur de 40 % de ce montant 2 570 066,80 €; la deuxième opération donc celle de la SEMAG concerne 87 logements sociaux comprenant 80 LLS et 7 LLTS; le montant de l'emprunt concerné est de 1 974 893,52 € et la garantie là aussi de 40 % porterait sur 789 957,41 €. On vous demande de vous prononcer sur des affaires très classiques que nous

connaissons bien. Nous choisissons de les présenter comme on dit au fil de l'eau c'est-à-dire au fur et à mesure que les demandes nous sont transmises pour permettre au maître d'ouvrage d'organiser leur dispositif de la manière la plus anticipée qu'il soit et ainsi de nourrir la dynamique de la commande publique du secteur BTP. Puisque nous savons que nous partageons tous cette préoccupation de l'activité du secteur BTP. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que nous vous proposons de mettre en œuvre pour les deux premiers rapports numéro20 et 21 de l'ordre du jour.

M. Le Président Claude LISE

Sur ces deux rapports 20 et 21, avis de la commission Logement.

Mme Christiane BAURAS

Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances. Y a-t-il des questions ? Commission des Finances, tu as la parole.

M. Michel BRANCHI

La Commission des Finances a donné un avis favorable puisqu'il s'agit de 147 logements à Fort-de-France et au Lamentin de logements sociaux.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole là-dessus ? Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Juste pour mon instruction, j'aimerais savoir ce que c'est que la construction en VEFA. C'est quoi ça ?

M. Miguel LAVENTURE

VEFA veut dire Vente en l'Etat Futur d'Achèvement.

Mme Marie-Line LESDEMA

D'accord merci.

M. Le Président Claude LISE

On peut passer au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Nous passons par conséquent au 22, la Résidence Hortensia au quartier Pelletier au Lamentin.

22/ CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE À LA SMHLM DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BL N° 44 SITUÉE À L'ERMITAGE À FORT-DE-FRANCE — CONSTRUCTION DE NEUF LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

M. Miguel LAVENTURE

Le 22 concerne aussi le secteur du logement, mais cette fois-ci au niveau foncier puisqu'il est proposé pour faciliter la réalisation de ce projet de construction par la SMHLM d'opérations sur une parcelle dont un élément appartient à la Collectivité et que cet élément puisse être cédé par l'euro symbolique à la SMHLM qui fait de son affaire des acquisitions foncières complémentaires voisines pour permettre de disposer d'un terrain d'assiette qui garantisse la réalisation de cette opération au quartier Ermitage à Fort-de-France.

M. Le Président Claude LISE

Je suis désolé je me suis trompé de ligne et j'ai évoqué la question précédente en parlant de Pelletier. C'est bien une question qui concerne l'Ermitage à Fort-de-France. Avis de la commission Logement là-dessus.

Mme Christiane BAURAS

Avis favorable

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances. La Commission des Finances est en difficulté.

M. Michel BRANCHI

C'est un avis favorable. Je concertais avec l'Assemblée Nationale.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions? Il n'y a pas de questions.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 23. Un protocole de partenariat entre la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

23/ PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

M. Miguel LAVENTURE

Comme vient d'indiquer le Président, il s'agit de définir un cadre de travail aussi large que possible évidemment avec une structuration qui permet de savoir où on va, qui permettra à la fois d'amplifier les relations que nous avons déjà avec la Caisse de Dépôts et Consignation qui est un interlocuteur historique naturel et de plus en plus pertinent pour la Collectivité, mais aussi un cadre que nous allons essayer d'optimiser dans une démarche un peu plus rationnelle. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé ce protocole; ce n'est pas un contrat financier, ce n'est pas un engagement qui porte sur des montants. A aucun moment il n'est inscrit de chiffres qui

constitueraient de part ou d'autre un engagement qui aurait une obligation financière ; mais il s'agit de savoir comment s'organisent avec d'un côté les besoins qui peuvent être ceux de notre Collectivité qui a déterminé à travers ces différents schémas ses perspectives. Et d'autre part la Caisse de Dépôts et de Consignation à travers une de ses dimensions opérationnelles qui s'appelle la Banque des Territoires ce qu'elle peut mettre en œuvre pour faciliter la réalisation des projets et l'atteinte des objectifs de la CTM. Sans entrer dans le détail minutieux de ce protocole, on constate qu'il y a évidemment plusieurs axes qui sont déterminés, chacun a lu le document. Il y a un axe qui est spécifiquement territorial avec une déclinaison de ce qu'on peut imaginer qui peuvent être les points d'appui de cette organisation structurée et rénovée, propriétés bâties, les sites protégées, les équipements, l'assainissement, l'eau potable, sites historiques, équipements professionnels, équipements spéciaux dont la fibre optique, propriétés non bâties, etc. Tout ceci est donné sans exhaustivité et par conséquent donc c'est au fur et à mesure de la mise en œuvre que les opportunités vont se définir. Un axe concernant le développement humain puisque nous avons le défi démographique que nous connaissons qui a d'ailleurs abondamment été évoquée depuis ce matin notamment le défi du vieillissement de la population et la nécessité de retenir ou de faire revenir nos jeunes qualifiés. Un axe qui porte sur la préservation de l'environnement qui est une actualité renforcée un peu plus chaque jour et qui pour nous prend une dimension particulière puisque nous sommes un territoire à la fois riche et fragile en matière environnemental et tout ce qui concerne les stratégies de financement sur en je dirais les modes un peu plus opérationnels et un peu plus finalisés. Tout cela qui vous est proposé de mettre en œuvre. je répète il n'y a pas d'exhaustivité et le cadre ne doit être pas considéré comme étant susceptible d'avoir écarté ou refusé telle ou telle opportunité C'est à nous, au fur et à mesure de la mise en œuvre, de faire en sorte que nous y apportions tous les enrichissements nécessaires; par exemple les aspects de logement social que nous venons d'évoquer et en même temps en écho à la question environnementale on imagine par exemple ce n'est pas explicitement dit dans le détail de cette présentation mais que tout ce qui peut être sur la protection parasismique des opérations que nous pouvons faire en vocation à figurer dans ce genre de démarche. Mais je pourrais citer bien d'autres domaines. Tout cela est livré en termes de perspectives et il s'agit pour nous de savoir si nous sommes d'accord pour cette approche amplifiée, approche globalisée et structurée pour contracter encore une fois sans montant mais sur des objectifs avec la Caisse des Dépôts et deuxièmement que nous puissions donner mandat bien entendu à celui qui va signer c'est-à-dire le Président du Conseil Exécutif pour convenir de la formulation ultime de ce qui sera ensuite notre cadre de travail.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Effectivement ce protocole nous paraît être de nature à clarifier et à aborder les relations entre la Collectivité territoriale et cette institution importante qui est la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons donc émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Collègues vous avez la parole. Qui veut intervenir ? Personne ne veut intervenir ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons à plusieurs questions qui ont trait au FEADER. Comme on fait d'habitude je ne les ai pas comptées.

M. Miguel LAVENTURE

On a 13 questions.

M. Le Président Claude LISE

Comme d'habitude, je vais demander au rapporteur de nous exposer toute la série et on fera un seul débat sur l'ensemble.

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, comme proposé nous allons énoncer les différents rapports sur lesquels les collègues ont pu exercer leur sagacité. Ils vont du rapport numéro 24 au rapport numéro 36 et par conséquent je vais les énoncer au fur et à mesure de leur numéro.

24/ SARL SOCIETE NOUVELLE PLANTATIONS CONCORDE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - VITROPLANTS, IRRIGATION, AMÉNAGEMENT, STATION DE CONDITIONNEMENT- RMAR04116DA0970110

Le rapport n° 24 qui concerne la SARL Société Nouvelles des plantations Concorde avec les éléments essentiellement en matière de bananes puisqu'il s'agit de replantations avec des vitro plants mais aussi des aménagements de l'irrigation d'une station de conditionnement. Pour chacun des rapports que nous vous allons voir ? Je rappelle que la procédure qui est mise en œuvre c'est d'abord d'enregistrer l'accord favorable de l'instance technique partenariale qui est le lieu de confrontation technique entre la CTM d'une part qui est l'autorité de gestion et les services de l'Etat en particulier la DRFIP et le Conseil Exécutif. Sur ce rapport 24, le premier de la série que nous regardons concernant le FEADER, il est prévu un coût éligible pour l'opération de 152 023,32 €, le FEADER est sollicité pour 55 079,42 € la CTM intervenant en contrepartie pour 9 719 091 et on note qu'il y a une dimension en défiscalisation sur cette opération qui est justifiée par notamment la station de conditionnement qui constitue un élément qui est éligible à la défiscalisation.

25/ SARL EXPLOITATION PLAINE DU GALION (EPG) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 — PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 61.27 HA EN 2019 (RAMENÉS À 61,19 HA) AAP N°4 CANNE-BANANE RMAR040118DA0970122

Rapport numéro 25 il concerne cette fois la SARL exportation Plaine du Galion, sans surprise il s'agit évidemment de plantations de canne à sucre sur un peu plus de 61 hectares le cout total éligible de l'opération est de 21 927 € le FEADER est sollicité

pour 11 564,66 € la CTM intervenant en contrepartie pour 19 687,89 € et les bénéficiaires apportant le financement complémentaire.

M. Lucien ADENET

Président, il y a une petite erreur sur les chiffres. C'est 201 927 et tu as dit et le FEADER, c'est 111 564 €, tu as dit 11 000.

M. Miguel LAVENTURE

Tu veux dire que pour les chiffres que j'ai donnés...

M. Lucien ADENET

Tu as dit 11 000 c'est 111 000

M. Miguel LAVENTURE

Formulation un peu rapide. Merci beaucoup.

26/ GIE SODO - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – CRÉATION D'UNE UNITÉ LOGISTIQUE ET DE TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS DE LA BANANE – RMAR040118DA0970204

Rapport n°26 concernant le GIE SODO pour la création d'une unité logistique et de traitement de sous-produits de la banane là le coût total éligible est de 157 659,62 € le FEADER est sollicité pour 113 909,07 € la CTM intervenant en contrepartie pour 20 101,61€ le solde est apporté évidemment encore une fois par le bénéficiaire.

27/ SARL MACOUBA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – INVESTISSEMENTSEN VUE D'AUGMENTER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION DE LA SARL MACOUBA - RMAR040116DA0970226

Rapport n°27 concernant la SARL Macouba, pour des investissements en vue d'augmenter la quantité et la qualité de la production de cette structure le coût total éligible cette fois est de 606 792,22 € et le FEADER est sollicité pour 366 510,85 € la CTM appelée en contrepartie pour 64 678,39 € avec évidemment la contribution du bénéficiaire, pour le plan de financement.

28/ EARL SOPRODA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MODERNISATION D'UNE PORCHERIE ET MISE EN PLACE D'UN ÉLEVAGE OVIN (JA) - RMAR040118DA0970110

Le rapport n° 28 concerne la EARL SOPRODA pour la modernisation d'une porcherie et la mise en place d'un élevage ovin. C'est une opération portée par un jeune agriculteur avec un coût total éligible de 478 258,82 €, FEADER 325 371 €, ODEADOM, il n'y a pas CTM, c'est une contrepartie nationale 57 418,42 € le complément évidemment est apporté par le bénéficiaire.

29/ SAS MARTINIQUE AVICULTURE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE

2014-2020 – MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION DE LA FILIÈRE AVICOLE - RMAR040219DA0970004

La SAS Martinique aviculture pour la modernisation des outils de production de la filière avicole avec un coût total éligible de 372 489,97 €, FEADER 180 551,11 €; ODEADOM 31 861,97, défiscalisation 63 911,40€, le bénéficiera apportant le complément pour boucler le plan de financement.

30/ GFA JO & CO - DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 18-461-4 DU 31 OCTOBRE 2018 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MODERNISATION DE L'EXPLOITATION BOVINE GFA JO & CO - RMAR040116DA0970053

Ensuite le rapport n°30 avec GFA JO et CO pour la modernisation de l'exploitation agricole bovine de cette structure. Il s'agit de modifier un plan de financement qui avait déjà été attribué et cette modification de plan de financement conduit à avoir désormais le dispositif financier suivant : le coût éligible est de 129 626,30€, le FEADER intervient pour 82 636,77€, la CTM pour 14 582,96 € et le complément est apporté par le bénéficiaire.

31/ SA USINE DU MARIN - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ BOVINE AU PROFIT D'UNE NOUVELLE CULTURE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE : LA CANNE À SUCRE AOC DE DISTILLERIE- AAP N° 4 CANNE-BANANE- RMAR040118DA0970178

Rapport numéro 31 SA USINE DU MARIN, il s'agit de la diversification de l'activité bovine au profit d'une autre culture puisqu'il s'agit de canne à sucre qui va prendre la place de cette activité d'élevage. Le coût éligible est de 293 592,64 €, le FEADER est sollicité pour 168 932,80 € avec la CTM aux 29 811,68 € et le complément apporté par le bénéficiaire pour boucler le plan de financement.

32/ SAS CANASUC - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - PLANTATION DE 84,29 HA (RAMENÉS À 56,90 HA) DE CANNES À SUCRE DE 2018 À 2020 ET TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES - AAP N°4 CANNE-BANANE - RMAR040118DA0970184

La SAS CANASUC pour la plantation de, évidemment, canne à sucre est, c'est l'objet du rapport n°32 pour un coût total éligible de 313 118,39 €, FEADER 183 652,52 €, CTM 32 409,27 €, complément de financement pour boucler par le bénéficiaire sous forme de contributions privées.

SARL EXPLOITATION AGRICOLE PETIT MORNE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATIONS DE VITROPLANTS BANANES SUR 41,36 HA (RAMENÉE À 30.33 HA) EN 2019 – AAP 4;1;1 N° 4 CANNE-BANANE - RMARO40118DA0970142

Rapport n°33 avec la SARL EXPLOITATION AGRICOLE PETIT MORNE pour la plantation de vitro plants bananes, il s'agit d'une opération dont le coût total éligible est de 298 206,56 €, le FEADER est sollicité pour 84 237,78€, la CTM intervenant pour 14 865,50 € complément de financement apporté par le bénéficiaire pour compléter le plan de financement.

34/ EXPLOITATION EARL DPAC (DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - CRÉATION D'UN ATALIER DE VOLAILLES POINDEUSE EN PLEIN AIT ET ALIMENTÉES SANS OGM SUR LA COMMMUNE DE RIVIÈRE-SALÉE - RMAR040119DA0970006

Il s'agit de la création d'un atelier de volailles pondeuses en plein air et alimenté sans OGM sur la commune de Rivière-Salée, opération intéressante, dont le coût total éligible est de 328 465,15 €, FEADER sollicité pour 209 387,53 € et la CTM intervenant au 36 952,33€ et le complément de financement apporté par le bénéficiaire pour boucler le plan de financement.

35/ OFFICE NATIONALE DES FORETS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - REBOISEMENT DU LITTORAL DU SUD (PARTIE) DE LA MARTINIQUE 2016 - RMAR080518DA0970014

On change un peu de matière puisqu'il s'agit du reboisement de certains segments du littoral sud de la Martinique au titre du programme de l'année 2016 ; le projet présenté par l'ONF est d'un coût total éligible de 155 891,86 €, le FEADER intervient pour 132 508,08 € et l'Etat contribue pour 23 383,78 €.

36/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « ASSISTANCE TECHNIQUE CTM 2019-2020 REMUNERATIONS ET AUTRES DEPENSES » RMA200119CT0970003

Et enfin le dernier rapport de cette série FEADER concerne l'assistance technique pour la mise en œuvre par la CTM de toutes ces opérations. Il s'agit d'un coût total de projets éligibles de 1 292 716,67€, le FEADER est sollicité pour 1 098 809,16 €, la CTM intervenant pour 193 907,51 €. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que nous avons retenu pour cette série d'opérations proposées au titre du FEADER avec, je le rappelle, les étapes préalables d'examens notamment par l'ITP (l'Instance Technique Partenariale) qui permet la confrontation entre nos techniciens et ceux de l'Etat pour arriver à une proposition satisfaisante et partagée par tout le monde.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission développement agricole sur l'ensemble de ces demandes sur le FEADER.

M. Lucien ADENET

Avis favorable pour tous ces dossiers.

M. Le Président Claude LISE

Pour tous les dossiers. Avis de la commission affaires européennes et coopérations sur l'ensemble.

Mme Marie-Line LESDEMA

Sur l'ensemble des dossiers, nous avons émis un avis favorable. Cependant nous avons demandé de nous faire un point sur l'enveloppe qui était sur la CAPSAC 1, nous avons demandé à l'Exécutif qui est à notre commission de bien vouloir nous faire ce point financier. Savoir à quel moment de l'évolution du budget, à quel moment de la consommation du budget que nous sommes concernant cet axe. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances sur l'ensemble.

M. Michel BRANCHI

Sur l'ensemble avis favorable, nous notons quand même que le FEADER s'est engagé à hauteur de 28,8 M€.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'ensemble ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. A la dernière plénière du mois de juillet, j'avais interpellé le Conseiller exécutif en charge des questions européennes, des finances, sur la réalité de la consommation des fonds. Il me semble qu'il m'avait répondu qu'une réponse nous serait apportée à la rentrée. Nous sommes aujourd'hui à la fin du mois de septembre, j'aimerais savoir si nous aurons ce point sur la consommation, pas seulement la programmation, parce que les programmes opérationnels sont prévus pour 2014/2020 avec les deux ans de prolongation traditionnelle pour faire remonter les factures, mais nous sommes en fin 2019. Est-ce qu'on pourrait au moins avoir un point précis sur les dépenses qui ont été exécutées. Et je pose ces questions et j'y reviendrai tout à l'heure concernant la stratégie financière de notre Collectivité. Naturellement il appartient à la Majorité de décider de la manière dont elle exécute, le budget que la Majorité a voté, nous ne l'avons pas voté. Mais un certain nombre de questions se posent. Au compte administratif, vous nous avez dit qu'il y avait, dans le compte de gestion, 34 M€ d'excédent pour la gestion financière pour l'année 2018 et en face de ces 34 M€ vous avez 34 M€ de dépenses engagées non mandatées. On est bien d'accord jusque-là. Dans ces dépenses engagées non mandatées, il y avait 26 M€ qui concernaient des dépenses d'investissement. Donc des dépenses engagées par la Collectivité qui devraient être à ce jour mandatées et dans ces 26 M€ il y avait 15 M€ qui concernaient des programmes financés par des fonds européens. Ma question est très claire. Où en êtes-vous dans le paiement de ces sommes ? Ont-elles été payées ? Et ces sommes, vous le savez, doivent générer des recettes. A l'époque, j'avais fait une démonstration que je peux reprendre ici sur les dix plus grosses opérations portées par la Collectivité Territoriale de Martinique pour environ 168 M€. Il y avait, selon mes calculs, environ 58 M€ de recettes européennes. Ma question est : combien de ces recettes la Collectivité a-t-elle déjà encaissées ? C'est ça ma question. Parce que la dépense génère des recettes, la dépense acquittée. Et je voudrais peut-être que le Conseiller exécutif rassure un certain nombre d'entrepreneurs martiniquais. Je vais réaborder tout à l'heure cette question. Bon nombre, non négligeables d'entrepreneurs martiniquais se plaignent aujourd'hui de ne pas être payés pour des travaux réalisés pour le compte de la Collectivité. J'entends même dire, sans esprit de polémique, et je me suis rapproché de la collègue Conseillère Exécutive chargée de l'éducation que sur la cité scolaire de Charpentier à Sainte-Marie, certaines entreprises martiniquaises auraient arrêté les travaux parce qu'elles ne sont pas payées. Je le dis avec une forme d'angoisse pour ces entreprises dont plusieurs d'entre elles n'ont pas les moyens d'assurer le paiement des salariés à la fin de ce mois. Donc Monsieur le Conseiller exécutif, pouvez-vous nous rassurer? Quand je dis « nous » ce sont les élus, mais tous ces entrepreneurs qui écoutent pour avoir l'assurance que ces dépenses engagées sont mandatées et payées. Sur l'exemple de la cité scolaire de Sainte-Marie, il y a, sur les 15 M€ d'investissement, me semble-t-il, de mémoire, 6 M€ de fonds européens. Pour que la Collectivité encaisse ces sommes, il faut que ces sommes aient été acquittées. Et je voudrais que, c'est dommage qu'il ne soit pas là, le Président du Conseil Exécutif, il faudrait que je l'interpelle, j'ai proposé à un certain nombre d'entrepreneurs de lui adresser un courrier. Je sais que les entrepreneurs ont été reçus par les membres de son cabinet et de l'administration, mais cette question est fondamentale. Je voudrais bien que les choses soient dites clairement, qu'il n'y a pas une priorité donnée simplement au paiement des sommes et des opérations qui engagent des fonds européens parce que toutes les opérations qui sont faites heureusement ou hélas, cela dépend de quel côté elles se situent, ne génèrent pas des fonds européens parce qu'il y a une obligation pour les fonds européens. Et le Président LISE, tout à l'heure, l'a évoqué : la situation n'est pas connue, les chiffres on ne les a pas. Mais j'ai posé la question la dernière fois, collègue, il y a un emprunt budgétaire prévu 50 M€; avez-vous l'intention de mobiliser cet emprunt pour payer les dépenses d'investissement ? Parce que la réalité c'est que ce sont les entreprises martiniquaises. J'y reviendrai avec des chiffres précis tout à l'heure, quand le collègue Conseiller exécutif fera le point sur l'exécution des marchés. Ce sont les entreprises et les petites entreprises martiniquaises qui assurent la trésorerie de la Collectivité, c'est-à-dire que la dette fournisseur en fait, le crédit fournisseur c'est-à-dire que le fait que vous ne payez pas vos fournisseurs dans les délais, c'est lui qui fait appel aux ressources bancaires pour financer l'exploitation, et la Collectivité donc profite de cette situation sur le dos des entreprises. Et au nom d'un certain nombre d'entreprises martiniquaises, moi je vous le dis, nous sommes en train de travailler, j'incite les entrepreneurs martiniquais à s'adresser à qui de droit. Je pense même que je fais une suggestion qu'on devrait mettre en place un numéro vert et une plateforme pour ces entreprises avec un interlocuteur pour qu'elles puissent avoir une réponse ou des délais. Parce qu'aujourd'hui de très nombreuses entreprises martiniquaises sont en difficulté du fait du non-paiement de leurs factures. L'emprunt de 50 M€, à quel moment vous pensez le mobiliser ? Si vous avez, comme c'est normal, fait des emprunts de trésorerie pour financer le site d'activité, mais ça ne peut pas durer, on ne finance pas des investissements avec des crédits à court terme et des opérations comme cela. Il y a un certain nombre, et je vous le dis, de choses qui circulent dans le monde des entreprises, qu'il y aurait, dans la Collectivité, un ordre qui aurait été donné de ne se consacrer qu'au règlement que de certains travaux. Je ne vais pas les citer, mais la collègue chargée de l'éducation le sait, plusieurs chantiers de la Collectivité, dans le domaine éducation sont arrêtés parce que les entreprises ont décidé qu'elles ne travailleraient pas si elles ne sont pas payées. Ça il faut que je vous le dise, et je le dis sans esprit de polémique parce que la recette, elle vient à la fois des subventions européennes, mais elle vient aussi du Fonds de Compensation de la TVA. Le collègue BRANCHI qui est là et je le remercie, nous a adressé un document sur la situation financière des Collectivités de la Guadeloupe, mais dans ce tableau, il y a des éléments qui concernent l'activité de la Martinique, c'est comparatif. Et le collègue qui lit les chiffres, je vais dire aussi bien que moi, a dû remarquer que l'investissement d'équipement par habitant est deux fois plus élevé en Guadeloupe qu'en Martinique, et trois fois plus élevé à la Réunion qu'en Martinique. La caractéristique du tableau qu'il nous a donné, c'est public et vous l'avez eu, c'est envoyé à tout le monde, merci, c'est que les dépenses d'équipement de la Collectivité Territoriale de Martinique sont en train de diminuer de façon drastique. Si les chiffres ne sont pas corrects qu'on nous les donne, mais ce sont des chiffres publiés par la Direction des Finances Publiques qui nous les a transmis. Je le répète. Donc si le document ne dit pas la réalité que le Conseiller exécutif ou quelqu'un d'autre nous donne cette réalité. Aujourd'hui compte tenu des dépenses que cette Collectivité doit faire pour récupérer près de 58 M€ de fonds européens, il faut faire un emprunt. Ces objectifs ne sont pas réalisables sans emprunt. Donc ma question collègue, avez-vous l'intention de mobiliser cet emprunt? Avez-vous l'intention aujourd'hui de prendre les mesures pour que les subventions auxquelles ont droit les entreprises soient versées et que l'ensemble des factures soient payées?

M. Le Président Claude LISE

Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Merci Président. En tout cas je voulais revenir, non pas sur l'ensemble des rapports qui ont été présentés par le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, je voulais revenir sur le rapport 25 sur l'exploitation Plaine du Galion plantations de canne à sucre. Je voudrais revenir sur ce rapport pour une simple raison, c'est que dans le rapport que j'ai reçu, que nous avons reçu, il s'agit effectivement de bénéficier des fonds européens, et également d'aides de la Collectivité Territoriale de Martinique et l'exploitation agricole du Galion, c'est une exploitation agricole ou une entreprise agricole qui plante des plantations de canne à sucre, et qui a ce que l'on appelle des contrats de livraison de canne et qui ont été signés avec deux distilleries, que je ne vais pas nommer, puisqu'elles sont dans le rapport, il suffit que les collègues aillent dans le rapport pour les voir et également la SAEM PSRM (la Société Anonyme d'Economie Mixte et de Production Sucrière et Rhumière de la Martinique) c'est-à-dire l'usine du Galion. Cette exploitation agricole a signé trois contrats de livraison et comme l'exploitation agricole du Galion perçoit puisqu'on va voter ces fonds européens également, la subvention de la CTM c'est-à-dire les 19 000 € sur ce rapport, j'espère, et je le dis comme j'ai l'habitude de le dire régulièrement, qu'il faudra que, pour la prochaine campagne sucrière, l'exploitation agricole du Galion qui a signé un contrat de livraison jusqu'en 2020 avec ces trois organismes dont l'usine du Galion, nous livre en canne à sucre. Je voulais ajouter sans faire un focus sur la filière canne-sucre-rhum pour votre information que 8% de cannes plantées en Outre-Mer est représenté sur l'ensemble des plantations, 8% de ces cannes plantées sur l'ensemble de l'Outre-Mer est encore très infime sur la Martinique ; ce que je veux dire c'est qu'il y a encore une marge pour...

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce n'est pas bien dit.

M. Richard BARTHELERY

Alors je reprends. Les cannes à sucre plantées en Martinique représentent 8% des cannes plantées en Outre-Mer. Excusez-moi je n'ai pas été suffisamment pédagogique et explicatif. Voilà pour bien comprendre. Ce que je veux dire par là c'est qu'il serait bien que la Collectivité Territoriale, dans le cadre justement de la modernisation des entreprises agricoles, puisque dans le rapport on parle toujours de la mesure 401, ce n'est pas moi, c'est dans le rapport, je l'ai lu, il serait bien qu'on fasse des appels à projet pour permettre aux entreprises agricoles de bénéficier de ces fonds européens. Cela permettrait justement à la jeunesse martiniquaise de trouver des emplois ; d'autant plus que ces fonds qui seront votés tout à l'heure représentent pour l'exploitation agricole du Galion 61 hectares environ qui, si je ne me trompe pas, ce qui va très certainement produire entre 3 500 et 4 000 tonnes de cannes supplémentaires. Je vous rappelle que, depuis le 1er octobre 2017, la Commission Européenne a ouvert les quotas de sucre, et par conséquent nous avons à l'usine du Galion encore une marge pour pourvoir produire du sucre. Plus il y aura des surfaces foncières plantées en canne, plus il y aura une possibilité pour la sucrerie du Galion de produire du sucre. Et ça, cela me semble extrêmement important d'autant plus que depuis la fermeture au 1er octobre 2019 l'ouverture justement de ces quotas déverse en Métropole et en France une surproduction de sucre de betterave. Il faudra que l'on soit extrêmement vigilant et il faut justement que la Collectivité puisse faire ses appels à projet pour permettre à nos jeunes martiniquais, dans le cadre de la modernisation des entreprises agricoles, de bénéficier de ces fonds européens. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Sinon je donne parole au rapporteur pour ces deux questions.

M. Miguel LAVENTURE

Je réponds d'abord à la question du collègue Richard BARTHELERY parce qu'elle était plus spécifiquement en rapport la matière de ces sujets concernant le FEADER. Et je vais évidemment répondre aux aspects financiers plus généraux. Alors, très simplement, et je pense qu'on est tout à fait d'accord sur cela, il y a une réalité en Martinique d'insuffisance de production de canne à sucre. Elle a été accentuée en 2019. Et si le collègue Richard BARTHELERY qui est, évidemment, meilleur connaisseur que chacun d'entre nous en la matière, le souhaite, il pourra donner les chiffres qui sont maintenant connus de la récolte et du fruit de la récolte. Cette insuffisance de production, il faut évidemment qu'on regarde comment y apporter une réponse, elle dépassera probablement par une réflexion sur, je dirais, de nouvelles dynamiques à mettre en œuvre ; certains plants de canne à sucre, d'autres utilisent d'autres formules, mais qui, en tout cas, vont conduire à faire en sorte que des initiatives soient prises par ceux qui détiennent le foncier, détiennent, pas nécessairement en termes de pleine propriété, mais en détiennent l'exploitation pour pouvoir offrir la possibilité de disposer de canne à sucre. Il y a un deuxième sujet c'est que la canne à sucre, elle a deux preneurs, elle a les distilleries d'un côté et l'usine à sucre de l'autre, que nous connaissons bien, l'usine du Galion. Et le collègue BARTHELERY a bien illustré cela en rappelant que le sujet sur lequel il est intervenu, l'expression de cela où on a des contrats de livraison, comme il l'a rappelé, qui établissent clairement que la canne qui est produite dans cette entité Plaine du Galion n'est pas pour autant, parce qu'elle s'appelle comme ça, destinée à l'usine du Galion. Et par conséquent il y a un arbitrage qui est fait par chaque exploitant sur le sort qu'il destine à la production de canne qu'il verse. On a ces deux aspects : aspect quantitatif globale et ensuite l'aspect de la destination qui est choisie. Et un troisième aspect qui est très important, qui est celui évidemment des conditions dans lesquelles les choses ensuite se passent. Cela veut dire que les délais de paiement, les montants, les conditions et c'est l'ensemble de tous ces éléments qui constituent les paramètres de l'économie, hier, cannière à la Martinique. Il est évident que la question de la mise en œuvre des fonds européens peut y contribuer, mais elle ne peut pas être le seul déterminant. Evidemment si nous avons les envies, les souhaits, les perspectives de dynamiser la production de canne à sucre, nous aurons à mobiliser les fonds européens en ce sens. Et cette réponse me permet de répondre aux propos à la première question c'était celle de la collègue Marie-Line LESDEMA sur la ressource que nous avons et susceptible de répondre à ces nécessités. C'est effectivement la mesure 4.1.1 qui est au FEADER destinée à ça. Cette mesure qui effectivement telle qu'elle a été définie, calibrée au moment où le programme a été adopté en 2014, aujourd'hui va à l'épuisement. Et pour éviter que nous ne nous trouvions dans une situation d'impossibilité qui serait désastreuse, premièrement nous avons, dès 2016, décidé d'organiser la manière de mettre en œuvre cette mesure en la fléchant de façon assez prioritaire sur la production de spéculation canne et banane, en privilégiant exclusivement les aspects de plantation, replantation de manière à ce que la sole cannière, d'une part, et les terres qui soient destinées à la banane, permettent de garantir, de disposer de cette matière première. Je n'oublie pas tout ce que j'ai dit concernant la canne, mais également nous avons, bien entendu, mis en œuvre deux éléments complémentaires indispensables pour l'efficacité, mais du développement agricole d'une part, accompagner de manière très volontariste les jeunes agriculteurs en consultant : et en ce qui les concerne, pas de spécialisation sur la nature des spéculations; et deuxièmement la diversification de manière à ce qu'il y ait sur, je dirais, la multiplication des opportunités agricoles la possibilité de disposer d'une ressource. Néanmoins nous arrivons à un épuisement, et c'est la raison pour laquelle la décision a été prise, nous en avons parlé à la dernière plénière, et elle avait été mise en œuvre de proposer aux autorités européennes puisque ce sont des maquettes qui ont été arrêtées en 2014, et donc nous ne pouvons pas, par notre seule volonté, modifier les contenus, de proposer aux autorités européennes une modification en abondant la ligne, la mesure 4.1.1. Cette opération a reçu un feu vert de la Commission Européenne et nous sommes actuellement en train de travailler avec eux, de discuter avec eux et j'espère qu'à l'occasion de la venue des commissaires européens qui est prévue chaque année à la fin de l'année, c'est-à-dire en décembre, nous pourrons définitivement installer les éléments de confortement de cette ligne qui nous permettront de continuer à travailler et à fonctionner. Alors oui dans ces conditions, il faut que nous soyons un peu volontaristes et c'est vrai que l'appel à projet c'est la meilleure manière. Parce que si nous faisons, comme on dit, un dispositif de proposer à l'ensemble des candidats, des sollicitaires, la possibilité de déposer des dossiers comme il leur semble avec des contenus non définis à l'avance, nous risquons de passer à côté des objectifs que nous visons. Oui nous allons organiser des appels à projet, que nous essayerons de positionner aussi précisément que possible comme le disait le collègue BARTHELERY, pour orienter une optimisation de l'utilisation de ces crédits abondés que nous allons mettre en œuvre au titre de la mesure 4.1.1. Ça c'est la partie du débat concernant spécifiquement les éléments agricoles. Le collègue LORDINOT a posé des questions de portée plus générale et qui relèvent plus des questions, c'est lui-même qui a utilisé le terme, de stratégie budgétaire. Je vais lui répondre assez simplement, mais d'ores et déjà, je dois dire que cela ne va pas être exhaustif parce que nous avons là justement une matière qui est véritablement budgétaire. Mais nous allons quand même dire deux, trois choses. La première c'est que nous sommes avec les fonds européens dans une mécanique financière et budgétaire qu'il a rappelée pour pouvoir encaisser il faut d'abord décaisser. Pour pouvoir recevoir de la ressource, il nous faut d'abord payer parce que c'est sur facture acquittée que nous pouvons obtenir le remboursement. C'est la mécanique des fonds européens. Nous sommes dans cet exercice permanent qui consiste à essayer de dépenser le maximum pour pouvoir très vite faire remonter les justificatifs acquittés pour pouvoir espérer obtenir une ressource. Mais pour pouvoir payer très vite, il nous faut avoir la possibilité de la ressource disponible. Et le collègue sait bien, il l'a un peu évoqué, mais soyons précis, nous ne pouvons pas le faire en faisant à 20 ans, posant une acrobatie de trésorerie permanente pour une raison toute simple, c'est que l'exercice budgétaire nous interdit d'arriver au 31 décembre avec des situations de trésorerie qui n'ont pas été réglées. Cela veut dire que si nous faisons des avances, si nous faisons des sollicitations en matière de ligne de trésorerie, il nous faut les régler avant le 31 décembre. C'est un calcul extrêmement précis et ajusté et dans lequel il nous faut conduire les opérations de manière à ce que nous soyons garantis qu'au moment où l'exercice sera clos, nous ne soyons pas dans la situation de devoir sur les lignes de trésorerie parce que c'est interdit. Je ne dis pas que d'autres ne l'ont pas fait, je dis que nous n'allons pas nous le faire. Nous allons être très stricts. En revanche, il nous faut bien entendu réfléchir dans ces conditions par rapport à cette contrainte à la manière dont nous pouvons l'utiliser, la seule ressource complémentaire aux ressources budgétaires classiques dont nous disposons c'est-à-dire l'emprunt. L'emprunt, lui par définition il est premièrement autorisé par un acte budgétaire, budget primitif ou décision modificative, et deuxièmement, il est mobilisé au moment où il apparaît comme étant le plus opportun. Au moment où nous parlons les mobilisations d'emprunt sont en discussion pour que précisément nous puissions faire en sorte que nous ayons les marges de paiement nécessaires pour qu'aucune entreprise ne soit dans une situation de désastre. Ne me demandez pas de vous donner une photographie de détails sur chaque ligne budgétaire, c'est la responsabilité évidemment de l'ordonnateur. L'ordonnateur est toujours au singulier c'est une personne physique, c'est le Président du Conseil Exécutif avec ses services qui, en sa qualité, et je dis sous sa responsabilité exclusive, procède à ces opérations d'ajustement. Je vous en donne les principes ; je pense, une visibilité qu'il est quand même possible... J'ai entendu tout à l'heure que le collègue LORDINOT attendait la présentation que fera notre collègue Conseillère exécutive sur la question des marchés pour pouvoir l'interroger sur le sujet, qu'on n'en doute pas qu'il apporte les informations attendues, mais on est dans un exercice qui est un exercice quotidien parce qu'il faut que ce qu'un certain nombre de dépenses, chacun de nous, le sait bien, d'abord parce qu'il siège dans d'autres instances où on y parvient parfois moins bien ou on n'y parvient parfois pas du tout, où il faut au quotidien faire en sorte que l'on puisse payer ce qui n'est pas différable, et faire en sorte que quand on paye ce qui est légèrement différable, on ne peut ne pas le faire en générant ni une souffrance, ni une difficulté, ni un problème. Je répète, je n'ai pas, je n'ai pas aujourd'hui en ma possession les chiffres qui ne relèvent pas de ce que peut être la mission d'un Conseiller exécutif, fut-il en charge des finances et du budget. Pour ce qui concerne maintenant la question des fonds européens, la fluidité ou la viscosité, parce qu'on ne sait jamais à quel moment ça marche bien ou ça marche moins bien, s'organise à la diligence de chacun. Il faut que celui qui bénéficie des fonds européens s'empresse d'envoyer à la direction des fonds européens les éléments de justificatif, c'est-à-dire les factures acquittées qui permettent de remonter. Je rappelle que la procédure est relativement minutieuse, détaillée, et donc consommatrice de temps. C'est-à-dire une première étape fondamentale qui est, ce que l'on appelle, la certification du service fait, ensuite tout ceci va en paquet, pas quotidiennement parce que tout ceci a besoin de s'organiser dans le respect des calendriers de travail de chacun, tout ceci par la Direction Régionale des Finances Publiques (la DRFIP) qui fait une vérification non pas seulement du service fait, c'est-à-dire la confrontation entre les papiers reçues et la réalité de terrain, mais sur toute la mécanique à la fois juridique et financière, les contrôles de marchés, les précisions, etc. Vous connaissez. Ensuite c'est elle, la direction des finances publiques, en fonction de ses propres diligences qui décide d'adresser le paquet en toute ou partie aux autorités de Bruxelles qui les traitent à son niveau et en assurent ensuite la traduction par les sommes qui sont envoyées. On est sur des mécaniques qui ne sont pas simples parce qu'on n'est ni dans la proximité ni dans l'immédiateté, et tout ceci nécessite de gros efforts. C'est l'occasion pour moi d'encourager nos collaborateurs à y mettre, comme ils le font déjà, le meilleur d'eux-mêmes. Le directeur des fonds européens qui est ici, je souhaite qu'il rapporte à ses collaborateurs, l'ensemble de ce que nous disons là. Nous avons une exigence absolue et pour ce qui est du niveau de dépenses, je ne vais pas donner de chiffres aujourd'hui, je donnerais les chiffres en fin décembre parce que la question que pose le collègue est une question qui est normée, ce n'est pas une question que l'on pose tous les matins, elle est normée. Il est défini par l'Europe car c'est le seul domaine dans lequel ça existe. Il est prévu que, au 31 décembre de l'année, il y ait un montant minimum obligatoire qui soit payé, sinon il y a une sanction terrible qui s'abat, c'est que l'on appelle le dégagement d'office. Je veux dire qu'on n'est pas là sur une appréciation du moment, on n'est pas sûr, je dirais, une émotion, on n'est pas là sur une sensibilité, on est là sur des obligations qui sont des obligations absolues qui ne s'imposent pas seulement à nous, mais à toutes celles et tous ceux qui font recours aux fonds européens. On est sur un rendez-vous qui est un rendez-vous auquel on ne peut pas se soustraire. Je pourrais donner des chiffres aujourd'hui de la consommation mais ce sont des chiffres qui signifient quoi ? Parce que la consommation s'apprécie comment ? Elle s'apprécie en termes de ce qui est payé ou elle s'apprécie en termes de ce qui est contrôlé ? En termes de services faits ou elle s'apprécie en termes de qui est certifié par la DRFIP ? Elle s'apprécie comme on veut. Donc je peux donner toutes sortes de chiffres, mais ces chiffres n'auront pas la signification ni au sens juridique ni au sens financier, les seuls chiffres, les seuls parce que c'est normé. Chacun peut avoir l'appréciation et la capacité de propositions qu'il veut, mais les seuls chiffres qui vaillent et qui sont ceux qui sont définis par les procédures sont ceux qui correspondent aux rendez-vous qui sont fixés. Et vous savez, que chaque année, nous avons cet impératif qu'au 31 décembre de l'année pour chacun des fonds, nous venons de parler du FEADER assez longuement, nous allons évoquer quelques dossiers concernant le FEDER, mais pour chacun des fonds, il y a cette indication des montants minimaux que l'on doit impérativement assurer, et sur ces rendez-vous aujourd'hui, la seule chose que nous pouvons dire c'est qu'il y a une mobilisation, une tension, une visée qui consiste pour chacun à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour les atteindre.

M. Le Président Claude LISE

Il y a des questions, collègue MONPLAISIR, ensuite ROBIN et LORDINOT.

M. Yan MONPLAISIR

Président, je ne pensais pas intervenir, mais je suis membre d'une Assemblée, et je ne peux pas accepter de ne pas être traité de manière sérieuse. Je considère que la réponse qui nous est donnée expliquant qu'on est sur des démarches normées, etc., n'est pas satisfaisante pour cette Assemblée. Nous avons demandé des chiffres, collègue LORDINOT a demandé des chiffres, à l'époque on lui a répondu, on vous les donnera à la rentrée, c'est-à-dire septembre/octobre, on ne peut pas lui dire maintenant on ne peut pas vous les donner, on va vous les donner à la fin de l'année, parce que ce qu'on va vous donner aujourd'hui n'aura aucun intérêt pour vous. Je suis capable d'analyser des chiffres. Il ne faut pas nous prendre ici pour des chambres d'enregistrement de béni-oui-oui, incapable d'examiner, de débattre, de comprendre des chiffres. Je ne peux pas accepter cette réponse. Excusez-moi, j'essaie d'être tempéré, j'essaie d'être modéré dans mon expression, mais je voudrais quand même qu'on respecte les membres de cette Assemblée. Je voudrais qu'on respecte cette Assemblée. On ne peut pas nous répondre qu'on ne nous donne pas et qu'on nous ne donnera pas de chiffres parce qu'il faudra qu'on attende la fin de l'année, parce que le seul intérêt sera de nous dire, il n'y a pas de dégagement d'office. Si je traduis ce que j'ai compris. Si je traduis l'esprit de ce que j'ai compris. Mais j'ai le droit de savoir où on en est. A un moment T, il y a quand même quelqu'un ici qui sait où on en est. Et j'estime que les membres de l'Assemblée et le Conseiller exécutif que je suis, a le droit de savoir. Nous ne sommes pas des mineurs, nous ne sommes pas des gens qui constatons simplement. Pour ma part, je ne suis pas suffisamment normé pour accepter cela.

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, est-ce que je peux juste faire une mise au point pour éviter que l'on parte dans des... Juste pour éviter...soit un malentendu, soit une mauvaise formulation, soit une incompréhension inexacte. J'ai un document, chaque plénière, je le fais, où je présente la situation, la photographie ; et tout à l'heure le document, il est là, c'est un PowerPoint qui est systématiquement présenté à chaque plénière. Donc, il n'est pas question de ne pas donner des chiffres, il est là le PowerPoint, voilà sa matérialisation papier, il est sur la machine, donc il est prévu de le donner. Il concernait la totalité des fonds. Pour le moment, nous parlons seulement du FEADER, nous avons tout à l'heure presque une dizaine de rapports concernant le FEDER, les chiffres sont là. Simplement ce que j'explique, c'est que la photographie que nous allons donner aujourd'hui n'est pas une photographie qui nous permet de porter un jugement. Mais évidemment que l'Assemblée est capable d'avoir des chiffres et qu'elle est capable de se faire une opinion. Je dis simplement que le rendez-vous qui est le rendez-vous prévu est au 31 décembre. Mais il n'est pas question de ne pas donner des chiffres, ils sont relevés pour être communiqués comme nous le faisons

systématiquement à chacune de nos plénières, et parfois on me dit non ce n'est pas la peine, on a bien vu, etc. Ils seront présentés évidemment comme prévu.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN

En écoutant le Conseiller exécutif où est-ce que j'étais ? Est-ce que j'étais dans l'hémicycle de l'Assemblée de Martinique, ou est-ce que j'étais à un show? La réalité d'une situation financière procède tout simplement du partage d'information économique et financière, et je reprends le terme normé. Donc c'est normatif. Alors bien évidemment je me souviens que le plan de départ de cet échange était la situation vécue comme étant catastrophique par un certain nombre d'acteurs économiques qui nous écoutent et qui sont en droit d'avoir des réponses. Les réponses attendues sont simples. Leurs demandes, sont sempiternellement la même : quand serons-nous payés ? La réponse à cette question, à mon avis, tient à peu de chiffres. Il y en a un et Président l'a évoqué tout à l'heure, qui pourrait être mis sur la table à chaque intervention du Conseil Exécutif. Quelle est la trésorerie de la Collectivité Territoriale de Martinique ? Quel est le délai moyen de règlement aux entreprises? Quel est le rapport entre les sommes exigibles et la trésorière disponible? Quand on pose ces questions, on a juste demandé une information économique et financière jusqu'à présent simple. Mais le point pourrait être plus approfondi puisque lorsque le collègue évoquait la réalité de la mobilisation d'un emprunt pour faire face, à ce que j'ai compris, mais ce n'est pas ce que j'ai entendu, d'investissement. C'est bien de cela dont il est question, la mobilisation d'emprunt répond à une logique d'investissement. Donc encore une fois quand on regarde la Martinique, on se dit, quels sont aujourd'hui les chantiers qui sont en cours d'exécution, qui relèvent de la responsabilité de la CTM sur le plan de l'investissement. Ce sont les questions que nous sommes légitimement en droit de poser, et donc d'avoir des réponses. Lorsque nous avons ensemble à débattre de débat budgétaire, budget primitif, de décision modificative chaque fois nous sommes là et nous sommes en attente d'une situation; alors oui ce que nous souhaiterions, ce qui nous soit présenté, on est encore au mois de septembre jusqu'à la fin de l'année, il y a du temps. On ne va pas attendre le 31 décembre pour avoir une réalité financière qui nous sera proposée au mois de mars ou au mois d'avril. Ce n'est pas possible. Cela ne peut pas être une réponse. Cela ne peut pas être ta réponse, et je ne parle pas que de cela, tu l'as bien compris. Il s'agit bien aujourd'hui de faire en sorte que nous ayons tous, parce qu'encore une fois, il ne s'agit pas de dire qu'une partie de l'Assemblée est interpellée et pas l'autre, nous sommes tous concernés par cette réalité, parce que nous sommes en contact avec des acteurs économiques qui sont en souffrance. Nous ne pouvons pas, au terme de ce débat, considérer que nous serions satisfaits des réponses que nous avons obtenues du Conseiller exécutif en charge des finances de la Collectivité. Je ne pourrais pas dire autre chose, Miguel, parce que je te respecte trop. Il faut bien que je t'interpelle sur ce point enfin. Quand allons-nous sortir de ce débat abscond qui est un manque de respect pour l'Assemblée et pour ceux qui nous ont élus. Nous avons droit à cette information. Si elle n'est pas disponible qu'on nous le dise, mais si elle est disponible qu'elle nous soit donnée intégralement et sans délai. Ça c'est notre demande, et je parle, et je me permets de parler au nom de l'ensemble des conseillers qui forment cette Assemblée. Encore une fois nous devrions avoir plutôt que d'avoir des débats parfois qui, ne nous mènent nulle part, traiter cette question au fond, parce que c'est un vrai sujet et que demain, et j'anticipe parce que chaque fois c'est ce qui est sur les tréteaux électoraux. Et d'ailleurs tu n'as pu t'empêcher de le faire tout à l'heure en faisant allusion à des collectivités où les choses se passent très différemment. Donc je propose que nous puissions, si tu as les informations, cher Conseiller exécutif, que nous prenions le temps de les partager. Je rappelle, faut-il le rappeler, quelques éléments que j'ai demandés. C'est ce que j'ai demandé, et je crois en ce sens qu'il y a eu plein d'interventions qui allaient dans le même sens. Il ne s'agit pas encore une fois de faire de la politique, c'est juste partager l'info et après on verra ce que l'on en fait. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Fok nou pa rété two lontan paske tout moun-la ja fatiqué nou kay ripwan bagay-la dimen. Mé kolèg pa montré mwen papyé kon sa lè ou la tribunn paske papyé ou ka montré-mwen sé an ti klik é ti machinn-la ka risivwè adan an dimi-segond. Donk mwen ka mandé'w s'il te plaît vréyé chif-la ba mwen. Paske sé pa litératy ke mwen ka mandé'w. Mwen ka mandé'w vréyé kolonn chif ba mwen. Mwen enprimé'yo. Papyé tala sé mwen ki acheté'y. Enprimant-la sé kay-mwen sé mwen acheté'y ek mwen enprimé non tout sé moun-la ki fé dimand-la FEADER. Mi yo tout la i an lé dé fey rekto véso A3. Dako ? Ni an list moun ki fé envestisman asou la mezi 401. Toutalè kolèg-la palé di an ka pou planté 60 ekta kann, sé moun tala yo fé envestisman paske yo dépozé an dosyé, yo di-yo yo kay ba-yo an sibvansion i ni montan sibvansion-an ki adan kolonn-la pou chak moun-la. Egplwatsion-an yo sité-la mi-li an lé papyé mwenan : exploitation Plaine du Galion ; i ni an montan de sibvansion de 332 143 € anviron ek nou ka viré twouvé la Trinité an lot montan. Kestyon mwen ka pozé é ke ek tout moun-la lé sav sé si ou wé moun-la fé envestisman-an ki tan la seule autorité de gestion pour les fonds européens Matinik, la CTM, kay vésè lajan-an? Paske moun-la ki fé envestisman-an, mwen pa ka palé de gwo egplwatasion kon sa, mé ka fé la diférans ant gwo épi piti. I pa ni pwoblem pou twapé lajan-an la bank, lé piti-an mesure 401, mwen klasé'y pa dékwasan, tout sé piti-a natirelman yo ka rivé an lé dényé paj-la, mé yo pa ni fasilité-a pou ni lajan-an. Kestyon-an mwen ka pozé'w : si ou palé yo mô, ki tan ou ka péyé-yo ? Mwen pa ka ensilté'w lé mwen ka di'w sa, mwen pa ka agrésé'w, ou ka di mwen démarche normée, mwen ka di ki sa ou ka rakonté mwen la, mwen ka mandé'w chif. Lé moun-la vini ou ka di'y non ou kay sibvansion-an tel jou ou bian ou pé kay'ni. Mé nou pé pa rantré adan an diskision kon sa ki paka fini, paske moun-la ka jéré an antrepriz. Mwen ka mandé'w chif ek mwen pa ka pansé ke sé an bagay normal ek mwen ka pansé osi ke ou sav tré bian mwen pa la pou blotjé machin-la. Nou té ka palé sik épi wom toutalé-a, wom-la kontenjanté ou sav sa mé ou ni an otorizasion de l'Union Européenne jusqu'en 2020. Ou sav sa. Si ou ka koumansé palé épi Lewop dépi aprézan i kay diw an 2020, wom-la kontenjanté non, ou kay péyé tout dwa kon tout moun. Donk fok nou antisipé lé maximum mé ou sav bian adan sé réynion fonds européens lé pli souvan mwen dako épi'w, paske sé an konba matinikè. Mé pou mwen pé sa mennen konba épiw, épi dot moun, fok-ou ba mwen chif-la. Fok mwen pa kon an ababa lé mwen ka palé douvan an moun Léta ou bian nempot ki moun yo ka di : ki sa ou ka palé-la ou pa ni chif. Donk fok nou palé, mwen ka di nou,

mwen di kolèg TORPILLE sa pou sé bank-lan osi, fok nou palé ba-yo. Mé sé Pwézidan la CTM ki pé fé sa épi wou ki ka alé, mé si zot envité-mwen, mwen kay vini.

(Rires)

M. Fred LORDINOT

Mé mwen ka di'w sa paske mwen kay di yo dé bagay pétèt ke zot-menm, zot pékay sa di kon mwen, é mwen si ke yo kay konpwann. Ou wé mwen ka di'w sa, an nou fé an randé-vou épi BPI France, an nou envité-yo, pou nou palé ant éli épi yo, pou di yo ke ni yonn dé bagay zot ka zot ka jéré fonds publics la CTM épi zot ni an atitid ki inadmissib épi lé antrepwiz matinikè. Mwen, mwen ka di'travail, an tan kéli vis-pwézidan de l'Assemblée de Martinique pou'y anregistré tout patou, pou di sé moun-tala arété épi nou. A an moman doné kolèg ou pé pa vréyé-nou an désanb, fok nou di tré klerman, fok nou rasiré sé envestisé-la, apézé sé moun-la. Paske kolèg-la di sa toutalè-a, i konèt. Mwen gadé sé chif-la kann-la, Galion té ka risivwé 75 497 tonn an 2008 ; an 2018 ou ka risivwé 31 764... Mwen pa janmen di'w sa sé fot la CTM pi kolèg. Poutji chak lé ou ka konpwann ke mwen ka mété la CTM an koz? Mwen ka fé'w pwopozizion. Sa mwen ka di'w a lé ki lé sé ke fok nou mobilizé lé somm FEADER pou nou koumannyè nou ka akonpanyé lé plantè pou nou planté o mwen 600 ekta kann chak lanné pou nou garanti sirvi lizinn-la. Sé sa mwen ka diw kolèg, mwen pa pli gran grek ki an lot, fok ou kouté sa mwen ka di'w la. Fok ou pa konpwann sistématikman mwen adan an konba épiw, sé an pwopozizion mwen ka fé'w. Ek lé kolèq-la ka di mwen ke i kay ba mwen chif-la an désanb, mé nou kay an fen 2019 ki sa ou kay pé fa ? Fok ou rasiré sé moun-la, di yo : oui sa posib, oui nou ka akonpanyé zot pou zot sé ka planté kann ek yo kay péyé zot. Kolèg mwen ka mandé'w pa opérasion, ba mwen an egzanp konkré pou tout moun pé konpwann. Mwen ba'w an egzanp kolèj Cité Scolaire Sent-mari. Di mwen egzaktman piske ni fonds européens an didan-an, a ki nivo kolektivité-a yé asou lé dépans ki y fé sétadi lé twavo ke lé antrepriz fé, piske i té fé rimonté lé dépans. Ou dakô épi mwen ? Donk sé pa an kestion ki konpliké, pou la twansparans, pou nou sé pé sa ni an menm nivo denfomasyon ek mwen ka fé'w an pwopozizion pou fini, mwen ka di'w ke nou kaziman an débi oktob paske il se trouve ke mwen ni kan menm an ti egpérians adan la jestion finansiè di an kolektivité, pétèt ke moun ka di ke i pa bon mé kan menm sé pa tou sa mwen fé ki té bon, mé mwen ni limilité di rikonèt-li, mé zot la, sa mwen ka swété sé ke zot réisi. Ek mwen ka di zot a twa mwa de la fen egsersis, fok a mon avi mobilizé enpwen-an pou ou pé sa péyé sé manmay-la kif é envetisman épi lé fonds européens.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Piske nou ka palé de twansparans, il serait peut-être bon d'être pédagogique. Paske nou ka mélanjé tout bagay la. Nou ka pati de fonds européens, nou ka pati dantrepriz ki ka mandé lajan, anfen tout bagay pou tout kont fé sé mounla ki ka kouté nou-a pa ka pli konprann ayen. Koleg-la ka prézanté an list pou di ke moun fé dimand épi i ka di'w ke, mi sé montan-an, ki tan ou ka péyé sé moun-la. Koleg-la asé avizé pou'y sav ke sé pa kon sa ou adan an dimand de sibvansion fonds européens sé pa an nou prézanté ou di ou fé épi yo kay péyé'w. ou sa pertinaman ek fok egzpliké popilasyon-an bak manman ki ni pou ritwouvé les fonds européens. Fok

bian egpliké lé antrepriz ke tan ou pa fé rimonté tout fakti, ke yo pé pa ba'w lajan-an ou ni dwa. Mwen dakô épi'w lé ou ka palé dé pitit antrepriz ek mwen ka rijwen-nou asou lé pitit antrepriz ki fé dé twavo ki pa ka éméjé asou lé fonds européens, mwen dakô. Fok la kolektivité twouvé an mwayen pou péyé yo pou yo fé salè-yo. Mé fok kan menm ke nou asé wonet pou nou di ek fok konséyè egzékitif la mwen té kay bian émé ke i kouté mwen ke i egpliké ke ki pwosésis ke ou ka fé pou lé ou dépozé an dosyé ek ou ke ou ka atann lé fonds européens, ki mannyé ou ka fé pou rékipéré sé fon-tala, osi bian ke la kolektivité ke antrepriz. Nou pé pa non pli kouté toulé jou dé bagay ki pé twonpé moun, ke moun pa ka konpwann ; yo ka di adan ki sa nou yé-a. Si nou lé èt konpréansif, si nou lé èt pédagojik i fo chak bagay-la ni an leskalyé, chak bagay-la ni an métod pou'y fé'y fonksionné. Donk efektivman ti antrepriz matinikè ki an lé piske ou ni an privilèj ba kolèj Sent-Mari, lisé Sent-Mari, efektivman ni adan ki ka émajé asou lé fonds européens, sétènman i ni rita i fo konséyè-a di nou koté i yé, mé i ni efektivman osi ti entrepriz matinikè ki entervienn adan lé batiman, adan la penti adan tout baqay ek ki mannyè ke kolektivité-a mobilizé kô'y pou fé rantré lajan. Donk tout bagay-la mélanjé ek sa klè ke a la fen, nou piès pa ka konpwann kô-nou, piske nou tout nou ni menm objektif-la : péyé lé antrepriz matinikè. Mwen pa ka pansé ke piès konséyé ki la-a kel ke swa di koté de lasanblé-a pé kontan ke antrepriz matinikè pa péyé, o kontwé, tou lé zéli kel ke swa koté ou yé-a ou kay jwenn an moun ki kay enterpelé'w asou an dosyé dépozé. Donk an nou bagay-la de fason pédagojik, an nou pa fé kwé ke tout lajan-an séré an koté adan kolektivité-a... Ou woué, mwen pa enteronp-ou mwen kouté, mwen di an nou pa fé konpwann ke tout lajan-an séré ek nou pa ka péyé sé antrepriz-la volontèman. I fo pédagojikman ke nou egpliké poutji des fonds européens ka pwan otan tan ; poutji lé qwo-a jisteman pé alé piske yo ni ren asé solid. Poutji serten pa ka vini paske sa fasil di fé apel à pwojé, mé sé parey fé apel a pwojé-a fok ou ni lajan-an pou avansé fok ou péyé fakti-a pou Léwop ranbousé'w. Donk i ni an apwoch pédagojik pou fé pou sav poutji koté bagay-la ka blotjé. Sé sa ke mwen ke konséyé egzékitif-la egpliké nou an fwa pou tout ek efektivman, mété a la dispozizion de lansanb... mwen menm, mwen pozé adan komision dé zafè euwopéan ki koté nou yé, ki sa nou ja ba, ki sa ka rété, ki sa nou pé fé ankô. Mi sé sa ki o swé-a nou konpwann. Mèsi.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voulais que l'on s'entende un peu, et puis comprendre ce qui est en train de se passer. D'abord en tant qu'élus, nous sommes interpellés par des gens qui ne savent pas. Et même dans la confusion, on dit la même chose, il faut donner une réponse aux gens. Alors qu'est-ce qu'on fait ? On arrive ici et on cherche où est la réponse. Par exemple la situation financière, qu'il s'agisse de fonds européens ou de nos fonds propres, on peut demander au Président de l'Assemblée, il dit je ne sais pas. Je me retourne vers le Président, mon Président de la Commission des Finances, il dit qu'il ne sait pas. J'attends l'arrivée de mon Conseiller exécutif, il dit que ce n'est pas lui.

(Rires)

M. Jean-Claude DUVERGER

Maintenant qui ? Mon problème c'est celui-là, chaque fois que je me tourne vers quelqu'un c'est lui. Alors il ne faut pas laisser cela simplement sur le compte du Président du Conseil Exécutif, il n'est pas là. Comment je vais faire et il me faut

donner des réponses ? Ce que je crois comprendre quand même, ce qui se dit c'est qu'il y a des entreprises qui poussent un cri, qui disent voilà, est ce que vous pouvez intervenir ou qu'on nous dise ? On vous écoute. Comment nous allons bénéficier des aides ? Comment nous allons bénéficier ou des aides européennes ou de la Collectivité ? Puis, j'entends plus loin la richesse de la Collectivité prend naissance dans ses dépenses. Cela veut dire qu'il faut avancer les dépenses, et j'ai cru comprendre qu'il y avait des propositions pour dire faisons l'emprunt, mobilisons l'emprunt pour avoir cette richesse. Il me semble que c'est ce que nous étions en train de demander. Si on ne peut pas ici avoir les réponses, qu'est-ce que l'on va faire ? Qu'est-ce que l'on va dire aux gens ? Il y a des gens qui sont en souffrance, des gens qui disent, nous avons des difficultés. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons, je dis « nous », si vous acceptez que je fasse partie de ceux, nous disons que malgré ce que l'on peut faire ou ce que l'on dit de faire, il y a des gens qui sont en difficulté. Et nous proposons de pouvoir les éclairer, de pouvoir accélérer les choses. Je ne suis pas fort dans les normés ou pas normés, je ne vais pas rentrer dans ça, mais tu nous dis que tu as rendez-vous en fin d'année avec l'Europe, ça c'est le problème de l'Europe. Nous, nous demandons, avant que tu présentes le document, pouvons-nous avoir un rendez-vous avec nous-mêmes, soit mensuel, soit trimestriel, soit semestriel? Mettons-nous notre propre rendez-vous. L'Europe c'est en fin d'année, mais nous-mêmes, arrêtons quelque chose pour nous. Il me semble que c'est ce que l'on veut demander parce qu'il y a des gens qui nous interpellent et qui sont en souffrance. Je ne serai pas plus long.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas de demande d'interventions ; Je donne la parole, pour conclure, au rapporteur. De toute façon, je suis sûr que sur d'autres fonds on va reprendre le même débat. Sur le FEADER, déjà, dis-nous ce que tu peux et on verra tout à l'heure sur le FEDER.

M. Miguel LAVENTURE

Président, je pense qu'effectivement, ce débat intervient en cours d'examen des différents fonds, mais on n'est pas dans un formalisme rigide, on va évoquer les sujets tels qu'ils se présentent. Le collègue DUVERGER qui vient de s'exprimer, il a dit à la fin de son intervention, donnons-nous rendez-vous avec nous-mêmes, tous les mois, tous les trimestres, et faisons le point. Je le remercie beaucoup d'expliciter ce qui est aujourd'hui la pratique à laquelle je me soumets. Je le remercie, puisque précisément c'est ça que nous faisons. Attendez laissez-moi finir. S'agissant des fonds européens, les documents que vous imaginez bien, il n'est pas en préparation pendant que nous parlons, qui va être présenté tout à l'heure, quand nous verrons les fonds, il donne la réponse. En revanche sur le débat budgétaire global, j'entends la proposition...

(Brouhaha)

M. Miguel LAVENTURE

...Qui consiste à dire que ce nous faisons sur les fonds européens, il nous faut aussi le faire sur le plan budgétaire. C'est ça la question, c'est ça la proposition. Je répète, nous allons voir avec le Président du Conseil Exécutif, puisque c'est lui qui est l'ordonnateur au singulier, comment nous organisons ça. Pour ce qui est des délais

de paiement, tout à l'heure, j'interrogeais pour savoir s'il y avait une information particulière; le responsable des finances n'est pas là, mais je pense qu'il n'y a pas d'impossibilité, ni conceptuellement une difficulté, à faire en sorte que sur la question des délais de paiement on puisse donner une information. Je crois que c'est ce que disait le collègue Daniel de son côté. L'échange d'informations n'a rien de compliqué, à partir du moment où on sait qu'on va devoir l'organiser, mais je répète, je ne sais pas s'il faut interrompe la présentation pour faire la présentation globale que nous avons dit tout à l'heure, ou est-ce que nous épuisons les rapports FEADER et puis une fois que nous avons simplement fait tous les rapports FEDER, nous ferons un récapitulatif d'ensemble ? Président, on est d'accord ? Les rapports FEDER commence avec le n°37. Cela tombe très bien.

M. Le Président Claude LISE

Excuse-moi, collègues, il faut que je recueille formellement le vote sur toute la série concernant le FEADER. Il y a eu des questions, il y a eu des réponses, mais on n'a pas voté.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité toute la série.

Donc là maintenant on va entamer une série qui va partir du 37 pour aller jusqu'au 43...

M. Yan MONPLAISIR

Ce sont les chiffres maintenant.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Yan MONPLAISIR

Le collègue exécutif a proposé de nous présenter les chiffres maintenant.

M. Le Président Claude LISE

J'avais cru comprendre que c'était après le FEDER comme cela il va vous présenter le tableau avec FEADER/FEDER parce que le tableau comporte le tout. Vous voulez le tableau tout de suite ? Collègue continuons puisqu'il faut voter quand même sur... Il nous présente du 37 au 43. C'est bien ça ? Parfait. C'est toute la série FEDER-FSE. Vas-y.

M. Miguel LAVENTURE

On va aller plus qu'au 43, on va aller au 47.

M. Le Président Claude LISE

Au 47 ? Ah bon j'ai mal compté alors.

37/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME

OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – « PROTECTION DE LA ROUTE NATIONALE 2 CONTRE LA HOULE AU CARBET – MQ0020262

Il s'agit d'une opération qui a été évoquée tout à l'heure par l'un des intervenants, je ne sais plus lequel, qui concerne la protection de la route nationale 2 contre la houle, c'est dans la commune du Carbet. L'opération que tout le monde à la Martinique sait la nécessité, parce que dès qu'il y a un mouvement de mer on a un problème de continuité de la circulation entre Saint-Pierre et la partie sud du littoral parce que la houle déferle sur la RN2 au niveau du Carbet. Une opération dont le coût éligible est de 3 860 000 €, le FEDER est sollicité pour 1 644 360 €, et le maître d'ouvrage c'est-à-dire leur la CTM intervient pour le complément de financement.

38/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2019-2023 REMUNEATIONS ET LOYERS – MQ0023056

En ce qui concerne l'assistance technique, une affaire dont nous avons l'habitude de la pratique ici, et qui concerne à la fois des aspects de rémunération et de loyers le cout éligible total est de 15 483 268,40 € le FEDER est sollicité pour 11 674 384,37 € avec le financement complémentaire apporté par la CTM pour 3 808 884,03 €.

39/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – « CAP PERFORMANCE 2018-2020 : MISE EN PLACE DE LA GPEEC AU SEIN DE LA CTM POUR RÉUSSIR LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE – MQ019642 »

Le dossier n° 39, il concerne une opération qui est en cours, en ce moment, et qui me semble-t-il, connait un grand succès auprès des intéressés c'est-à-dire les personnels notamment d'encadrement de la Collectivité, avec ce que l'on appelle la GPEC c'est-à-dire la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Le coût total éligible est de 1 206 571,74 €, le financement européen intervient pour 868 731,65 € et le complément émis par la CTM 337 840,09 €.

40/ SMHLM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – CONFORTEMENT PARASISMIQUE – RÉSIDENCE PLACE D'ARMES – MQ0020851

Il s'agit d'une opération de confortement parasismique à la demande de la SMHLM qui cible la résidence Place d'Armes à cet effet. Le cout éligible de l'opération est de 4 070 826,39 €; le FEDER intervient pour 1 M€. Il y a des contributions de l'Etat sous la forme de Fonds Barnier ou 1 228 500 € et au titre de la LBU pour 877 500 €; le maître d'ouvrage intervenant pour 964 826,39 €.

41/ SIMBI SA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – PROJET DE MODERNISATION DE L'UNITÉ INDUSTRIELLE DE SIMBI – MQ0021446 Le rapport n° 41 concerne une opération industrielle, c'est la modernisation de l'unité SIMBI avec un cout total éligible de 2 197 829 €, le FEDER est sollicité à hauteur de 329 675 €, la CTM en contrepartie pour 102 639 €; nous avons une contribution sous forme de défiscalisation de 556 758,80 € s'agissant d'une opération industrielle.

42/ NOUVELLE SOCIETE SAGIP MARTINIQUE SAS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 — CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE EN ALUMINIUM — MQ00110760 »

Le dossier n°42 là aussi nous sommes dans l'univers industriel avec la nouvelle société SAGIP Martinique qui réalise la construction d'un atelier de menuiserie aluminium pour un cout total éligible de 912 790 € le FEDER intervenant pour 248 568 € la CTM en contrepartie pour 36 504 €, là encore de la défiscalisation pour 205 838 € puisqu'il s'agit d'une opération industrielle, le bénéficiaire apportant le complément pour boucler le financement.

VILLE DE SAINT-PIERRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – « RENOVATION DE LA CATHÉDRALE DU MOUILLLAGE – PHASE 2/RESTAURATION DU FAUX TRANSEPT COMPRENANT LE VAISSEAU PRINCIPAL – MQ004347

Il y a maintenant une opération à maîtrise d'ouvrage communal de la Ville de Saint-Pierre qui concerne la rénovation de la cathédrale du Mouillage. C'est une étape supplémentaire puisque nous avons ici même déjà financé des phases antérieures ; le coût total éligible est de 1 061 085,56 €, le FEDER est sollicité pour 563 823,21 € la CTM est appelée en contrepartie pour 231 990,98 €, l'État intervient parce que c'est un monument classé pour 182 299,11 €, le maître d'ouvrage complète le plan de financement.

44/ VILLE DU ROBERT – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – POUR LA CONSTRUCTION DES BARRAGES EN MER CONTRE L'INVASION DES ALGUES SARGASSES – MQ0023161

Nous avons maintenant une opération dont chacun a entendu parler qui est le premier projet de cette nature, financé au titre du FEDER sous forme de construction du barrage en mer pour protéger le littoral de l'invasion des algues sargasses. C'est la Ville du Robert qui porte ce projet pour un montant éligible de 1 219 482,35 €, le FEDER est sollicité pour 1 036 560 €, il y a une intervention de l'État pour 134 774,12 €, le bénéficiaire apporte le complément du plan de financement.

45/ SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA MARTINIQUE (SMEM) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 — « PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT — PHASE 1 » - MQ0022161

Ensuite une opération assez emblématique qui est présentée par le Syndicat Mixte de l'Electricité de Martinique, le SMEM, et qui vise à mettre en œuvre un programme d'éclairage public performant dans une première phase. Cette opération concerne 23 communes sur les 34 que compte la Martinique, elle est vraiment remarquable. Le coût total éligible est de 27 500 000 €, le FEDER est sollicité pour 12 500 000 et il y a une contribution de l'EDF pour 7 500 000 € et le complément est apporté par le SMEM. Précisons bien que le SMEM intervient en tant qu'organisme fédérateur support pour le compte des communes et au titre de sa contribution personnelle ; la globalisation entre les mains du SMEM permettant d'une part d'avoir une coordination de l'ensemble des opérations, et deuxièmement pour l'ensemble des communes qui n'auraient peut-être pas été aussi confortable pour cette opération de s'appuyer sur toute la logistique SMEM et d'avoir un dialogue organisé avec l'organisme prêteur puisque les collectivités communales n'ont pas nécessairement la ressource immédiatement disponible d'avoir des contextes de mise en œuvre qui sont facilitées..

46/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME -

Rapport n° 46 qui est porté par une structure que nous connaissons bien qui est l'URASS, l'Union Régionale des Associations du Secteur Sanitaire et Social avec en particulier son activité au titre de l'Institut de Formation aux Métiers Educatifs Sanitaires et Sociaux plus connus sous le nom de l'IFMESS avec un programme d'activités qui est de 1 567 357,87 € au titre du le montant éligible, l'Europe Fonds Social Européen est, sollicité pour 265 439,87 € la CTM intervient pour 1 301 918 €.

47/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – CACEM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME -

Une opération portée par la CACEM, qui est un premier volet d'un programme qui concerne le prix de la CACEM. Le volet qui est présenté là c'est celui qui concerne l'animation, la coordination et la communication. Le volet de mise en œuvre est prévu pour être proposé à l'occasion de la prochaine plénière au mois d'octobre puisqu'il y avait quelques éléments qui méritaient d'être ajustés. Le coût total pour ce volet est de 1 242 039,09 €, le fonds social européen version inclusion est sollicité pour 1 006 052,09€, la CTM intervenant pour 62 102€, et le maître d'ouvrage assure le complément de financement.

Voilà Monsieur le Président les opérations qui portent sur le programme FEDER-FSE à l'exception de la dernière qui est, je le rappelle, au titre du FSE inclusion.

M. Le Président Claude LISE

Mes chers collègues, je vais interroger d'abord les deux commissions qui sont compétentes sur toute la série c'est-à-dire la commission des Affaires européennes et la Commission des Finances. La commission des Affaires européennes sur l'ensemble.

Mme Marie-Line LESDEMA

Président, cela me gêne de donner un avis d'ensemble puisque on a du FEDER FSE pur. Nous avons donné un avis favorable et on a quelques observations qu'on fera au moment du débat si débat il y a. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La Commission des Finances a donné un avis favorable sur tous ces dossiers. Elle a observé qu'il y a un certain nombre d'opérations, comme l'a dit le Conseiller, qui sont emblématiques. Je pense en particulier au dossier concernant le barrage pour les algues sargasses qui est une première opération dans ce domaine.

M. Le Président Claude LISE

Un certain nombre de commissions ont eu à voir des questions particulières. Il y a la commission BTP pour plusieurs dossiers.

M. Georges CLEON

L'avis est favorable pour les rapports 37, 40 et 43.

M. Le Président Claude LISE

La commission Logement a un avis sur certaines questions également.

Mme Christiane BAURAS

Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

La commission Développement durable également sur certaines questions.

Mme Marie-Line LESDEMA

Le Président étant à l'extérieur, il m'a demandé en ma qualité de Vice-présidente de voir. Sur les n° 35, 40, 44 et 45 ainsi que le dossier 56 mais ce sont des avis favorables. Cependant, sur chaque avis il y a une observation. Il dit bien que la commission n'a pas pu se réunir, mais en tant que Président de la commission, il trouve que sur la demande d'attribution d'aide européenne, le dossier 42, c'est une bonne chose ; cela permet de diminuer la vulnérabilité du territoire. Par contre sur le dossier 45, il y a des observations plus poussées parce qu'il dit une réponse à l'urgence énergétique dans le but de diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés, les bâtiments publics et la rénovation dans le bâti public. Le SMEM, Syndicat Mixte regroupant les 34 communes de la Martinique et maintenant la CTM, est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité à la Martinique. Le SMEM qui exerce en lieu et place des communes membres toutes les 34, et normalement de la CTM, il était à déplorer que le SMEM est responsable à la demande pressante du Préfet... J'essaie de retenir ce qui est le plus important. Il dit par contre nous regrettons amèrement pour une fois que la Martinique a pu fédérer toutes les 34 communes et la CTM dans un même organisme public pour l'électricité que certaines communes se désistent et par la même trouvent ce qui pourrait être un bel exemple de mutualisation totale de nos Collectivités; par exemple la difficulté que nous avons à réunir les acteurs de l'eau. Pire encore dans ce programme où l'on voit des communes qui verraient leur éclairage public défectueux depuis plusieurs décennies, totalement rénové avant la fin de l'année 2019 sans aucun débours pour le jeu de l'économie de consommation ont opté pour un choix différent et ont fait voter le conseil municipal pour un crédit de plus de 2 millions en endettant leur ville sur plus de 15 ans pour une programmation et une réalisation aux calendres grecs sans garantie. En résumé, il dit que c'est dommage que toutes les 34 communes ne soient pas adhérentes, enfin ne suivent pas le programme du SMEM. Comme on dit chaque Collectivité est libre de son choix. J'ai promis au Président de cette commission de faire remonter ses observations. Chose faite.

M. Le Président Claude LISE

La commission Développement économique a un avis sur certaines questions ? Non ? En même temps que Finance. D'accord. Politique de la mer a un avis quand même sur la question 44 concernant les sargasses.

M. Raphael MARTINE

Oui, Président j'interviens au nom de cette commission. La commission réunie en sa séance du 23 septembre dernier a donné un avis favorable quant à la construction des barrages en mer initiée par la commune du Robert, étant précisé, posé la question : que deviendraient ces algues une fois recueillies et aussi que deviendraient ces barrages si les sargasses venaient à disparaitre ?

M. Le Président Claude LISE

La commission des Affaires sociales et la commission Insertion ont certainement un avis concernant le dossier 46 qui concerne l'URASS.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous Président, en tous les cas pour la commission Action sociale c'est un avis favorable parce que cela participe à accompagner l'institution qui intervient dans le champ d'intervention des personnes en situation de handicap et les publics les plus fragiles. Pour nous c'est un avis favorable que de leur donner des financements pour mener leur programme d'action.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, vous avez la parole maintenant vous avez entendu les commissions. Qui veut intervenir sur un dossier ? Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Président, je voudrais intervenir sur le dossier n° 43 ayant trait à la rénovation de la cathédrale de Saint-Pierre. Bien évidemment je veux appuyer très fortement l'accord de fait de cette aide supplémentaire donnée à la ville de Saint-Pierre pour la deuxième phase de la rénovation de la cathédrale. Comme vous savez, cette deuxième phase fait suite à la première phase que nous avons initiée, il y a plus de six ans, mais qui malheureusement a connu des retards très considérables en matière d'exécution. J'espère que cette deuxième phase puisse trouver un écho plus favorable dans l'exécution dans le temps pour éviter ces retards et permettre bien évidemment que nous puissions, en tout cas, que cette réhabilitation, cette rénovation puisse être menée à bien dans les délais. Il va sans dire que cette rénovation est très importante pour notre communauté martiniquaise dans la mesure, comme vous le savez, où nous avons affaire à un édifice qui est classé à l'inventaire des monuments historiques et qui a beaucoup d'importance à nos yeux en termes de défense du patrimoine à la fois culturel et historique.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y a pas d'autre demande, on passe au vote. Il me semble, collègue LESDEMA, tu avais évoqué ton désir de faire part de certaines observations sur certains dossiers.

Mme Marie-Line LESDEMA

Que j'avais déjà demandé en amont au Conseiller exécutif et il va me répondre lors du PowerPoint.

M. Le Président Claude LISE

Je passe la parole au Conseiller exécutif qui va répondre, ensuite on passera au vote, et après le vote il va nous présenter le tableau sur l'ensemble des fonds.

M. Miguel LAVENTURE

Président, ce que je propose, comme nous aurons justement ce débat sur le tableau, et que sur chacun des rapports, je pense que les collègues ont exprimé des points de vue qui étaient des recommandations essentiellement, on les a enregistrées et on y veillera au moment de l'exécution des projets.

M. le Président Claude LISE

Je mets aux voix sur les dossiers FEDER FSE.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Toute la série est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Il est 21h15. Il y a deux solutions, ou je suspends maintenant et demain matin on commence frais et dispo, mais à condition que vous arriviez entre 09h00 et 09h30 au plus tard et à ce moment-là je pense qu'on peut avoir un débat intéressant sur l'ensemble des fonds ou vous voulez qu'on finisse ce soir sur les fonds. Moi, je suis à votre disposition.

M. Yan MONPLAISIR

Président, j'ai une proposition à faire, c'est que, étant donné qu'il s'agit d'éléments chiffrés, qu'il nous soit transmis comme l'a proposé le collègue LORDINOT et comme cela nous arrivons avec une parfaite connaissance des chiffres et ce sera plus facile d'en discuter.

M. le Président Claude LISE

Cela me paraît judicieux. S'il n'y a pas d'opposition là-dessus on fait comme cela. Tu peux fournir...

M. Miguel LAVENTURE

Ce que je propose, puisque le document existe là, il aurait dû être projeté, que les services sans délai assurent la transmission aux différents collègues et ils seront ainsi dépositaires de la matière.

M. Fred LORDINOT

Je reçois régulièrement dans les avis de mise à disposition des dossiers sur le site de web délib, qu'on le mette sur web délib...

M. Le Président Claude LISE

C'est bien ça, c'est en cours.

M. Fred LORDINOT

Ou une transmission directe au mail de chacun, mais il ne faudrait pas que le mail, pendant la nuit, passe par le canal de la Dominique et qu'il n'arrive pas...

M. Le Président Claude LISE

Collègues, soyez positifs. Les services me font savoir que ce sera envoyé par messagerie ce soir...

M. Fred LORDINOT

Dans la foulée de la plénière.

M. Le Président Claude LISE

Je vais donc suspendre, vous voyez comme cela on termine à 21h17. Je vous demande instamment de venir demain, normalement je devrais dire 9h, je vous dis, venez au moins, dernier délai pour 9h30. Si vous venez au plus tard pour 9h30, mais il faut que j'aie le quorum pour démarrer à ... Attendez chaque fois que je dis 9h le lendemain, on commence à 11h00. Moi je veux bien 9h, en tout cas ce que veut dire c'est que si on commence au plus tard à 09h30 nous avons une chance de terminer...

Séance suspendue à 21h18.

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

Séance reprise à 10h30

M. Le Président Claude LISE

La séance est reprise. Je vais appeler le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE. Comme vous le savez, il devait, hier soir, mais il était trop tard, nous présenter le tableau avec l'ensemble des fonds et la situation au 26 septembre, la situation sur le plan de la programmation, mais aussi de la consommation de ces fonds. Alors, je pense que vous avez tous reçu le tableau par mail, le tableau qui va être projeté, là maintenant. Donc, j'espère que tous les collègues ont eu le temps déjà de prendre connaissance des chiffres qui sont là pour pouvoir poser les questions qu'ils souhaitent poser. Et de toute façon, Le Conseiller exécutif va nous représenter ce tableau-là, et après son exposé, et cette projection, je vous donnerai la parole sur l'ensemble du dispositif fond européens. Donc, collègue LAVENTURE, tu as la parole.

M. Miguel LAVENTURE

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons regarder ensemble ce document qui a été transmis hier dans les minutes qui ont suivi la suspension de séance d'hier soir, et qui reprend par conséquent les éléments qui sont attendus, et j'espère feront écho aux observations, et attentes et souhaits des collègues. Alors on va le dérouler très simplement, donc ça c'est la page de garde. Donc l'Europe s'engage en Martinique on va parler des fonds européens. Il s'agit évidemment d'une dynamique qui est en route pour le développement de la Martinique, et nous regardons d'abord les masses financières avec 800 millions d'euros de crédits qui sont attribués pour la période, en vue de réaliser des investissements pour 1.5 millions. Ces 800 millions d'euros se décomposent suivant les fonds de la manière suivante. Donc pour le FEDER 445 101 522 €, le FSE 77 119 579 €. Dans le FSE il faut comprendre qu'il y a une dotation spécifique pour IEJ Initiative emploi jeune de 3 781101 €, troisième fonds FEADER pour 130 200 000 €, le FEAMP hors les opérations pour les surcoûts, il est de 10 914 099 €, et puis le FSA/Etat dans sa globalité fait 139 100 000 €, c'est la dotation qui est destinée à la Martinique. Mais comme cela est implicite dans l'intitulé, c'est l'État qui en a la responsabilité pour ce montant-là, étant convenu, nous le savons bien puisque on l'opère depuis déjà 3 ans et demi, qu'il y a au sein de cette globalité une subvention globale qui a été conventionnée par la CTM pour un montant de 62 350 000 €. Donc il n'y a que cette partie sur laquelle la CTM a la main, si je puis dire, étant en relation pour la mise en œuvre auprès de l'État qui est autorité de gestion officielle ; soit un total, par conséquent, d'environ 800 millions d'euros, nous reprenons le chiffre que nous avons déjà mémorisé. Maintenant on va regarder les fonds successivement. Alors on a une présentation d'abord du PO/FEDER/ FSE, donc à la date d'aujourd'hui, avec une présentation de ce qui est la maquette d'origine, et puis de ce à quoi nous parvenons maintenant. Donc on va essayer de le regarder sans entrer dans trop de détails, mais en donnant quand même les chiffres significatifs que vous avez là. L'objectif est de réaliser sur la période des projets pour un coût total de 1 120 000 000, avec des financements sur le PO/FEDER/FSE, de 522 000 000 au total, avec une contribution CTM de187 000 000; les autres publics, autres ressources publiques pour 237 000 000, et une contribution des maîtres d'ouvrages pour 174 000 000. J'insiste bien sur la notion de « maître d'ouvrage » parce que j'ai vu un document où c'était marqué autre chose. Il s'agit bien de la contribution des maîtres-d'ouvrages, c'est-à-dire ceux qui sont les porteurs des différents projets. Au moment où nous parlons la photographie est la suivante. Donc la programmation en termes de coût total de projet concerne 829 000 000 d'opérations ; le FEDER/FSE a été programmé pour 304 000 000 sur les différentes opérations. La contrepartie CTM, l'accompagnement CTM est de 124 000 000 ; les autres ressources publiques sont de 185 000 000 ; et la contribution des maîtres d'ouvrages qui permet donc à chacun d'apporter les financements qui relèvent de son initiative sont de 215 000 000. Je veux tout de suite faire un commentaire puisque nous avons un lien facile à faire avec ce que nous, nous avons vu hier. Dans les maîtres d'ouvrage nous avons tous les types d'intervenants possible, donc nous avons des maîtres d'ouvrages qui sont des maîtres d'ouvrages publics, y compris la CTM, j'y reviendrai dans un moment; des maîtres d'ouvrages publics comme par exemple certaines communes. Nous avons vu des opérations qui sont menées par des communes on a pris l'exemple hier, il y a eu par exemple la cathédrale de Saint-Pierre qui est une opération à maîtrise d'ouvrage commune. Nous avons des maîtrises d'ouvrages qui sont des groupements de communes, notamment les EPCI. Nous avons vu en particulier une opération de la CACEM. Nous avons des opérations avec des maîtrises d'ouvrages communes, mais je dirais, avec des formats différents. C'est le cas du SMEM que nous avons vu hier, qui est un syndicat mixte composé de communes plus la CTM. Nous avons également des associations qui interviennent, notamment, au titre des financements pour le FSE. Et puis, nous avons, bien entendu, des acteurs privés, des opérateurs comme nous avons pu en faire le constat hier pour un certain nombre d'opérations qui sont portées par des acteurs économiques. Et c'est l'ensemble de ces maîtres d'ouvrages, dont nous voyons ici apparaître la contribution. Et dans ces maîtres d'ouvrages, je répète, il y a la CTM. Par conséquent la CTM apparaît explicitement comme un financeur quand elle n'est pas maître d'ouvrage pour 187 millions, mais il y a également la CTM qui apparaît implicitement dans les maîtres d'ouvrages quand elle est le porteur de projet. Donc je le dis bien pour que nous voyions bien la signification des chiffres, même s'ils ont une présentation globalisée. Ça c'était pour la programmation. Alors, la situation en termes d'exécution, c'est l'objet de la page qui suit. Cela fait écho à nos conversations, à nos discussions d'hier. Il a été prévu d'avoir, je dirais, la possibilité de tenir l'objectif qui est fixé par l'Union Européenne, qui est une obligation et sur laquelle, par conséquent, nous n'avons pas d'autres marge que d'en assurer l'exécution pleine et minutieuse. Il s'agit d'avoir, de manière démontrée, c'est-à-dire par des factures certifiées, réalisées pour 300 millions de dépenses, d'opérations globalement au 31 décembre 2019. Ces 300 millions devraient se traduire en plusieurs contributions, évidemment correspondant, sans revenir à la slide précédente, mais on l'a en mémoire, correspondant aux différentes opérations, aux différentes pardon contributions qui permettent d'arriver à ce montant-là, en particulier la contribution de l'Union Européenne. Elle a été définie, calculée, pour représenter 140 millions d'euros. Et c'est donc ce montant-là, dont la CTM en tant qu'autorité de gestion a le devoir, l'obligation d'assurer la justification, en termes de dépenses payées, et certifiées avant le 31 décembre 2019. Le point aujourd'hui, c'est ce qu'on disait hier, on sait où est-ce qu'on va, mais on fait un point. On a convenu de le faire de manière mensuelle, de manière encore plus précise que ce que nous faisons habituellement. A la date d'aujourd'hui, nous avons 253 millions de dépenses qui ont été certifiées, qui représentent 13 millions de plus que ce que nous avons eu en mai 2019. Nous donnons ce chiffre par rapport à mai 2019, parce que nous n'avons pas donné la présentation au mois de juillet, et par conséquent, cela permet de savoir l'écart depuis la dernière fois où nous en avons parlé entre nous. Donc il reste maintenant à certifier pour le 31 décembre, 47 millions de dépenses payées, qui doivent être remontées par les porteurs de projets. Alors, élément d'appréciation sur ces 47 millions que nous devons tenir. Au moment où nous parlons les services de la DFE ont en possession 36 millions sur les 47, dont ils ont obtenu qu'ils leur soient remonté et sur lesquels ils opèrent actuellement les opérations de certification, certification de service fait. Ça c'est la responsabilité de l'autorité de gestion. Je rappelle que cette certification de service fait, doit être complétée par une certification financière qui doit être assurée par la DRFIP, laquelle n'intervient qu'une fois qu'elle a le paquet qui lui a été livré par l'autorité de gestion. Le directeur de la DFE est là, il pourra vous donner des précisions si vous le souhaitez. L'objectif c'est de faire en sorte que nous puissions transférer à la DRFIP pour qu'elle exerce son contrôle financier, si possible la totalité des 36 millions, en tout cas le maximum. Une fois que tout cela aura été vérifié, pointé, et considéré comme satisfaisant, par rapport à l'objectif encore une fois des 47 millions. Alors bien entendu, il y a un delta entre les deux. Eh bien ce delta aujourd'hui, nous essayons de le réaliser. Nous sommes à 3 mois de l'échéance, et on est dans la transparence complète, que j'expliquais hier, puisque le rendez-vous c'est le 31 décembre; le delta nous essayons de le combler à partir des prévisions que nous avons, puisque les pointages que nous faisons avec les opérateurs qui sont bénéficiaires, nous conduit, de manière assez continue, des fois on ne donne pas une convention et puis on signe et puis on fait le point quand ils veulent bien. Non. C'est ce qu'on appelle des dialogues de gestion qui se font de manière assez régulière. Et au moment où nous parlons, nous évaluons, mais tant que nous n'avons pas les documents certifiés, nous sommes prudents, nous évaluons à 30 millions, la probabilité de dépenses justifiées, certifiables qui pourraient nous être remontées de manière que la certification ayant été faite par la DFE, nous soyons en capacité de pouvoir la transmettre à la DRFIP pour qu'elle fasse la certification financière. Donc je veux bien dire ces chiffres-là. Donc, 47 millions c'est l'objectif qu'il nous reste à atteindre impérativement. Sur les 47 nous en avons 36 chez nous, dont nous pensons que dans les jours, semaines qui viennent, nous pourrons les envoyer, croisons les doigts, en totalité, c'est-à-dire avec une vérification de certitude, de complétude, et puis nous faisons tout pour que les 30 millions qui sont été repérés et identifiés, puissent nous parvenir assez tôt pour que nous soyons avec le confort nécessaire, en termes de montant, et en termes de calendrier par rapport aux objectifs, voilà. En ce qui concerne la suite de la dynamique du PO/FEDER/FSE, je veux attirer l'attention sur le fait que c'est un PO évidemment, nous le savons tous, qui a été prévu sur la période 2014-2020, les négociations ont eu lieu essentiellement en 2013 et une partie en 2014 puisqu'en fait le programme a été notifié en novembre 2014, et par conséquent, il nous est apparu qu'il y avait un certain nombre d'éléments qui dans l'intervalle était susceptible de pouvoir faire l'objet d'une intégration dans le Le programme n'est pas un programme que nous pouvons programme. modifier. C'est un programme qui est notifié, comme je le disais tout à l'heure, par l'Union Européenne. En particulier la problématique sargasses, elle a fait l'objet d'un examen par nos services, et il est apparu qu'il n'y avait aucune rubrique dans l'état où le PO/FEDER/FSE a été arrêté, où on pouvait imputer des opérations sargasses. Compte tenu de l'acuité du sujet, donc les choses ont été réfléchies, elles ont été discutées avec les responsables de l'Union Européenne, et par conséquent, après un certain nombre d'aller-retours qui ont été assez longs, je dois dire, environ 8 mois, il a été possible d'obtenir de l'Union Européenne que la problématique sargasse plus être prise en considération en juillet 2019 d'où les éléments premiers qui ont été présentés hier, et qui concernent le dispositif de barrage flottant proposé par la ville du Robert, et les dispositifs sur lesquels nous travaillons avec deux EPCI, c'est-à-dire Cap Nord et Espace Sud, en vue d'une présentation, que j'espère qui interviendra dès la fin du mois d'octobre. Cela veut dire que pour le moment nous sommes dans un dialogue, dans un échange, dans un aller-retour avec ces deux EPCI; puisque je répète, il nous faut faire en sorte que les choses soient bien bordées eh bien positionnées. A priori on espère tenir cet objectif de fin octobre, j'espère que rien ne va le contrarier, pour que nous puissions avoir des opérations concernant les sargasses. Jusqu'à présent nous parlons uniquement d'investissement. C'est-à-dire qu'aussi bien s'agissant des barrages flottant que des projets, on va dire, de mutualisation qui sont conduits par les EPCI, Cap Nord et Espace Sud, avec l'acquisition de matériel pour collecter, recueillir, enlever transporter, stocker, et traiter les sargasses. Reste aujourd'hui un sujet concernant la problématique du fonctionnement. Alors, aujourd'hui on est en train d'y réfléchir, on a quelques éléments de réponse, et j'espère que là aussi, nous pourrons avoir de la réponse sur cette matière, pour que nous puissions vous proposer les choses. Deuxième illustration de l'ajustement, donc on va dire la mise en œuvre dynamique du programme. L'ajustement de ce qui avait été prévu. La question de l'éclairage public ne figurait pas dans le périmètre du PO. A la demande d'un certain nombre de communes et du SMEM de manière globale, la problématique de l'éclairage public a été discutée avec l'ensemble des acteurs y compris EDF, et cela a conduit à l'opération dont nous avons décidé la programmation hier, avec 23 communes qui sont déjà concernées sur les 34 que compte la Martinique, et qui doivent permettre par conséquent, dans les prochains mois, je dirais, de modifier assez fondamentalement le dispositif d'éclairage public qui est mis en œuvre actuellement. Je rappelle qu'il y a 3 vertus à ce dispositif. Le premier c'est de pouvoir disposer de ce qu'on appelle de l'éclairage performant, certains disent éclairage intelligent, c'est-àdire qu'il ne s'agit pas simplement d'avoir des ampoules qui éclairent fort tout le temps, mais qu'on puisse à la fois orienter l'intensité, la direction et peut-être même les éléments, on va dire de portage de l'éclairage. Deuxièmement il s'agit d'obtenir une diminution de la facture d'électricité qui est payée par les communes. Et puis troisièmement, il s'agit d'être dans une pratique d'économie d'énergie qui est, comme vous le savez, une orientation fondamentale de notre politique de transition énergétique. Maintenant je vous propose qu'on jette un œil sur ce qui concerne le FEADER. Nous avons là une présentation qui nous permet de voir à la fois ce qui avait été prévu et là où nous en sommes. Donc globalement pour le FEADER le montant qui est prévu est de 154 millions en termes de dépenses générales, avec 130 millions de contribution financière du FEADER et des autres financements publics pour 24 millions incluant la contrepartie CTM. Au moment où nous parlons nous sommes à une programmation de 90 millions et le FEADER global en termes d'opérations, le FEADER est programmé pour 76 millions, la CTM met sa contribution au moment où nous parlons à hauteur de 14 millions. Alors les opérations FEADER, je veux rappeler qu'elles sont de plusieurs ordres. Nous les voyons, pour un certain nombre, en plénière. Je redis que ce qui est soumis à la plénière ce sont les opérations dont l'Assemblée a décidé qu'elles étaient sélectionnées en fonction de leur montant. Ce sont des opérations pour lesquelles le coût total dépasse 150 000 €. Et par conséquent, les opérations de moindre montant sont, comme décidé par l'Assemblée, examinées en Conseil exécutif. Alors je précise que ces opérations FEADER sont multiples. Il y a un nombre important de mesures qui sont mises en œuvre dans le cadre du FEADER ; elles ont été très laborieusement ouvertes, parce que FEADER est un fond pour lequel la CTM est autorité de gestion ; mais en fait elle n'a pas la totalité des opérations en sa main. Premièrement l'examen des dossiers FEADER s'organise avec un dispositif informatique qui est un dispositif informatique imposé; c'est le dispositif Osiris, et qui a été mis en œuvre au niveau national sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture. Cela vaut pour la totalité des régions de France, donc ce n'est pas une singularité martiniquaise. Deuxièmement les opérations FEADER font l'objet d'une instruction pour l'essentiel, il y a quelques exceptions mais, pour l'essentiel les opérations FEADER, les projets FEADER, sont instruits par la DAF, et par conséquent, c'est elle qui fournit à la CTM les conclusions, les rapports d'instruction. Et puis troisièmement, le paiement des crédits FEADER ne s'effectue pas à travers la DRFIP. J'ai beaucoup parlé de la DRFIP concernant le FEDER/FSE, parce que c'est lui qui est le comptable public qui opère. Alors que pour le FEADER, le paiement intervient à travers l'ASP, l'Agence de Service et de Paiement, qui là-aussi a été désignée au niveau national, je répète, que cela vaut pour toutes les régions de France, pour, je dirais, assurer les paiements FEADER. Donc voilà un petit peu la particularité du FEADER en termes de mise en œuvre par rapport au FEDER/FSE que nous venons de voir. Faisons là-aussi, comme pour le FEDER, le point de l'étape à laquelle nous nous trouvons. L'objectif c'est qu'au 31 décembre 2019 nous puissions avoir justifié au moins 37 millions de FEADER payés. Au moment où nous parlons, il y en a 29,2 qui ont été justifiés, et par conséquent, il reste à justifier le delta, la différence c'est-à-dire 7 800 000 €. Au moment où nous parlons, là aussi, sans donner de chiffres très précis, on va dire qu'il y a à peu près la moitié de ce qu'il reste à justifier qui est actuellement entre nos mains en liaison avec la DAF, et qui par conséquent, nous permet de considérer que bon, sauf souci particulier, le chemin qui reste à parcourir devrait être franchi dans les délais qui nous sont encore disponibles; et tout ceci, bien entendu, contribue à faire en sorte que nous puissions être aux bons rendez-vous qui nous sont fixés. Maintenant en ce qui concerne la dynamique de mise en œuvre du PDRM, du FEADER. Donc je voudrais comme pour le FEDER, dire que nous avons souhaité, à la lumière de ce qui a été observé pendant ces 3 ans et demi de programmation, réajuster les points sur lesquels nous considérons qu'il y a des ajustements à faire. Alors une révision a été proposée là-aussi à l'Union européenne. Je répète encore une fois que sur ces matières nous n'avons pas la main, nous devons fonctionner sous la forme de proposition, et c'est l'Union européenne qui décide. Donc tout ceci sur la base de concertation avec la profession agricole, et puis, bien entendu, l'ASP. Et les objectifs que nous avons retenus sont présentés en termes d'investissement toujours la préoccupation des plantations replantations qu'il s'agisse de canne, de banane, de verger, de diversification d'une manière plus générale. Un accent également est mis sur la question de l'agriculture biologique, pas très présente pour ne pas dire absente du programme initial. Mais nous avons considéré que c'était une option un peu émergente, en tout cas, qu'il faut recommander; et c'est la raison pour laquelle nous avons accentué la prise en compte de l'agriculture biologique. Bien entendu, nous entendons la préoccupation globale environnementale sur la question de la gestion de la ressource en eau, donc là aussi on a mis un accent. Et puis, on a décidé de mettre en place un renforcement de l'accompagnement à installation des jeunes agriculteurs, en impliquant l'ensemble des partenaires concernés, en particulier, bien entendu des partenaires représentant les professions agricoles. Donc voilà pour le FEADER. Maintenant en ce qui concerne le FSE/Etat. Donc je rappelle que ce FSE/Etat, il est sous l'autorité de gestion du préfet, et que nous avons notre intervention qui s'inscrit dans le cadre de la subvention globale qui est prévue par le programme et qui s'est traduit par un conventionnement qu'on a décidé ici. La photographie est la suivante, donc avec un coût total de projets de 81 millions. 67 sont programmés à ce jour, le FSE sur ce montant total est de 62 millions dont 38 sont programmés à ce jour. Tout ceci correspond à 43 opérations dans nous souhaitons qu'elles puissent aboutir rapidement, et satisfaire intégralement les objectifs que nous avons retenus pour pouvoir, je dirais, être là aussi au rendez-vous que nous devons tenir. Un mot concernant le FEAMP. C'est la singularité que vous savez qui caractérise ce fonds. C'est le seul pour lequel il n'y a pas d'autorité de gestion sur le territoire, parce que le FEAMP a comme autorité de gestion, non seulement l'Etat mais l'Etat au niveau central, puisque c'est le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture qui est en charge de cette responsabilité. Il y a des mesures régionalisées. Et vous avez donc pour ces éléments-là, la situation à la date d'aujourd'hui. Il y a un coût total de projet qui est prévu pour 20 millions dont à peu près la moitié, c'est-à-dire 10,9 de f FEAMP. Au moment où nous parlons, la programmation est de 5 millions, au total dont 3 de FEAMP. Je veux juste attirer l'attention des collègues sur le fait qu'à l'ordre du jour de la plénière d'aujourd'hui, il y a une modification du programme global concernant une opération à éligibilité FEAMP, c'est l'APIT de Schœlcher, et qui, par conséquent, normalement devrait faire l'objet d'une programmation dans la foulée si tout va bien. Donc concernant le Plan de Compensation des Surcoûts le PCS, donc, on vous a donné un certain nombre d'informations, mais c'est un sujet que nous connaissons bien, y compris dans ses difficultés. Voilà les chiffres de la photographie d'aujourd'hui, avec les dossiers programmés. 485 000 €. Les demandes de paiements 392 000 €, les paiements effectifs pour 356 000 €. Je rappelle que le souci concernant cet aspect est à un double niveau, d'une part sur le plan des procédures, puisque nous en sommes encore à des exigences qui sont mises, je dirais, pour l'exécution de cette opération par les autorités européennes et nationales qui conduisent à ce que les marinspêcheurs puissent satisfaire à un certain nombre d'obligations qui ne sont pas nécessairement immédiatement effectuées Et puis deuxièmement, on va dire un peu les itinéraires administratifs, qui ne sont pas nécessairement les plus simples et les plus les légers. Alors voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, le document qui récapitule un peu une synthèse des choses. C'est un document que normalement on aurait dû avoir présenté hier, qui s'inscrivait, très naturellement dans les dynamiques que nous organisons chaque fois que nous le pouvons. Mais je pense que chacun aura été très intéressé par ces informations, qui clairement permettent de mieux partager l'information sur la situation des fonds européens.

M. Le Président Claude LISE

Bien, mes chers collègues vous avez la parole. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Apparemment, le sujet ne suscite pas grand enthousiasme, et pourtant, il est fondamental pour l'activité et la vie économique du pays. Je suis un peu déçu que le Président du Conseil exécutif ne soit pas là, pour un moment qui doit être un moment fondamental; que le directeur adjoint général chargé des finances ne soit pas là non plus. Mais enfin, on va tenter d'y voir clair. Je dis bien tenter parce qu'au détour de son intervention, quand il a parlé du FEADER, le collègue Conseiller exécutif nous a dit « sans donner des chiffres précis ». Cela donc signifie « compte tenu des chiffres imprécis en votre possession ». Donc je suis un peu surpris parce que ce n'est pas le type de présentation qu'on devrait avoir à ce stade d'exécution des programmes. Il reste 1 an officiellement sur la durée du programme 2014-2020. On devrait avoir des documents concernant les paiements, l'exécution. Il faut trouver une amorce de réponse à la page 18, à la fin. Sur le fond européen pour, notamment, les aménagements maritimes, les affaires maritimes et la pêche, où vous donnez quelques chiffres clés pertinents, qui montrent combien aujourd'hui vous avez des difficultés à atteindre les objectifs ; et cela me désole. 76 dossiers programmés, je commence par la fin, pour un coût total de 485 000 €, 59 demandes de paiement pour un total de 392 000 €, et 52 dossiers payés pour un total de 356 000 €. Voilà ce que vous devriez nous donner pour chacun des fonds, très clairement, avec les sous détails. Mais votre difficulté, je la comprends. Vous avez refusé deux propositions. La première c'est le groupement d'intérêt public ; vous n'en vouliez pas, ok, on veut gérer nous-mêmes, on ne veut pas de l'État. La deuxième proposition, formulée par moi-même ici dans cette assemblée, c'est un budget annexe. Vous n'en vouliez pas non plus. Donc les crédits des fonds européens sont noyés dans le budget général, et vous avez du mal à vous en sortir; et naturellement à nous donner une situation analytique sur les différents fonds. Parce que la question c'est de savoir combien d'argent vous avez payé au jour d'aujourd'hui. Combien on a payé ? Cela a représenté combien de mandatement ? C'est cela la question pertinente. Mais vous ne nous apportez pas de réponse au-delà de quelques informations vagues et générales. Puisque vous me dites tout à l'heure, l'objectif 300 millions, au 26 septembre on a 253 millions de dépenses qui sont certifiées. Combien de ces dépenses ont-elles été payées ? C'est cela la question. Et vous me dites qu'il reste 47 millions de dépenses payées. Non, non, non. Il faut qu'on parle bien là. Soit on parle des dépenses certifiées, soit on parle des dépenses payées. En page 7 vous pouvez afficher la présentation.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Tu auras l'occasion de me répondre, tu auras l'occasion de me répondre. Surtout ne m'interromps pas. Parce que là je suis en train de faire des propositions. J'espère que le collègue MONPLAISIR qui connait un peu, qui est Président de la Commission Développement Economique, je suis membre, membre de la commission des Finances. Et très cher Président de la commission des Finances, ces tableaux ne sont pas satisfaisants pour l'analyse. Je ne critique personne. Je vous dis que là vous êtes dans une difficulté sérieuse pour l'exécution et pour le paiement. Et que vous ne

pouvez pas me mettre dans un même document, à la fois des documents concernant des dépenses qui sont certifiées, et après me dire 47 millions de dépenses payées, remontées qu'on doit certifier. Ce n'est pas possible. Il faut qu'elles soient certifiées avant qu'on les paie. Il faut comprendre le document peut-être qu'il a été...bon finalement il fallait faire quelque chose, on nous dit faites-le. Mais, la difficulté que vous avez là, je le répète elle est d'ordre budgétaire. Vous devrez aujourd'hui, faire un emprunt budgétaire, et je vous invite à le faire le plus rapidement possible, dès lundi. Oui dès lundi. À contractualiser avec les membres pour débloquer successivement différentes tranches pour ces 50 millions d'euros. Quais, parce que le Président du Conseil exécutif a adressé aux collègues du Conseil exécutif, le 12 juillet 2019, la note suivante sur la situation budgétaire et financière de la Collectivité budget principal. Donc on est dans les fonds européens. « Chères et chers collèques, Suite à nos échanges en Conseil exécutif du 11 juillet courant, je vous propose que nous nous prononcions désormais, et jusqu'à nouvel ordre, exclusivement sur les dossiers financiers sur les fonds européens, sur le contrat de convergence et de transformation et la dotation de soutien à l'investissement. Les dossiers qui doivent faire l'objet d'une décision en assemblée plénière, les dossiers dont l'instruction abouti à des dépenses négatives, à des décisions négatives, les dossiers importants et urgents qui m'ont été préalablement soumis au moins 72 heures avant la séance, les dossiers dont le mandatement interviendra à partir de 2020 ». Cette dernière phrase est importante : « les dossiers dont le mandatement interviendra à partir de 2020 ». Vous voudrez bien sur la base de cette grille revisiter les affaires en cours qui relèvent de votre compétence. Nous apprécierons d'ici la fin du mois de septembre les éventuelles améliorations du dispositif ci-dessus décrit. Le temps gagné devrait être mis à profit pour affiner l'existant et mieux communiquer sur les opérations en cours ». Chacun appréciera. Vous avez aujourd'hui de gros soucis sur le mandatement. Alors vous voulez nous dire de nous prononcer en plénière sur des dossiers que vous n'allez pas mandater. Lorsque l'année derrière, vous avez affiché face à 34 millions d'euros d'excédent du compte de gestion, 34 millions d'euros de dépenses engagées non mandatées, dont 15 millions d'euros de dépenses concernant les fonds européens. Vous êtes donc totalement encaillés. Et pour sortir de cet encaillage, donc, nous sommes prêts, nous membres de l'Opposition à mener l'opération de désencaillage, et à vous dire que cette solution passe par la mobilisation de l'emprunt budgétaire que vous avez voté, vous, dans votre budget, et que vous ne voulez pas mobiliser, alors que nous sommes au début du mois d'octobre, et que vous avez des dépenses à payer, et que ces dépenses vont générer des recettes pour la Collectivité mais aussi vont soulager ceux qui ont investi, qui les entreprises qui ont engagé leur fonds pour faire des vous ont écouté, investissements. Donc la question c'est à nous dire, combien de fonds? Combien de mandatement? Quel est le rythme de mandatement que vous prévoyez d'ici la fin de l'année ? C'est cela la vraie question que nous devrions traiter en commission des Finances. Combien d'argent vous allez verser aux agriculteurs? Combien d'hectares de cannes ou de bananes seront plantés ? Parce que de l'obtention de la subvention dépend la décision de planter ou de ne pas planter. Et là, c'est l'imprécision la plus complète. Je ne sais pas ce que le Président de la commission des Affaires Economiques va dire, peut-être va-t-il s'exprimer ou peut-être ne va-t-il pas le faire, mais cette situation, je vous le dis, elle est dramatique. Lorsqu'on lit cette note du Président du Conseil exécutif. Donc ce que je peux vous proposer, même si vous ne voulez pas nous y associer, c'est de voir très rapidement pour les semaines à venir comment avec le directeur des fonds européens, la direction des fonds européens, en concertation naturellement avec le payeur, comment on accélère le rythme de mandatement, et qu'on nous donne à la prochaine plénière l'exécution budgétaire, le nombre de mandats précis, à l'unité près qui ont été signés, et qui ont été payés pour les dépenses européennes. Si on n'a pas cela, collègue, nous n'avons pas le point sur la réalité. Et tous ici quelle que soit notre opinion politique, nous ne souhaitons pas que le pays ne bénéficie pas de la totalité des fonds, mais le risque et grand il faut le reconnaître là aujourd'hui. Vous êtes en train de chercher des opérations sur les sargasses, sur l'éclairage, pour trouver pour faire de la remontée. Mais oui, mais oui, c'est la réalité. Mais moi, au-delà des grosses opérations, ce qui m'intéresse, et je vous ai montré la feuille hier, c'est à quel moment vous versez l'argent aux agriculteurs dont j'ai la liste là, pour le FEADER ? Auguel moment ? C'est cela qui est important. Et c'est cela qu'on doit nous dire. Et je vous le répète, ce courrier-là, cette note, elle soulève la plus grande inquiétude. Parce que cela signifie que vous êtes en train de nous préparer la même manœuvre que l'année dernière, c'est de nous dire qu'on va se retrouver au compte administratif avec encore 30 ou 40 millions d'euros de dépenses engagées non mandatées. C'est cela qui va se passer. Et si vous le refaites, vous allez mettre en péril la totalité de l'exécution des fonds. Parce que vous pouvez le faire une année en 2018, mais vous ne pouvez pas recommencer à le faire en 2019. Donc là, très chers collègues, ce que je dis au nom de l'Opposition, mais aussi au nom de tous les Martiniquais, particuliers, entreprises, qui ont cru en l'utilisation des fonds. Eh bien, qu'on change la méthode. Là, qu'on nous donne les vrais chiffres de l'exécution à partir des mandatements. Et je le répète, je vous le répète, les résultats ne pourront être atteints que si vous mobilisez les emprunts que vous avez prévu dans ce budget.

M. Le Président Claude LISE

Merci collègue. Alors vous me permettrez quand même collègues de m'étonner de voir en la possession de l'Opposition des documents du Conseil exécutif que le Président de l'Assemblée ignore, que le Bureau de l'Assemblée ignore, et probablement je pense que l'ensemble des élus de cette Assemblée ignore. Bon je dis mon étonnement pour rester dans la zénitude que j'ai prônée, parce qu'en fait le sentiment que j'éprouve est beaucoup plus que de l'étonnement. Mais enfin, cela marque le niveau de dysfonctionnement auquel nous sommes parvenus dans cette Collectivité. Si l'Opposition à cela, tant mieux pour elle. Mais enfin, c'est quand même extraordinaire. Alors, ceci étant posé, je voudrais moi juste poser une question très simple au collègue rapporteur concernant le FEDER. Est-ce que tu peux me donner le montant des sommes ayant déjà fait l'objet d'une certification par la DRFIP au moment où nous parlons le 26 aujourd'hui ? Ça, je pense que cette somme devrait être connue, et devrait figurer là.

M. Miguel LAVENTURE

Alors, Président et chers collègues au pluriel. Moi, je suis content qu'on ait pu faire cette opération de présentation un petit peu posée, avec la bonne écoute, sur la base du document disponible dès hier, transmis dans les minutes qui ont suivi la suspension de séance, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une génération nocturne ou de nuit, pour que chacun puisse, à partir de là, bien enrichir la connaissance qu'il a de la question des fonds européens. Parce que c'est effectivement un vrai sujet, et je pense qu'il faut que nous fassions, je dirais, chacun

tout ce que nous pouvons faire pour partager l'information. Étant entendu évidemment que nous postulons, que nous partageons déjà la volonté de gagner, la volonté de réussir ; je veux dire que c'est l'axiome de départ. Nous partageons la volonté de réussir. Nous parlons des fonds européens. Alors c'est vrai que les fonds européens sont très liés, en termes de capacité d'intervention, à ce que la CTM peut mettre en œuvre. Mais la mécanique des fonds européens, la mécanique financière des fonds européens, ne peut pas s'analyser à travers le budget. Elle en est une dimension, mais elle ne peut pas s'analyser à travers le budget. Autorisez-moi à vous dire quelques mots dessus. Il se trouve qu'il m'a été confié de m'occuper des fonds européens d'un côté, du budget de l'autre, même si évidemment, je répète il y a un ordonnateur, qui est une personne physique qui a la responsabilité de la mise en œuvre du budget. Les fonds européens se caractérisent par deux choses, sur la matière qui nous occupe. Ils ont d'autres caractéristiques. Le premier élément, c'est qu'ils interviennent sous forme de remboursement, de dépenses qui ont déjà été réalisées par les porteurs de projets à qu'il a été notifiée une dotation suite à une programmation qui a été effectuée ici. Et par conséquent, il faut que nous n'ayons pas de malentendu entre nous sur la question de ce que nous appelons les dépenses payées. Les dépenses dont nous parlons sont les dépenses qui ont été payées par chaque porteur de projet, chaque personne, chaque institution, chaque organisme, chaque structure qui a fait l'objet d'une attribution en décision sous forme d'une délibération qui est intervenue ici ou d'un arrêté délibéré du Président du Conseil exécutif, en disant Monsieur, vous avez déposé un projet, Monsieur, Madame, Mademoiselle tout ce que vous voulez, déposé un projet pour réaliser telle chose, eh bien nous sommes heureux de vous informer que le montant que vous avez demandé, eh bien il vous est attribué, en totalité ou de manière partielle, avec un chiffre. Et à partir de ce moment-là, la Convention qui est signée entre les deux, définies qu'il est de la responsabilité du porteur de projet qui devient désormais bénéficiaire, de réaliser l'opération. Il faut qu'il la réalise. Et réaliser, cela veut dire qu'il faut qu'il l'exécute sous sa propre responsabilité. Et donc qu'il fasse la dépense. Et c'est cette dépense-là qu'il doit payer. Et quand nous disons qu'il y a des dépenses qui sont payées, c'est de cela que nous parlons. Il ne s'agit pas de dépenses qui sont payées par la CTM, ni par les fonds européens. Nous sommes là dans une séquence où nous donnons la photographie des dynamiques qui se déroulent. Donc une fois qu'on a programmé et qu'on a notifié au bénéficiaire, il appartient au bénéficiaire d'exécuter. Si c'est un particulier, une personne privée, un acteur économique, eh bien il fait son projet. Il demande des crédits relais à une banque, il regarde s'il a la ressource... il fait son projet. Si c'est une collectivité, une commune, un EPCI, elle fait son projet, elle exécute sur sa ressource, avec sa trésorerie. Et c'est quand elle a fini tout cela qu'elle se présente à la DFE avec un dossier d'exécution où on a des factures acquittées; et quand c'est une collectivité, eh bien, cela veut dire qu'elles doivent être visées en termes d'acquittement par le comptable public, pour dire oui, effectivement, pour la ville de Saint-Pierre, oui j'ai effectivement payé pour la cathédrale telle chose, telle chose, telle chose. Et c'est ce paquet-là qui arrive à la DFE, que la DFE va pointer et qu'elle va certifier. Non pas certifier pour que... comment dirais-je, le paiement soit fait aux entrepreneurs; les entrepreneurs ont déjà été payés par ceux qui ont fait la commande, la ville de Saint-Pierre pour la cathédrale. Et une fois que la DFE a certifié que oui, le paquet de factures qu'elle a reçu, répond à trois obligations. Cela veut dire que ça correspond effectivement au projet pour lequel on a attribué un montant. Que deuxièmement cela a été fait suivant les règles de la comptabilité telle que c'est prévu. Troisièmement que celui qui est payeur, je rappelle que dans le domaine public, il y a celui qui donne l'ordre et puis celui qui paye. Donc pour rester dans la cathédrale de Saint-Pierre, eh bien, le payeur, le comptable public de la ville de Saint-Pierre va dire, effectivement, voilà les mandats que j'ai payés. A ce moment-là, ce paquet-là, la DFE l'ayant pointé, ayant vérifié éventuellement sur place, puisque c'est une certification de service fait, va l'envoyer à la DRFIP; avant on l'appelait le TPG; qui lui va faire ce qu'on appelle une certification financière. C'est sa responsabilité de comptable public. Et quand il a fait ce contrôle, il va envoyer, lui, pas le Président du Conseil exécutif, lui, il va l'envoyer à Bruxelles, parce que les fonds européens sont donnés à l'État membre. Et par conséquent la connexion d'argent qui monte, d'argent qui descend se fait par l'intermédiaire de l'État membre, et l'Etat membre, en matière financière est représentée par l'administration financière de la France, c'est-à-dire Bercy au niveau national, et puis la DERFIP au niveau local. Et donc cela n'a rien à voir avec l'exécution du budget. Et quand Bruxelles ayant reçu le paquet constate que tout va bien, à ce moment-là, il envoie l'argent de Bruxelles à la Martinique. C'est tellement différent l'exécution du budget, de la question des fonds européens, que, rappelez-vous, nous avons débattu ici en termes de mécanique pour savoir s'il était opportun de faire un budget annexe; donc un budget dissocié du budget principal pour pouvoir faire le suivi comptable et budgétaire des fonds européens. Et puis finalement on a considéré qu'à trop compartimenter on allait nous-mêmes nous créer des difficultés. Donc il y a un suivi évidemment d'écriture comptable qui est spécifique dans le cadre du budget général, mais les étapes que je viens d'indiquer sont des étapes qui sont claires. Donc lorsque nous disons qu'il y a des dépenses certifiées qui ont été payées, elles ont été payées par le bénéficiaire. Le bénéficiaire quel qu'il soit. J'ai pris le cas de la ville de Saint-Pierre avec la cathédrale. Mais ça peut être le cas, évidemment, de toutes les communes, de toutes les collectivités, et c'est le cas de la CTM. C'est le cas de la CTM. Et la CTM est soumise aux mêmes règles. Nous avons hier, là entre nous, décidé d'attribuer une dotation pour la réalisation de protection de la route nationale numéro 2 du littoral nord aux droits de la commune du Carbet, pour faire en sorte que les houles fréquentes à ce niveau-là, ne conduisent pas systématiquement à une interruption de la circulation. Eh bien cela veut dire quoi? Eh bien cela veut dire que la CTM bénéficiaire, parce que c'est elle qui est propriétaire de la route, donc c'est elle seule qui peut opérer, eh bien va faire ses marchés ; le collègue MARIE-SAINTE est à votre disposition évidemment pour vous apporter tous les éclairages complémentaires utiles ; elle va attribuer ses marchés. Elle va faire en sorte que les opérations se déroulent. Et la CTM va verser à partir de son budget, indépendamment de la mécanique des fonds européens, les sommes correspondantes aux travaux effectués par les entrepreneurs. Parce que les marchés sont signés par la CTM, globalement pour l'opération avec un certain nombre d'entrepreneurs. Et quand ceci sera terminé, eh bien la CTM va dire à la DFE, voilà mon paquet que j'ai réalisé, voilà les marchés, voilà les paiements que j'ai faits, voilà l'attestation du payeur territoriale qui dit que oui, effectivement la CTM a payé les entreprises. Et c'est la responsabilité encore une fois du maître d'ouvrage de payer les entreprises à qui il passe commande, et à ce moment-là, la DFE, une fois qu'elle a tout pointé, tout vérifié va envoyer à la DRFIP. Je ne reprends pas le schéma, vous l'avez compris, c'est exactement le même que celui pour la cathédrale de Saint-Pierre. Donc ne faisons pas de confusion. Lorsque nous parlons de dépenses payées et qu'il faut ensuite certifier, elles sont payées par le porteur de projet bénéficiaire,

non pas parce qu'il l'a reçu en terme liquide, mais bénéficiaire d'une décision de financement, et dont il doit assurer la preuve qu'il l'a exécuté pleinement pour espérer que sur la base de cette documentation il ait en retour, en remboursement partiel, puisque ce n'est pas 100 % que l'Europe donne, un remboursement partiel la part européenne qui lui revient. Alors c'est une petite mécanique qui nécessite beaucoup de précisions, etc. Et ce que nous disons aujourd'hui, c'est que ce que l'Europe nous fixe comme objectif, c'est un montant global d'opérations à réaliser. Elle le fait pour le FEDER, le FSE, le FEADER, etc. Et concernant le montant qui est aujourd'hui à réaliser, évidemment il y a plusieurs étapes. Il y a l'étape de savoir estce que nous sommes en capacité, nous, nous autorité de gestion, de nourrir le processus de remontée pour qu'il puisse produire ses effets à temps. Parce que si nous ne sommes pas en capacité ce n'est même pas la peine de réfléchir à la suite. Donc notre première nécessité, et elle est entre nos mains, c'est de faire en sorte, la DFE nous écoute pendant que nous parlons, que toutes les équipes soient mobilisées pour qu'avant décembre, nous puissions avoir remonté les montants payés par les bénéficiaires, qu'il s'appelle CTM, qu'il s'appelle ville de Saint-Pierre, qu'il s'appelle EPCI, qu'il s'appelle acteurs économiques, etc. Et la DRFIP intervient. Alors la question du Président trouve sa place là. C'est que dans ce cheminement, évidemment la DR FIP, à un moment donné, elle dit son montant ; elle dit voilà ce que j'ai déjà fait. Au moment où nous parlons le seul montant que nous sommes sûrs de pouvoir donner c'est le nôtre. Mais évidemment nous travaillons en relation continue avec la DRFIP. Et la mécanique, elle est de la façon suivante, je parle sous le contrôle du DGS, parce que c'est son... comment dirais-je, c'est son périmètre ; c'est de faire en sorte qu'il y a une fluidité d'échange entre la DR FIP certificateur financier avec la DFE de chez nous, certificateur pour service fait, pour faire en sorte que les choses fonctionnent. Et si ça accroche, eh bien il faut faire en sorte qu'on trouve les éléments qui permettent de ne pas avoir de hiatus. Au moment où nous parlons nous avons dit qu'il nous reste, nous, à certifier 47 millions, nous. La DRFIP, aujourd'hui, est en train de certifier, parce que ce qu'elle a déjà certifié est autour de 230 millions. Donc elle a déjà, elle a en ce moment, des éléments qui sont certifiés par nous, et sur lesquels elle fait son contrôle de certification financière. Et donc nous ne voulons pas, comme on le demande, et Président demande, je ne veux pas na pas donner de chiffre ; mais je veux dire nous n'avons pas... comment on va dire ça, nous n'avons pas compétence vis-à-vis de la DR FIP. Donc elle nous donne le chiffre et elle nous dit pour nous c'est bon à hauteur de tant. Et s'il y a quelque chose qui pose problème elle se met en relation avec la DFE pour fluidifier les opérations. Donc je ne veux pas donner de chiffres pour qu'après on me reproche d'avoir rendu public des éléments internes à la DR FIP. Donc je donne un chiffre qui est un ordre de grandeur. Mais pour que nous voyons bien, qu'évidemment, on essaie de suivre les choses étape par étape, ce n'est pas une chose ordinaire banale, elle est spécifique; elle ne correspond pas aux procédures usuelles. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne les maîtrise pas. Et c'est pour ça que je trouve que.... le collègue est sorti, je pense qu'il est allé chercher une info. Mais je suis très content que vous soyez très attentif, vous pouvez lui expliquer. Mais je pense qu'il faut que nous fassions très attention. Je redis que les questions européennes, un certain nombre d'élus qui ont été en responsabilité sur cela, Jean-Claude, Daniel, Patricia.... Donc nous savons, ce n'est pas la peine d'aller dans des détails extrêmes. Nous savons surtout que nous avons une à négociation qui va venir en 2021, en 2020 pour 2021/ 2025, et que par conséquent donc, il nous faut... comment je vais dire? Je le dis en toute camaraderie, il nous faut faire un petit peu attention à la façon dont nous disons les choses, de manière très publique. Alors, que nous jouions le jeu de titiller, de solliciter, bon vous savez que je ne demande que cela, puisque je pense que nous sommes en capacité d'apporter les réponses mais... je n'en dis pas plus, nous nous comprenons. Donc voilà Président et chers collègues, je pense une circonstance qui nous permet effectivement de partager les choses. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Je te remercie pour le chiffre. J'ai bien compris que c'est un ordre de grandeur qui est de 230 millions.

M. Miguel LAVENTURE

Voilà, et ils sont en train de travailler sur ce...

M. Le Président Claude LISE

Sur les 253 millions d'euros que nous, nous avons fait remonter.

M. Miguel LAVENTURE

Exactement.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, bon c'est un élément de clarification. Alors je donne la parole à la collègue CLEM BERTHOLO qui l'a demandée, ensuite le collègue ADENET.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Donc je remarque que chaque année nous avons droit à la même litanie, et notamment, lorsqu'il s'agit des fonds européens. On nous annonce l'Apocalypse. C'est-à-dire que chaque fois il y aura des dégagements d'office. Et chaque fois ces allégations sont battues en brèche. 2016 pas de dégagement d'office, 2017 pas de dégagement d'office, 2018 pas de dégagement d'office. On souffle le chaud et le froid. On peut se demander à quel moment dit-on la vérité aux Martiniquais ? Alors, nous sommes accusés de garder tous les fonds et de ne pas aller distribuer pour ne pas en faire profiter la population martiniquaise. A d'autres moments, il s'agit de caisses vides, d'engagement de fonds, d'engagement de dépenses et de ne pas ensuite les réaliser. A quel moment dit-on la vérité? Je me demande en faisant preuve d'une telle expertise, d'une telle maîtrise des outils économiques, des leviers de développement des entreprises, pourquoi, c'est la question que je me pose, pourquoi tout ce savoir, tous ces conseils n'ont pas été mis à disposition de nos prédécesseurs ? Je me pose la question. En tout cas, je constate qu'il y a un travail énorme de fait sur les fonds européens. Et je remercie le Conseiller exécutif qui travaille avec toute son équipe. Donc, moi, ce que je souhaiterais, c'est que si nous voulons travailler pour les Martiniquais, nous commençons par balayer devant notre porte, ensuite nous nous mettons vraiment à aider. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Mon intervention ne va pas consister à répondre à des interventions, à une intervention en particulier d'un collègue. Mon intervention va consister à dire tout

simplement aux Martiniquais, à toutes celles et à tous ceux qui nous écoutent, que nous faisons un effort gigantesque, un effort colossal pour trouver des financements, pour arriver à développer ce pays. Les gens qui nous écoutent doivent comprendre qu'il y a un budget qui est voté par année, pendant la mandature, et à côté de ce budget, il y a les fonds structurels, les fonds européens structurels et d'investissement sur la période 2014-2020. Et ces fonds s'élèvent à plus de 800 millions d'euros. Donc c'est ce que les Martiniquais doivent retenir. C'est-à-dire qu'en dehors du budget annuel qui fait 1 milliard d'euros, nous mettons, nous actionnons les fonds européens à hauteur de 800 millions d'euros. Et le travail qui est fait aujourd'hui, par le service, par ce service et par le Conseiller exécutif en charge de ces fonds européens c'est un travail très appréciable, un travail très très bien fait, très rondement mené. Et j'ai devant moi les chiffres, j'ai fait sortir le document, pour que je vois un peu ce qu'il nous a proposé. Donc c'est un travail remarquable. Et il a très bien d'expliqué le Conseiller exécutif la démarche, le processus, toute la démarche qui est mise en place pour arriver au paiement de ces fonds européens. Donc c'est un travail très minutieux, un travail très complexe, mais un travail qui porte ses fruits aujourd'hui. C'est ce que je voulais dire. Collègue LAVENTURE, je suis comblé, je suis émerveillé par le travail que tu fais avec ton équipe. Donc, continue dans ce sens. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Monsieur le Président, d'abord je veux féliciter de ce que les chiffres qui nous sont nécessaires à notre éclairage nous ont été fournis. Il ne devrait pas y avoir de difficulté, je pense même qu'on a intérêt à nous transmettre tous les éléments d'information. Nous savons prendre la mesure, je dirais, de l'utilisation qui pourrait être faite des chiffres, de l'interprétation qui pourrait être faite, mais nous entendons, et nous sommes dans notre rôle. J'ai l'air un petit peu surpris que d'aucun s'étonne qu'il y ait un débat. Le débat est normal, naturel, il est souhaitable. La confiance que nous faisons à l'Exécutif n'exclut pas, même quand nous sommes dans la Majorité, le contrôle. C'est notre rôle. Donc moi, je ne suis pas choqué de ce que des membres de l'Opposition qui, à fortiori quand ils n'ont pas les éléments d'information, s'inquiètent, posent ici des questions qui sont tout à fait légitime. L'inquiétude il est légitime que nous l'ayons. Nous partageons tous la volonté de réussir effectivement. Et quand il y a des indices ou des indications qui nous reviennent, qui sont susceptibles, non pas de nous affoler, mais de nous amener à nous interroger, nous posons les questions qui sont légitimes et qui en découlent. Quand des porteurs de projets nous font savoir qu'ils ont le sentiment que cela prend trop de temps, nonobstant le travail assuré par nos services, par la direction des fonds européens ; je sais que c'est compliqué. J'ai eu à mesurer au cours de certaines réunions, je dirais, la complexité des mécanismes, la rigueur qu'imposent les textes. Et donc tout cela est très lourd, et on entend souvent parler de cela. Nous ne sommes pas la seule collectivité d'Outre-Mer à être en retard. Je crois qu'aujourd'hui dans l'ensemble de l'Outre-Mer on est un petit peu à plus de 50 % de consommation. Ce qui veut dire que nous sommes dans la moyenne de ce qui se fait dans l'Outre-Mer, mais nous avons raison d'être inquiet. Et quand nous disons que nous craignions le dégagement d'office, nous avons raison de le craindre. Parce que si nous nous disons tout va bien, on est bon on est les meilleurs dans le meilleur des mondes, il est évident que ce n'est pas comme cela qu'on réussira. Donc que nous soyons, si je puis dire, en tension me parait tout à fait normal. D'autant que les manques d'informations dont nous disposons, ceux dont nous disposions et ceux dont nous disposons aujourd'hui, et d'ailleurs le Conseiller exécutif le confirme, nous laissent à penser que les choses ne sont pas simples, et que cela supposera beaucoup d'attention pour que d'ici la fin de l'année, d'ici le 31 décembre nous n'ayant pas de dégagement d'office. Donc ce débat est normal. Que nous demandions et que nous ayons les informations, c'est légitime. Nous ne pouvons pas, sinon nous n'avons plus de rôle, nous ne pouvons pas nous contenter de dire on fait confiance et puis on verra au bout ce qui se passe. Moi je fais confiance, mais je veux avoir les éléments d'information. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui n'a rien de catastrophique, et je suis pour ma part, confiant sur le fait qu'il n'y aura pas de dégagement d'office, même si je dis qu'il faut faire attention. Pour autant ce que j'aurais aimé, c'est que nous consommions peut-être au-delà de cette limite minimale. Vous savez c'est comme si on vous dit qu'il faut 10 points pour passer l'examen. Alors, quand on a les 10 points à la fin du quatrième trimestre on s'essuie le front, et on dit heureusement j'ai fait le maximum, et heureusement je ne redouble pas. Mais il y a des élèves qui sont dans l'excellence. Il vaut mieux être dans l'excellence. Pourquoi je dis qu'il vaut mieux ? Pas simplement pour une question d'égo et...Mais parce qu'on sait très bien qu'au moment de, et Miguel LAVENTURE l'a évoqué, au moment où nous allons rediscuter avec l'Union Européenne, si nous avons eu une très bonne consommation des crédits, si nous avons eu une meilleure consommation que les autres, nous serons plus habilité à dire, nous consommons bien, nous avons de réels besoins qui s'expriment entre autres par notre capacité à bien consommer, et à bien gérer. Et donc nous vous demandons de nous en donner un peu plus. Mais si notre interlocuteur est en mesure de nous dire, écoutez, vous avez déjà du mal à consommer ce qu'on vous donne, on ne va pas vous en donner plus. Donc c'est pour cela que je dis qu'évidemment l'objectif minimal doit être de ne pas avoir de dégagement d'office, mais que l'objectif que nous devons, malgré tout poursuivre, et d'aller au-delà dans le rythme de consommation à la fois pour nous construire une marge de confort, mais aussi pour pouvoir démontrer que nous sommes à même de consommer rapidement. Donc toutes les observations, toutes les remarques que nous faisons, toutes les demandes que nous présentons, sont de nature à, je dirais, éclairer notre Assemblée, rassurer notre Assemblée. Et personnellement ce que je souhaite, c'est que nous puissions travailler en ayant connaissance de tous les éléments. Et Président, je vais appuyer ce que dit le Président. Il y a des éléments qui sont de nature à éclairer notre Assemblée et qui aurait dû être portés au moins à la connaissance du Président de l'Assemblée. Je m'étonne, et c'est un dysfonctionnement, et là je ne blâme pas l'Exécutif, ni le Conseiller exécutif, présent ni le Président, ils sont plutôt victimes d'un dysfonctionnement. Car s'il y a des documents qui devraient être publics, et qui ne le sont pas, on peut concevoir qu'il s'agit là d'un dysfonctionnement. Mais si ce sont des documents internes, des documents d'échange entre le Président et ses services, je m'étonne qu'il y ait ce qu'on peut qualifier de « fuite », il n'y a rien de secret dans ce document, d'ailleurs. Il n'y a rien de secret ni de répréhensible. Mais c'est quand même un dysfonctionnement. Parce que pourquoi je dis que c'est un dysfonctionnement? Parce qu'il n'est pas tout à fait normal que des membres de l'Opposition aient en mains des documents que nous n'avons pas, sans qu'il y ait de volonté du Président de rendre ses documents publics. Donc cela signifie, je le dis avec une absence totale de naïveté, mais cela signifie qu'il y a à l'intérieur de nos services un certain nombre de personnes qui voudraient que des documents dont l'importance n'a rien évidemment de dramatique en l'occurrence, documents soient utilisés dans un but, qui à mon avis, n'est pas celui que nous devrions avoir ici, qui serait un but à ce moment-là effectivement purement politique, et non pas d'essayer de construire, mais d'essayer d'installer une forme de suspicion. Et cela me paraît tout à fait préjudiciable. Donc voilà moi ce que je voulais dire. Et j'aurais souhaité, et j'insiste à nouveau; hier c'était le sens de mon intervention; je souhaite que nous soyons considérés comme une assemblée qui est dans son fonctionnement normal, et non pas une assemblée à qui on dit, voilà ce qu'on a fait, et contentez-vous d'entériner les décisions qui ont été prises, sans que nous ne participions, si je puis dire, à la bonne marche de notre Collectivité. Il y a ici des gens qui sont capables d'apporter, on le voit bien, dans l'Opposition comme dans la Majorité, qui sont capables d'apporter des contributions. Et ce n'est pas en me disant circulez, il n'y a rien à voir, qu'à mon sens, on est efficace.

M. Le Président Claude LISE

Je remercie le premier Vice-Président, parce qu'il a dit ce que j'ai déjà dit, et j'ai envie de le répéter parce que c'est vraiment important. Je pense qu'il faut que tous les élus comprennent que nous sommes une Assemblée qui est chargée de débattre démocratiquement, et qui est chargé du contrôle en matière budgétaire et financière; nous sommes chargés de contrôler ce qui est fait, et notamment par l'Exécutif et ses services. C'est notre mission. Le peuple nous donne délégation pour cela, donc il ne faut pas qu'on considère que dès qu'on pose un problème c'est anormal. C'est normal. Et, je dis que le rôle de l'Opposition c'est d'être un aiguillon. Et quelquefois, même c'est leur rôle d'attaquer. Ce qui est fait, c'est normal. Mais quand ils attaquent, à nous de donner les réponses. Et c'est pour cela qu'il faut qu'on ait toujours les moyens de répondre, et c'est pour cela qu'il est totalement anormal qu'on arrive à un point où ils disposent d'éléments que nous n'avons pas, même s'ils se plaignent de n'avoir pas certains éléments. Mais en tout cas je constate aujourd'hui qu'il y a des éléments qu'ils ont, que nous n'avons pas. Mais je ne les rends pas responsables de ça. Non, non, non, les éléments que vous avez, vous les avez ; et tant mieux pour vous. Mais je dis qu'il y a des éléments qui ont été mis publiquement là, qui ont été dévoilés que nous n'avons pas. C'est un fait. Et je ne veux accuser personne à priori, et je ne veux pas non plus laisser entendre que c'est plus de la responsabilité de gens des services que des politiques. Personne ne sait comment des documents sont arrivés à tel ou tel endroit. Il ne faut surtout pas commencer par suspecter, et moins encore, accuser. Mais enfin il y a un dysfonctionnement. Moi je note qu'il y a un disfonctionnement. (Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, attends je t'en prie je ne t'interromps jamais. Deuxièmement, je dis droit d'exercer un contrôle. Et puis ce que tu as dit également collègue MONPLAISIR, concernant les fonds européens, il faut qu'on arrête de faire comme si l'objectif de l'Assemblée, l'objectif de la CTM, c'était d'échapper chaque année à une reprise des fonds par l'Union Européenne, un d'dégagement d'office. Ce n'est pas ça l'objectif. L'objectif c'est d'avoir la meilleure consommation possible. Alors

évidemment, il y a à éviter un dégagement d'office, et tu la très bien dit. On finit par avoir l'impression que c'est cela notre objectif. Il ne faut pas non plus laisser croire à la population que c'est cela l'objectif. Il faut commencer par ne pas avoir de dégagement d'office, c'est très bien, chaque fois qu'on passe, cela veut dire qu'on est juste passé là. Cela ne peut pas être l'objectif. Donc je pense que tout cela doit être dit très fortement. C'est pour cela que j'ai tenu à souligner ce qu'a dit le premier Viceprésident avec quoi je suis totalement en accord, le rôle de notre Assemblée, et puis, en tant que Majorité, les objectifs que nous devons avoir. Donc le débat ne peut pas être en permanence la question d'échapper ou de ne pas échapper à un dégagement d'office. Et il faut essayer d'aller de plus en plus dans la précision des chiffres. Moi je suis très content qu'on ait eu un certain nombre d'éléments. Il y a des éléments que l'on peut encore affiner. Et j'espère qu'au fur et à mesure on va arriver, y compris dans la présentation budgétaire, à faire en sorte qu'on y voit très clair. Parce qu'il faut l'avouer, moi je discute avec un certain nombre de collègues, à part ceux qui sont vraiment rompus aux questions budgétaires et financières, beaucoup d'élus ont du mal à s'y retrouver dans certaines présentations Je dis viens dans certaines présentations, qui sont un petit peu à revoir, à mon avis. Ce qui éviterait beaucoup de discussion, qui ne sont pas forcément indispensables; même si on est pour un maximum de discussion, mais il vaut mieux qu'on ait toujours des choses claires et des chiffres précis. Voilà, ceci étant dit, je passe la parole au Président de la commission des Finances, le collègue BRANCHI, et j'ai d'inscrit aussi le collègue DUVERGER ensuite. Donc collègue BRANCHI.

M. Fred LORDINOT

Président LISE, je souhaiterais faire un point d'ordre, est-ce que ce sera possible, quand le collègue aura terminé ?

M. Le Président Claude LISE

Après le collègue BRANCHI, je te laisserai faire un point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Merci.

M. Le Président Claude LISE

Et je dis bien qu'il n'y a pas eu du tout d'attaque concernant le fait que tu as présenté des documents. Tu as des documents, c'est tout à fait normal que tu les utilises. Je ne te le reproche pas, je constate que nous n'avons pas, en tout cas, je n'ai pas les documents, et je ne peux pas supporter ce fait là. Tu n'en es pas responsable. Je ne peux pas supporter le fait d'entendre des éléments concernant le fonctionnement au plus haut niveau de la Collectivité, que moi, Président de l'Assemblée, j'ignore. Donc, collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Merci Monsieur le Président. Je dois dire d'abord que comme le collègue vient de le dire, je me félicite que cette présentation ait été faite. Nous avons donc des précisions sur les masses financières, sur les procédures, sur le fait qu'autorité de gestion, ce n'est pas autorité qui paye. Et nous avons vu que selon les fonds européens, par exemple on a utilement rappelé qu'en matière de FEADER c'est la DAF, en matière de FEAMP c'est au niveau central que cela se passe. Et j'ai apprécié d'ailleurs que l'on rappelle qu'il y a une différence entre certifié et payé ; et qu'il y a

une double certification; certification du service fait et la certification financière. Et c'est l'occasion pour moi de rappeler, devant l'opinion publique, que cette complexité de la procédure ne résulte pas du fait de la Collectivité Territoriale de Martinique, mais qu'elle résulte à la fois des autorités européennes et des autorités françaises. Et que par conséquent, c'est normal que certaines entreprises aient le sentiment que ça ne va pas assez vite, mais il faut rappeler cela. J'ai été candidat aux élections européennes, et cela a été un des chevaux de bataille, reprenant d'ailleurs une demande de notre Collectivité, d'alléger la procédure d'attribution des fonds européens ; parce qu'une bonne partie du mal entendu qui est exploité de manière politicienne vient de là. Le deuxième point. On nous a lu une note du Président du Conseil exécutif sur les priorités en matière d'engagement financier, pour tirer la conclusion que nous sommes encaillés, et décrire une vision d'apocalypse. Parce que, de mon point de vue, ce n'est pas simplement un débat financier, mais c'est un débat politique, pour nous dire que nous sommes encaillés. Il n'y a rien là que de normal, qu'un ordonnateur constatant des tensions de trésorerie donne des instructions sur un certain nombre de priorités à observer. Quant au processus par lequel ce document est parvenu entre les mains de l'Opposition, vous me permettrai de dire, pour ma part, que je ne suis pas naïf, et que je ne pense pas, je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on peut prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages. Enfin, s'agissant de l'emprunt. Et je vais demander au conseiller LAVENTURE de préciser, il me semble qu'il a répondu hier que les négociations sont en cours pour la réalisation de cet emprunt. Alors c'est vrai que nous ne devons pas avoir l'œil fixé sous le non-dégagement d'office, mais c'est la mécanique européenne, et le Président a raison de dire, que nous devons avoir l'œil fixé sur l'utilisation des fonds pour le développement, pour l'investissement, pour le mieux-être des Martiniquais, pour le renforcement de notre tissu productif. Mais la mécanique européenne c'est un tour de welto. Et c'est politiquement voulu. Sé o u wouè-y ou pa wouè-y. On vous annonce 800 millions d'euros, mais on met en place une machinerie qui fait que c'est très difficile de les utiliser. C'est ça le fait politique que nous devons dénoncer. Et par conséquent, ces 800 millions d'euros, c'est en contrepartie du fait que l'Union Européenne réalise un bénéfice commercial considérable dans notre pays, au bénéfice de ses entreprises. Ce n'est pas un cadeau ce n'est pas une aumône, ce n'est qu'une compensation partielle du fait que nous sommes un territoire de consommation. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER. Pardon, juste avant DUVERGER, le point d'ordre du collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Pour éviter tout émoi et tout dérapage. D'abord je n'attaque personne. Je défends mes convictions et ma conception de la gestion. Vous êtes la Majorité, vous développez vos convictions, vos conceptions de gestion. La démocratie c'est que c'est comme ça que cela fonctionne. Majorité et Opposition ont chacun un rôle à jouer. Mais merci Monsieur le Président de notre Assemblée. Mon rôle en tant que Viceprésident de cette Assemblée et en tant que membre de l'Opposition c'est de contrôler l'action de la Majorité. En quoi une note du Président du Conseil exécutif dont l'objet est situation budgétaire et financière de la Collectivité (budget principal) donc, on est bien dans le cadre de la gestion du budget principal de la Collectivité

Territoriale de Martinique. En quoi cette note a-t-elle un caractère tellement confidentiel qu'elle ne pourrait pas être communiquée aux membres de l'Assemblée ou au Président de l'Assemblée ? C'est ce qui est étonnant. Ce n'est pas le fait que je l'ai, c'est de savoir pourquoi vous ne l'avez pas. Et ce qui est étonnant...Ecoutez je vais peut-être... pas vous attaquer, mais vous chatouiller. Cela fait un certain nombre de mois que je vous demande de me donner l'audit financier que vous avez réalisé et que la Collectivité a payé. Cela fait un certain nombre de mois que je vous demande de nous donner à tous l'inventaire des biens et du patrimoine de la CTM.

(Discussions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Non s'il te plaît collègue, je suis Vice-président de l'Assemblée, tu sais, c'est dans le règlement intérieur, donc si tu m'interromps...Le fait que je parle comme ça là maintenant oui, c'est cela. Relis, tu verras, tu verras. Comme le Conseiller exécutif. Je suis comme lui, là. Donc, laisse-moi développer, après tu auras tout le temps. C'est un débat fondamental important. Donc je répète, vous ne nous donnez pas l'audit c'est ce qui est étonnant ; Vous ne nous donnez par l'inventaire des biens ; vous refusez de nous donner l'organigramme aussi de la Collectivité; et vous refusez de nous communiquer en fait l'exécution budgétaire. C'est ce que le Président de l'Assemblée dit. Donc je dis, que ce sont des documents qui sont nécessaires à l'analyse. Et en fait je pense que s'il était là le Président du Conseil exécutif m'aurait remercié, parce qu'en fait cela lui permet d'avoir une meilleure approche. Parce que là, je vais vous dire quand même, soyez prudents et attentifs lorsque je lis dans la note qu'il faut privilégier des dossiers dont le mandatement interviendra à partir de 2020. Et il y a des techniciens compétents dans les services de l'Assemblée. Prenez garde de la règle dite intangible en matière de droit budgétaire, de la règle du rattachement à l'exercice. Ok ? C'est-à-dire qu'une dépense affectée à une opération dans l'année en cours, même si elle est payée sur une autre année doit être rattachée à l'exercice. Bien oui, Bien oui. Par exemple par exemple, tout à l'heure j'espère qu'on va prendre un exemple concret de gestion des fonds européens par la CTM et qu'on va nous donner ce détail des opérations de construction de la cité scolaire de Charpentiers. 15 millions d'euros d'investissement, et 6 millions d'euros de fonds européens. Je pose la question, combien de dépenses ont déjà été payées sur le chantier? On est d'accord? Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. C'est un dossier ou la Collectivité, c'est le maître d'ouvrage, a passé des marchés avec des entreprises et à la fin, alors que le chantier devait être terminé, et je ne jette la pierre à personne, je le répète, ne le prenez pas comme une attaque. Il m'a été dit ici même que ça ouvrirait en septembre 2018, ce n'est pas le cas. Il m'a été dit ici même que ça ouvrirait en septembre 2019, ce n'est pas le cas. Là maintenant peut-être que ce sera en... peut-être en janvier 2020. Mais la question que je pose du point de vue budgétaire des fonds européens, avez-vous payé les entreprises qui sont sur ce chantier, puisqu'il faut payer les entreprises, certifier le paiement, faire remonter la dépense, pour obtenir par la suite la subvention européenne. On est bien d'accord? Ou sav sa. Mwen sav ke bagail la ti brin complexe, mè fon ou essayé senplifié-y pou tout moun en compren. Donc mxen ka mandew du mwen en lè licé Schelcher, en cité scoler Sen Maria, en lè tout en série d'opérasion ke mwen baw yè. Di mwen exactemen comBien lajan collectivité-a péyé, épi pou ete sur ou ka di men si ou poko péyé, mi sé list manda-a mwen fè-a ki kail péyé sé entreprise-là. Sé tou sa mwen ka mandéw. E mwen ka diw conte tenu du situasion-en piske mwen ka wouè si ou ka écri sa, sé ke ou palé mandaté en 2019, mwen ka diw pou ou pésa mendaté fow fè en emprunt. Paske wou mim voté-y en didan budgéw-là. Sé dé reg de droit. Sé pa mwen ki inventé sé règ tala. Donc, Il n'y a pas de malice, il y a simplement, je vous le répète, une contribution que je souhaite apporter pour que nous partagions cet objectif, c'est que les entreprises martiniquaises soient payées, que les chantiers soient réalisés, et que la Collectivité reçoive les subventions européennes. Cela se fait ailleurs et, surtout pas collègues, n'allons pas rentrer dans des espèces de discours, c'est la Collectivité qui paie un certain nombre de subventions, puisque pour certains fonds, tout à l'heure, on a dit que ce n'était pas la Collectivité c'est l'Agence de Services et de Paiement. Donc cela veut dire que dans certains cas, c'est elle qui verse. On a pris l'exemple du chantier que nous souhaitons tous, pour diverses raisons, c'est la construction d'une cathédrale, je dirais même, ma collègue Jenny DULYS « que la paix soit avec nous, du Seigneur », sé en catédral fok bagail la poté, bagail positif ba tout moun. Mais la question, un collègue a dit ça l'autre jour sur le débat, il est maire d'une commune. Il a dit, que dans le plan de financement, la Collectivité verse une partie de la subvention et c'est la commune qui doit aller chercher, par ses propres moyens, l'argent pour faire l'investissement. Et quand elle a payé la dépense, elle envoie les documents et elle dit à la CTM, donnez-moi le solde de la subvention. La question c'est qu'il faut que ce solde arrive vite pour que la commune ne soit pas elle-même en difficulté, et qu'elle puisse porter ses investissements. Je n'ai rien inventé quand je dis cela. Et je vous dis, peut-être qu'il faut... je l'ai dit une première fois ici, et je vais le répéter. Il faut renforcer aujourd'hui l'accompagnement des communes, il faut mettre en place, et c'est dans les procèsverbaux, une structure qui va permettre le préfinancement, notamment sur FEADER. Il y a des collègues qui le savent, on a déjà discuté sur cela. S'il n'y a pas cette structure, les agriculteurs martiniquais ne pourront pas mobiliser les fonds. Donc, encore une fois, ne prenez pas tout ce que je dis comme une attaque contre la Majorité. L'objectif c'est qu'ensemble nous gagnons cette bataille de la correcte consommation des fonds européens.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER, ensuite il y a le collègue NARCISSOT. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président, et puis merci chers collègues. Je voudrais comprendre les choses. Si j'avais rencontré le collègue LAVENTURE, si on s'était rencontrés je t'aurais demandé comment ça va les fonds européens ? Est-ce que nous avançons ? Et tu m'aurais dit, tu m'aurais donné une réponse, et je t'aurais demandé peut-on faire plus ? Que faire pour faire plus ? Mais je ne me serais pas contenté de dire qu'il y a des élèves qui ont eu 4 quand on a 7 ; même si on n'a pas la moyenne, mais on est premier c'est bon. Je n'ai pas bien compris cette histoire, quand vous étiez là, etc. Ce n'est pas ça le problème, ce n'est pas dans ton langage, mais j'aurais demandé. Et de temps en temps, lorsque le collègue LORDINOT...heureusement que tu parles. Parce que quand tu parles, cela permet à ceux qui veulent dire quelque chose de te répondre. Mais des fois tu n'es pas la seule question. Les gens qui ont posé des questions sur les fonds européens, eh bien, MONPLAISIR tu n'es pas de l'Opposition, Président tu n'es pas de l'Opposition; et la lettre du Président MARIE-JEANNE, n'est pas contre l'Exécutif quand même. Quand il pose des problèmes sur la gestion, il n'est pas

simplement une Opposition, et des fois on répond, mais on ne sait même pas qu'on est en train de répondre à ce qu'il demande. Il demande peut-on faire plus ? Ditesmoi ce qu'il y a à faire. Est-ce qu'on peut accélérer? Dès que l'on demande c'est qu'on n'est pas en possession de la réponse. On peut dire ce que l'on veut, mais à partir du moment où on pose une question, on n'est pas en possession de la réponse. En ce qui concerne la lettre, que tu as, moi, je suis d'accord. Mais l'étonnement ce n'est pas que tu ne l'aies pas, l'étonnement serait que nous ne l'ayons pas du tout. Ce qui serait bien c'est qu'on ait ce document. Ce qui serait bien, c'est qu'on ait d'autres D'ailleurs, même dans les procès-verbaux nous demandons des documents qui n'ont pas de réponse. Moi j'ai demandé plusieurs fois ici, de me donner le document. Je ne sais pas si cela s'appelle Domo, mais le document qui donne la date de la signature où l'Europe et l'Etat confient la gestion des fonds européens à la Région. Donnez-nous la date. Si c'est en fin novembre 2015, cela fait un demi-mois. Donnez-nous la date. Il y a un document distribué à tous les gens. C'est ce que moi je peux penser. Nous avons des gens en façade ; des gens qui disent mon entreprise a des difficultés, on m'a proposé des fonds européens, je ne les vois pas. Qu'est-ce qu'ils disent ? Dans ta réponse tu dis ouais, mais il faut qu'ils payent d'abord, il faut qu'ils payent et on fait remonter. Dans sa démarche, ils disent, mais s'ils ont travaillé pour nous payons vitement pour qu'ils aient quelque chose à faire remonter. Mais qui n'est pas d'accord avec cela? Qui ne va pas dire faisons cela très rapidement ? Et puis d'autres collègues disent mais, nous avons 800 millions. Justement et tu termines par cela collègue LAVENTURE, tu dis que nous sommes à la veille de négociations. C'est vrai que peut-être qu'il ne faut pas... il ne faut pas dire quoi ? Ce qui sera écrit, notre négociation sera sur la consommation des 800 millions. Quand d'autres pays de l'Est quoi, de plus en plus, vont entrer dans les fonds européens. Si on nous donne 800 millions et puis que nous ne prenons que 400 millions, on ne va pas nous donner 800 encore. Mais tu es aussi inquiet que moi; nous sommes inquiets. Maintenant on dit qu'il y a une difficulté, la complexité, je comprends. Les choses ne sont pas faciles, et je comprends. Mais, dans la complexité, est-ce que nous pouvons dire c'est la complexité, eh bien c'est bon. Croisons-nous les bras? Ce n'est pas une réponse. Que pouvons-nous faire de plus malgré la complexité? Et puis on va buter sur cette complexité. Je suis absolument d'accord avec le collègue MONPLAISIR, et le Président LISE. Ce n'est pas parce qu'on a 10, même si on est un petit peu devant la Guadeloupe ou autre, que l'on peut se satisfaire. On veut aller le plus loin que possible dans la consommation de ces fonds, puisqu'on en a besoin. Mais je ne vois pas pourquoi nous tous nous ne sommes pas d'accord sur cela? Quel est le problème pour que nous soyons derrière cela? Et s'il y a des gens ou de la Majorité ou de l'Opposition, mais même de l'extérieur qui peuvent nous aider à aller plus loin, mwen envi pren 800 million-en totalement. Si on pouvait prendre tout, mais la complexité va nous empêcher de prendre tout, et alors cela ne va pas nous aider. Si nous sommes dans un ralentissement, dans une lenteur et quand nous arrivons ici tout le monde applaudit c'est bon, cela ne va pas nous aider à aller plus loin. Nous aider à aller plus loin c'est justement dire ce que nous souhaitons, comment on peut faire? Nous avons eu des discussions ici. Ce n'est pas une question d'opposition. Moi je me rappelle cette discussion sur les fonds Jérémie, je n'ai pas envie de revenir sur cela, mais c'est que des gens qui sont interpellés étaient étonnés que cela traîne. Tu as donné une réponse, mais ce n'est pas l'Opposition. Sé ki sa pou nou fè? Les banques pa ka banou l'ajan asé vit. Nou bisoin édé ki sa nou pé fè? En nou allé ti brin pli lwen, en nou gadé sa nou pé fè. Sé en kompensasion. Et tout n'est pas sur le dos d'une collectivité ou d'une autre. C'est sur le dos de la responsabilité. Nous avons la responsabilité, c'est à nous de nous battre, et si nous pouvons faire mieux que lorsque les fonds étaient gérés par l'État, etc. faisons mieux. Puisque c'est nous à présent. Démontrons que nous pouvons faire mieux. Il y a des difficultés, entourons-nous de tous ceux qui peuvent nous aider. Ce qui nous retient, ce qui nous semble important, c'est; est-ce que nous voulons? Est-ce que nous en avons besoin? Oui. Est-ce que nous voulons aller plus loin ? Oui. Est-ce qu'il y a des difficultés ? Oui. Comment malgré ces difficultés, tenter d'aller le plus loin que possible ? C'est une réflexion et ce n'est pas le Conseiller exécutif qui serait en tort, ni le Président de l'Exécutif c'est la Collectivité, c'est l'Assemblée. Et cette assemblée-là, si l'Assemblée ne joue pas son rôle de contrôle c'est que l'assemblée n'aide pas l'Exécutif dans la répartition. Parce que vous savez très bien que lorsque nous prenons une décision, le payeur peut rejeter un mandat, on est contrôlé. Donc pourquoi l'Exécutif ne peut pas être contrôlé par l'Assemblée? On est contrôlé. On est contrôlé par l'État. Donc dans la réalité notre rôle c'est de contrôler et si nous pouvons contrôler ici pour que ce qui part pour aller vers le payeur ou bien vers l'État soit déjà vu par nous, est réglé par nous, c'est un pas en avant. Donc, c'est ce que je veux dire. Je ne veux pas être contre quelqu'un, l'Exécutif, je ne sais même pas où je suis, je sais que je suis à la CTM, je sais que je suis à l'Assemblée; je sais qu'il y a des gens en face à nous, je sais qu'il y a des entreprises qui ont besoin d'aller plus loin. Maintenant, il nous appartiendra un jour à dire aux entreprises, nous avons tout fait, nous allons essayer de faire encore plus. Mais nous faisons tout pour vous aider. Et ici on va dire voilà, on s'est battu, et moimême je serai le porte-parole pour expliquer la difficulté. Mais soyons convaincus d'abord d'avoir tout fait, et de ne pas s'être arrêté en chemin et de se contenter d'avoir 10 de moyenne, alors que c'est 20 que l'on peut avoir. Voilà ce que je veux dire.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Merci Président, je ne serai pas long puisque le débat a déjà bien existé sur ce point, mais je crois qu'il est encore important quand même de souligner 2 points. Dire merci aux collègues LAVENTURE pour la note qu'il nous a donnée. Parce que cette note nous a permis effectivement de nous éclairer et de nous faire aussi notre opinion sur tout ce qui se dit depuis hier. Et pour ce qui est du débat tu as raison Président, nous sommes dans un espace démocratique et le débat à sa place. Et nous respectons tous ceux qui interviennent. D'ailleurs nous écoutons religieusement tout ce qui est dit ; et nous ne sommes pas là pour contre-attaquer systématiquement. Mais nous avons, je dirais, une attitude intelligente. C'est de dire que lorsqu'il y a une situation, effectivement, et c'est le rôle de l'Assemblée de faire ressortir des éléments pour éclairer tout le monde. Parce que je ne crois pas que nos inventions se limitent à des shows télévisés pour que la population qui nous écoute dise, bon bien voilà, celui-là a marqué des points, celui-là a perdu des points, mais je crois que dans nos interventions nous nous devons d'être le plus simple, le plus clair, mais surtout le plus convaincant pour que ceux qui nous écoutent comprennent ce que nous disons ici. Et c'est pour cela que je remercie le collègue LAVENTURE qui par sa démonstration, et je dirais même son éloquence habituelle, a démontré qu'il n'y a pas le catastrophisme. Ce catastrophique qu'on essaie de faire passer, de véhiculer. Non. Ces écrans de fumée qu'on essaie le faire passer pour montrer qu'il y a une situation qu'on ne maîtrise pas. Mais je crois qu'aujourd'hui la raison a pris le dessus, et les chiffres ont parlé. Et j'ai toujours dit que la comptabilité est une science exacte. Les chiffres sont là, les chiffres parlent d'eux-mêmes; des fois on dit même que les chiffres sont têtus, et nul ne peut baisser la tête quand les chiffres parlent. Alors c'est vrai que l'on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut. On peut faire parler les chiffres comme on veut. Mais il y a des réalités qui sont là. Et je crois que notre objectif ici, et nous sommes tous intellectuellement parlant suffisamment bien conçus pour comprendre que notre objectif n'est pas seulement de nous mettre à l'abri des dégagements d'office ; ce n'est pas cela ; mais c'est aller vers l'excellence dans le travail que nous faisons, aller faire en sorte que les outils quand nous mettons en place puissent contribuer au développement économique de la Martinique. C'est ce que nous recherchons tous ici, que nous soyons de l'Opposition ou de la Majorité. Nous sommes des élus du peuple martiniquais. Et je ne mets en doute l'honnêteté intellectuelle de quiconque dans son intervention à ce niveau. Je veux dire aussi merci au collègue LAVENTURE parce que les interventions qui ont été faites, et surtout, les documents nous ont permis de comprendre la complexité des mécanismes, la complexité des circuits. Mais cela nous a permis surtout de comprendre les relations étroites qu'il y a entre la Collectivité et les services de la DRFIP pour nous permettre de dire que la situation, elle est maîtrisée ; même si elle est difficile, elle est maîtrisée. Et c'est ce que nous devons comprendre. Parce que nous avons confié à un exécutif la gestion de cette partie des fonds européens où il nous rend compte. Eh bien je crois que nous ne devons pas laisser la suspicion, le doute nous égarer, mais comprendre ce qui se passe. Eh bien, aujourd'hui, merci, nous avons compris que la situation est maîtrisée. Et je voudrais dire à Miguel LAVENTURE et à ses équipes de continuer ce travail, ce travail qui n'est pas facile, ce travail qui prend du temps, ce travail qui est long, mais on voit le chemin, on voit l'avancement. Alors il y a un élément qui est venu jeter le trouble ce fameux document. Et je dirai à certains que la question n'est pas seulement de savoir pourquoi nous Majorité nous n'avons pas le document? Mais on peut aussi se poser la question comment certains ont eu ce document aussi? Mais nous fermons la parenthèse. C'est pour dire que nous pouvons poser la problématique dans tous les sens. Et on ne sortira pas d'ici, mais nous ne sommes pas venus allonger le débat sur ce point. Ce que je veux dans mon intervention, Président, et c'est à travers le document qui nous a été présenté, c'est que les Martiniquaises et les Martiniquais qui nous écoutent, les acteurs économiques qui nous écoutent, comprennent une seule chose, et c'est ce qui a été dit dans ce document. Il a été dit quoi ? Eh bien c'est que pour l'année 2019 nous nous sommes donné un objectif de 300 millions. C'est cela qu'il faut retenir. Pour 2019 on s'est donné un objectif de 300 millions. Et sur ces 300 millions 253 millions ont été certifiés. Si on fait le pourcentage de 253 millions sur 300 millions, mais on est à près de 90 % de travail réalisé. Et que c'est 300 millions, 47 millions restent à réaliser. C'est-à-dire qu'au 26 septembre, jusqu'à la fin de l'année, sur l'objectif qu'on s'est donné il reste 47 millions, et que c'est sur ces 47 millions, 30 millions, et si je me trompe le collègue LAVENTURE m'arrête, et qu'il me corrige, 30 millions sont déjà remontés au niveau de la DRFIP. Cela veut dire que la situation elle est maîtrisée. Non seulement elle est maîtrisée, mais on sait où on va. On est dans une garantie de bonne fin de la mission et de l'objectif qu'on s'est donné. Alors on peut critiquer l'objectif. On peut dire que l'objectif était surestimé.

Cela peut être un point de critique ou de discussion. A ce moment on viendra faire en sorte que, eh bien l'année prochaine, que les objectifs soient mieux dimensionnés. Mais qu'on ne nous fasse pas de procès d'intention, comme j'ai cru l'entendre, Président. Qu'on ne fasse pas de procès d'intention parce qu'on nous dit qu'on nous met en garde, en disant oui, attention, on vous surveille, parce que d'ici la fin de l'année vous allez nous raconter encore que... Non nous savons, et nous savons très bien... Et l'Exécutif, la Majorité nous avons dans nos rangs, tout comme les autres, nous n'avons pas la prétention d'être les meilleurs, mais nous disons que parmi nous nous savons aussi lire les chiffres, et nous savons retransmettre les chiffres. Et nous n'avons jamais nié, c'est vrai, qu'il y a une situation de trésorerie tendue. Nous l'avons dit depuis notre arrivée ici. C'est preuve que nous n'étions pas des menteurs lorsque nous sommes arrivés. Il y a une situation de trésorerie tendue. Oui, et c'est parce que nous avons un Président de l'Exécutif qui est un fin gestionnaire, un homme de respect de la gestion des deniers publics qui fait qu'il nous met en garde, il nous dit faisons attention. Par conséquent je ne serai pas plus long, mais je veux tout simplement, dire que le travail qui est fait dans la gestion des fonds européens n'a pas pour objectif de décourager le développement économique de la Martinique mais bien au contraire de l'accompagner. Le collègue LAVENTURE a parlé des travaux sur les sargasses, sur l'éclairage, mais je prends encore un autre exemple. Si aujourd'hui l'aéroport de la Martinique est en train de se développer, près de 150 millions d'euros de travaux à l'aéroport de la Martinique, c'est parce que la contribution de la CTM, c'est parce que la contribution des services de Miguel LAVENTURE, les fonds européens permettent justement de dire qu'aujourd'hui l'outil fondamental qui est le développement économique de la Martinique, eh bien, aujourd'hui bénéficie des travaux, et des travaux qui ont été fait dans le suivi des fonds européens. Savez-vous qu'aujourd'hui, mes chers collègues, l'aéroport qui est un outil fondamental mérite qu'on s'y attarde de 30 secondes, parce que grâce à la contribution de la CTM, grâce à ces travaux faits, nous avons fait ce que l'État français n'a pas voulu faire. Rappelez-vous que sur ces 150 millions d'euros de travaux, lorsque nous avons sollicité le ministère, il n'y a que le ministère de l'Outremer qui a répondu à hauteur de 1 million. Alors, regardez combien d'euros ont été mis en place par la CTM pour le développement économique de notre pays. Par conséquent, je crois que nous ne devons pas mépriser le travail qui est fait par nos équipes, par nos collègues, mais leur dire que nous avons conscience des difficultés, mais nous avons surtout noté que les objectifs de 300 millions que nous nous étions donnés sont en train d'être réalisés. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci, collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Bonjour Président, Bonjour à tous les conseillers exécutifs présents, bonjour à tous les collègues, et également à la population qui nous écoute. J'ai suivi depuis hier ce débat qui est entamé, et qui est important parce que les fonds européens se révèlent être une source de financement supplémentaire, que nous voulons exploiter au maximum. Mon intervention sera courte. Nous sommes là justement pour contrôler, et également pour faire des propositions, et je demande à Miguel LAVENTURE, quand nous sommes arrivés, quand nous avons pris les rênes de cette collectivité en tant que majorité, que ce soit ceux qui sont aujourd'hui au Conseil exécutif, ou ceux qui

sont conseillers territoriaux, à quel point de consommation des fonds européens était-on? Et à quel point en sommes-nous? Parce que cela couvre la période de 2014 à 2020, nous sommes arrivés effectivement aux rênes de cette collectivité en 2016, en janvier 2016, très exactement après les élections de décembre 2015. Donc est-ce que c'est possible que nous voyions d'où nous sommes partis et où nous en sommes aujourd'hui de manière globale au niveau de la consommation des fonds européens ? Ça c'est une première chose. J'ai également entendu parler de chantier qui traînerait, de la cité scolaire de Sainte-Marie, qui comprend un collège et un lycée. Il me semble que le problème de la cité scolaire de Sainte-Marie se pose depuis des lustres. Il me semble également que la question du lycée Schælcher qui a été évoquée se posait également depuis des lustres. C'est quand même notre majorité qui a pris la décision de les réaliser. Alors sur cette question également, je voudrais savoir... que le Conseiller exécutif nous informe de l'évolution du délai de paiement des entreprises. Où nous en étions quand nous sommes arrivés aux affaires, et où nous en sommes aujourd'hui? Est-ce qu'il y a une amélioration de ce délai de paiement des entreprises ? Ce sont des questions que naturellement, tout conseiller territorial de bonne foi, doit se poser. J'en ai terminé, merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Bien je pense que tout le monde s'est exprimé, donc je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose. Mais essayons de ne pas quand même aller au-delà du timing qui est déjà dépassé. Mais enfin bon, que nous essayons quand même de voir tout le reste de ce qui est prévu si possible, avant d'aller déjeuner. Donc je te donne la parole en allant à l'essentiel puisqu'on a déjà dit, répété, à mon avis. Mais, je sais que tu es très pédagogue, mais si tout le monde n'a pas compris déjà le mécanisme, bon Bien c'est à une autre séance qu'il nous faut renvoyer les choses parce que...Tu vois, c'est pour dire que tu réponds aux questions précises. Mais je pense que là on a plus la possibilité de faire vraiment un exposé sur tous les détails de la procédure parce que tout le monde a compris qu'elle est complexe, hyper complexe. Donc je te donne la parole.

M. Miguel LAVENTURE

Merci Président. Je vais essayer effectivement d'être le plus ramassé possible en me limitant à des éléments un peu factuels. D'abord je veux redire, cela a été évoqué par quelques collègues, y compris parce que nous avons des débats qui sont portés à la connaissance du public, et par conséquent, ils peuvent entendre des morceaux et puis imaginer à travers les non-dits, ou les suggérés, où les implicites, des choses qui ne sont pas vraies. Donc le débat que nous avons aujourd'hui n'est que la énième édition des débats dont le Président du Conseil exécutif, par la voix du Conseiller exécutif en charge a pris l'initiative, dès le début, pour partager l'information avec l'Assemblée. Je le dis pour qu'il n'y ait aucune espèce de, comment on va dire ça, de projection qui n'intervient ni dans la tête de ceux qui se sont exprimés, ni dans la tête de ceux qui ont été dans l'écoute, d'une forme de contrôle qui aurait été déclenchée, et qui se serait un peu construite comme cela. C'est une initiative qui a été prise de faire en sorte, que si possible, à chaque séance, on rende compte proprio motu de notre propre mouvement de ce qui est l'exécution des programmes de fonds européens. Et cela a été parfois contrarié par un certain nombre de collègues qui disaient, eh bien on a un ordre du jour trop chargé, nous allons voir cela une autre fois. Et il est arrivé que nous remballions la présentation que nous avions prévue pour ne pas allonger les débats. Alors aujourd'hui, il y a manifestement une forme d'appétit quoi, qui s'est développée, et qui fait en sorte que ce qui avait été proposé correspond maintenant à une envie de connaître et dont nous nous réjouissons. Nous nous réjouissons d'autant plus que cela est en cohérence avec ce que nous avons tous partagé au début de la mandature, qui consiste à dire qu'il faut restituer à l'Assemblée son pouvoir de décision en matière de fonds européens. N'oublions pas d'où nous venons. Nous sommes arrivés avec un dispositif qui était organisé sous la forme d'une délégation permanente donnée à une structure composée de deux personnes, le Préfet d'un côté, le Président du Conseil Régional de l'autre pour la gestion intégrale, sans restitution à aucune instance assemblée ni autre. Le GIP. Rappelez-vous nous avons ensemble considéré qu'il fallait restituer à l'Assemblée son pouvoir de décision. Et maintenant par conséquent, ne refaisons pas une histoire dont nous oublierions les origines. Nous avons souhaité une mécanique, et cette mécanique se déroule, et je suis très content que nous puissions avoir cet échange. Je redis que le document projeté aujourd'hui là, le diaporama, est un diaporama avec lequel nous sommes arrivés ici hier, qui était prévu pour être exposé hier, et qui a été transmis, comme les collègues l'ont souhaité, dès que la séance a été suspendue pour permettre à chacun d'en faire l'appropriation totale, comme il le souhaitait pour en parler aujourd'hui; et d'ailleurs aujourd'hui on a eu un débat très utile. Très utile parce qu'effectivement il a souligné la nécessité, et je dirais, le fonctionnement cohérent en matière démocratique des pratiques de cohérence ; très utile parce qu'il a montré que, comme l'a dit le collègue NARCISSOT, et je le remercie de ce qu'il a souligné les efforts qui sont faits; il y a une situation qui est maîtrisée, même si aujourd'hui nous considérons qu'il faut faire mieux ; et le directeur des fonds européens qui est ici, il sait que c'est en permanence, le propos tenu par le Président du Conseil exécutif, évidemment, par moi-même et d'une manière générale par tous les collègues, y compris de l'Assemblée, qui viennent me voir régulièrement et dont il me font état. Parce qu'effectivement tout le monde veut que l'on aille le plus loin possible. Je reprends la formule qui a été utilisée, qu'on aille dans l'excellence, et qu'on ne se polarise pas sur la question du dégagement d'office. Mais ce n'est pas nous qui nous polarisons dessus. C'est que régulièrement, je ne sais pas si c'est par ignorance, je ne sais pas si c'est parce que certains sont mus, sont motivés, sont mis en mouvement par une forme incontrôlée de malveillance, qui s'exprime par leur voix, mais c'est qu'ils sont obsédés par ce risque-là, qu'ils viennent étaler ici devant l'opinion publique. Ce n'est pas nous qui amenons ça. Mais évidemment il faut que nous mettions les points sur les i, en disant mais pourquoi vous affolez-vous sur ce sujet ? Voilà la donnée. Et nous l'illustrons avec un certain nombre de chiffres. Mais personne ne se fait de la question du dégagement d'office un objectif, personne. Nous avons quelque chose à exécuter, et nous le faisons, je dirais, à plein tube, enfin a pleine énergie. Oui collègue CHARPENTIER TITY, notre objectif c'est de faire en sorte que nous puissions être dans cette excellence permanente pour faire en sorte que tout fonctionne, y compris, dans la mécanique des délais de paiement des entreprises, qui aujourd'hui, me semble-t-il s'améliore. Comme le collègue MARIE-SAINTE qui est évidemment celui qui est en charge de ces questions-là pour les entreprises, a une présentation à faire au titre de la restitution qu'il fait à chaque séance, en tout cas à intervalle régulier, je crois que c'est trimestriel, des marchés qui sont passés, il vous en dira probablement un mot. Je ne veux pas déflorer les sujets qui sont de son périmètre. Mais oui, et pourquoi nous faisons mieux? Bien parce que, là aussi, le collègue CHARPENTIER TITY a dit des mots très exacts. Parce qu'on gère, et qu'on essaie de le faire du mieux possible. Qu'elle était la situation sur le plan budgétaire? C'est que nous avons trouvé ici, des mandats non payés ou des factures non mandatées, et parfois même, des commandes non engagées. Et par conséquent, oui, tout le monde sait qu'il y avait une difficulté. Et vous savez encore en 2019 on découvre des cadavres. Alors on essaie de faire du mieux qu'on peut. Nous ne venons pas à chaque séance faire l'état exhumatoire de tous les cadavres que nous découvrons, parce que cela ne fera pas avancer le schmilblick. Simplement nous savons que la situation est une situation que nous essayons de redresser solidairement. Alors on essaye de le faire, mais ne venons pas ici comme une rengaine un peu de déploration, peut-être même de traitement un peu psychothérapeutique des souffrances qui ont existé avant, de dire les choses qui ne sont pas la vérité. Alors on essaye. Alors pour résumer nous avons les données, je répète, elles sont exprimées dans notre propre mouvement, nous sommes contents de les donner, nous ne demandons qu'à avoir les débats, qu'à avoir des discussions. Nous allons, si vous êtes toujours dans le même état d'esprit, mais en tout cas, je note que ce que c'est ce qui est dit, poursuivre cette restitution séance après séance. J'espère qu'à la fin de l'année nous allons pouvoir nous satisfaire des résultats qui seront présentés. Nous allons essayer d'améliorer. Vous avez vu, on adapte les programmes, on met des sargasses maintenant dans les programmes qui n'étaient pas prévu à l'origine, on met, enfin bref, l'agriculture les jeunes agriculteurs, etc. L'agriculture biologique qu'on avait un petit peu négligé. Enfin bon on ne dit pas ça comme une critique, on dit ça simplement parce que chaque fois il faut avancer un peu mieux. De la même manière que sur la transition énergétique, on progresse parce que c'est l'évolution. Bon, on ne cherche pas ni des fleurs ni des rien du tout, on n'aurait même pas parlé de ça si personne ne nous avait pas un p'tit peu asticoté là-dessus. Mais essayons de faire en sorte que tout ceci fonctionne bien. Je veux juste, en une phrase, dire que l'intérêt pour moi, prioritaire de cet échange c'est que précisément comme toute l'opinion l'entend, c'est qu'elle comprenne que chacun de nous essaie de faire du mieux qu'il peut pour que le résultat soit satisfaisant pour tout le monde ; et que faire du mieux qu'il peut c'est premièrement, désespérer les uns et les autres, il ne faut pas désespérer les gens, il faut arrêter de critiquer, il faut arrêter, je le dis, pour nos collaborateurs administratifs de les interpeller, de les mettre en situation difficile, je ne parle pas des collègues qui sont ici, mais je parle parfois dans l'opinion. Il faut arrêter de dire que les choses sont impossibles, elles sont compliquées mais elles ne sont pas impossibles. Et il faut surtout que nous soyons très solidaires, très solidaires alors cela vaut pour l'enceinte, et cela vaut pour l'extérieur, très solidaire dans la démarche de réussite dans laquelle nous disons, nous ensemble collectivement, quel que soit qui nous sommes, dans laquelle nous disons vouloir nous mobiliser, y compris que nous sommes porteurs de projet pour apporter les éléments utiles. Et quand nous sommes, je dirais, partenaires, pour apporter les contributions nécessaires. Monsieur le Président, mes chers collègues je vous remercie très sincèrement.

M. Le Président Claude LISE

Merci chers collègues Miguel LAVENTURE. Alors, nous allons voir les questions qui nous seront présentées par notre collègue Conseillère exécutive, Marinette TORPILLE. Mais juste avant, le Conseiller exécutif Francis CAROLE m'a demandé la possibilité de répondre un peu à une question qui a été évoquée par la collègue

Louise TELLE, hier, à la reprise dans l'après-midi, puisqu'en fait, c'est lui le Conseiller exécutif qui aurait pu apporter les éléments de réponse. Ce n'était pas une interpellation du Conseiller exécutif, mais c'était un élément qui était présenté, un élément d'information qui nous était donné, et qui entre dans le champ de compétence du collègue Francis CAROLE. C'est tout à fait normal qu'il puisse apporter des éléments d'information, de réponse à ce qui a été évoqué par la collègue Louise TELLE. Donc, je te donne la parole collègue Francis CAROLE.

M. Francis CAROLE

Merci Président Je serai très bref. Alors j'avais demandé la parole pour répondre non pas à la question de Madame Louise TELLE, enfin on m'a dit qu'il s'agirait d'une question écrite et je ne l'ai pas vu cette question. Et pour pouvoir y répondre de manière satisfaisante je veux d'abord lire cette question attentivement et y répondre de manière circonstancielle. Je t'avais demandé la parole sur une question qui avait été posée sur une association de portage de repas. Tu te rappelles, qui a été...voilà. C'est cette question qui Et je m'étais engagé à répondre. J'avais bien dit aux collègues que je ne tenais pas à répondre immédiatement mais que je voulais d'abord m'informer de ce qu'il en était afin de leur faire un compte-rendu précis de l'état de la situation. Alors, il s'agit d'une association de portage de repas qui s'appelle l'ALIADE. La collègue qui est intervenue nous a donné les informations suivantes, à savoir que l'association n'avait pas été payée depuis 2018, et qu'en raison même de cela, cette association de portage de repas avait dû fermer. C'est l'information qui a été apportée par la collègue. Mais je pense qu'il faut, quand on donne ces informations, il faut être extrêmement prudent. J'ai demandé au service de me faire un état des lieux précis des paiements de la Collectivité à cette association. Et qu'est-ce qu'il en ressort ? C'est que l'ALIADE a été régulièrement payée tout au long de l'année 2018, de l'année 2019. Et nous avons ici l'ensemble des éléments de paiement. Il n'y a pas de retard. Nous avons simplement à payer à l'ALIADE les mandats de juillet et d'août 2019 qui sont à la paierie actuellement. C'est-à-dire que la CTM a régulièrement payé l'ALIADE, et si l'ALIADE a fermé, ce ne sont pas des raisons dues à un non-paiement de la Collectivité. Je pense que c'est important je ne serai pas tellement plus long. Mais je veux dire très clairement aux collègues, qu'ils ont raison de rapporter les difficultés des uns et des autres c'est normal. Mais par contre, je leur demande de vérifier les informations. Parce que lorsque dans une plénière on déclare qu'une association a fermé ses portes parce qu'on n'a pas payé, c'est quand même quelque chose de grave. Or, il se trouve que cette association a été régulièrement payée. Il y a 2 mandats à la paierie, et ces 2 mandats à la paierie atteignent la somme de 4 835,50 €. La CTM a fait ce qu'elle avait à faire. C'est simplement à la paierie de payer ces sommes. Donc je le dis je n'en dis pas plus ; je ne veux pas être trop dans un débat parce que ce n'est pas pour cela que j'ai demandé la parole. Je m'étais engagé à donner les éléments factuels, je les ai donnés, je ne je n'en tire pas davantage de conclusion pour l'instant.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc, je crois que je n'avais pas bien compris sur quelle question tu voulais répondre. Moi, je pensais que c'était une réponse à l'intervention de la collègue...

M. Francis CAROLE

Une fois que j'aurais les éléments précis, je répondrai de manière précise.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, donc ce sera pour la prochaine plénière, par conséquent. Bien. Alors, la collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE

Oui bonjour. Alors ce que j'ai dit précisément hier, ce n'est pas que l'ALIADE avait fermé, je n'ai jamais dit que l'ALIADE avait fermé, j'ai dit que l'ALIADE avait dû interrompre ses activités en mai 2019. Ça c'est une première chose. Deuxièmement j'ai demandé justement les informations en précisant que je ne les avais pas à partir de mai 2019. Donc vous m'apprenez, tant mieux, qu'il y a des mandats qui sont en cours, et que donc il y a une partie de la somme qui va être versée. Ceci étant dit la question que j'ai posée venait par rapport au fait que nous avons été sollicités par l'ALIADE. Ce n'est pas une question que j'ai posée gratuitement, il y a vraiment de réelles difficultés. S'il y a une différence de point de vue, s'il y a un malentendu, s'il y a quelque chose qui ne s'est pas passée correctement, depuis 2018 parce que nous avons quand même des courriers, je propose que le Président de l'ALIADE se rapproche de vous, et que nous soyons tenus au courant de ce qui se passe. Mais je n'ai pas envie qu'on présente la chose comme étant une volonté délibérée de quoi que ce soit, ou bien d'utiliser la souffrance des gens ; simplement nous avons été sollicités. On nous a demandé de poser la question en plénière, je la pose. S'il y a une avancée au niveau des mandats, tant mieux, mais il ne faut pas présenter les choses comme étant une volonté d'utiliser la souffrance de qui que ce soit. Donc vous teniez à faire ce point, je tiens également à le faire. Maintenant les membres de l'ALIADE et les personnes qui sont bénéficiaires du portage de repas ont entendu votre réponse, et par rapport à leur situation ils jugeront.

M. Francis CAROLE

Président très rapidement, juste pour dire que l'ALIADE n'a pas été en partie payée, l'ALIADE a été régulièrement payée; et nous avons seulement 2 mois en instance qui sont à la paierie. C'est-à-dire que la Collectivité s'est totalement engagée, et a pris ses responsabilités et a procédé au paiement. Donc c'est ce que j'ai dit simplement. Bon après, je ne veux pas être dans les débats, je dis simplement aux collègues de ne pas faire n'importe quelle déclaration, et de vérifier en amont parce que, cela peut avoir un impact. Et puis j'ai donné les chiffres et puis il y a les éléments de vérification.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues on ne va pas entamer un débat sur cela. Alors collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce n'est pas pour faire un débat.

M. Le Président Claude LISE

Là il y a une réponse, une mise au point.

M. Jean-Claude DUVERGER

Non, non, je ne vais pas entamer un débat. Parce qu'ils nous ont demandé d'intervenir. Mais quand le collègue nous dit qu'il faut venir aux informations, aux renseignements, c'est ce que nous avons fait en te posant la question ; sauf si tu nous dis qu'il y a un ailleurs, un lieu précis où on peut te poser la question. Je te dis, il

m'est arrivé mais c'est personnel, mais d'un point de vue de la relation politique, mais concrètement, l'association dit ne pas avoir été payée après 2018, et janvier février mars ; comme tu as les papiers cela permet de répondre. En plus ce n'est même pas sur Fort-de-France, je ne suis candidat nulle part, c'est sur le Gros-Morne et le Robert. Mais dans cette même demande de demander pourquoi les gens ne sont pas payés, une association qui s'appelle Man Créole. Hier j'ai dit dans aux collègues, dans le même temps, peut-être que tu vas regarder l'association. Donc je te dis en même temps, regarde Man Créole, elle dit ne pas avoir été payée. Mais on ne peut poser les questions qu'ici, quel que soit l'endroit. Mais, on va poser une question sur Gaschette mais ici. Quel que soit la personne qui va nous interpeller. Si je dis 14 000 €. L'ALIADE dit « la CTM me doit 14000 € », je n'invente pas un chiffre. Quand nous allons répondre nous allons dire, non voilà les documents, on nous a donné les documents vous vous êtes complètement trompé.

M. Francis CAROLE

Je ne veux pas taquiner ta mémoire, mais « Man Créole, on en a déjà parlé ici même.

M. Le Président Claude LISE

Collègue, n'épiloguons pas. Vous illustrez, je suis obligé de le dire, ce que je disais hier. Il y a des questions qu'on aurait pu régler dans une autre instance, mais puisqu'on a décidé de faire de la démocratie directe, eh bien, tout vient en plénière. Et je pense qu'il va falloir des plénières, pratiquement chaque semaine, pour pouvoir répondre à toutes les questions qui se posent. Ce sera un forum permanent. Nous sommes en train de redécouvrir la démocratie à l'époque d'Athènes quoi. Bon, peut-être que nous sommes des précurseurs. C'est peut-être vers cela qu'on va, un retour aux origines. Le futur est dans le passé. Voilà, bon, c'est comme cela. Alors, je propose que la collègue TORPILLE nous présente, elle a une seule question, la question 48 qu'elle va nous présenter, et ensuite on passera aux questions présentées par le collègue Daniel MARIE-SAINTE. Donc, tu as la parole pour la question 48 : le dispositif industrie du futur. Tiens, on retrouve le futur.

48. LE DISPOSITIF INDUSTRIE DU FUTUR

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président. Bonjour chers collègues. Alors il s'agit du dispositif industrie du futur. Ce dispositif émane de 2 démarches de l'État. L'Etat avait déjà demandé aux régions, et donc à la CTM de déterminer des territoires d'industrie. Et au niveau de la CTM nous avons décidé de proposer les 3 EPCI, c'est-à-dire Cap Nord, CACEM et Espace Sud comme territoires d'industrie. Donc tout notre territoire est territoire d'industrie. Deuxième démarche, c'est une offre partenariale que l'État a souhaité faire pour accompagner des industries sur des programmes innovants. Donc cette demande ayant été faite aux régions, nous avons voulu inscrire la Martinique dans cette dynamique, qui, en fin de compte allait dans le même sens que notre STDEII. Et donc par courrier du 22 novembre 2018 le Président du Conseil exécutif a écrit au Premier Ministre. Notre candidature qui a été vu préalablement, enfin discutée préalablement avec les Chambres Consulaires et les EPCI a été retenue ; et par lettre du 23 juillet 2019, la Collectivité de la Martinique fait partie, donc son territoire fait partie du dispositif industrie du futur. Qu'en est-il exactement de ce projet ? Ce projet ce sont 50 entreprises qui seront accompagnées sur l'ensemble du territoire

de la Martinique naturellement. Donc 50 entreprises seront accompagnées en priorisant la structure des filières, les logiques de transformation et de mutation des entreprises du secteur industriel. Nous souhaitons aussi que ces entreprises dans leur accompagnement favorisent l'innovation comme levier de développement. Notamment, un levier de développement efficace à la création d'activités et d'emplois. En fin de compte, l'objectif pour nous c'est l'amélioration de la productivité de nos entreprises industrielles pour rendre ces entreprises plus performantes. Comment se passera cette mise en œuvre ? 2 grandes étapes. D'abord nous allons sélectionner des prestataires et ces prestataires vont candidater, et ces prestataires qui seront sélectionnés vont pouvoir avoir une formation au niveau national. Une formation qui leur permettra d'avoir le label industrie du futur. Et ce sont ces prestataires qui vont accompagner les entreprises industrielles dans Deuxième étape ce sont les entreprises que nous allons leurs programmes. sélectionner. Donc 5 entreprises seront sélectionnées, naturellement sur la base du volontariat. Ces entreprises répondront à un appel d'offre, et celles qui seront sélectionnées pourront bénéficier d'un diagnostic sur la stratégie et leur organisation; elles pourront bénéficier également d'un parcours d'accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action. Ce plan d'action qui répondra au référentiel des entreprises de l'industrie du futur. Ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait véritablement dans ce plan d'action de l'innovation, comme je l'ai dit, de l'innovation comme levier de développement qui pourrait permettre aussi l'utilisation de tout ce qui est technologie de production interconnectées, d'objets connectés. aujourd'hui, toutes les technologies qui permettent aux entreprises, et notamment, aux industries de pouvoir appréhender un développement plus performant. La gouvernance de ce dispositif : il y aura 2 comités, un comité de pilotage et un comité technique. Le comité de pilotage sera composé du Préfet, du Président du Conseil exécutif, des présidents des EPCI c'est-à-dire de Cap Nord, CACEM, Espace Sud, des présidents des chambres consulaires, de la Présidente de l'AMPI. Et au niveau du comité technique on aura donc, c'est la partie opérationnelle du dispositif. On aura les services techniques des institutions que je viens de citer. Concernant le budget, cette opération aura un budget d'un montant de 810 500 €. Ce budget il est attribué pour pouvoir suivre ces entreprises, c'est-à-dire les accompagner, les frais d'accompagnement, mais également pouvoir financer les études de faisabilité pour l'innovation et les études de faisabilité pour la recherche et le développement. Dans les 50 entreprises que nous souhaitons accompagner, 10 entreprises seront au niveau de la recherche, et 40 entreprises en innovation. Il faut savoir que dès maintenant il y a une sensibilisation au niveau du territoire et au niveau des partenaires pour que nous arrivions à sélectionner les 50 entreprises d'Industrie du futur. Mais de façon très opérationnelle, l'accompagnement va commencer à partir de 2020 jusqu'en 2022. Donc le montant de 810 500 €, est financé en partie par BPI à part égale entre BPI et la CTM pour 381 500 €, et le reste par le privé pour 48 000 €. Voici ce que l'on peut dire sur ce dispositif. Lors de sa séance du jeudi 5 septembre 2019, le Conseil exécutif a donné un avis favorable, pour d'une part, l'adoption de ce dossier, et d'autre part la transmission à l'Assemblée de Martinique en fin de délibérer. Donc vous êtes invités chers collègues à vous prononcer sur la validation du plan de financement, et sur le mandat à donner au Président du Conseil exécutif pour signer la convention avec la BPI. Je vous prie donc chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique

M. Michel BRANCHI

La commission de Développement économique a conjointement examiné cela avec la commission des Finances et l'avis est favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission BTP.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien, vous avez la parole, qui la demande ? Collègue ADENET

M. Lucien ADENET

C'est pour mon information Président. Quels sont les privés que tu envisages de contacter ? C'est tout.

Mme Marinette TORPILLE

C'est tout?

M. Lucien ADENET

Oui.

Mme Marinette TORPILLE

Je peux répondre.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions donc je redonne la parole à la collègue qui va répondre à cette question et vous présenter ses conclusions, et puis on va passer au vote.

Mme Marinette TORPILLE

D'accord Président. C'est vrai que j'ai synthétisé le rapport, pour retenir mieux votre attention. Au niveau du budget, ce budget servira à payer directement les frais d'accompagnement au niveau des cabinets labellisés, mais il servira aussi à payer des études; les études pour l'innovation seront prises en compte à 100 %, mais les études de faisabilité pour la recherche seront prises en compte à 70 %. Donc une entreprise qui va bénéficier de ces études aura 30 % de cette partie-là, je dirais, à supporter. Et donc c'est 30 % sur l'ensemble du dispositif que nous avons évalué à 48 000 €. Donc c'est cette partie, ce ne sont pas des privés autres que des entreprises qui seront retenus dans le dispositif. Je peux conclure Président ? Ce que je voulais dire c'est que ce dispositif... Alors comme vous pouvez le constater, c'est véritablement un accompagnement que nous allons mettre au niveau des entreprises du secteur industriel qui ne viennent pas suffisamment mobiliser des fonds qui leur sont destinés, des fonds, notamment sur l'innovation, des fonds sur tout ce qui est transformation et mutation des nouvelles technologies. Il faut que nous arrivions à avoir une certaine consommation de ces fonds qui sont aujourd'hui à disposition. Donc ce n'est pas seulement chez nous à la Martinique ni en Outre-Mer, puisque comme je vous ai dit, ce dispositif il est national; donc c'est bien une situation globale des entreprises industrielles françaises et c'est pour cela que l'État a voulu que les entreprises soient véritablement accompagnées par des cabinets qui seront labellisés qui auront tout un processus d'accompagnement. Pour que l'accompagnement soit de qualité et qu'il ne soit pas non plus fait comme ça au feeling, il y aura véritablement des étapes à respecter pour que l'entreprise soit correctement accompagnée dans le programme qu'elle va déterminer à faire, à développer, et que cet accompagnement permette aux entreprises de venir mobiliser des fonds, et pour qu'elles puissent réaliser leur transformation, leur mutation, et comme je l'ai dit, qu'elles soient plus performantes, et qu'elles augmentent leur productivité. Voici ce que je voulais vous dire chers collègues, et c'est un dispositif sur lequel je suis vraiment heureuse qu'on se soit placé très vite. Et si vous avez remarqué, on vous a donné une validation en juillet 2019, et je suis aujourd'hui devant vous en septembre 2019 à vous faire valider le dispositif. Donc la réaction des services a été relativement remarquable sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je remercie la collègue Conseillère exécutive TORPILLE, et je demande au collègue MARIE-SAINTE de venir nous présenter toute une série de questions. A commencer par la question numéro 49. Il s'agit de la proposition de transformation juridique du Centre de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole. Donc, collègue, tu as la parole.

49. PROPOSITION DE TRANSFORMATION JURIDIQUE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME ET AQUACOLE

M. Daniel MARIE-SAINTE

Mesdames et Messieurs, chers collègues, ainsi que le Président l'a annoncé, nous avons une proposition à vous présenter au nom du Président du Conseil exécutif. Cela concerne le centre de formation professionnelle maritime aquacole, EFMA qui est situé à Trinité. Je pense que tous vous le connaissez, et je vais résumer un petit peu l'état des lieux. Le centre de formation est situé à Trinité, est une structure gérée sous forme associative avec un conseil d'administration constitué en grande partie de représentants de professionnels de la filière de l'économie maritime, beaucoup venant de la marine de commerce, mais également de la pêche. C'est le seul établissement à fournir une offre en formation professionnelle maritime en Martinique. Il est doté d'équipements doté d'équipements pédagogiques modernes, simulateurs, radios machines, je peux ajouter dont beaucoup ont été financés avec des fonds régionaux, maintenant devenus territoriaux. Il dispose également d'un internat, il y a une possibilité d'internat. Cependant les incertitudes financières que connaît la structure associative limitent sa capacité à recruter des formateurs, à mobiliser des sources de financement autres que celles de la Collectivité Territoriale

de Martinique pour diversifier l'offre de formation. L'établissement pâti d'ailleurs d'un déficit d'attractivité, car elle est improprement estampillée « Ecole de pêche » dans l'opinion publique. Il est donc envisagé, pour faire évoluer le statut juridique de cet établissement, afin d'en assurer la pérennité, plusieurs propositions, en tout cas, celle que nous préconisons, celle que nous allons privilégier à ce stade, c'est de transformer l'EFMA en un Institut Territorial de Formation Professionnelle Maritime dans le cadre de l'établissement public à caractère industriel et commercial, un peu à l'exemple de ce que nous avons fait pour l'IMFPA, ou également pour l'IMS, pour donner une indication concrète aux collègues. Cette option permet de mettre en place une structure de référence, une large panoplie de formation, naviguant, non navigant, formation professionnelle initiale continue. Cette option peut s'envisager en déployant les pistes suivantes :

- Elargir l'offre de formation maritime agréée par le Ministère de l'Education Nationale, par le Ministère de l'Ecologie et Solidaire, par le Ministère de la Mer ou par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Donc il y a toute une large panoplie de formation qui peut être offerte là, et conduisant, évidemment à des diplômes ou à des titres professionnels reconnus par l'État.
- Développer conformément aux dispositions législatives à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'IMFPA, comme je disais tout à l'heure, de pouvoir disposer d'un outil en « in-house », qui met la possibilité hors du champ concurrentiel de pouvoir passer des contrats de services publics. Cette possibilité va assurer des recettes sures à la structure;
- De développer des partenariats avec des structures de formation similaires, soit existant en France, style Ecole Nationale Supérieure Maritime, ou voire internationales puisque cet institut pourra passer des conventions avec d'autres instituts basés dans la Caraïbe, et le rapport identifie d'ailleurs précisément un institut similaire qui se trouve à la Jamaïque.

Alors les financements qui seront mobilisables pour cet institut, si l'évolution institutionnelle se fait, l'évolution juridique, c'est que pour accompagner cette évolution, il peut être proposé de s'inscrire dans le dispositif de l'ingénierie de formation et de l'offre d'accompagnement innovante pour mener à bien les études nécessaires, et acquérir les premiers équipements nécessaires à la transformation de l'offre de formation, dispositif financé à parité par la CTM et la Banque Publique d'Investissement, et mis en œuvre par l'opérateur Caisse de Dépôt et Consignation. Les dépenses éligibles sont celles liées à l'opération et à la mise en œuvre des solutions nouvelles de formation et d'accompagnement. Elles comprennent les dépenses amortissables liées au projet, ainsi que les dépenses d'accompagnement d'ingénierie dédiées au projet. L'assiette des dépenses éligibles est constituée d'actions, de conception et d'amorçage, de formation et d'accompagnement; et inclus la formation des formateurs, des accompagnateurs, des équipements de formation, l'amortissement sur la durée du projet, des autres immobilisations. Ni l'investissement immobilier, ni l'acte de formation, sauf en cas réellement expérimental dûment justifié, limité à 2 ans après un accord du comité de pilotage régional. Evidemment, ni les dépenses de diagnostic, ni les conseils aux entreprises n'entrent dans cette assiette éligible. On parle bien du financement par la

BPI, par la banque. Les actions proposées s'étalent au maximum sur 3 ans. Cette durée doit permettre l'expérimentation d'activités nouvelles de formation, de service d'accompagnement et d'ingénierie dédiées au projet. Le porteur peut-être soit un groupement d'intérêt public une association, une société de coopérative d'intérêt collectif, SCIC, où d'autres entreprises, une entreprise agissant comme mandataire ou un organisme de formation continue et initiale. Voilà donc de nouvelles possibilités de financement qui peuvent être offertes à ce centre de formation. Vous êtes invités à vous prononcer sur le principe de transformation juridique du centre de Formation Maritime et Aquacole EFMA situé à Trinité, et de donner mandat au Président du Conseil exécutif pour poursuivre les négociations avec notamment le conseil d'administration de l'EFMA, pour faire aboutir la transformation juridique de cet établissement, et donner l'autorisation au Président du Conseil exécutif pour signer tous les documents permettant la mise en œuvre de dispositif d'ingénierie de la formation et de l'offre de formation innovante. Alors je vais ajouter puisque dans les discussions que j'avais eues avec le Président, nous avons convenu qu'il devait recevoir les dirigeants de cette association, préalablement à notre rencontre pour la Cette rencontre a eu lieu et les dirigeants de présentation de ce rapport. l'association sont tout à fait favorables à cette évolution. Evidemment ils vont devoir se réunir en conseil d'administration très prochainement pour voter une résolution. J'ai déjà eu l'occasion de dire à ce micro que nous tenons particulièrement à la survie de ce dispositif qui nous permet de former sur notre territoire, des Martiniquais à tous les métiers de la mer, non seulement les métiers pour avoir les titres professionnels qu'il faut pour pouvoir aller pêcher en pêche côtière, mais également faire la pêche roturière, et embrasser tous les métiers offerts par l'économie bleue. Ceci est possible, mais il y a eu une évolution ces dernières années du financement qui a fait que progressivement l'État s'est un peu retiré parmi les financeurs, et évidemment, au fur à mesure que l'État créait un vide, c'était la Région maintenant la CTM, qui occupait l'espace. Au point que nous avons atteint les limites de ce qui est possible lorsqu'il s'agit d'une association, puisque n'étant pas propriétaire du patrimoine bâti, nous ne pouvons pas financer son entretien à 100 %. Nous ne pouvons plus financer à 100 % le matériel pédagogique, or l'association a des difficultés pour trouver d'autres confinanceurs. Jusqu'à présent elle n'a pas osé explorer vers les fonds européens puisqu'il faut porter un financement propre, il faut la part du porteur qu'ils n'ont pas. Et moi je crois profondément que si nous voulons que notre pays garde un instrument de formation de bon niveau, il lui faut cette évolution. Nous sommes en train de le démontrer avec l'IMFPA comme avec l'IMS, profitons du fait que la formation professionnelle est une compétence de la Collectivité. J'espère que l'Etat ne va se réveiller un jour pour essayer de nous la reprendre comme ils sont en train de le faire pour l'apprentissage. La formation professionnelle est une compétence des collectivités régionales depuis 1983, donc c'est un domaine dans lequel nous pouvons agir. Mais pour pouvoir agir, il faut avoir un dispositif juridique qui permet de le faire, et nous allons en tout cas dans notre proposition, réserver des sièges au sein du conseil d'administration de ce nouvel institut, établissement public, aux partenaires, aux partenaires socioprofessionnels, comme cela a été fait à l'IMFPA, donc il ne s'agit pas de déposséder les professionnels de leur œuvre, puisqu'il faut leur rendre hommage. Ce sont eux qui ont créé cela, il y a déjà plusieurs années, maintenant les textes sont ce qu'ils sont, si nous voulons sauver cette structure. En tout cas je soumets à débat la proposition que nous vous faisons. Voilà Président.

M. Le Président Claude LISE

Merci.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Et je me tiens à disposition des collègues pour tout renseignement supplémentaire.

M. Le Président Claude LISE

Donc je demande l'avis de la Commission Formation et Apprentissage. Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS

La commission Formation Professionnelle et Apprentissage émet un avis favorable sur le principe de transformation de l'école pour tenir compte, à la fois des ambitions des dirigeants actuels de l'école, mais du rôle que joue l'école dans la formation dans le secteur de la mer, aussi bien en Martinique mais dans tout le bassin caraibéen, puisque nous savons qu'aujourd'hui, l'école d'apprentissage, reçoit des personnes de la Guadeloupe, et des iles avoisinantes, donc avis très favorable de la commission Formation.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Avis de la Commission Politique de la Mer.

M. Raphaël MARTINE

Oui, Président. La commission réunit en sa séance du 23 septembre dernier, a donné un avis très favorable à cette proposition de transformation juridique du Centre de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Affaires Financières et budgétaires.

M. Michel BRANCHI

Les 2 commissions, Commission des Finances et Commission du Développement Economique ont donné un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Qui la demande ? Oui, collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. En fait, le rapport nous l'a dit, en tout cas, il l'a évoqué, mais je voudrais être rassurée sur la position du conseil d'administration. Cela me paraît être extrêmement important. Alors le rapporteur la fait, il l'a dit, et puis je crois que quand nous avons l'occasion dans cette assemblée de parler de l'EFMA, nous savons à quel point cet outil est un outil structurant pour la Martinique. Je crois que la collègue qui vient de parler l'a dit encore. Il nous vient du monde de partout, donc des iles avoisinantes, de la Guadeloupe, mais également de la Guyane, et des professionnels, des marins en formations initiales, mais également des professionnels qui viennent renforcer leurs compétences. Et je crois qu'effectivement, si nous allons vers... Nous souhaitons aller vers autre chose pour l'EFMA, il faut que ça soit vers du mieux. Donc dans notre groupe nous pensons qu'il faut absolument que tout cela soit bien cadré, et que nous ayons la certitude, parce

que nous savons que plusieurs options ont été envisagées. Donc ma question, donc le conseil d'administration que dit-il précisément ? Et puis également je voulais savoir, aujourd'hui nous adoptons un principe, est-ce qu'ensuite sur le choix du porteur qui sera retenu, est-ce que nous reviendrons, le sujet reviendra à l'Assemblée pour que chaque conseiller territorial ait bien la mesure de ce qui se fera, et de ce qui sera retenu par nous-même pour cette EFMA ?

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN

Merci Président. Le rapporteur a évoqué ce dossier qui revêt pour chacun d'entre nous une importance particulière. En ce sens qu'il s'agit d'un outil extraordinaire que nous avons tous à cœur de défendre, parce qu'il incarne, je crois, un espoir pour beaucoup de personnes qui souhaitent se former en Martinique, mais au-delà, parce que je pense que la vocation aussi de l'EFMA ne se limite pas du tout à la Martinique pour ses ressortissants, mais qu'il y a donc un enjeu particulier attaché à l'évolution juridique de cette structure. La proposition qui nous est faite participe des explorations qui avaient déjà été envisagées, et qui de notre point de vue peut pleinement répondre à la démarche dans laquelle nous nous engageons. Donc c'est pour dire qu'il n'y a pas de... Pour revenir sur tout ce qui est été évoqué ce matin, de polémique ou de questionnement qui seraient uniquement de l'ordre du politique. Nous avons vraiment une interrogation de fond. Parce que nous avons des exemples et des précédents qui sont l'IMFPA, qui sont l'IMS, sur la capacité que nous aurons, à travers cette création, de doter la Martinique, la Caraïbe, d'un outil puissant et pérenne. Nous connaissons tous le contexte financier, et peut-être que certains collègues ne le connaissent pas donc, je vais le rappeler rapidement, parce que nous avons cherché pendant des années une solution qui aurait pu permettre à la structure existante actuellement d'être, je dirais, soulagée d'une dette importante qu'elle a vis-à-vis de la Collectivité. Et quand je dis importante, elle est très significative. Je parle sous le contrôle du Conseiller exécutif, mais on était autour de 1,5 M, 1,7 M. La question qui se pose c'est de savoir quel sera le sort de la structure actuelle ? Puisqu'il y a plein de possibilités dans le cadre de la création. S'agit-il d'une reprise de l'activité? Auquel cas, que deviendrait la structure juridique actuelle? Estce qu'il s'agit d'une fusion? Auquel cas, il y aurait une absorption de l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs à la nouvelle structure, ce qui pénaliserait au premier jour la structure nouvelle. Donc quel est le schéma au-delà de la partie juridique, le schéma financier qui va accompagner cette création ? Parce qu'il est extrêmement important de donner effectivement des signaux et des gages clairs quoi, pour qu'on sache exactement où on va et à quoi la Collectivité pourra s'attendre. Le deuxième volet a été évoqué par ma collègue, donc je ne vais pas m'y étendre, c'est quelle est la position du CA aujourd'hui par rapport à cette proposition? Et le troisième volet, c'est le volet social. Parce qu'il y a une réelle sensibilité autour du devenir de cette institution, j'ai presqu'envie de dire cela ; et que beaucoup de collaborateurs qui sont attachés à la structure par des contrats de travail, ont besoin, au moment même où on évoque la création d'une structure juridique nouvelle, de savoir quel sera le sort des contrats de travail attachés à l'EFMA actuel ? Donc dans ce contexte, le fait d'en débattre aujourd'hui à l'Assemblée, fait qu'il y aura nécessairement auprès de ses salariés des questionnements, voire des inquiétudes, tant que nous n'aurons pas posé le cadre nouveau et savoir comment ces salariés seront complètement, je dirais, intégrés à la démarche. Le dernier point a déjà été un peu évoqué. Nous aurions souhaité qu'il n'y ait pas, à cette occasion, simplement le fait de donner une délégation à l'Exécutif pour mettre en œuvre. Parce que nous aurions souhaité pouvoir être associés à toutes les étapes de la vie de ce projet, de façon à ce que nous ne soyons pas, je dirais, un p'tit peu écartés ou trop éloignés de ce qui est à faire, sachant que le fait de dire que nous voterions éventuellement favorablement à une création de structure juridique n'est pas en soit suffisant. Ce n'est pas suffisant. Donc il y a tous les volets que nous avons évoqués. Le volet bien évidemment financier, le volet gouvernance et le volet social qui nécessitent que nous ayons une visibilité précise sur la façon dont les choses vont être engagées, parce qu'encore une fois, et je le répète parce que cela a été mon point de départ, nous tenons tous à cet outil, et nous souhaitons qu'il soit vraiment en capacité de rendre pleinement son d'office et de façon durable.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Je suis désolé j'ai dû m'absenter chers collègues pour une chose imprévue. Ce dossier-là, en l'état, il nous est difficile de le voter. Si on est tous d'accord sur la nécessité de doter la Martinique d'un outil performant pour la formation de tous ceux qui vont opérer, on va dire, dans le secteur maritime de la On est peut-être tous d'accord là, dans nos conceptions croissance bleue. idéologiques pour qu'on ait une école navale martiniquaise, capable de former des professionnels pas seulement pour la pêche, ni pour l'aquaculture, mais aussi pour tout le secteur marchand, et aussi le secteur du nautisme. Tout le monde le dit on est d'accord, l'avenir c'est la mer. Donc sur cela on partage le même constat. Là où on a quelques difficultés, et hélas, l'actualité nous donne un peu raison. Je me tourne vers le collègue. A l'époque, vous aviez voté... Je m'étais permis quelques réflexions sur la création d'une régie à l'abattoir. En bien aujourd'hui, j'espère qu'on va trouver des solutions. Créer la structure c'est bien, mais ne pas prévoir sa gestion prospective, eh bien on a des surprises. Donc là, j'aurais souhaité qu'on ait d'abord une évaluation, et le collègue a dû certainement le dire je n'ai pas écouté, une évaluation de la situation de l'actuelle association. Que devient l'actif de cette association ? Mais surtout quel est le sort réservé au passif ? Ça au moins je pense que c'est le devoir, je ne sais pas, de tout conseiller territorial d'avoir une vision très claire, à la fois de l'exploitation, mais du bilan. Qu'est-ce qu'il y a dans la structure présente ? Mais ça, on n'a pas les éléments sauf si les collègues qui sont dans le conseil d'administration... On n'a pas les éléments. Donc nous dire, allons vers un établissement public, sans ces éléments, cela me paraît délicat. Et je vais donner un autre exemple. A une plénière précédente le collègue président de l'Institut Martiniquais des Sports a dit : « je n'ai pas les moyens de payer les charges sociales » il l'a dit, « je n'ai pas les moyens de payer les charges sociales ». Et nous avons eu l'heureuse surprise de voir que le Président du Conseil exécutif dit je donne 600 000 €, et puis, je vais donner 500 000 € en plus. La question c'est est-ce qu'il a touché ces 1.100 000 €? Voilà, une question quoi. Donc, créer un établissement public industriel et commercial et ne pas donner à la fois les moyens d'y arriver et la prospective, ne me semble pas être la meilleure méthode pour trouver un consensus. Parce que vous savez bien comme moi-même, dans l'établissement public c'est un agent comptable de l'État, ce n'est pas nous. S'il est presqu'évident que ce sera un Conseiller exécutif ou de l'assemblée qui sera président de l'EPIC, le comptable lui, ce sera un comptable public. Donc il y a peutêtre une réflexion à mener. Et surtout, je pense aussi, qu'il y a une négociation à mener avec l'État sur cette question de la formation dans le secteur maritime et aquacole. Je pense notamment à tous ces jeunes qui vont faire des formations dans les lycées en France, au lycée Tabarly. A l'époque j'avais été interpellé par des parents qui me disaient qu'ils voulaient que la Collectivité prenne en charge une partie de la formation, que cela n'avait pas été fait. Bon je n'avais pas tous les éléments du dossier, et naturellement j'ai renvoyé vers le Conseiller exécutif chargé les questions de formation. Je ne sais pas si ces personnes l'ont fait, moi je n'avais pas d'élément. Mais nous sommes tous d'accord qu'aujourd'hui, quand vous formez des marins, que ce soit pour la navigation commerciale de plaisance ou bien professionnelle de pêche, ces personnes doivent exercer dans les océans du monde entier. On va former des gens pour les océans de la planète terre. Donc ce serait quand même bien qu'on ait quelques accords avec l'État sur le fait que, ceux qui vont dans ces carrières puissent bénéficier de l'expertise d'un certain nombre d'établissements français. Cela me semble opportun. On est aussi tous d'accord que dans les pays de la Caraïbe, nous sommes parmi les petits États insulaires, nous sommes un des rares à avoir une telle infrastructure qu'il nous faut toujours mobiliser et moderniser. Vous savez que bon, de plus en plus les questions de navigation font appel à des technologies pointues, y compris la pêche. Donc là aussi, il y a des partenariats; tout à l'heure on parlait d'innovation à mener avec l'État. Donc là encore, on n'a pas une vision claire de là où aujourd'hui ce projet va nous mener. Et je ne parle même pas du personnel qu'il faut rassurer, parce que le personnel il peut se poser des questions, comme à l'IMS. De la même manière qu'il peut dire qu'il ne veut pas devenir personnel de l'État, parce qu'il faudra passer un concours, être intégré à la fonction publique. Mais tout cela, ça se négocie. Parce que dans une stratégie où le personnel relèverait de la fonction publique, ce serait l'Etat qui prendrait en charge la rémunération des agents. Et puis nous, nous aurions en charge les équipements qui coûtent cher. Est-ce que dans ce nouvel établissement, il ne nous faut pas acheter de nouveaux bateaux ? Nous voulons aller vers du transport maritime, je pense que l'on est tous d'accord. Enfin, oui sur le discours on est d'accord, mais dans les faits. Je vois qu'on veut faire un viaduc à 100 M€ à Fond Lahaye, et de mon point de vue, il vaut mieux mettre ces 100 M€ au moins sur le transport maritime. On me dit qu'on veut faire un bateau immobile, moi je préfère les bateaux qui avancent. Maintenant on aura un débat sur cela. Mais si on veut aller vers le transport maritime moderne, avec des bateaux non polluants, adaptés à notre environnement, là aussi il nous faut mettre en œuvre des technologies qui correspondent au 21ème siècle. Donc sur le projet même collègues, je pense que c'est un peu prématuré, en fin c'est juste un point de vue que j'émets, c'est un peu prématuré de dire, on fait la structure, c'est-à-dire qu'on fait le pont et puis la rivière ensuite. Non. Regardons comment la rivière est, et décidons ensemble du pont que nous faisons.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc je demande au Conseiller exécutif.... Ah! Attends, tu as une nouvelle question. Collègue DUVERGER vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est une discussion. Moi, je nous remercie, je remercie le Conseiller exécutif de faire une proposition. Parce qu'il y a à propos de cela une discussion depuis quelques années. Il y a même des professionnels qui ont pensé à un moment que cela pouvait être un lycée. Il y a une séparation entre les gens. Certains ne sont pas d'accord pour que ça soit un lycée qui se réserve, de peur de la disparition de l'école. Donc, faire une proposition me semble aller dans le bon sens. Par contre, les questions que je peux poser. Il y a une incertitude. Est-ce que l'incertitude est juridique dès le départ, où est-ce que l'incertitude est financière ? Cela veut dire qu'est-ce qui se passe ? Moi je sais qu'il y a un déficit. Et un moment il était question qu'on achète le patrimoine dont tu parles, donc l'école, de manière à permettre à la structure d'avoir les sommes nécessaires. Donc on peut se demander quelle est la réalité financière ? Est-ce que la dette sera prise en compte ? Les questions qui nous sont revenues, les différentes questions, mais je sais qu'il y a des membres du conseil d'administration qui rencontraient le Président, qu'il y avait des démarches, et tout cela. C'est exactement ce que l'on dit. Quel sera le sort des gens. Les gens ont un peu peur. Et dans la décision que nous prenons, nous ne prenons pas la décision de savoir comment sera le budget, le sort du personnel ? Moi je dis cela parce que même dans nos groupes on a eu une difficulté. Vous savez qu'on n'a pas voté tous ensemble, il y a un collègue qui n'a pas voté pour l'abattoir, cela était une discussion c'était pour les mêmes problèmes. Si on ne met pas le financement on aura des problèmes. Bon il avait raison, il avait raison. D'ailleurs je te remercie d'être venu. Je dois dire qu'il était parti, je lui ai demandé de revenir pour qu'on soit au moins les 24 que nous sommes là. Je lui ai demandé, et j'ai téléphoné à deux autres personnes qui ne peuvent pas revenir pour le quorum. Donc voilà pourquoi il est revenu mais il avait un truc à faire. C'est une parenthèse, pour qu'on ne dise pas qu'il est juste arrivé pour intervenir. Donc sur l'incertitude, il y a l'incertitude financière, juridique. Qu'est-ce qui nous pousse à faire ? Quelle est La réalité ? On veut régler quoi ? Quand on aura décidé de faire cet établissement public, est-ce que le problème le déficit de sera pris en compte par nous ? On va reprendre, et le patrimoine et le bâtiment. Parce que pour le moment ce que je crois comprendre, c'est que lorsqu'il y a... à un moment on les a aidé pour les travaux sur le bâtiment, mais au moment où nous parlons, il y a eu des travaux du bâtiment supportés par l'association, et qui a un p'tit peu rongé aussi sur leurs possibilités budgétaires. Et puis je le dis, c'est vrai l'école est reconnue à l'extérieur. Moi je sais que Saint-Martin voudrait bien que l'école ait même une branche à Saint-Martin. Et que les gens viennent ici parce qu'il y a déjà la Guadeloupe, il y a déjà la Guyane, mais Saint-Martin aussi fait des propositions. Donc l'école est reconnue. Ce n'était pas tellement son statut juridique qui était mis en cause, mais son incertitude financière. Donc ma question c'est comment ça va se régler ? Et est-ce qu'on sera dans d'autres situations, quel que soit le Président qui sera désigné après, pour le budget, pour le fonctionnement, pour le financement de cette structure?

M. Le Président Claude LISE

Bien je demande.... Pardon, collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS

Président, je ne comptais pas reprendre la parole, mais je siège au conseil d'administration de l'EFMA, et ça me gêne d'entendre dire que les dirigeants sont

inquiets. Je n'ai pas le sentiment d'avoir affaire à des personnes inquiètes. Au contraire, j'ai le sentiment d'avoir affaire à des personnes qui ont envie que le statut de l'école évolue. Evidemment, il faut qu'on y aille en respectant un certain nombre de principe. D'ailleurs, on parle de principe aujourd'hui. Après les questions financières, il y a quelques années de cela, peut-être 5,10 ans, où les dirigeants de l'école souhaitaient déjà faire un transfert à la Collectivité, parce qu'ils n'arrivaient pas à entretenir les bâtiments. Ça, je pense que tout le monde est au courant. Mais quant au statut de l'école pour leur permettre d'avoir des moyens supplémentaires, et de rayonner sur la Caraïbe comme ils le souhaitent, lors de la dernière discussion que nous avons eu au conseil d'administration, les personnes qui se sont exprimées souhaitent une évolution du statut de l'école. Après, on peut parler de garantie financière, on peut parler d'un certain nombre de choses, mais je n'ai pas le sentiment d'avoir affaire à des personnes inquiètes.

M. Le Président Claude LISE

Bien collègues, non, non on ne va pas reprendre le débat. Je demande au rapporteur de venir répondre aux différentes questions. Et j'attire votre attention sur le fait qu'il est 13h40, on est dans la situation que malheureusement je craignais. C'est-à-dire qu'on est parti pour au moins 20 heures 21h, alors qu'on aurait pu très bien avoir réglé toutes les questions avant le déjeuner. Seulement je demande... Nous avons le quorum tout juste, cela veut dire que personne ne peut s'en aller, et si quelqu'un s'en va, moi je suspends les travaux, et puis nous continuerons lundi. Et je vous dis que je ne vais pas hésiter à le faire une seconde. Donc tous ceux qui sont là sont condamnés à rester, y compris à revenir après le repas, etc. Et jusqu'à ce soir.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je peux y aller Président ?

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, tu peux y aller.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci. Je remercie les collègues pour l'intérêt qu'ils portent à cette question. Dommage que tous n'ont pas pu être là, et n'ont pas entendu mes interventions, puisque je suis allé au-delà du texte écrit, mais je vais quand même répéter certaines choses. Je m'excuse pour ceux qui sont restés dans la salle. Je vais répéter certaines choses. Ce centre de formation, je préfère l'appeler comme cela, il est actuellement géré par une association loi 1901. J'ai rendu hommage à ceux qui, il y a déjà plusieurs années ont créé cette association, c'était pour l'essentiel, les anciens marins de la marine commerciale, comme on disait à l'époque, qui ont créé cela. Je peux évoquer l'ancien sénateur Roger LISE. Actuellement l'Histoire fait que c'est l'un de ses fils qui est président de l'association. Il y a eu Monsieur VIRGINIE-THERESA. Moi j'ai connu un directeur qui s'appelait JULIARD. Maintenant, celui qui est là s'appelle Monsieur ALARIC. Ce sont tous des professionnels de très haut niveau, techniciens dans le domaine. Et cette association a fait en sorte que... au départ ça s'appelait Ecole d'Apprentissage Maritime, parce qu'il y avait des jeunes mousses, donc des jeunes de moins de 16 ans qui étaient recrutés, et qui ensuite passaient des séjours embarqués sur les bateaux sur l'Atlantique, et revenaient pour apprendre tous les métiers liés aux activités maritimes. Et puis ils ont mis en place, progressivement, des formations qui débouchent sur des diplômes. A l'époque, il fallait que ce centre soit agréé, c'est le terme qu'on utilise. Il faut savoir que la législation a évolué, on n'a plus besoin d'un agrément du centre, mais un agrément des formations. Si l'on veut faire une formation qui débouche sur un diplôme reconnu par l'État, ou un titre professionnel, un brevet, reconnu par l'État, donc par un ministère, on doit se conformer à tous les critères qui sont prévus dans le texte, ce qu'on appelle le référentiel, et les titres, les diplômes sont délivrés par le représentant de ce ministère-là sur notre territoire. S'agissant des diplômes liés à la mer, c'est la direction de la mer, qu'on appelait avant les affaires maritimes. Mais il peut y avoir donc des formations agréées par d'autres ministères, la mécanique, ceci ou cela. Et même la Jeunesse et des Sports si on va dans le domaine de la plaisance, du nautisme, etc. Cette association qui gère un centre de formation s'est trouvée dans une situation qu'a connue d'autres associations gérant des centres de formation. Je peux parler de l'association qui gérait...L'association pour la formation professionnelle des adultes en Martinique. En 2003, cette date est importante, la formation professionnelle a été reconnue par l'Europe, comme étant une prestation rentrant dans le champ de la concurrence. Et dès lors que l'on veut prétendre à accéder au fond social européen, on est obligé de se conformer à une règle, qui est la règle de la mise en concurrence. C'est-à-dire celui qui est porteur d'un projet, en l'occurrence par exemple actuellement la CTM, porteur d'un projet de formation, et veut réaliser des formations, doit faire un appel à la concurrence, et le centre qui répond a l'affaire. On ne peut plus continuer à subventionner des associations. Cette association, depuis que la région existe, et jusqu'à aujourd'hui, a reçu des subventions, comme l'AFPA recevait des subventions à l'époque. Il y a eu un débat, dans cette salle ici même, pour savoir est-ce que l'on pouvait continuer sous le régime de la subvention. Un certain nombre d'experts qui ont été, et je regarde mon collègue Daniel ROBIN, qui ont été, disons, commandités pour analyser, pour répondre à cette question, a dit que l'on prenait un risque juridique en continuant à subventionner. Et c'est ce qui a conduit toutes ces réflexions, qui ont conduit à dire que pour la formation professionnelle des adultes, si la Collectivité veut garder la maîtrise de sa politique, il est plus important qu'elle se dote d'un organisme ayant un statut juridique tel que le contrat puisse continuer à avoir lieu sans mise en concurrence, c'est ce que les spécialistes appellent, le contrat in house, que nous appelons en français le contrat de service public. C'est celui-là que nous passons avec l'IMFPA, et je suis venu à chaque fois le défendre devant vous ici, ou avec l'IMS. L'un des collègues qui a fait allusion à l'IMS a tout confondu. Il a confondu le contrat de service public pour faire de la formation professionnelle, et un deuxième contrat qui est une convention passée avec l'IMS pour d'autres activités liées au... puisque c'est aussi dans l'objet de l'IMS, liés aux activités sportives, que l'IMS réalise avec le tissu du monde sportif. Mais à côté de cela, rappelez-vous, il y a un contrat pour la formation professionnelle qui répond à un certain nombre de règles ; et c'est ce que je gère en tant que Conseiller exécutif en charge de la formation professionnelle. L'autre contrat est géré par un autre Conseiller exécutif. Donc je voulais bien rétablir les choses. Aujourd'hui nous sommes devant une situation, et j'ai vu qu'il y a un consensus dans tous les groupes pour dire, il faut que la Martinique puisse être dotée d'un centre de formation. Nous sommes une île, les activités qui se font en mer, maintenant on a inventé un terme, on l'appelle l'économie bleue. plusieurs aspects. C'est une chance pour notre pays de pouvoir occuper, développer cette économie. Pour cela il faut convaincre les Martiniquais, il faut ensuite les former, pour qu'ils puissent développer leur voie professionnelle dans cette économie bleue. Je veux préciser une chose également, puisque j'ai entendu les questions, il y a la confusion dans les domaines, dans plusieurs domaines. Il y a un domaine qu'on appelle l'éducation, d'aucun l'appelle la formation professionnelle initiale. Ce domaine de compétence n'a pas été transféré aux régions et à la CTM. La formation est restée dans le domaine de compétences de l'État. Un jeune citoyen dès qu'il atteint l'âge pour entrer à l'école, il a droit à l'enseignement obligatoire. Ça commence par l'école primaire, ça va ensuite au collège, ça va au lycée, et ceux qui sont prêt à continuer dans l'enseignement supérieur, c'est ce qu'on appelle la formation initiale. Tous ces domaines sont restés dans le domaine de compétences de l'État. Pour l'école primaire, ce sont les communes qui doivent mettre à la disposition de l'État, des bâtiments et des moyens. Pour les collèges et les lycées c'est actuellement la CTM. L'université c'est l'état directement qui doit mettre les moyens et qui définit les programmes. On a laissé la liberté pour la Collectivité de pouvoir abonder les fonds de l'Université, ce que nous faisons, je pense que nous devons être fiers de ce que nous faisons, que vous faites puisque c'est vous qui votez les dotations que l'on donne à l'université. Et puis en 1983, le 7 janvier précisément, lorsqu'on a commencé à faire les transferts de compétences, ça s'est appelé le mouvement de la décentralisation, la formation professionnelle des adultes et l'apprentissage ont été transférés aux régions qui étaient décentralisées, parce qu'en 2003 il n'y avait que les régions dites d'Outre-Mer qui ont bénéficié de la décentralisation. Par la suite toutes les régions ont été créées en 86 et ont bénéficié de cette décentralisation. Et la CTM donc a récupéré. Ce domaine de compétence est allé en grandissant. Il y a eu une loi donc de 83, ensuite il y a eu en 2004, je parle sous le contrôle d'un collègue, je sais que nous avons siégé ensemble dans les commissions. Parfois il était dans l'Opposition, parfois il était dans la Majorité, c'est pourquoi je m'adresse à lui, et je parle sous son contrôle. Ensuite en 2014 c'est le dernier acte, on l'avait appelé acte 4, je crois, de décentralisation. Toute la formation tout au long de la vie puisque c'est le nouveau terme qui est utilisé, a été transféré. Donc c'est dans notre pleine compétence. Dans les dotations qui nous sont données, et dans les ressources propres que nous avons par ailleurs, il y a des fonds qui sont dédiés à la formation professionnelle. Pour pouvoir le réaliser soit nous faisons appel à nos propres instituts par des contrats in house, soit nous faisons les appels d'offre pour construire notre programme, ou nous avons créé, nous avons soumis des délibérations que vous avez votées ; nous accordons de l'aide individuelle aux personnes. Tout cela relève de notre domaine de compétence. Ce que fait l'EFMA, relève du domaine de compétence de la Collectivité, pas de l'État. L'État est là pour certifier les formations. Maintenant, il y a d'autres projets qui viendront devant vous. J'effleure le sujet, je n'ai pas ce domaine en compte. Je ne l'ai pas dans mon domaine de compétence, mais comme je participe au Conseil exécutif, je lève Dans le domaine de l'économie bleue, il y a la partie un petit coin du voile. formation initiale, et dans le programme du groupe auquel j'appartiens, dans la liste à laquelle j'appartiens, « Gran Sanblé pou Ba Payi-a en Chans », dans le programme était indiqué plusieurs choses. Ce que nous soumettons actuellement qui est d'avoir un centre de formation professionnel pour la formation tout au long de la vie en formation continue, mais également un lycée de la mer, et même un centre caraïbéen de la mer, un campus, pardon, un campus de la mer qui reprendrait et qui fédérerait tous les professionnels, de tous les niveaux qu'ils soient. Ce dont nous discutons aujourd'hui c'est la partie sur laquelle nous avons pleine compétence, c'est la formation professionnelle continue. Je lève un coin du voile, parce que cela a été abordé. Bientôt viendra devant vous un projet pour élargir l'offre de formation pour le lycée du Marin. J'en parle parce que nous en avons parlé au Conseil exécutif, et comme je suis porte-parole du Conseil exécutif, je suis habilité par le Président, de sortir à chaque fois un communiqué pour dire quelles sont les questions qui ont été préparées au Conseil exécutif. Certaines font l'objet de décisions lorsque nous avons reçu délégation de l'Assemblée, pour d'autres ce sont des propositions qui seront ensuite transmises à l'Assemblée pour un débat et pour les décisions qui ont lieu. Eh bien, un lycée tourné vers la mer, c'est le lycée Raymond NERIS au Marin. La proposition vous sera exposée prochainement. Sur la côte atlantique créer un campus lié à la mer pour fédérer tous les professionnels. Je sais d'ailleurs dans les pourparlers que le Président MARIE-JEANNE a eus avec le Président de Cap Nord, cette question est venue sur le tapis. Il semblerait qu'il y ait un consensus là-dessus, je n'ai pas participé aux discussions. Mais c'est un problème qui viendra devant vous. Donc je voulais montrer qu'il faut sectoriser les problèmes. Maintenant cela fait très longtemps, eh bien avant 2010, que des pourparlers ont lieu avec les gestionnaires de cette école qui est à Trinité, quartier Beauséjour. Puisque dès le départ, cette association avait offert un siège aux représentants de la Collectivité, donc les représentants de la Collectivité suivent, au jour le jour, l'évolution de cette association. Le collègue ROBIN l'a cité, cette association a des dettes très anciennes qui sont des trop-perçus. Parce que la Région lui donnait un montant pour faire un certain nombre de formation, et lorsque le bilan est fait, les montants sont ajustés en fonction du nombre d'heures de formation réalisées. Et les bilans montrent qu'ils n'avaient pas atteint le quota de formation à réaliser, eh bien les avances qui leur avaient été données, nécessitaient normalement un reversement du trop-perçu. Mais cette association n'était n'étant pas en mesure de reverser, le commissaire aux comptes inscrivait ces sommes dans des colonnes dépenses à effectuer ; j'oublie le terme, en tout cas, elle s'est retrouvée en déficit, sans compter qu'il y a eu certaines années, je ne peux pas réaffirmer ici, puisque je n'ai pas vérifié les derniers chiffres, il y avait des dettes sociales et fiscales. Une proposition avait été faite à cette association avant 2010, de leur dire comme nous ne pouvons plus entretenir votre patrimoine bâti à 100 %, cédez-le, vendez-le à la Collectivité et on peut négocier un prix qui vous permettrait de couvrir votre déficit. Il n'y a pas eu, me semble-t-il, en tout cas, par le biais des collègues qui siégeaient physiquement dans ces conseils d'administration, les rapports qu'ils faisaient, il n'y avait pas eu unanimité du conseil d'administration de l'époque, puisque nous avons constaté qu'il n'y a pas eu de transfert du patrimoine. Entre 2010 et 2015, ce débat a continué à la Région, et je parle sous le contrôle des collègues qui étaient de la Majorité à l'époque, il n'y a pas eu d'évolution dans ce domaine-là sur le transfert. Mais la situation s'est empirée, ce qui fait que l'existence de cette association est en jeu. Le sort qui est arrivé à l'AFPA, je vous rappelle que L'AFPA a été liquidée par le tribunal de commerce, parce qu'ils avaient une dette lourde, l'administrateur judiciaire, que j'ai reçu personnellement, disait que le déficit était de 12M. L'administrateur judiciaire a lancé un appel à un repreneur, il n'y a eu aucun repreneur, pensant que la CTM aurait pu être le repreneur. Le Président du Conseil exécutif a choisi de ne pas faire de reprise, parce que cela voudrait dire qu'on prenait 12 M dans la caisse de la CTM pour boucher un trou. Et ces 12 M n'allaient pas former une personne de plus. Le choix qui a été fait de laisser mourir de sa belle mort commerciale l'association, et ici de vous proposer de créer, de reprendre un projet qui était déjà dans les tuyaux, la création de l'IMFPA, et l'IMFPA est repartie à zéro, sans dette, sans préjudice. Pourquoi nous sommes venus aujourd'hui? C'était pour savoir si vous nous donnez un accord, et c'est clairement dit, pour permettre au Président du Conseil exécutif de poursuivre les négociations sur une base sure, parce qu'à chaque fois que nous évoquions cela avec les administrateurs, nous ne pouvions pas aller plus loin, si nous n'avions pas reçu délégation de l'Assemblée pour aller plus loin. Donc nous avons esquissé avec eux les différentes possibilités pour essayer de sauver cette structure en les associant. Maintenant c'est l'association qui doit prendre une résolution sur son propre devenir. C'est une association loi 1901, indépendante de la Collectivité. Elle a des dettes, une proposition, j'ai eu l'occasion de la lui faire, mais officieusement puisque je ne suis pas mandaté par l'Assemblée, de leur dire bon, le terrain, le bâtiment qui est là, on ne va pas vous le prendre gratuitement, on peut négocier, faire évaluer le coût par France Domaine ; et puis qu'il y ait une transaction, et cela permettrait à cette association de voter sa dissolution en ne laissant aucun passif. Parce qu'il n'est pas question que le nouvel institut que l'on crée récupère les passifs des autres. Mais cette association est propriétaire d'un patrimoine qui a une valeur, ça peut aider. Je vous esquisse une possibilité, simplement puisque vous m'avez posé la question. Mais tout cela mérite d'être négocié. La seule chose dont je suis sûr, parce que le Président nous en a fait part, c'est que dans l'entretien qu'il a eu, la semaine dernière, avec le Président de l'association en exercice, lui personnellement, il est tout à fait d'accord, cela lui enlève un poids, tout à fait d'accord pour cette évolution. Et puis maintenant, à charge pour lui de convaincre le reste de son conseil d'administration. Mais je crois savoir qu'il n'y a pas beaucoup de réticence parce qu'ils n'ont pas d'autre alternative. Maintenant dans notre projet, puisque vous avez posé la question précisément, nous avons besoin des enseignants et des gestionnaires qui sont, je les connais très très bien, de très bon niveau. Puisqu'ils ont pu, jusqu'à présent, obtenir les agréments du Ministère de la Mer pour pouvoir continuer les formations et délivrer des titres. Donc il n'y a aucune raison que notre institut, si vous êtes d'accord pour le créer, ne puisse pas simplement reprendre et leur permettre de poursuivre leur vie professionnelle. Puisque, où est-ce que nous allons chercher d'autres ? Ce sont tous des martiniquais. Où est-ce que nous allons chercher d'autres enseignants, d'autres formateurs si nous avons sur le territoire des formateurs qui ont toutes les compétences professionnelles. Donc à mon avis, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur cette question. En tout cas, si vous nous donnez le mandat de négociation, nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucune victime sociale sur cette affaire-là. Voilà ce que je voulais dire làdessus. Mais je vous en prie, parce que je mène ce débat depuis longtemps, ne mélangeons pas tout. Actuellement, les fonctionnaires de l'État et c'est moi Daniel MARIE-SAINTE, c'est moi qui dis ça, en prenant publiquement mes responsabilités, n'ont qu'une idée en tête, reprendre les compétences des mains de la Collectivité. Ils veulent à nouveau que ce soit eux qui décident ce qui est bon pour la Martinique. Et ce n'est pas notre conception, et je profite pour protester contre le fait que le Recteur et le Préfet sont allés, sans l'accord de la CTM, transformer nos lycées professionnels en CFA académiques, en détournant, je prends mes responsabilités, le matériel acquis par la CTM mis à disposition des lycéens, de détourner pour en faire du matériel sur lequel on fera de l'apprentissage. Ce faisant les 4 CFA qui peinent à remplir leur quota, se verront mis en concurrence par ce CFA académique. Or, l'apprentissage depuis 83 était notre domaine. A la faveur d'une loi sur laquelle vous avez donné tous un avis défavorable, une motion a été votée, a été publié le 5 septembre 2018, et depuis les fonctionnaires de l'État ici, comme ce n'est plus la CTM qui donne le feu vert pour ouvrir un CFA, ont décidé de transformer tous nos lycées professionnels en CFA. C'est une information sure que j'ai là, puisque j'ai en ma possession une lettre circulaire que le délégué académique à la formation continue a transmis à tous les chefs d'établissement pour cette question-là. Donc je vous en prie. En tout cas c'est un combat que je vous invite à mener. Battons-nous pour que le peu de compétences qui nous a été transféré, reste encore entre nos mains, et il faut se battre pour que d'autres nouvelles compétences nous soient transférées. Voilà ce que je pouvais porter comme réponse, et comme garantie personnelle, puisque je veux m'engager dans cette négociation, concernant l'avenir du centre de formation de Trinité. Mais de toute façon, pour créer l'institut nous sommes obligés de revenir devant vous, puisqu'il faut un vote de l'Assemblée pour créer ce nouvel établissement. Là, c'était simplement pour savoir si vous êtes d'accord sur le principe, si vous êtes d'accord sur cela, pour que les négociations soient menées, et qu'un dossier plus élaboré, puisque vous aurez à voter les statuts comme cela a été fait pour l'IMFPA. C'est ici que ça a été voté dans cette salle ; comme cela a été fait pour l'IMS. Donc il n'y a pas de raison que si on crée cet institut que nous ne revenions pas devant vous, pour voter les statuts, son mode de fonctionnement, etc. Comme cela a été fait pour la régie, puisqu'il y a un collègue qui a parlé de la régie. Je ne vois pas très bien le lien. Mais en tout cas c'est ici qu'on a voté la régie. Merci.

M. Le Président Claude LISE -

Bien collègues, nous passons au vote. Oui, collègue. Essaie d'être bref, ne développe pas s'il te plaît.

M. Fred LORDINOT

Non je ne vais pas développer.

M. Le Président Claude LISE

Pour que nous ne risquons pas de nous retrouver sans quorum tout à l'heure.

M. Fred LORDINOT

Il est resté au moins 15 minutes à parler. Explication de vote. Compte tenu de ce que j'ai entendu là, j'en ai discuté aussi avec les membres de notre groupe, mon vote sera négatif. Parce qu'ici les Martiniquais savent très bien qui a engagé un processus d'habilitation de notre collectivité, puisqu'elle en bénéficie actuellement, en matière de formation professionnelle, en matière d'énergie, et en matière de transport. Ma position est qu'aujourd'hui compte tenu, je le dis bien, de ce que je vois à l'IMS et à la Régie des abattoirs, je suis, pour ma part, opposé à cette méthode. Donc je voterai contre.

M. Le Président Claude LISE

Très bien collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Juste une précision entre ce que dit le Conseil exécutif et le vote que l'on va faire. Je voudrais demander de ce qu'il dit, « mandat à donner au Président du Conseil exécutif de Martinique pour poursuivre les négociations avec notamment le conseil d'administration de l'EFMA, pour faire aboutir la transformation ». C'est ce qu'il dit. Mais il y a aussi « l'autorisation à donner au Président du Conseil exécutif de Martinique pour signer tous les documents ». Ce n'est pas simplement de la

négociation. Dès lors qu'il va signer c'est que la négociation a aboutie. Donc les deux demandes ne sont pas pareilles. Que l'on dise ici, est-ce que nous sommes d'accord pour que le Président continue de voir. Donc je voudrais bien savoir sur quoi on vote. Parce que si on vote pour les négociations, c'est autorisé dans le bon sens. Mais si on vote pour signature ce n'est plus une autorisation.

M. Le Président Claude LISE

On peut faire le vote alors ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je peux expliquer?

M. Le Président Claude LISE

Oui réponds, mais enfin brièvement.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non non, la question est brève donc la réponse sera brève. Regardez bien le rapport, il y a les deux volets. Il y a donc l'avenir, et puis il y a les possibilités financières avec la banque publique, avec la Caisse des Dépôts, etc. C'est marqué dans le dossier. Et on demandait si vous donnez délégation au Président pour pouvoir négocier ces conventions de financement.

(Discussions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Mais oui il faut lire bien. Il faut lire, il faut lire. Bien, maintenant vous faites comme vous voulez, nous sommes en démocratie, vous êtes libres. L'opinion voit ceux qui sont pour qu'on sauve cette école, ce centre de formation, et rechercher par une ingénierie financière comment on pourra assurer sa subsistance. C'est votre choix.

M. Le Président Claude LISE

Bien collègues, donc nous passons au vote. Il y a eu des explications de vote. Quels sont ceux qui sont contre ce qui est proposé par le rapporteur? Donc, une voix contre.

Vote
Abstentions ? 14
Contre ? 2
Pour ? 24
Adopté à la majorité.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est 2, 2 voix contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Avec les procurations : 14, 14 abstentions, 2 contre, tout le monde prend part au vote donc, pour : 24. Voilà, 24 pour. Donc, nous passons à la question numéro 50 : Partenariat avec le centre pénitentiaire de Ducos pour la formation professionnelle des publics sous main de justice.

50. PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PENITENTIAIRE DE DUCOS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS SOUS MAIN DE JUSTICE

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci. C'est presque en relation avec ce qui s'est dit hier, par nos syndicalistes, parce que l'un d'entre eux représentait le personnel du centre pénitencier. Alors ce présent rapport est relatif à un renouvellement de partenariat avec le Centre Pénitentiaire de Ducos. Il y a une convention cadre qui est jointe, pour la formation professionnelle des publics sous main de justice, et ce contrat c'est pour une durée de 2 ans. Il vous est proposé de vous prononcer sur l'opportunité de ce partenariat en prenant en compte le contexte et les enjeux de ce partenariat, les modalités de conventionnement retenues, et le plan de formation retenu pour 2019. Contexte et enjeux de partenariat. La loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a achevé le transfert de compétences de l'État vers la Collectivité Territoriale de Martinique, en ce qui concerne, notamment, la formation professionnelle des publics détenus ; mais également, c'est pour mémoire que nous le signalons, la lutte contre l'illettrisme ; la semaine dernière nous faisions la semaine de la lutte contre l'illettrisme, et la rémunération des personnes en situation de handicap. C'était dans la décentralisation acte 4 pour la formation professionnelle.

S'agissant des publics sous main de justice, le transfert de compétences suppose une articulation étroite entre la Collectivité de Martinique et les services pénitentiaires, afin de prendre en compte les spécificités de ces publics, les conditions particulières de mise en œuvre d'information. L'accès des personnes détenues à la formation professionnelle constitue un levier important pour la préparation de leur sortie de détention et leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle durable. Dans une optique de lutte contre la récidive, les actions de formation mises en œuvre en milieu carcéral, doivent tenir compte des caractéristiques socioculturelles de la population carcérale, favoriser la mise en œuvre des parcours de formation structurantes. Elles doivent permettre aux détenus de préparer leur sortie et de valider les compétences acquises dans les expériences antérieures, où dans le cadre d'activités suivies en détention. La population carcérale cumule, on peut dire, les difficultés sociales et économiques, l'illettrisme, l'absence de qualification, les problèmes de santé, la précarité financière. Le programme de formation, et les méthodes pédagogiques doivent tenir compte du profil de la population carcérale. Les axes de formation structurant retenus sont les suivants :

- Les acquisitions de savoir de base dans les actions de formation contractualisées ou non, en lien avec un secteur d'activité ;
- La préparation à la qualification, notamment en lien avec les compétences requises au poste de travail, offerte en détention où au regard du niveau d'expérience et de qualification des personnes détenues pour y accéder ;
- La préparation à la réinsertion qui doit favoriser la réinsertion du professionnel et suppose un accompagnement personnalisé.

Telles sont les modalités d'application de cette convention. Alors la mission de la Collectivité Territoriale de Martinique, c'est qu'elle est chargée de concevoir, de piloter, de coordonner, et d'évaluer les politiques de formation au bénéfice des personnes sous main de justice. La mission du centre pénitentiaire, elle est responsable de l'analyse des besoins en formation, et participe à la mise en œuvre du suivi du programme de formation. La CTM et le centre pénitentiaire coordonne

l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation. Ils veillent à articuler leurs outils et dispositifs dans le cadre d'objectifs communs visant à l'insertion socioprofessionnelle, et à la prévention des publics. Alors les publics et les sites concernés. Les publics concernés sont les personnes qui sont en milieu fermés, détenues, prévenues ou condamnées, écrouées au centre pénitentiaire. personnes en milieu ouvert relèvent d'une autre convention passée entre la CTM et Pôle emploi, puisqu'ils sont en milieu ouvert, ils peuvent donc participer à la convention que nous avons adoptée ici même comme tous les autres demandeurs d'emploi. Le dispositif de formation est organisé autour de différents lieux de vie où se déroulent les actions de formation. Alors ces différents lieux pour votre information, et l'information de ceux qui nous écoutent au-delà ; il y a le quartier maison d'arrêt des femmes, il y a un public féminin, elles sont minoritaires au centre pénitentiaire, il y a pour les hommes plusieurs centres ; la maison d'arrêt homme, un quartier des mineurs hommes, 2 centres de détention homme, et un quartier de détention régional homme de haute sécurité, un quartier socio-éducatif, et une maison d'arrêt homme. Donc voilà les lieux. Ce n'est pas la première fois que nous faisons la formation. Donc dans le rapport j'ai voulu vous exposer un peu le bilan, parce que souvent c'est demandé, le bilan des années antérieures. Donc vous avez le bilan et le temps de formation pour 2017-2018. Bien, pour ne pas être trop long je vais vous laisser lire ce bilan, pour ce qui a été fait. Et le plan de formation pour 2019, c'est là que nous avons porté une innovation. Dans le cadre de la loi du 5 mars 2004, la CTM assure la prise en charge du coût pédagogique des actions de formation déclinées dans le programme arrêté annuellement et conjointement avec le centre pénitentiaire ; et nous avons fait dans le cadre d'une convention de service public passé avec l'IMFPA. C'est d'ailleurs le point qui suit. En 2017-2018 nous avions fait un appel d'offre, et ce sont donc les centres de formation ayant répondu à cet appel d'offre qui avaient mis en œuvre le programme. Et nous avons opté cette année, puisque nous disposons d'un outil, après avoir interrogé les responsables de l'IMFPA sur leur capacité de faire, ils ont fait savoir qu'ils étaient en mesure de le faire. Donc nous avons proposé, nous vous proposons donc que ce soit l'IMFPA qui exécute cette prestation. Ce plan de formation était élaboré, en collaboration entre le centre pénitentiaire, le SPI c'est-à-dire le service de probation et d'insertion, l'AGEFMA, que vous connaissez bien, le Pôle emploi, en tenant compte de toutes les observations émises par les organismes de formation, sur le bilan que nous avons tiré des exercices antérieurs. Le nombre d'heures d'activité a été augmenté, on est passé à 30 heures par semaine au lieu de 20. Une organisation de formation continue, échelonnée sur toute l'année a été mise en place à la demande du centre pénitentiaire, des formations qualifiantes et diplômantes ont était privilégiées, plutôt que des formations de remise à niveau. L'idée c'est que nous souhaitons que les détenus, une fois libérés, partent avec un diplôme, qu'ils pourront négocier sur le marché du travail. Donc il y a tout un processus qui est mis en place pour les conduire jusqu'à la délivrance d'un titre professionnel. Le plan de formation, il est joint au rapport, concerne 13 formations qui étaient échelonnées sur toute l'année, et qui va concerner 130 prisonniers. Evidemment pour suivre cette convention il y a donc une structure, une commission technique, un comité de pilotage, formé paritairement par les représentants de la CTM, et les représentants du centre pénitentiaire pour suivre l'évolution des choses. Donc la proposition, le 11 juillet dernier, le Conseil exécutif a émis un avis favorable à l'examen de ce dossier, et pour le transmettre au Président de l'Assemblée au soin de décision. Il vous est proposé de vous prononcer sur le renouvellement du partenariat avec le centre pénitentiaire de Martinique pour la formation professionnelle des publics sous main de justice, et de donner mandat au Président du Conseil exécutif, pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la décision prise, si elle est prise. Voilà Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Formation.

Mme Francine CARIUS

Avis favorable de la Commission Formation Professionnelle pour ce partenariat avec le centre pénitentiaire, puisqu'il s'agit de prendre en charge nos détenus, nos frères, nos enfants. C'est vrai que 130 personnes on pourrait dire que 130 sur 800 ce n'est pas beaucoup, mais c'est déjà cela, puisque nous avons en charge la prise en charge des détenus, mais nous n'avons pas la main sur les détenus à l'intérieur du centre pénitentiaire et par conséquent l'organisation même des actions, des interventions à l'intérieur, ce n'est pas chose aisée. Donc avis favorable pour la mise en place de ce partenariat.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègues, vous avez la parole. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Parce que cela va dans le prolongement, depuis cette dame la qui est morte, je ne me rappelle pas... Madame MAXIMIN. Mais, j'ai eu moi-même l'occasion d'intervenir à l'intérieur. Je trouve que c'est une très bonne chose de maintenir la formation et de proposer, y compris d'augmenter le nombre d'heures. Mais, la collègue dit 130, j'avais envie de dire augmentons un peu ; et même si tu dis qu'on n'a pas la main, mais on peut proposer d'augmenter le nombre. Mais ce n'est pas grave si ce n'est pas possible. Mais en même temps, travailler avec l'éducation nationale, parce qu'il y a 3 enseignants aussi qui travaillent à l'intérieur. Le problème qui reste pour la formation des détenus, c'est après. Et, il y a aussi des services qui se sont mis en place avec psychologue et tout cela, pour les accueillir. Moi, je crois qu'il devait avoir une relation entre la formation diplômante ou pas diplômante, et la mise au travail et la sortie, y compris le suivi par des structures qui sont sur place. Moi je crois que c'est juste un apport, mais sinon on va voter. Moi j'aurais proposé que, c'est pour confirmer et conforter le fait que c'est nécessaire de mettre en formation. Moimême j'avais une lettre d'un prisonnier condamné à 20 ans, il m'avait simplement dit « lè mwen soti ici-a, mwen lé ni en formation » et puis d'autres demandent à partir en France pour ne pas revenir au même endroit. Donc il y a une nécessité de formation, mais il y a une nécessité aussi de suivi à leur sortie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS

Oui juste un complément d'information. Je souhaite dire aux collègues que la limitation n'est pas du fait de la Collectivité, puisque le programme de formation et les propositions pour les formations sont faits par le centre pénitentiaire. Donc c'est en fonction des plateaux techniques, des conditions matérielles que le nombre de participants, le nombre de stagiaires est défini. Mais ce n'est pas par la Collectivité. Et puis il y a des questions de sécurité qui se posent.

M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai dit que nous proposons.

Mme Francine CARIUS

Oui mais nous proposons chaque jour. Nous avons proposé, ils ont proposé un certain nombre, on augmente les actions de formation Mais nous n'avons pas la main sur les conditions matérielles, c'est bien ce que je disais au départ. On nous a transféré un public mais à l'intérieur du centre pénitentiaire, nous n'organisons pas, nous demandons, nous demandons que les formateurs soient accompagnés, ce qui n'arrive pas toujours. Nous demandons qu'il y ait de la sécurité pour les personnes qui interviennent. Mais nous n'avons pas tout. Et c'est pour cela que je dis, intervenir n'est pas chose aisée, mais pour des raisons pratiques et logistiques.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je demande au rapporteur de conclure brièvement. Il est 14h22, en relation avec le restaurant, à 14h30, je suspends et nous reviendrons par conséquent

M. Daniel MARIE-SAINTE

Très bien, alors, je veux rassurer...

M. Le Président Claude LISE

A 16h30.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Pardon, excuse-moi.

M. Le Président Claude LISE

Non, non, je t'en prie.... J'annonçais un p'tit peu, c'est pour dire que cela m'étonnerait que tu puisses continuer d'autre question. Donc, voilà.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vais rassurer le collègue. Si vous regardez bien dans le rapport, et je l'ai dit. Nous travaillons. Alors c'est bien le centre pénitentiaire qui va arrêter le programme. Ils ont une parfaite connaissance de leur public. Mais il y a des séances de travail. Alors je suis par ailleurs, actuellement Président de l'AGEFMA. Nous avons mis les techniciens de l'AGEFMA à la disposition du centre pénitentiaire. Le ministère de la Justice met des représentants du SPIP, le service de préparation, probatoire, je ne me rappelle plus. En tout cas, pour que tout soit fait pour un accompagnement à la sortie de ces personnes. Donc je voulais le rassurer. Mais également, vous allez voir dans le dossier d'après, nous avons poussé encore plus loin. Et je ne veux pas déflorer le sujet déflorer le sujet, c'est le dossier d'après je vais vous donner un complément d'explication.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Alors, est-ce que la question 51, tu pourrais la synthétiser pour qu'on essaie de...on essaie d'arrêter juste après ?

51/ PARTENARIAT AVEC L'IMFPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION 2019 DES PUBLICS SOUS MAIN DE JUSTICE

M. Daniel MARIE-SAINTE

En fait, il s'agit, une fois que le programme est là, il fallait trouver un partenaire, un opérateur pour le faire. Nous avons fait, comment ils appellent ça, un dialogue de gestion avec l'IMFPA dont la Présidente, elle est par ailleurs la Présidente de la Commission de Formation Madame CARIUS qui a donné son accord. Donc la convention pour laquelle nous vous demandons l'autorisation de signature a été donc négociée avec l'IMFPA, pour former un maximum de ces 130 prisonniers. Mais ce que je dis que nous avons apporté de plus par rapport à ce que nous avions fait jusqu'à présent, c'est que nous voulons avoir la garantie que ces personnes volontaires pour être formées, on va les accompagner jusqu'à la fin de la formation. Pourquoi je dis cela? Parce que l'expérience nous a montré qu'il y en a certains qui sont en libérables avant la fin de la formation, donc ils quittent la formation, puisqu'ils choisissent la liberté plutôt que de rester à se former. Ce que nous avons demandé, et c'est écrit dans le contrat avec l'IMFPA, qu'une fois libérées, ces personnes redeviennent demandeurs d'emploi, donc rentrent dans le domaine de compétence de la Collectivité, que l'IMFPA nous garantit que ces personnes vont continuer la formation à l'IMFPA pour aller jusqu'au titre professionnel qu'ils avaient commencé à préparer en prison. Voilà ce que nous avons ajouté de plus. Voilà j'ai résumé, alors il y a quand même un montant, puisqu'il faut quand même que vous votiez pour le montant. Il me semble de mémoire que c'est 500 000 €.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien je te remercie d'avoir synthétisé.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Fais sortir les administrateurs.

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Oui, oui, alors je demande aux administrateurs de sortir. (Discussions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, il faut qu'elles sortent pour que ça ne soit pas entaché d'illégalité.

M. Le Président Claude LISE

Alors je demande à la Minorité qui est encore présente...

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Oui, oui, oui, oui bien sûr. Bien, alors je demande qui est contre ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Voilà, je vous remercie. Est-ce que l'un d'entre vous peut leur demander de revenir pour que je puisse, en leur présence, suspendre. Bien collègues, je vais suspendre puisqu'il est 14h27. Je propose que nous revenions à 16h30. Ça vous va ? Mais vraiment à 16h30.

Séance suspendue à 14h27

Séance reprise à 16h40

M. Le Président Claude LISE

Je vous propose d'entamer la série qui reste par le 52, mais enfin, s'il veut donner la priorité à telle question sur telle autre pour le cas malheureux où on n'ait pas le quorum à partir d'un certain moment, c'est lui qui me le dit, mais pour l'instant commençons par la question 52 et puis autant que possible, je te demande d'essayer de synthétiser parce qu'il y a encore les questions que devait présenter notre collègue BOUTRIN....

M. Daniel MARIE-SAINTE

Il semblerait qu'il vient d'arriver.

M. Le Président Claude LISE

Ah bon, il arrive?

M Daniel MARIE-SAINTE

Il vient d'arriver à son bureau.

M. le Président Claude LISE

Ah d'accord.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien, en tous cas, j'y vais Président?

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, question 52. Passation d'une convention transactionnelle entre la Collectivité de Martinique et la société EVEA.

52. PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE EVEA

M. Daniel MARIE-SAINTE

Donc, il s'agit d'une convention transactionnelle comme, hélas, il y en a. La prestation a été réalisée au Musée d'Histoire et d'Ethnographie sis au boulevard Général de Gaulle. L'entreprise qui a réalisé les prestations, c'est l'entreprise EVEA, et qui mettait des appareils liés aux eaux usées, si vous voulez, c'est une petite opération mais malheureusement, au moment de... Cette affaire remonte à 2014, 2015, ça s'est poursuivi en 2016, avant que les services ne se rendent compte que la prestation n'était pas couverte par le contrat. Le contrat était terminé entre-temps, et c'est pour un montant de cinq mille cinquante-neuf euros (5 059 €). Nous avons eu un rapport des services qui prouve qu'effectivement les sanitaires mobiles dont il était question, étaient installés là, avaient été utilisés, donc nous avons présenté la question devant la CAO qui nous a donné un avis favorable pour que soit demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer une convention transactionnelle avec la société EVEA pour un montant de cinq mille cinquante-neuf euros trente-huit centimes (5 059,38 €).

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, je pense que c'est une affaire très simple, est-ce qu'il y a une opposition à ça ? Non ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Nous passons au 53 qui concerne une libération foncière dans le cadre d'une opération routière. C'est dans la commune de Rivière-Pilote.

53. RN 8 - COMMUNE DE RIVIÈRE-PILOTE — QUARTIER CONCORDE EFFONDREMENT DE LA CHAUSÉE — LIBERATION FONCIÈRE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION ROUTIÈRE

M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors je résume, Président. Vous savez, il y a eu le passage de l'ouragan Dorian, selon qu'on prononce en anglais ou en français et, à cette occasion, ça s'est passé le 27 août, il y a un mois pile, la petite rivière Pilote, s'est vue chargée d'eau, puisque la pluie s'était concentrée sur cette partie du territoire, 60 mm en une heure, et il y avait déjà une érosion déjà ancienne, effectuée par cette rivière qui fait un coude au droit de la RN8 au quartier Concorde et, malheureusement, il y a eu un effondrement de la route; la route s'est trouvée coupée. Le Président, d'ailleurs, MARIE-JEANNE, qui descendait de l'avion s'est rendu immédiatement sur les lieux, et nous avons convenu de deux choses. D'abord de mettre en place une déviation par les quartiers, c'était assez long, mais également de construire une voie de déviation en attendant de pouvoir combler l'effondrement et reconstituer la RN8. Nous avons, avec l'assistance du maire de Rivière-Pilote, entamé des négociations avec le propriétaire riverain qui se trouvait être les consorts BOURDILLON, c'est-à-dire les propriétaires de la distillerie La Mauny. Il y a donc, voisin de cette route, à cet endroit, un champ

de canne. Après une réunion tenue avec ces propriétaires, ils ont accepté, à titre gracieux, de mettre à notre disposition, $835m^2$, un peu moins de mille mètres carrés pour pouvoir mettre une voie de déviation, le temps que nous ayons constitué un dossier, puisque ce sont des travaux près d'une rivière, constitué un dossier et demandé l'autorisation de la loi sur l'Eau. Comme nous savons que cette procédure est malheureusement très longue et très compliquée, donc nous avons négocié avec le propriétaire, qu'il nous permette d'occuper une partie de son terrain pendant un an, à peu près. Nous avons eu un accord ; d'ailleurs vous avez je crois, dans le dossier, l'exemplaire de la convention qu'il a signé déjà, mais pour que le Président MARIE-JEANNE puisse signer, le Président du Conseil exécutif, il faut que l'Assemblée en donne l'autorisation. Voilà, j'ai résumé de quoi il s'agit ; c'est une convention d'occupation temporaire d'une parcelle, et notre engagement c'est de rétablir les lieux dans leur état initial, une fois que nous serons autorisés à reconstituer la RN8. Voilà!

M. Le Président Claude LISE

Alors, avis de la Commission BTP.

M. Georges CLEON

La commission salue la réactivité et la célérité avec laquelle la CTM a rétabli la circulation sur cette voie. Il faut saluer le travail de nos services qui ont fait en sorte que les choses soient rétablies en quelques 13 jours seulement, ce qui est fort appréciable; et puis aussi, comme je l'ai entendu dire, ce n'est pas parce que c'est à Rivière-Pilote que nous avons été aussi vite, puisque je dois aussi saluer le chantier qui est ouvert à Grosse Roche sur la RD18 entre Vauclin, François et Saint-Esprit. Là aussi, il y a eu une pétition des riverains au mois de mars et aujourd'hui, le chantier est commencé, c'est un énorme rocher qui bloquait et qui rendait difficile la circulation sur la RD18 à cet endroit, qui est en train d'être pétardé pour que l'on retrouve une facilité de circulation et, les pétitionnaires, d'ailleurs celle qui a été l'instigatrice, m'a chargé de faire ses remerciements, très vifs, à la CTM. Voilà, donc avis favorable pour cette convention.

M. Le Président Claude LISE

Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention?

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Duverger.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pas plus une intervention que remercier la CTM pour avoir travaillé à Rivière-Pilote, et j'ai entendu les gens dire qu'on n'a plus un grand détour à faire, moi je trouve ça très bien. On n'est pas forcé de chercher quelle est la responsabilité, il y a des gens qui passent et c'est bien de l'avoir dit. Je suis absolument d'accord avec CLEON aussi pour le Vauclin, mais on attend Chateauboeuf.

M. Le Président Claude LISE

Parfait, est-ce qu'on peut passer... Oui, collègue CLEM-BERTHOLO?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Alors, sans que ce ne soit de la surenchère, mais je pense qu'il faut vraiment dire un woulo bravo à la CTM sur ce point, parce qu'effectivement, cette RN8 est quand même un axe important pour le Sud, et donc, débloquer cet axe, ça a permis que les bus et, notamment, les scolaires, puissent arriver de manière beaucoup plus sereine dans leur collège, lycée et, donc, vraiment, il fallait reconnaître la célérité des équipes. Donc, je demande au conseiller de l'Exécutif, de remercier toute l'équipe qui a travaillé rapidement et avec, je vais dire, du sérieux et du professionnalisme. Et, je voudrais également dire que ça n'est pas seulement une réparation qui serait faite de manière temporaire, parce qu'on sait qu'avec la loi sur l'Eau, et je demande un petit peu au Conseiller exécutif, sans être trop long, parce qu'il ne faut pas que nous restions trop longtemps; mais dire quelles sont les difficultés que nous allons rencontrer sur le travail, les interventions qu'il y aura à faire sur la Rivière-Pilote, concernant la remise en état de la RN8. En tout cas, merci beaucoup pour la population pilotine qui m'a demandé de porter mes remerciements auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique. Merci

M. Le Président Claude LISE

Merci. Oui, collègue ADENET?

M. Lucien ADENET

Je m'associe aux remerciements de ma collègue et j'approuve totalement ses propos.

M. Le Président Claude LISE

D'accord.

M. Lucien RANGON

Je peux faire un commentaire, Président?

M. Le Président Claude LISE

Bien sûr.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien. C'est l'occasion pour moi de porter une information.... Ah! Attendez, il y a un conseiller qui veut intervenir avant moi.

M. Le Président Claude LISE

Collègue RANGON.

M. Lucien RANGON

Je n'interviens pas souvent, mais, juste pour remercier aussi l'Exécutif et ses services pour avoir commencé les travaux à Roches Carrées. Monsieur MARIE-SAINTE, ça fait un moment qu'on attendait ce mur, et le travail a commencé ce matin. Et je profite aussi pour remercier pour tout ce que vous avez fait sur le Morne Pitault, la passerelle sur la rivière Caleçon ; les trottoirs que vous avez construits et aussi le mur de soutènement au niveau de l'entrée de Rivière Caleçon aussi. Merci pour tous ces travaux et bravo à vous !

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vous en remercie. Je croule sous le poids des remerciements. C'est l'occasion pour moi de vous porter une information. À l'occasion de ce dossier, Dorian est passé sur toute une journée. Nous avions mis en place d'ailleurs, un PC de sécurité qui s'appelle PISTE. C'est le Plan d'Intervention des Services Techniques, et nos agents se sont mis au travail dès 3h du matin, le dimanche, et nous avons suivi pendant toute la journée de lundi, et dès qu'il y a eu une embellie, ils sont allés débarrer toutes les routes. Nous avons ensuite évalué. Nous avons eu un million deux (1 000 002) de dégâts, à peu près un million cent (1 000 100) pour la partie route et bord de rivière, et puis cent mille (100 000) pour la partie bâtiment. Il y a eu un peu moins de dégâts sur les bâtiments. Nous avons donné comme consignes, de rétablir la circulation dans les meilleurs délais. Quand vous remerciez, il faut particulièrement féliciter nos agents qui étaient en service d'astreinte. Nous avions 112 agents. Une partie au PC PISTE avec nous à Rivière Concorde, et une partie répartie sur le territoire, à qui nous avons donné des instructions de sortir lorsque nous sommes repassés en vigilance jaune, à des moments où ils pouvaient aller sur les routes. Les deux points durs que nous avions eus, c'est Rivière-Pilote, la RN8 et puis la RN5, la plaine de Rivière-Salée. Nous avons dû attendre la baisse des eaux à Rivière-Salée parce qu'il y avait une conjonction entre la pluie et la marée haute dans la plaine de Génipa. Comme on m'a demandé de porter quelques précisions, à Rivière-Pilote, la RN 8 s'est effondrée en deux endroits. Concorde, c'est de cela que nous parlons aujourd'hui, et un peu plus bas, Faubourg Schælcher, on m'a dit que cela s'appelle aussi quartier Chevalier où là encore, c'est la petite Rivière-Pilote qui a travaillé, qui a sous-cavé la route, c'est-à-dire fouillé une cave en-dessous de la route. Il y a eu un effondrement. Alors, je veux féliciter nos services parce que j'ai personnellement pris un engagement devant les pilotins par le canal de leur maire, qu'on rétablissait en 2 semaines, et ça a été rétabli en deux semaines. Mais, il faut féliciter les entreprises. Il y a 2 entreprises, l'entreprise Zozime de Rivière-Salée, originaire de Rivière-Pilote, mais elle est basée à Rivière-Salée actuellement, et l'entreprise COLAS, et qui a fait un travail pour la voie, et la voie était calculée pour pouvoir supporter dans les deux sens, y compris des poids lourds, parce qu'il y a des véhicules qui desservent la distillerie, qui vont transporter des cannes, etc. On a quand même fait un travail solide, même si on sait qu'au bout d'un an on va devoir peut-être le démonter, lorsque nous aurons l'autorisation de la loi sur l'eau. La collègue m'a demandé de préciser pour les élus, les difficultés que nous rencontrons avec le service de la DEAL, un service un peu indépendant dans l'Etat, c'est un service de la police de l'eau. Dès que vous travaillez aux abords d'une rivière ou au bord de mer, vous devez déposer des dossiers au titre de cette loi sur l'eau; et je vous garantis que c'est compliqué et complexe. Pour monter ces dossiers, à chaque fois nous prenons des bureaux d'études spécialisées qui nous garantissent qu'ils nous donnent un dossier de la loi sur l'eau complet, mais à chaque fois que les dossiers sont déposés, il manque toujours soi-disant des pièces. On n'a pas évalué la faune et la flore. Qu'est-ce qu'on a prévu pour les écrevisses ? Pour les petits poissons ? Etc, etc. C'est très compliqué, vous connaissez actuellement le problème de l'environnement. Mon directeur général adjoint chargé des infrastructures passe son temps en réunion avec les services de la DEAL pour satisfaire à tous les besoins, et ce sont des frais d'études. Donc, nous prenons des précautions pour Rivière-Pilote, nous leur donnons un an. Pour le port, c'est-à-dire le dragage du port du Vauclin nous n'avons pas encore l'autorisation. Les pêcheurs se sont mobilisés, ils ont pu arracher à la force de leurs poignets une autorisation provisoire pour enlever 30 000 m3. Il paraît qu'actuellement il y a des gens qui mesurent pour voir s'ils n'ont pas enlevé plus que 30 000 m3 de boue. Nous n'avons pas encore l'autorisation pour faire du dragage définitif au Vauclin, il faut que vous le sachiez. Des notes complémentaires vont être données. Nous avons écrit au maire parce que, paraît-il, la zone où on doit entreposer la boue, n'était pas inscrite dans le PLUE. Donc voilà tout un problème réglementaire. Nous avons le même problème à la Rivière des Pères à Saint-Pierre, où nous devons mettre un pont provisoire. Il se trouve que 2 fois par an en moyenne, la Rivière des Père déborde, et couvre un gué submersible qui a été construit depuis très longtemps. La liaison routière est interrompue entre Prêcheur et Saint-Pierre. Pour essayer d'éviter cela, nos services ont étudié un système que j'ai exposé ici, que le budget permet de faire, c'est un million quatre (1 000 004), mais il se trouve que le maire trouve qu'on méprise Saint-Pierre en mettant un pont provisoire avec un viaduc que nous avons déjà, que nous avons trouvé dans les stocks du Conseil Général. Il veut un grand pont, nous avons fait chiffrer, c'est quatorze millions (14 000 000), 10 fois plus cher, nous ne sommes pas encore en mesure de le faire. On voulait mettre un pont provisoire, pour cela il nous faut l'autorisation de la DEAL, nous ne l'avons pas encore. Un an et demi que le dossier est déposé, il faut encore des pièces complémentaires. Le propriétaire foncier qui est à côté, et qui appartient au groupe HAYOT, qui a un centre de préfabrication de béton nous a donné son accord pour qu'il y ait une rampe. Donc, nous avions deux obstacles à franchir, l'accord du propriétaire voisin, nous l'avons eu, mais nous attendons la DEAL; mais nous avons l'hostilité de la municipalité, et c'est son affaire. Voilà les points, et puis je me permets de faire passer cette information. Vous avez vu dernièrement qu'il y a eu une action de communication concernant le golf. Nous avons une volonté politique de remettre le golf en état. C'est un golf qui était de niveau international. Actuellement il est vieux, il s'est dégradé, il faut le rénover, il y en a pour 10 millions (10 000 000) de travaux. Nous avons déjà attribué à certaines entreprises, mais nous devons commencer par le dossier de l'irrigation, il faut des retenues d'eau et ensuite le réseau d'irrigation. Là aussi, nous n'avons pas encore, malgré que ce soit déposé pour la première fois depuis 2016, nous n'avons pas encore obtenu en 2019, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Voilà donc, collègues, l'expérience qui me montre qu'il fallait prendre la précaution à Rivière-Pilote pour un an. Merci. En tous cas, voilà, ce que je pouvais dire. Maintenant excusez-moi, parce que le collègue a fait une petite pointe et je veux profiter. Il dit : quand est-ce la RN 9 ? La RN9, l'échangeur de la Pointe des Sables, c'est là qu'il y a eu un effondrement. Le 26 août 2018, on nous a signalé qu'il y avait des fissures apparues au niveau de la RN9 dans la partie de la voie, c'est une voie à deux fois deux voies qui sort du port et qui arrive sur le pont de Chateauboeuf, et qui permet de rejoindre l'autoroute ou d'aller à la Meynard. La voie qui est au sud s'est fissurée, elle s'est effondrée. Le glissement s'est fait progressivement jusqu'à atteindre 35 cm. Nous avons analysé, fait des expertises, nous avons découvert, avec l'appui d'un bureau d'études géotechniques, que ce qui avait déclenché le glissement, c'est une poche d'eau qui s'était accumulée au cours des ans. Cette eau, nous l'avons fait analyser c'est de l'eau chlorée. Il n'existe pas d'eau naturelle chlorée, le chlore c'est une substance qu'on ajoute à l'eau pour le traiter, donc c'est de l'eau qui est issue d'une canalisation d'eau potable. Nous avons pu identifier trois fuites sur le réseau d'ODYSSI, et à chaque fois ODYSSI a colmaté les fuites, mais ça continue à couler au rythme de 200 litres par heure. Ecoutez bien, 200 litres par heure, donc il y a encore des fuites qu'ODYSSI cherche, qu'on n'a pas encore trouvé, et c'est ce qui est la cause du déclenchement du glissement. Une fois que le glissement s'est stabilisé, nous avons commencé à construire une paroi clouée. Vous ne le voyez pas lorsque vous passez près de la route, mais si, vous et élus, vous voulez aller voir, rentrer à Rivière-Roche, entrez-en-dessous et vous verrez une équipe d'une entreprise qui s'appelle CAN SA qui est en train de construire un long mur. Il y a deux niveaux, puisqu'il y a des redans de 80 m de long et chacun des redans a 6 m de haut, 300 clous de 35 m, ce sont des clous de 4 mm de diamètre et on est en train de forer en dessous pour arrêter le glissement, faire une paroi clouée. La paroi clouée n'est pas loin d'être achevée, ensuite nous allons passer à la reconstitution de la voie, et nous espérons qu'avant la fin du mois de décembre, nous allons rouvrir cette route à deux fois 2 voies. Voilà l'information que je voulais faire passer. Je dois, la vérité, vous dire. Ayant identifié l'origine, nous avons saisi un avocat qui est en train de constituer un dossier, et il y aura des mises en cause. Le tribunal dira qui est responsable de ce glissement qui va nous coûter au bas mot, entre 5 et 6 millions d'euros (5 et 6 000 000 €) les travaux que nous aurons à faire, que nous sommes déjà en train de refaire. Voilà, collègue, tu as demandé à quand la RN9, je t'ai donné l'information.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Collègues, restons sur le sujet, sur la question 53.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Le vote est acquis. Alors, nous passons au 54.

M. Jean-Claude DUVERGER

Explication de vote.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au 54. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association Géomartinique pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.

54/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION GÉOMARTINIQUE POUR LA MIESE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je résume Président. GEOMARTINIQUE c'est quoi ? C'est une association qui regroupe une série d'institutions dont la CTM, l'Université et d'autres institutions dont vous avez la liste dans le dossier. La présidence de cette association est assurée par un élu de la CTM, en l'occurrence un Conseiller exécutif, et il est prévu que différents partenaires portent des contributions pour permettre à cette association de fonctionner. Elle est utile parce que c'est un lieu où on partage et on regroupe

toutes les informations géomatiques ; et ce n'est pas au Président LISE que je vais rappeler que le Conseil Général avait constitué le RIGMA, cela s'appelait le SIGMA, c'est devenu le RIGMA. Donc la CTM actuellement est en possession d'une série de données qui sont partagées avec d'autres institutions, de manière que toutes ces institutions puissent disposer de toutes les données sur notre territoire. Toutes les données géographiques qui ont été évidemment numérisées, informatisées, etc. et c'est une association de coordination, évidemment qui a, comme toutes les associations, besoin d'un budget de fonctionnement. Donc la contribution, la part de la CTM c'est soixante-dix mille euros (70 000 €) qui vous est proposé, étant entendu que l'Etat, puisqu'il y a des associations liées à l'état, des institutions liées à l'Etat. L'Etat apporte quarante-trois mille euros (43 000 €), d'autres associations portent leur cotisation à hauteur de quatre mille sept cents euros (4 700 €), et puis il y a des investissements, des subventions d'investissement que Géomatique pense avoir pour trois mille cent quarante-et-un euros trente-sept (3 141,37 €). Donc, il vous est proposé d'attribuer une subvention de soixante-dix mille euros (70 000 €) à GEOMARTINIQUE pour son programme d'actions pour cette année.

M. Le Président Claude LISE

Voilà collègues. La commission BTP, je suppose a émis un avis.

M. Georges CLEON

Juste l'occasion de dire que la commission a donné un avis favorable, étant donné que c'est un..., il faut souligner que c'est un secteur où nous sommes en pointe puisque GEOMARTINIQUE permet à beaucoup de partenaires, grâce aux informations qu'ils fournissent de pouvoir avoir une cartographie très fine du territoire martiniquais, et cela sert aussi bien pour les biotopes et aussi pour les entreprises de construction. Donc, avis favorable pour cet outil de pointe auquel nous contribuons.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Pour les mêmes raisons, la Commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Parfait, y a-t-il des demandes d'intervention ? Moi je pense que le SIGMA était un élément de fierté de l'ex-Conseil Général et de ses services techniques. Je pense que... c'est RIGMA.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Maintenant, c'est devenu RIGMA et nous enrichissons à chaque fois.

M. Le Président Claude LISE

Il doit être un élément de fierté pour nos services techniques de la CTM et ce partenariat me semble quelque chose qui ne fait qu'enrichir encore ce pôle, vraiment d'excellence que nous avions. Oui, collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Oui, Président, juste une petite correction. Dans l'exposé des motifs, dans la partie, demande de subvention, il y a simplement une non-concordance entre le montant en

chiffres et le montant en lettres. On a les soixante-dix mille en chiffres (70 000) mais à côté c'est cinquante mille (50 000) donc, c'est une correction à apporter dans l'exposé des motifs.

M. Le Président Claude LISE

C'est bien soixante-dix mille (70 000)?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Oui, c'est bien soixante-dix mille (70 000).

M. Marius NARCISSOT

Le montant en lettres entre parenthèses, c'est porté cinquante mille (50 000).

M. Daniel MARIE-SAINTE

Dans le projet de délibération, puisqu'en fait, ce qu'on vote c'est la délibération, il est bien marqué soixante-dix mille (70 000).

M. Le Président Claude LISE

Soixante-dix mille (70 000), voilà.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Dans le projet de délibération, peut-être qu'il y a une coquille dans le rapport.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, à corriger. Donc y a-t-il des collègues contre ? Je ne pense pas

Vote
Abstentions?
Contre?

Pour ?

Voté A l'unanimité.

La dernière question qui nous sera présentée par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, c'est la question 55. Question traditionnelle.

55/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président. Si je me permets une petite observation en complément de ce que tu as dit, c'est non seulement un motif de fierté, et c'est très, très, très utile pour tous les projets que nous faisons de pouvoir disposer d'une banque de données qui nous donne l'état des lieux, l'état des terrains, etc. Et en plus, lors de la réunion du PC de crise, nous avions à notre disposition des informations sur l'état des dégâts. Simplement en consultant les écrans de nos ordinateurs, nous connaissions le niveau des marées, nous connaissions là où il y avait des inondations. J'ai découvert, moi, cet outil, alors nous essayons de le développer parce que vous savez, il y a les progrès de la technologie. Hier, en commission d'appel d'offres, je parle sur le contrôle de ceux qui sont membres avec nous, nous avons encore choisi des prestataires pour nous donner de nouveaux logiciels, pour améliorer encore le système. Donc, cela mérite d'être connu. S'il y a des collègues qui peuvent aller visiter, ça se trouve à l'immeuble

Concorde. Ça vaut le coup, vous serez émerveillés de voir toutes les possibilités techniques qui sont mises à disposition de nos techniciens et de nos partenaires.

Le Président Claude LISE

Si tu permets je peux rappeler, ceux qui étaient au Conseil Général le savent, collègue CLEON entre autres. Cela a été visité par des tas de pays voisins, y compris de grands pays qui sont venus. Il y a eu des visites depuis l'Hexagone également. Je me rappelle qu'on a même Ségolène ROYAL qui est venue à Concorde visiter ça. Nous, on était très très en pointe, donc je pense qu'on l'est encore plus maintenant avec ce que tu as pu ajouter.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Vous verrez d'ailleurs, dans un dossier qui va être présenté par le collègue BOUTRIN, que nous sommes même fournisseur de donner à des services de l'État.

M. Le Président Claude LISE

Voilà. Donc, le compte-rendu.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors, je présente le 55. Vous allez voir, collègues, que ce dossier va s'épaissir plénière après plénière. Je remercie les collègues qui ont cité quelques chantiers. Nous en avons démarré un à la RD28 en haut de Roches-Carrées, suite à des dégâts d'avril 2019. C'était très attendu par la population, car cette route qui suit la crête qui relie Roches-Carrées Le Lamentin au Robert, était devenue très dangereuse. Ce que je voulais vous dire, c'est que j'ai donné des instructions, puisque je suis chargé de faire le compte-rendu devant vous, pour que le dossier soit le plus complet possible, le plus transparent possible, et vous avez toutes, mais toutes les prestations qui ont fait l'objet d'achats, soit sous forme de bons de commande, plus simple ; soit sous forme d'accords-cadres, soit sous forme de marché non formalisé, soit sous forme de marché formalisé, présenté devant la commission d'appel d'offre. Nous n'avons rien caché, c'est toute la transparence. Maintenant, cela fait beaucoup, mais vous pourrez nous poser des questions. Soit, j'ai les réponses tout de suite ou soit vous me permettrez de les rechercher s'il vous faut plus de détails, pour vous les donner à la plénière suivante. Mais, retenez en tout cas, qu'il y a eu 58 marchés sur la période concernée, c'est-à-dire du 1er janvier 2019 au 30 août 2019 ; 58 marchés à procédure adaptée pour un montant total de deux millions huit cent soixante-douze mille six cent soixante-douze cinquante-deux euros cinquante-sept (2 872 672 052,57 €) ; 84 marchés à procédure formalisée donc, passant devant la commission d'appel d'offres, sept millions huit cent cinquante-six mille trois cent quarante-deux cinquante-six (7 856 342, 56) et puis 75 accords-cadres, évidemment nous ne connaissons pas les montants, puisque ces accords-cadres font l'objet dans leur exécution, d'émissions de bons au fur et à mesure. Et dans la période, toujours la période concernée, il y a eu 967 bons qui ont été signés pour un montant total de deux millions cinq cent cinquante-cinq mille zéro quarante-cinq soixante-quinze (2 555 045,75 €), des bons hors marché formalisé; 3 565 bons de commande liés à des accords-cadres pour des fournitures ou des travaux, pour un montant total de cent quarante-six millions six cent soixante-neuf mille huit cent soixante-dix euros zéro cinq (146 669 870 €). Le total donc, des commandes passées, donc l'injection dans l'économie par la commande publique, du 1er janvier 2019 au 30 août 2019, s'élève à cent cinquante-neuf millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent trente-et-un euros vingt-trois (159 953 931,23 €). Voilà Président, je me tiens à la disposition des collègues, s'ils veulent d'autres précisions.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Lorsque vous dirigez une entreprise, petite ou grosse, vous avez un souci permanent de sa trésorerie, permanent. D'abord parce que dans notre pays, il y a une forte dépendance à la commande publique. Et puis, il y a aussi un secteur bancaire qui ne joue pas son rôle, en tout cas, concernant les petites entreprises, comme celle que j'ai l'honneur de diriger. Donc, c'est l'entrepreneur qui va s'adresser, ici, à vous, collègues, et à l'opinion et en même temps le Vice-président de l'Assemblée, qui n'est pas en conflit d'intérêt avec la Collectivité Territoriale de Martinique. Donc, je m'exprimerai en mon nom, mais au nom de très nombreux entrepreneurs de Martinique, qui, aujourd'hui disent que les délais de paiement de la Collectivité Territoriale de Martinique sont trop longs. Donc, la question est très claire, elle est simple. Au-delà de toutes les pressions que tel ou tel pourrait faire sur des entreprises, parce qu'aujourd'hui, ils sont à la tête d'une collectivité qui passe des marchés publics. Je le répète, au-delà des pressions que tel ou tel pourrait faire sur des entrepreneurs parce que ces personnes, elles sont à la tête de la Collectivité, Il y a une réalité que je me dois de transmettre, parce que je traduis les remontées de plusieurs entreprises martiniquaises. Je ne suis pas membre non plus de la commission d'appel d'offres, et je ne fais que constater le résultat. Ce n'est pas votre serviteur, ni moi, qui fait que la société COLAS obtient sur ses 182 millions (182 000 000), onze millions d'euros (11 000 000) de marchés publics. Ce n'est pas de mon fait. Moi, je constate, je suis là pour regarder les chiffres. Sur les chiffres obtenus par les grands groupes français, notamment, le groupe VINCI, ici et ses filiales, chacun appréciera ; et j'espère que les chiffres seront diffusés très largement. En tout cas je m'en assurerai auprès de la communauté des entrepreneurs. Parce qu'aujourd'hui, la commande publique va mal en Martinique. Les trois gros chantiers principaux du pays sont en train de se terminer, en tout cas, même s'il y a des problèmes sur l'aéroport, qui est le gros chantier avec le lycée Schœlcher, et le troisième c'est l'hôtel de police. Il faut donc trouver des relais pour permettre aux entreprises du BTP de travailler. Mais il faut assurer leur survie, parce que ce qui est en train de se passer actuellement, c'est l'hécatombe, et j'espère bien que la Collectivité mettra, je l'ai dit hier, en place, un numéro vert, une plate-forme, un espace de dialogue avec les entreprises martiniquaises du BTP, pour voir quels sont les problèmes. C'est dommage que la collègue Marinette TORPILLE ne soit pas là. Notamment les relations avec BPI France, et tout ce qui concerne l'escompte des factures des entreprises martiniquaises, les cessions des factures. Je ne vais pas rentrer dans un truc très technique, vous êtes pressés mais il faut le dire parce que j'ai été chargé de vous le dire par plusieurs entrepreneurs. Aujourd'hui, BPI France, banque qui gère les crédits de la CTM refuse des sessions sur les créances détenues par des entreprises martiniquaises sur la CTM, notamment, par le système informatique Chorus Pro. Et, j'en appelle au Président de l'Exécutif pour lui demander de voir avec la direction de BPI, comment on peut régler cette question technique pour le crédit des entreprises martiniquaises. BPI France refuse d'escompter, c'est-à-dire, d'avancer de l'argent aux entreprises martiniquaises qui ont déposé des factures sur le système informatique de la CTM. Ce n'est pas normal, puisque cela se passe différemment en Guadeloupe. Aujourd'hui, cette banque demande aux entreprises de faire un gage espèce, c'est de la trésorerie de l'entreprise qui est mobilisée, alors qu'on nous dit que les taux d'intérêts sont négatifs. Je demande au collègue responsable des finances et à la collègue responsable des entreprises, peut-être au collègue qui n'est pas à la présidence de la commission des Affaires économiques, de rencontrer les banquiers pour qu'il y ait aujourd'hui une plus grande fluidité et que le financement des entreprises soit assuré. Ça, c'est la première chose que je voulais dire. La deuxième chose, concerne les délais de paiement de la Collectivité. Aujourd'hui, et j'ai lu ce matin une note du PCE, je ne l'ai pas inventée, j'espère qu'elle ne signifie pas que les délais de paiement sur les travaux déjà exécutés vont s'allonger. J'espère qu'aujourd'hui, il y aura une attention particulière accordée aux entreprises qui détiennent des créances sur cette Collectivité. C'est environ 80 millions d'euros (80 000 000). J'ai regardé le document pendant plusieurs heures, sur les 159 million d'euros (159 000 000), j'ai vu des commandes. Il y a environ 1 000 emplois qui sont en jeu. Et ces entreprises, elles, aujourd'hui, elles attendent le paiement en tout cas, de leurs factures. C'est clair. Et je ne vais pas faire de la polémique ici, je ne vais pas faire de la polémique, mais vous savez comme moimême que des chantiers de la Collectivité sont actuellement arrêtés, parce que des entreprises disent "On peut plus continuer à servir de banquier à la Collectivité". Parce que lorsqu'une collectivité ne paye pas ses factures dans les délais impartis, c'est la petite entreprise ou la grosse qui sert de banquier. C'est ce que l'on appelle le Crédit fournisseur pour la Collectivité. Donc aujourd'hui la Collectivité ne fait pas d'emprunt mais elle dit aux entreprises qui travaillent pour elle " mais non, financez notre activité". Cela n'est pas possible, très chers collègues, ce n'est pas possible, et je tiens à vous le dire. Je le répète ce matin, il est urgentissime que l'emprunt qui est prévu dans le budget que vous avez adopté, soit mobilisé pour payer les travaux d'investissements. Il est urgentissime de le faire, parce que cette situation conduit à la déstructuration de tout un pan d'activité et d'entreprises en Martinique, vous pouvez le vérifier. Chaque Martiniquais à un parent qui travaille dans le secteur du BTP et qui est concerné. Donc, s'il vous plaît, ne prenez pas encore mes propos pour des attaques contre vous. Prenez simplement mon intervention comme un appel qui est lancé par les entrepreneurs martiniquais pour obtenir le délai de paiement pour la survie des entreprises. Et, je vous fais cette proposition, je vous la refais. Pourquoi ne pas décider de voter au sein du budget dans une décision modificative, un montant qui sera consacré, au paiement immédiat des intérêts moratoires sans qu'on ait à le demander. Pourquoi ne pas le faire ? C'est possible. Il suffit simplement d'inscrire cette somme et la somme sera prélevée par le payeur, ce qui va aussi, peut-être pousser à une meilleure réactivité, pour payer dans de meilleurs délais. Parce qu'il faut trouver des solutions. On ne peut pas reprocher aux entreprises martiniquaises toutes sortes de choses, leur demander d'être à jour de leurs cotisations sociales, leur dire de faire des actions d'insertion, de prendre des jeunes, de participer aux activités publiques, à la cohésion sociale, et puis ne pas faire le minimum pour qu'elles soient payées. Donc, la question que je vous pose, pouvons-nous avoir aujourd'hui la garantie que les paiements seront accélérés pendant les trois mois qui viennent? C'est cela, ma question. Et, il serait bon que nous ayons une transparence sur les activités de mandatement. Maintenant, on le fait ou on ne le fait pas. Moi, je n'ai pas à juger. C'est une proposition, c'est une proposition que je fais, je le répète, qui va permettre de dire, au rythme de l'emprunt mobilisé, au rythme des recettes que nous avons, voilà ce que nous proposons pour tenter de trouver des solutions pour payer nos factures, très simplement. Donc, c'est cela ma seule réflexion, chacun a le document en mains, tout ce que je dis, il peut le vérifier, simplement il me semble aujourd'hui, urgentissime que vous, dirigeants de cette Collectivité, vous vous rendiez compte de la gravité de la situation.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, merci Président. C'est une question que j'avais déjà posée ce matin, alors que le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE était présent, présentait ses dossiers, et il m'avait renvoyé très justement au Conseiller exécutif chargé des infrastructures et routes. La question que je posais, c'était en termes de délais de paiement des entreprises. Est-ce qu'il y a eu un progrès depuis 2016 ? C'est-à-dire quelle est l'évolution ? Ça, c'est une première chose. Et puis, est-ce qu'il y a une étude pour voir comment encore raccourcir ces délais de paiement ? Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Donc, je propose... Oui, collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN

Oui, merci Président. Juste pour savoir, dans le dossier, il est question de frais de gardiennage de l'ex-hôpital Victor FOUCHE, je voudrais savoir quel est l'usage de ce bâtiment ? Est-il en fonction ?

M. Le Président Claude LISE

C'est tout ? Donc, je propose que tu répondes aux questions.

M. Daniel MARIE-SAINTE

En fait, je remercie le collègue pour sa franchise. Il a bien dit qu'il s'exprimait en chef d'entreprise, et puis après il a ajouté, comme aussi Vice-président de l'Assemblée. Il a parlé de conflit d'intérêt, il faisait allusion à une conversation que nous avons eue en privé au restaurant. La question c'est de savoir d'où il parle ? Quelle position ? Il dit que, il dit que c'est au nom de la communauté des chefs d'entreprises qui l'aurait chargé de porter ce message. Je vais dire un certain nombre de choses, calmement et je vais commencer par la question du collègue CHARPENTIER-TITY concernant les délais de paiement. Vous savez, nous sommes obligés lorsque nous rendons compte au moment du compte administratif, de donner un certain nombre d'indicateurs et ces indicateurs vous avaient été donnés lorsqu'on rendait compte de 2017, il vous sera donné puisque ce sera calculé par les services financiers, pour vous donner le délai moyen. Il n'est pas encore satisfaisant, parce que le législateur dispose que 30 jours, après qu'on ait reconnu que la facture déposée est conforme à ce qui a été fait. On doit certifier le service fait ou les travaux exécutés, ensuite le service doit établir le mandatement, 20 jours pour cela, et ensuite le Payeur à 10 jours ; au global 30. La loi dispose, mon cher collègue, que les intérêts moratoires sont dus sans qu'on ait à le demander. J'apprends cela à l'entrepreneur, c'est marqué dans le code de la commande publique. Je répète cela d'ailleurs, à tous nos collaborateurs et personnellement, on va dire que j'exerce des pressions, mais je rappelle en permanence l'urgence qu'il y a à aller jusqu'au mandatement, puisque c'est ce qui incombe à la Collectivité, pour transmettre ensuite les mandats à la paierie. Il est exact que lorsque cette liasse de mandats arrive à la paierie, qu'à des moments donnés, parce que c'est fluctuant la trésorerie. Puisque la trésorerie, c'est le résultat, à la fois, d'argent qui sort pour payer, et d'argent qui arrive soit, en fonction des dotations, soit les recettes des taxes perçues pour d'autres comptes par les services de l'État, comme l'octroi de mer. Et j'apprends d'ailleurs, que le montant qu'il verse, après une expertise, il semblerait qu'il ne nous verse pas la totalité de ce que nous aurions dû recevoir. Il y a d'ailleurs un courrier qui a été adressé au représentant de l'État pour que ce point soit clarifié, donc l'argent arrive suivant un certain rythme. Il arrive que ponctuellement, la trésorerie disponible à un instant T, soit inférieure au montant de mandats qui sont en instance. Le Président du Conseil exécutif, au nom duquel je m'exprime là, effectivement, Monsieur le Président de l'Assemblée, nous a lu, de manière très solennelle, une note à l'intention des conseillers exécutifs, pour faire des recommandations. Donc, c'était une note interne au Conseil exécutif, faire des recommandations, après qu'il nous ait décrit la situation tendue de la trésorerie. La stratégie, je m'appuie sur ma mémoire puisque la note nous l'avons entendue, nous ne l'avons pas eue en mains, il y en a qui l'ont en main, tant mieux. Quelle était la stratégie ? Quelle était la stratégie qui nous a été préconisée ? D'abord, nous avons dans les projets que nous menons nous-mêmes, des projets qui sont cofinancés. Si nous voulons que les financements rentrent, vous connaissez la règle, il faut que nous soyons en mesure d'exécuter le projet et de faire des remontées de factures acquittées. C'est ce que l'on appelle, les remontées de dépenses. Nous avons bien compris que les remontées de dépenses sont des dépenses payées. Ces remontées de dépenses génèrent soit, des fonds européens, des retours qui vont nous servir à réalimenter la trésorerie, ou bien parfois quand ce sont des subventions de l'Etat, cela permet d'avoir les versements. Donc, voilà la stratégie financière qui est mise en place. J'ai reçu comme directive, évidemment que j'ai répercuté sur les collaborateurs, de faire foncer les chantiers qui ont bénéficié de fonds, soit, de l'Etat, soit les fonds européens, de payer ces factures parce que cela va générer des ressources en retour qui nous permettront de désintéresser tous nos autres créanciers qui ont travaillé sur des projets qui n'étaient financés que par des fonds propres. C'est cela, donc, la stratégie. Et, également, on nous a demandé dans les propositions que nous faisons pour les subventions données à des tiers, de bien les hiérarchiser pour que nous ne prenions pas des engagements que nous ne saurons réaliser dans l'année, parce qu'il faut bien regarder si les crédits de paiement dans le budget existent, ou bien si ce sont des opérations qui vont faire l'objet de justificatifs de l'année suivante, donc une partie, peut-être engagée en autorisation de programme. Je parle un peu technique, parce que j'ai vu qu'on a caricaturé l'idée du Président lorsqu'il disait que nous devrions garder les projets pour lesquels nous allons pouvoir payer dans l'année en cours, pour cela qu'il faut des crédits de paiement inscrits, et ceux qui pourraient être payés dans l'année suivante, ce sont ces projets-là que l'on engage en autorisations de programme, en planifiant financièrement. Ce qui est payé dans l'année en cours, cela correspond à la tranche « crédits de paiement » et puis en particulier, lorsqu'on donne une subvention à une commune, il y a un premier acompte qui est versé à la signature de la convention, on lui donne même une avance de trésorerie. Mais on sait que les remontées de dépenses sont longues, donc on inscrit en autorisations de programme le reste ; et que l'on va décliner en crédits de paiement au fur et à mesure que telle commune ou tel autre partenaire va faire remonter les dépenses. Voilà ce que le Président a décrit. Maintenant, il y a des dossiers pour lesquels des avis défavorables ont été admis par les services. Ce qu'il nous a préconisé, c'est de dire que, plutôt que de faire attendre inutilement celui qui a demandé la subvention, s'il est avéré, par exemple, que c'est inéligible à des fonds européens, il faut vite dire cela au partenaire au lieu qu'il soit en train d'attendre, comme ceux qui attendait le Messie, alors que ce n'est pas éligible. C'est ce que signifie la note. Lorsque l'avis est défavorable, on inscrit et on fait passer, de manière à porter une réponse à celui qui attend. Donc j'essaie de clarifier ce qu'on a caricaturé et qui a laissé entendre qu'il y avait des informations cachées. Je pense qu'en tant que porte-parole du Conseil exécutif, c'est mon devoir d'expliquer les décisions qui sont prises au Conseil exécutif. Maintenant, je reviens à ce que le collègue dit ne pas être une polémique, mais le ton et le verbe haut qu'il utilise, en paraissait. Les entreprises reçoivent des marchés, suivis de bons de commande dans lesquels il y a un délai, comme son entreprise, qui a eu le marché pour mettre les enseignes. Je suis beaucoup critiqué par certains de mes collègues qui s'étonnent, que sur tel ou tel immeuble de la CTM, on n'a pas encore enlevé les anciennes enseignes : Conseil Général, Conseil Régional pour mettre l'enseigne de la CTM. J'ai pu faire enlever les anciennes, mais je ne suis pas encore en mesure de mettre les nouvelles, parce que les nouvelles doivent être préparées, construites, élaborées et posées par cette fameuse entreprise, qui tarde à fournir. Et, j'ai dit que j'allais faire calmement des révélations. Ce collègue-là est allé faire pression sur le directeur de l'achat public, agent de la CTM, pour tenter de lui faire admettre qu'il fallait dans le marché qui a été approuvé, attribué par la commission d'appel d'offres, avec un bordereau de prix unitaires précis, c'est un accord-cadre. Les prix unitaires sont des prix contractuels, ce sont ceux qui ont été validés par la commission que nous appliquons ; et il a voulu faire entrer des prix nouveaux, sous prétexte que son entreprise se serait trompée dans les premiers documents, ceci est illégal. C'est impossible de le faire, nous nous sommes refusés à le faire, mais néanmoins, nous avons honoré notre contrat en lui remettant des bons de commande et nous attendons la livraison, de ces enseignes. Alors, quand, par contre, une entreprise livre, en temps et en heure et que, nos services sont en mesure de certifier, "service fait", les mandats sont établis, et je parle sous le contrôle du DGS que j'embête beaucoup sur ce point-là. Dès lors que je suis informé que les mandats sont faits, et qu'en plus nous sommes informés de la situation de telle ou telle entreprise; alors quand il s'agit de nos chantiers générateurs de fonds européens, comme le lycée Schœlcher, le centre où nous devons héberger la cité scolaire Lagrosillière à l'Anse Charpentier à Sainte-Marie, ou bien l'irrigation de nouvelles cités à Rivière-Salée, ou tel autre chantier qui bénéficient de fonds européens, nous estimons, pour appliquer la directive du Président MARIE-JEANNE, qu'il faut donner une priorité à ces paiements. Donc, en permanence, je communique les données au directeur général qui interpelle le Payeur pour lui dire "Bon, dans la trésorerie qu'on a aujourd'hui, voilà l'ordre de priorité qu'il faut donner". Cela fonctionne. Deuxième cas de figure, nous avons des remontées du terrain par nos collaborateurs que telle ou telle entreprise est en grande difficulté, voire en redressement judiciaire. D'abord, je m'assure de savoir si c'est nous qui sommes à l'origine. On me dit souvent et presque dans tous les cas, « cette entreprise est en redressement judiciaire parce que d'autres créanciers ne lui ont pas encore versé de l'argent alors qu'il avait fait des débours ». Et, ils se tournent vers nous pour dire « Est-ce que vous pouvez débloquer », parfois, il n'y a pas encore 30 jours que c'est déposé. Néanmoins, informé de cette situation, j'envoie un mail au directeur général, en général, il me répond très vite, et c'est suivi d'effets; évidemment, à conditions que les mandats aient été correctement rédigés, qu'on a visé bien le bon article, le bon chapitre, parce que malheureusement, parfois, il y a des rejets, c'est très complexe tout ça, il y a des rejets. On fait un zèle pour tout de suite recommencer puisque tout ça, est informatisé. Voilà le combat que nous menons au quotidien. Donc, je ne sais pas quel jour, le collègue a rencontré ces entrepreneurs, mais une information qui était vraie hier, devient fausse ce matin, le lendemain parce qu'entretemps, le processus que je viens de décrire a été mis en route et les entreprises ont été payées. Des informations précises ont été demandées ce matin. Le collègue LAVENTURE m'avait sollicité pour répondre, j'ai préféré attendre que je vienne à la tribune pour le faire. Parmi, les chantiers prioritaires, j'ai dit qu'il y avait le lycée Schœlcher. A la date d'aujourd'hui, précisément, les remontées de dépenses déposées au FEDER, comme c'est nous les maîtres d'ouvrage, cela veut dire que cela a été facturé, mandaté et payé, puisque les remontées de dépenses se font sur une liasse qui est signée par l'ordonnateur de la CTM, contresignée par notre Payeur Territorial et transmis à la DFE. Eh bien, les chiffres que j'ai eus ce matin, au total sur la partie éligible, trente-six million trois cent douze mille cent vingt-trois euros cinquante-quatre (36 312 123,54 €), des sommes pour le lycée Schœlcher, payées, payées. Pour l'hébergement de la cité Lagrosillière avec ses aménagements, je rappelle, c'est un chantier important. Nous avions présenté un plan ici, de quinze million (15 000 000), c'était la partie, le bâti. Nous avons demandé aux services de chiffrer le reste, la partie immobilière, puisqu'il y a les équipements qu'on mettra à l'intérieur, dont nous avons passé commande pour que ce soit livré, il y avait donc au total, quinze million (15 000 000) auxquels il faut ajouter pour les équipements, un million quarante-cinq milles (1 045 000) ; c'est le total. Au moment où nous parlons, les chiffres qui datent de ce matin, les dépenses éligibles, les remontées de dépense se totalisent à treize million six cent deux mille sept cent quatre-vingt-trois euros (13 602 783 €) qui ont été payés. Donc, je veux dire, parce que moi aussi, je rencontre les entreprises, je ne les rencontre pas individuellement, je ne veux pas évoquer ici pourquoi, mais mes collaborateurs les rencontrent et me font remonter les informations. Suivant le mécanisme que j'ai indiqué, il y a eu effectivement, une entreprise qui a eu à recruter du personnel, plus que ce qu'il avait d'habitude, parce que le hasard a fait que dans l'accord-cadre sur la zone Nord Atlantique, c'est une petite entreprise martiniquaise qui a pris l'affaire, elle ne s'attendait pas à avoir un marché aussi important. Elle a eu à recruter, elle a triplé son effectif pour pouvoir faire face. Nous avons eu des informations qu'il y avait beaucoup de factures, plus que d'habitude qui arrivaient, et ça lui était compliqué d'attendre le paiement, nous avons fait des interventions, eh bien voilà le résultat, les entreprises ont été payées. Il y a eu quelques petits mandats de rejets, évidemment, j'espère qu'ils seront repris rapidement. Mais ça, nous avons ça à cœur, c'est un point d'honneur pour nous. Alors, c'est vrai que nous n'arrivons pas encore aux 30 jours. Alors, j'ai appris qu'il y a des entreprises qui disent "je retire mon personnel". Cela s'est passé au lycée de Châteaubœuf, et cela va se passer à partir de la semaine prochaine, à Fonds Saint-Jacques. On est tout près de la fin. Mais nous avons déjà fait le point avec les services, je parle sous le contrôle du DGA, pour faire le recensement de toutes les factures. Il y a une série de petites factures qu'il faut payer, et j'espère que ça va être vite payé. Pour encore toute la transparence. Nous avons trouvé des situations dont nous avons hérité. Vous savez que le principe est le suivant, lorsqu'on fait un chantier, le Payeur fait des retenues de garantie, la facture totale est prélevée sur le compte de la Collectivité, une retenue de garantie est mise sur un compte bloqué par le Payeur, mais c'est déjà sorti de notre trésorerie, et c'est mis sur un compte bloqué, et cette retenue de garantie est libérée lorsqu'au terme de la période de garantie, ce qu'on appelle la GPA, la Garantie de Parfait Achèvement, il y a un document que le maître d'œuvre doit établir, il s'appelle le DGD, le Décompte Général Définitif. Nous avons énormément de difficultés pour obtenir cela pour des chantiers très anciens, que nous avons hérité soit du Conseil Général soit du Conseil Régional, puisque la période de garantie, c'est au bout d'un certain temps. Nos services trouvent beaucoup de difficultés pour les monter, parfois les maîtres d'œuvres sont partis dans la nature ; donc c'est un travail qui demande beaucoup de temps, mais sur lequel nous insistons beaucoup, pour que ces retenues de garanties soient libérées par le Payeur. Mais ce Payeur, et je ne vais pas le lui reprocher, j'ai vu que c'est un agent très rigoureux; il demande à une virgule près que tout soit impeccable. Nous n'avons qu'un seul choix, lui fournir tous les documents, tous les renseignements qu'il demande. Voilà la transparence que je peux donner, et je peux vous garantir que cela ne me fait pas plaisir lorsque je rencontre des entreprises qui disent qu'ils attendent. Mais, collègues, je suis membre de trois collectivités ; la CTM, la CACEM et la ville du Lamentin, et je regarde tout le monde droit dans les yeux, la CTM n'a pas à rougir sur les délais de paiement. Ce n'est pas le moins performant des trois. Vérifiez dans les comptes administratifs de chacune de ces collectivités. Voilà ce que je voulais dire mais on a encore des efforts à faire, je le concède. Merci Président.

M. Fred LORDINOT

Président, je demande la parole suite à l'intervention du Conseiller exécutif MARIE-SAINTE. Je savais que mes propos...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Excusez-moi, Président. Président... Attendez, attendez, on ne vous a pas encore donné la parole.

M. Fred LORDINOT

Le Président m'a donné la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, mais je n'ai pas fini mon intervention. Le directeur me rappelait que je n'ai pas répondu pour FOUCHE. Je peux terminer ma réponse ? Merci. Pourquoi il y a des frais de gardiennage à FOUCHE ? D'abord parce que la position que nous avons prise, alors, FOUCHE, c'est l'ancienne maternité de Redoute. La position qui a été décidée, c'est que tous nos biens sont protégés, parce qu'il y a du vandalisme. Alors, il y a donc du gardiennage. Le bâtiment, l'ex-maternité appartient à la CTM puisque c'est un héritage du Conseil Général. Des travaux ont été commencés pour y mettre un lycée de transit. En 2016, nous avons mis en place une autre stratégie, et puis, le Président, constatant que les services de la CTM étaient mal logés, nous sommes obligés de louer des immeubles ici ou là pour les loger, a préconisé d'améliorer les conditions de travail de nos agents, et nous avons donc fait approuver un plan d'aménagement de cet immeuble, et au moment où nous parlons, il y a des travaux qui se font dans cet immeuble pour regrouper là, tous les techniciens et les ingénieurs de la CTM, qui sont à la DGAIE, à la Direction Générale Adjointe des Infrastructures et Equipements dont le responsable est derrière moi, c'est lui qui me

donne les éléments. Donc, les travaux sont en cours. Les travaux, évidemment, je n'aime pas trop prendre d'engagement de délais. Je n'en prends jamais. Ce n'est pas moi qui ai dit que la rentrée va se faire à Sainte-Marie à telle date ou telle date. Pour faire quinze million (15 000 000) de travaux, il y a un temps, je suis un professionnel, je sais qu'il y a un temps pour faire les travaux. Mais en tous cas, pour terminer sur FOUCHE, nous avons mis là, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit entreprises martiniquaises sont en train de travailler pour faire les aménagements intérieurs, c'est pourquoi, vous ne voyez rien à l'extérieur. Et, les travaux ont été évalués à cinq million et demi (5,5 000 000) qui viennent s'ajouter aux trente-cinq million (35 000 000) qui avaient été dépensés par nos prédécesseurs pour conforter l'immeuble. Mon directeur me dit que c'est six mois de travaux, je dis que moi, je vais constater quand le travail sera fini. Voilà, j'ai porté la réponse à cela. Merci.

M. Fred LORDINOT

Mme la Présidente, je souhaite intervenir.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Oui collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Après la mise en cause très personnelle du Conseiller exécutif, je ne pensais pas que mes propos l'auraient atteint à ce point. Chacun, de l'opinion, sera libre de juger, mais je ne pensais pas que j'avais touché un point aussi sensible concernant l'activité de paiement et de mandatement de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je ne pensais pas que j'avais touché un point aussi sensible en donnant connaissance d'un document public, c'est-à-dire d'une note aux Conseillers exécutifs, signée par le Président du Conseil exécutif qui est un document public. Et à l'heure des données ouvertes... Oui, c'est un document public qui doit être versé dans les archives, cela doit être versé dans les archives de la CTM, c'est là qu'ils sont consultables par tout un chacun. Donc, je suis un peu surpris de voir comment il réagit, mais au point de me traiter de malhonnête faisant pression sur un cadre de la Collectivité. Mais heureusement, les propos sont enregistrés. Je le mets publiquement au défi d'apporter la moindre preuve de cela. Par contre, ce que je vais lui dire, puisqu'il a voulu rentrer dans une forme de pression sur le professionnel que je suis, et ça, je reconnais bien là, ses méthodes, très traditionnelles, que les entrepreneurs Martiniquais connaissent aussi, coutumier de la pression sur les petites entreprises de préférence. Mais, pour verser 2 millions d'euros (2 000 000) d'intérêts aux groupes français tels: Vinci et aux banques françaises, oui 2 millions (2 000 000) d'intérêts versés. Quand il s'agit de verser des pénalités aux grands groupes français, je vois qu'il est très prompt à accepter de payer; quand il s'agit d'entreprises martiniquaises, je vois qu'il est toujours plus réticent. Lorsqu'il s'agit de répondre aux courriers des entreprises martiniquaises, je vois qu'il prend tout son temps, comme pour celui que mon entreprise a adressé, il y a plus de deux mois, à la Collectivité, mais qu'il répond très vite aux grands groupes européens qui viennent ici, et qui le mettent assis là, pour qu'il paie les pénalités. Eh bien, voilà, ce que je suis venu dire publiquement, parce que c'est mon rôle de le dire, et je lui dis, c'est cela le combat politique et la conscience politique. C'est résister aux pressions qu'on pourrait faire sur vous-même, sur votre entreprise, pour dire « Voilà ce qui est la justice », et dire l'injustice, c'est d'aller payer à Vinci et aux grands groupes, aux banques, des intérêts et des pénalités, et de laisser les petites entreprises martiniquaises dans la difficulté. Et chaque entrepreneur martiniquais, aura noté ce qu'il a dit, je l'espère, et j'espère qu'il viendra dans un débat public avec ces entreprises martiniquaises, pour écouter leurs doléances. Il part, voilà, il nous montre sa véritable nature. Aujourd'hui, lui, il tue les entreprises martiniquaises et favorise les grands groupes étrangers. Voilà, ce qu'il est.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Merci Monsieur... Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Lucien ADENET, Manuella CLEM-BERHOLO.

M. Lucien ADENET

On a nommé Vinci. A plusieurs reprises, Vinci a été nommé. Je signale que pour terminer les travaux du TCSP, nous n'étions pas aux affaires, et ce n'est pas la Collectivité Territoriale de Martinique qui a demandé à Vinci de venir faire la dernière tranche de travaux ici, et ce n'est pas nous, qui avons contracté avec Vinci autant de millions d'euros, et que nous sommes en train de payer aujourd'hui. Voilà, ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

En fait , le collègue ADENET a déjà plus ou moins dit ce que j'avais envie de dire, mais c'est effectivement, on se rend compte qu'un coup on souffle le chaud, un coup on souffle le froid. C'est-à-dire qu'on est dans une déconstruction et dans une désinformation de la population martiniquaise qui en fait, ne nous sert pas du tout et qui donne une très, très mauvaise image de ce que nous, élus, nous voulons porter auprès de la population, une très mauvaise image des élus. Tout ce que je souhaiterais, c'est que l'on retienne que les travaux qui sont réalisés sont d'une extrême importance pour la population martiniquaise. C'est ce qu'il faudra retenir et très loin de ces débats, me semble-t-il, futiles et polémiques, il faut retenir qu'ici, à l'Assemblée de Martinique, il y a des élus qui veulent travailler pour la population. Merci.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Merci, collègue CLEM-BERTHOLO. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je n'avais pas jusqu'à présent l'intention d'intervenir, tout en demandant la parole. Lorsque le Conseiller exécutif a présenté le rapport qui n'est pas voté, il y a eu une intervention d'un collègue, après, il s'est senti un peu interpellé, il a répondu. Et nous semblons prendre la parole après, donc je ne prends pas la parole après l'Exécutif, après le rapporteur. Mais si je ne prends pas, je ne vois pas pourquoi donner à d'autres...

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Il n'y a pas de vote. Non, il n'y avait pas vote, c'était qu'on prenait acte donc je pense que là, on peut continuer le débat, puisqu'il n'y a pas de vote véritablement sur ce rapport.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce que je veux dire c'est terminer comme cela. Les efforts que nous faisons, quelqu'un, l'a dit ce matin, c'est pour faire avancer les dossiers, la Martinique et tout. Mais, depuis cet après-midi, on fonctionne sans quorum. S'il faut partir dans des trucs qui sont des propos mensongers, quoi... Je vais chercher un rapport où quelqu'un a dit un jour « Mwen pa ka péyé sa », les intérêts sont venus là. Donc, dans la réalité si c'est cela, ça n'a pas de sens. Le jour où on veut en faire un débat, papier en mains, texte en mains, procès-verbal en mains sur cela. Mais c'est difficile de venir au dernier moment de dire un truc, on ne peut pas répondre et tout cela, et en plus, il y a deux motions. Voilà ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Merci. Collègue BRANCHI et après nous allons, si vous voulez bien, prendre acte.

M. Michel BRANCHI

Je voudrais dire la chose suivante. (Discussion hors micro)

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Collègue BRANCHI, vas-y

M. Michel BRANCHI

Je peux parler, Monsieur DUVERGER? (Discussion hors micro)

M. Michel BRANCHI

La Présidente m'a donné la parole.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Collègue BRANCHI, vas-y s'il te plaît, pour qu'on puisse avancer, pour que nous puissions prendre acte que ce rapport, qu'il y a eu le compte rendu...

M. Michel BRANCHI

Je ne serai pas long, même si mes propos de vérité peuvent déranger certains. (Discussion hors micro)

M. Michel BRANCHI

Man kay réponn ou.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Collègue BRANCHI, fais ton intervention.

M. Michel BRANCHI

Madame la Présidente, je te remercie de calmer le jeu. Je voudrais d'abord dire qu'il y ait une situation de trésorerie tendue et difficile, cela a été confirmé par les propos du collègue MARIE-SAINTE, et il a très clairement exposé les mesures de sa gestion prise par le Président du Conseil exécutif, qui établit des priorités et des modalités, qui permettent, notamment, en donnant la priorité aux fonds européens, de procurer de la trésorerie pour payer les autres entreprises. Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est qu'en tant que membre de la commission d'appel d'offres, je ne peux pas laisser insinuer qu'il y aurait dans le choix des entreprises, on a cité

COLAS, on a cité Vinci, qu'il y aurait des passe-droits. Cette commission applique les règlements de chaque marché public, elle examine les propositions en fonction de critères techniques et de prix, elle se fait assister parfois par des assistances à maîtrise d'œuvre ou par ses services, et de manière souveraine, elle établit le choix des entreprises qui sont éligibles à ces marchés. Par conséquent, ce sont des pressions qui sont inadmissibles. Je ne peux pas m'empêcher de penser à mon ancienne vie. Si des élus, par hasard, se laissaient intimider par ces pressions, ils n'ont qu'à se tourner vers une commune du sud où précisément cela a été sanctionné.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Merci collègue. Je vais vous demander, chers collègues de prendre acte que nous avons bien eu la présentation du compte-rendu de l'exercice de délégation du Président du Conseil exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres. Nous sommes tous d'accord et nous prenons, donc, acte. Je pense qu'il y a eu un débat aussi, très riche et très démocratique. Je vais appeler le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN pour qu'il nous présente ses dossiers. Nous allons vous présenter le dossier 56.

56/ PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANIQUE DE LA MARINE (SHOM) ET LA CTM POUR LA COLLECTE, LA GESTION ET LA DIFFUSION DES OBSERVATIONS DU NIVEAU DE LA MER

M. Louis BOUTRIN

Merci Madame la Présidente. Il s'agit du rapport 56, sur la passation d'une convention entre le service hydrographique et océanographique de la marine et la CTM pour à la fois, la collecte, la gestion et la diffusion des observations au niveau de la mer. Comme vous le savez, l'ancien Conseil Général avait effectivement mis en place un certain nombre de dispositions, d'observations au niveau de la mer avec des données marégraphiques qui sont collectées dans la zone sous la direction et sous l'autorité de la juridiction nationale, à la fois en haute mer et sur nos côtes. Cela a fait l'objet d'une convention avec le service hydrographique et océanographique de la marine, et c'est cette convention que nous vous demandons de renouveler. Et, pour cela, l'Assemblée de Martinique doit donner au Président du Conseil exécutif, mandat pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de cette décision et des différentes propositions qui sont à l'intérieur de la convention. Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Merci. Avis de la Commission Développement durable. Il n'y a personne. Alors, Politique de la Mer. Avis de la commission Politique de la Mer.

M. Raphaël MARTINE

Oui, Présidente, la commission réunie en séance, le lundi 23 septembre, a donné avis favorable à cette passation d'une convention entre le service hydrographique et océanique de la marine et la CTM.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

La Commission Finances.

M. Michel BRANCHI

Elle a émis un avis favorable.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Merci. Nous passons au prochain dossier.

M. Louis BOUTRIN

Il faudrait peut-être voter.

Mme la Présidente Marie-France TOUL

Effectivement. Nous allons passer donc, au vote. Qui s'abstient ? Contre ? Voté à l'unanimité.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Retour du Président Claude LISE

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, nous passons au numéro 57. Il s'agit du plan de modernisation de la flotte de pêche martiniquaise.

M. Daniel ROBIN

Président, juste un point d'ordre. On vient de voter, peut-on nous donner le décompte pour savoir combien de conseillers se sont exprimés puisque c'était à l'unanimité.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Daniel ROBIN

Combien de conseillers se sont exprimés à l'occasion du précédent vote ? Parce que, ce que je constate c'est que le quorum n'est pas réuni. On ne parle pas de procuration quand on parle de quorum.

M. le Président Claude LISE

Attends. Les collègues qui sont dans les couloirs sont partis ?

M. Daniel ROBIN

Je viens de sortir Président. Je veux bien qu'on les appelle mais...

M. le Président Claude LISE

Si vous estimez qu'il n'y a plus de quorum, moi, je vous convoque lundi. Moi, je crois que, collègues, soyons sérieux. Essayons de faire revenir les collègues qui sont dans les couloirs parce qu'il ne nous reste que trois questions. Franchement! Trois questions. Faire revenir, reconvoquer lundi pour trois questions, je trouve que si c'est une démarche volontaire, moi, je trouve cela pas correcte du tout.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Attendez, il y a quand même une question urgente qui est la question 63.

M. Louis BOUTRIN

Oui. Actuellement, on a remis les clés de l'observatoire...

M. Le Président Claude LISE

Vous vous rendez compte que cela concerne l'observatoire.

M. Louis BOUTRIN

Et l'observatoire ne peut pas arrêter ses....

M. Le Président Claude LISE

Je tiens à dire que ce matin, on a accepté de faire passer cette question en procédure d'urgence. Cela concerne l'Observatoire Vulcanologique.

M. Louis BOUTRIN

Et sismologique, qui ne peut pas arrêter ses missions.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ?... Bon, bien, il faut... Monsieur PRIAM...

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Bien, alors collègues, je suis obligé de suspendre. Je vous dis, je convoque à 9h et comme les textes prévoient que quel que soit le nombre d'élus, on peut délibérer donc, le tout, c'est que collègue BOUTRIN, que tu sois là. Je serai là à 9h. A 9h, quel que soit le nombre d'élus, la question sera réglée et on terminera comme cela. La séance est suspendue, excusez-moi et elle reprend lundi à 9h précises.

Séance est suspendue à 17h59

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

DEBUT 9h15

M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, comme vous le savez, nous n'avons pas besoin de quorum pour entamer notre réunion. Et par conséquent, j'avais convoqué à 9h, j'estime que 15 minutes de supplément ça suffit. Et par conséquent, je propose que nous entamions notre réunion. Donc, la séance est reprise. Nous avons toute une série de questions qui doivent être présentées. En fait, il en reste 4 ? 5, il reste 5 questions qui seront présentées par le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN. La première c'est le 56.

M. Louis BOUTRIN

C'est le 57.

M. Le Président Claude LISE

Le 57. C'est le plan de modernisation de la flotte de pêche martiniquaise. Donc, tu as la parole.

57/ PLAN DE MODERNISATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE MARTINIQUAISE

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Aujourd'hui nous sommes le 1er octobre 2019. Je pense que c'est un grand jour pour le transport en Martinique, notamment pour le transport dans le nord de la Martinique, puisque nous avons lancé une nouvelle organisation pour le transport urbain et interurbain sur le Nord Caraïbes à partir de 2 coopératives qui ont été créées par les transporteurs de taxicos, et nous avons signé le 23 septembre dernier, une convention de compensation et d'obligation de service public entre Martinique Transport et ces 2 coopératives, de manière à mettre en place un réseau de 10 lignes. Alors c'est vrai que Président, c'est l'aboutissement d'un travail de plus de 20 ans. C'est vrai qu'aujourd'hui, beaucoup parlent du nord, et je vais prendre une métaphore du Général de Gaulle. Il ne suffit pas de sauter comme un cabri sur une chaise pour que les choses se fassent. Nous, nous l'avons fait. Nous avons effectivement mis en place cette organisation avec une desserte qui a démarré ce matin. J'étais à Saint-Pierre à 6h30 pour voir comment ce nouveau réseau se mettait en place, et surtout pour prendre les doléances des usagers qui, dans la Majorité sont très satisfaits. Avec des lignes, et je le dis, c'est une volonté du Président Alfred MARIE-JEANNE, Président de Martinique Transport, de faire en sorte que l'on puisse effectivement avoir une tarification qui soit accessible justement, à ces usagers; quand on connaît les conditions économiques de la zone. 3 € pour les trajets quels qu'ils soient. Saint-Pierre/Fort-de-France par exemple 3 €, c'est un gain considérable; et puis toutes les lignes de rabattement 1,40 €. Donc voilà, je dirais, une étape dans la réorganisation globale sur un périmètre de transport unique, d'unification également des transports. Il y aura un hub multimodal qui sera créé à Saint-Pierre, puisqu'il y a une desserte maritime, là encore, que nous allons mettre en place dans les mois à venir. Fort-de-France/Saint-Pierre par la voie maritime par une navette rapide. Voilà chers collègues, et je vous remercie de partager avec moi ce moment, je dirais, à la fois, historique et important pour les usagers. Maintenant, nous avons également à mettre en place un nouveau plan. C'est un plan de modernisation de la flotte de pêche martiniquaise. Vous avez le dossier, je ne vais pas le reprendre dans l'intégralité. Par contre, là, on peut dire que, là aussi, il y a eu une évolution considérable, puisqu'à ce jour nous étions contraints par les règlements européens. Vous savez que la France n'a pas de compétence en matière de pêche, que cette compétence a été transférée à l'Europe, à travers la politique européenne de pêche la PEP, et qu'il y a des contraintes qui sont liées à des phénomènes de surpêche au niveau mondial, et ces contraintes obligent aujourd'hui à avoir des ratios, des quotas en termes de tonnage de pêche, mais également de dimensionnement des navires. Or, ce qui avait d'assez invraisemblable c'est que nous sommes effectivement dans le cadre des régions ultrapériphériques d'Europe, nous sommes sous ces directives européennes, et nous n'avions pas à ce jour la possibilité d'avoir des navires nous permettant d'opérer une mutation de la pêche en Or, tout le monde le sait, actuellement nous avons une double contrainte. Première contrainte que l'on a depuis 2010, suite à un arrêté préfectoral, 33 % du littoral de Macouba jusqu'au François était interdit de pêche, à cause de l'impact de la chlordécone sur les écosystèmes et sur le littoral. Et cela va au-delà même du linéaire, puisque les baies étaient effectivement interdites, certaines baies y compris la baie de Génipa, lors de cet arrêté d'octobre 2010. A ce jour il y a une deuxième catastrophe, c'est l'invasion des sargasses, et certains ports sont littéralement envahis par les sargasses, ce qui va pénaliser les activités de pêche. Face à cette double contrainte, nous avons effectivement interpellé les instances européennes, dans le droit fil de Roger LISE, de toute une série d'acteurs et de politiques, qui effectivement ont frappé à la porte de l'Europe. Finalement nous avons pu pousser cette porte, peut-être pas définitivement, mais elle est bien poussée, puisque, comme vous le savez, au mois de juillet dernier j'étais à Bruxelles, en compagnie du commissaire qui est responsable des affaires maritimes et de la pêche, et nous avons pu valider définitivement le fait que les navires qui font plus de 12 m soient financés par l'Union Européenne. Ce qui veut dire que l'on sort d'une aberration. Avant en tant que RUP nous étions sous ces directives, mais par contre les pays ACP (Afrique Caraïbe Pacific) comme le Venezuela ont pu obtenir des fonds européens pour acheter 25 navires, une flotte considérable qui leur permettrait d'aller pêcher le vivaneau sur les plateaux guyanais, et ensuite de nous ramener le vivaneau en Martinique, dans nos hôtels, dans nos cantines, dans nos hôpitaux, et dans nos restaurants. C'est ce que l'on mange du vivaneau des plateaux guyanais pêchés par les vénézuéliens. Donc il fallait sortir de cette aberration et on espère maintenant que nous allons pouvoir le faire grâce à cette autorisation qui nous est donnée, d'avoir un financement pour les navires de plus de 12 mètres. Donc c'est toute cette réorganisation qui est contenue dans le plan de modernisation de la flotte de pêche, qui va nous permettre maintenant d'aller au-delà des 20 milles marins, et de passer d'une pêche artisanale qui était une pêche côtière, vers une pêche semi industrielle au large avec des navires qui sont suffisamment dimensionnés pour permettre 3, 4, voire plus, une semaine en mer. Voilà ce que l'on peut dire. Les marins-pêcheurs eux-mêmes se sont organisés, puisqu'ils ont pris à bras le corps ce dossier de la flotte. Ils sont allés en délégation à la fois en Bretagne et en Charente-Maritime. Je les ai accompagnés en Charente-Maritime. Nous sommes allés après dans les chantiers navals du côté de La Rochelle pour pouvoir voir comment construire un prototype, et ce prototype, il sera expérimenté pendant un certain temps en Martinique; et il appartiendra à la profession de se décider sur le type de bateau qu'elle souhaite pour cette mutation de la pêche, de manière à ce que nous puissions développer une filière en Martinique de construction navale avec les professionnels qui sont déjà là en train d'attendre, et de manière à voir effectivement de l'emploi en Martinique plutôt que de commander des bateaux qui viendraient d'Europe ou de Bretagne. Donc voilà, chers collègues, le dossier qui vous est présenté. J'ai essayé de le résumer en mettant l'accent sur les enjeux pour la profession. Donc il vous est demandé aujourd'hui d'approuver cette version consolidée du plan de modernisation de la flotte de la pêche martiniquaise, que nous avions déjà vu lors de la plénière de mai 2019, mais compte tenu des avancées sur le plan juridique, donc il vous est demandé effectivement d'approuver ce nouveau plan. Voilà chers collègues en résumé de ce dossier important pour les professionnels de la pêche.

M. Le Président Claude LISE

Alors, est-ce qu'il y a un représentant de la Commission Politique de la Mer ? Oui, collègue LIMIER, représentante.

Mme Nadia LIMIER

Oui. Nous avons émis un avis favorable la Commission Politique de la Mer.

M. Le Président Claude LISE

Merci.

Mme Nadia LIMIER

Nous pensons que c'est une très belle initiative. Et cela faisait un moment qu'on pensait à la réorganisation de cette flotte. Et j'appelle de mes vœux que cela se réalise enfin, je dirai enfin.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il un ou une représentante de la Commission des Finances ? Non ? Est-ce que l'un d'entre vous veut intervenir sur ce dossier ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

D'abord on va le voter, et puis, d'autant plus qu'on a intégré dans le dossier les 6/12. Moi, je crois que c'est très important pour eux. Mais c'est juste une question par rapport au plus de 12 m. Est-ce qu'on a ici des équipages pour cela ? Il semblerait qu'il y ait des problèmes de matelot, est-ce que tu es au courant de cela ? Sur les plus de 12 mètres, les 14 mètres ?

M. Louis BOUTRIN

Actuellement, nous avons un certain nombre de marins-pêcheurs qui ont la capacité d'aller sur des navires de plus de 12 mètres. Il y en avait 2 d'ailleurs dans la délégation qui était en Charente-Maritime avec moi, et ce sont des professionnels qui travaillent, malheureusement, sur des petites embarcations. Certains sont sur des gommiers, avec les gommiers, on ne peut pas aller dans la zone économique exclusive, on ne peut pas aller au niveau des 200 milles marins. Donc au fur et à

mesure, nous allons, là encore, moderniser la flotte, mais également la profession, en permettant un certain nombre de...soit des coopératives de pêche, c'est à l'étude, soit ce sont des sociétés également ; mais c'est à la profession de décider quelle est la formule qu'ils vont choisir, de manière à avoir des marins qui soient des salariés. Et ce qui a surpris la délégation qui était en Charente-Maritime, ils sont sortis en mer depuis minuit pour la moitié, et l'autre moitié ils sont partis à 3 heures du matin, et quand ils sont rentrés, ils ont été très surpris parce que les marins-pêcheurs de Bretagne et de Charente-Maritime, ils entrent chez eux, avant même de passer à la douche, leur premier réflexe, ils vont sur l'ordinateur. Alors qu'est-ce qu'ils vont regarder effectivement si les sommes de la pêche sont déjà virées sur leur compte. Et, ils ont été surpris de voir qu'un marin-pêcheur gagne en moyenne 6 000 € par mois. Ce qui veut dire qu'une réorganisation de la pêche, au-delà de la réorganisation de la flotte, est un secteur aujourd'hui qui peut faire vivre les marinspêcheurs. Et cela ne va pas sans une formation également des marins-pêcheurs pour pouvoir effectivement aller en mer faire la pêche dans la zone économique exclusive.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je l'ai dit parce qu'il semblerait, peut-être même vers Case-Pilote, que certains vendent les grands bateaux, pas les marins qui veulent bien, mais les matelots ils ne peuvent pas aller seuls, ils ne peuvent pas supporter plusieurs jours en mer, parce que si on sort ce n'est pas pour un jour. Donc c'est simplement me renseigner sur cela.

M. Louis BOUTRIN

Là, c'est 3 à 4 jours, mais le bateau qu'ils vont retenir, puisque ce sont eux les marinspêcheurs qui vont dire quel type de bateau qu'ils vont choisir. Les bateaux qui seront retenus permettront effectivement d'aller beaucoup plus que 4 jours, et de rester une semaine en mer. Oui mais l'équipage...

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Oui Président, merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vois que la production en 2017 était de 783 tonnes et en 2009 : 1 420 tonnes, donc une forte chute de la production de pêche. Ce que j'aimerais savoir c'est si le rapporteur peut me donner des chiffres concernant la consommation de poissons sur la Martinique par rapport justement à la production de la ressource. Tu n'as pas compris ?

M. Louis BOUTRIN

Non, je n'ai pas entendu

M. Richard BARTHELERY

Ah! Tu n'as pas entendu, pardonne-moi.

M. Louis BOUTRIN

Excuse-moi.

M. Richard BARTHELERY

Alors je me répète. Nous consommons un certain nombre de tonnes de poissons en Martinique. J'aimerais savoir est-ce que la production qui est faite correspond, est en dessous ou au-dessus de la production de tonnes ? Est-ce que tu as compris ma question ? Tu n'as pas compris ?

M. Louis BOUTRIN

Non, non. Là j'ai entendu mais je n'ai pas compris.

M. Richard BARTHELERY

Tu n'as pas compris. Alors j'essaie d'être pédagogique. Nous consommons du poisson en Martinique, eske nou ka consomé plis ke nou ka produit ?

M. Louis BOUTRIN

Non.

M. Richard BARTHELERY

Ou pa compren? Tu n'as pas compris?

M. Louis BOUTRIN

Mais tu fais la question et j'ai l'impression que tu as la réponse dans la question.

M. Richard BARTHELERY

Non, non, je n'ai pas la réponse.

M. Louis BOUTRIN

Nous consommons actuellement plus de 12 000 tonnes de poissons par an. 12 000. Or, la production qui était mal évaluée, pendant longtemps, on a parlé de 6 000, 6 500 à un moment. Tout compte fait, avec maintenant les dispositifs de contrôle du tonnage, nous donne à peine 1 000 tonnes par an. Ce qui veut dire qu'il y a une marge considérable entre ce que nous consommons et ce que nous produisons. Donc, c'est une profession d'avenir, où il va falloir qu'on mette les bouchées doubles pour pouvoir récupérer des parts de marchés qui sont là, et que, n'oubliez pas, certaines espèces, ce sont des produits à haute valeur ajoutés, des produits rares, et là encore, il y a de quoi, effectivement développer les filières et faire en sorte que les marins-pêcheurs puissent vivre dignement de leur production.

M. Richard BARTHELERY

Si tu permets...

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue MONPLAISIR.

M. Richard BARTHELERY

Il me semble que la consommation de poisson en Martinique était de 16 000 tonnes, et non pas 12 000 tonnes. C'est pour cela que j'ai posé la question. Il me semble qu'elle était de 16 000 tonnes, et qu'on en produisait à peine 1 000 tonnes. Donc, effectivement, il y a une marge encore de progression sur cela. Mais pas 12 000, j'avais entendu 16 000 ou 17 000 tonnes. Selon les responsables de la pêche.

M. Louis BOUTRIN

Les chiffres de la Direction de la Mer, puisque ce sont des chiffres officiels, nous n'avons pas encore d'institut nous permettant effectivement de quantifier ces flux. Les chiffres qui sont donné c'est 12 000 tonnes.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Je voulais demander au rapporteur... Je ne vais pas lui poser une question qui soit totalement hors sujet, mais malgré tout, est-ce qu'il a connaissance d'études ou de chiffres concernant l'impact du phénomène des sargasses sur la production ? Parce qu'il est indéniable par exemple que cela ne nous concerne pas directement, mais indirectement dans la chaîne alimentaire, que par exemple les poissons volants sont beaucoup moins pêchés, notamment à Barbade où cela leur pose à eux un problème. Ne serait-il pas utile et nécessaire de commander une telle étude pour anticiper sur ces phénomènes-là qui sont des phénomènes, celui des sargasses, récurrent, et qu'ils auront donc à mon avis un impact quel qu'il soit, dans quelque sens que ce soit, mais qui auront un impact sur la ressource.

M. Louis BOUTRIN

Alors l'impact sur la ressource je n'ai pas, à ma connaissance il n'y a pas d'étude d'effectuée là-dessus. Par contre, ce que les marins-pêcheurs ont observé, c'est qu'à l'arrivée de certains bancs de sargasses, les sargasses se comportent exactement comme des DCP flottants. Et il y a eu des pêches miraculeuses, notamment du côté de Bellefontaine, avec l'arrivée des sargasses. C'est un phénomène qui a été observé par les marins-pêcheurs, mais il n'y a pas une étude pour quantifier si oui ou non, comme tu le dis, pour les poissons Fish Fly à Barbade, est-ce qu'il y a une incidence là-dessus.

M. Yan MONPLAISIR

Je me permets de suggérer qu'une telle étude soit menée. Parce qu'il est certain que le fait d'avoir une reproduction en dessous des sargasses de la chaîne alimentaire doit effectivement entraîner une concentration des poissons, mais cette concentration aura-t-elle pour corollaire de voir diminuer le stock, du fait d'une pêche excessive? Et aurait-elle, pourrait-elle, également cette diminution résulter, du fait que certaines espèces auront moins de facilité à se reproduire et " à se protéger"? Parce que c'est ce qu'on pense qui entraîne la réfraction du poisson volant, c'est le fait qu'il soit piégés en dessous de ces masses, où qu'il tombe pardessus et qu'il y ait un taux de destruction important. Donc nécessairement dans la chaîne alimentaire il y aura un effet.

M. Louis BOUTRIN

Président sans faire de dialogue avec le collègue MONPLAISIR, on peut étendre cette étude pour connaître l'impact économique des sargasses sur les communes côtières, et sur... Par exemple au Vauclin, il est évident que si on fait une étude aujourd'hui on va voir qu'il y a un impact économique considérable sur la profession des marinspêcheurs. Quand le port reste bloqué plusieurs semaines et que les marins-pêcheurs ne peuvent pas sortir en mer, il y a un manque à gagner indéniable. Donc si étude il y a on pourra effectivement prolonger cette étude dans ce sens.

M. Le Président Claude LISE

C'est donc un engagement que tu prends de répercuter au niveau de l'Exécutif?

M. Louis BOUTRIN

De l'Exécutif pour que la proposition faite par l'Assemblée ait une suite.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, merci Président, et bonjour au Président et à tous les collègues qui ont répondu à la convocation. Alors, mon intervention sera assez courte. C'est-à-dire que le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, selon moi, a bien fait de commencer cette séance par un témoignage d'un domaine dont il est responsable. C'est-à-dire que c'est sur la question de l'organisation du transport concernant le nord de la Martinique. D'ailleurs j'avais effectivement l'intention de poser une question, même s'il ne nous avait pas un apporté l'information. C'est-à-dire que je pense que c'est une étape très importante de franchie. C'est vrai que beaucoup d'encre a coulé concernant le TCSP. Aujourd'hui le, TCSP est en marche, et il satisfait aux besoins de ceux qui ont besoin de se déplacer sans, comment dirais-je, avoir des inquiétudes concernant les horaires et autres. Et c'est vrai que le nord était en manque de cette organisation par rapport au sud, par exemple. Et là, on voit se mettre en place une petite révolution au niveau du transport qui aura des conséquences bénéfiques pour la Martinique, et peut-être que... D'ailleurs c'est déjà le cas avec le TCSP, je connais des gens qui travaillent à Fort-de-France qui habitent en commune et qui laissent volontiers leur voiture pour aller au travail avec le TCSP. Donc peut-être qu'il y aura d'autres habitudes qui vont se prendre en Martinique. Il faut signaler que dans d'autres pays de la Caraïbe, le transport était déjà arrivé à un niveau correct d'organisation. Nous étions un peu en retard. Et donc là, je pense que nous sommes sur la bonne voie. Au niveau de la pêche également c'est une étape de franchie. C'est vrai que la Martinique a vécu longtemps avec la pêche traditionnelle, côtière, et qu'aujourd'hui on ne peut pas regarder d'autres pays, même si ça peut être des pays amis, et Bien profiter de cette insuffisance de capacité au niveau de notre pêche. Donc tout cela va, dans la logique, de ce à quoi les Martiniquais aspirent depuis longtemps. Nous ne disons pas que nous allons arriver très rapidement à une autosuffisance en matière de pêche, mais je pense que là également, nous sommes sur une bonne voie. Donc voilà, tout ce que je voulais témoigner de ma satisfaction. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je propose que nous passions au vote. Oui explication de vote?

M. Jean-Claude DUVERGER

Explication de vote. Je voudrais qu'on s'associe à la démarche. On s'associe à la demande du collègue MONPLAISIR, d'autant plus qu'en même temps, on pense que c'est une concentration, en même temps on pense que ça peut étouffer les oursins, etc. Mais nous allons voter sans intégrer le transport dans ce dossier-là.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Oui, déjà je vous prie de m'excuser pour mon retard parce que j'étais en commission d'APA, juste avant et j'ai dû partir pour regagner la plénière. Je crois que nous sommes au point 57, c'est cela ?

M. Louis BOUTRIN

Oui.

M. Le Président Claude LISE

57, oui.

M. Raphaël MARTINE

Je veux pour ma part appuyer très fortement la mise en place de ce plan de modernisation de la flotte de pêche à la Martinique, car je crois que si ce plan devrait arrêter l'hémorragie, mais tout au moins il pourra freiner cette diminution des produits halieutiques à la Martinique. Je dois rappeler que, comme il a été dit dans le rapport, que la production du produit halieutique est passée de 1 400 tonnes à 783 tonnes. Je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il était temps que nous arrivions à cette mise en place de ce plan de modernisation, qui va à mon avis dans le bon sens, dans le sens d'un modèle beaucoup plus efficace économiquement et financièrement, notamment pour les marins-pêcheurs. Mais je crois que si nous voulons que ce plan entre dans la durabilité, il faut qu'il soit porté et partagé par l'ensemble des acteurs, notamment les socioprofessionnelles de la pêche. Or, je crois que ce n'est pas le cas, puisque le Comité Régional des Pêches qui a été saisi, en mai, avait 2 mois pour donner son avis, aujourd'hui il n'a pas donné d'avis. Je crois qu'il y va de la responsabilité et de l'implication de tous, notamment des marins-pêcheurs, à travers justement le Comité Régional des Pêches, qui à mon avis, a toute latitude pour accompagner ce plan de modernisation. J'en appelle donc à la mobilisation de tout un chacun, singulièrement des socioprofessionnels, des marins-pêcheurs, et singulièrement encore le Comité Régional des Pêches pour porter et partager ce plan et faire en sorte que nous donnions ensemble du sens à ce plan, et par là même assurer sa réussite. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci, donc nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 58 : Demande d'inscription d'opérations au plan territorial d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PTOEPP)

58/ DEMANDE D'INSCRIPTION D'OPERATIONS AU PLAN TERRITORIAL D'ORGANISATION ET D'EQUIPEMENT DES PORTS DE PECHE (PTOEPP)

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Il y a 3 demandes pour que l'on puisse inscrire des aménagements portuaires d'intérêt territorial au plan territorial d'organisation et des équipements de port de pêche, ce qu'on appelle le PTOEPP. Il faut savoir qu'actuellement, vous avez dans le dossier, à la page 5, la liste des APIT, les aménagements de pêche qui sont inscrits au PTOEPP. C'est une condition qui est sinequanone pour pouvoir être éligible aux fonds européens des affaires maritimes et de la pêche, et qu'il y a un certain nombre de communes qui ne sont pas inscrites, et de ports de pêche et pas des moindres ; je veux parler de Trois-Rivières à Sainte-Luce, qui est le plus grand port de débarquement de Martinique, et qui n'était pas inscrit au PTOEPP. La conséquence, chers collègues, c'est que le port de Sainte-Luce, la demande de financement se trouve considérablement modifiée. Nous avons eu plusieurs séances de travail avec le maire de Sainte-Luce, son adjoint en charge de la pêche, et les professionnels de manière à trouver une solution. Alors la première étape elle a été franchie puisqu'ici même lors d'une récente plénière l'Assemblée de Martinique a voté à l'unanimité pour que le port de Sainte-Luce soit inscrit au niveau du PTOEPP. Maintenant il y a 3 demandes qui concernent l'APIT de Fond Lahaye à Schœlcher, l'APIT la Charmeuse au Prêcheur, et l'APIT Grand Anse au Carbet. Donc c'est dans ce cadre-là, pour la période 2014-2020, que nous allons, si l'Assemblée donne son accord, inscrire ses 3 ports dans le cadre de l'APIT. En ce qui concerne les travaux de l'APIT de Fond Lahaye, la CTM a inscrit au PTOEPP ces travaux de superstructures, qui concernent des abris pour les pêcheurs, qui concernent également la chambre froide, des étals de vente, également la halle de ramendage, et la machine à glace, ainsi que des palans pour pouvoir tracter les bateaux. Donc cet ensemble-là a un cout, un montant de 1 120 000 €, 1 120 297 € hors-taxe. La ville de Schœlcher a, pour sa part, souhaité qu'il y ait eu un aménagement d'une digue, et d'une rampe ainsi que d'un quai. Donc ces infrastructures sont l'étape indispensable avant que nous puissions venir pour les installations de superstructures dont je viens de vous parler. Donc si pour la digue la ville de Schælcher est éligible au niveau du FEDER qui a déjà été validée par la direction de l'Europe. En ce qui concerne maintenant le quai et la rampe, le coût est important, 1 700 000 €, mais ces installations relèvent du FEAMP. Or, tant que l'Assemblée l'inscrit pas ces installations dans le cadre du plan territorial des organisations et des équipements portuaires et de pêche, la ville de Schœlcher, dans son plan de financement, ne pourra pas être éligible au FEAMP. Or, comme vous voyez les couts, c'est plus de 1 810 000 €, et quand on sait qu'avec le FEAMP on peut monter jusqu'à 65 % de fonds européens, vous comprenez l'intérêt pour la commune de demander l'inscription de cet APIT de Fond Lahaye au PTOEPP. Donc, il vous est demandé pour que l'on puisse rendre éligible la ville de Schœlcher dans sa demande au niveau du FEAMP, d'inscrire cet APIT dans le plan territorial des organisations et des équipements portuaires et de pêches. Idem pour l'APIT, l'aménagement portuaire d'intérêt territorial la Charmeuse au Prêcheur. La Collectivité n'avait pas envisagé d'équiper ce site dans l'immédiat, donc il n'avait pas été inscrit au PTOEPP. Cependant, par un courrier en date du 15 février 2019, et une relance le 10 avril 2019, la commune du Prêcheur a sollicité l'inscription de l'APIT la Charmeuse dans le plan territorial d'organisation des équipements portuaires et de pêche, afin, là encore de prétendre au financement du fonds européen des affaires maritimes et de la pêche. Avec le concours de l'Agence des 50 pas, la ville souhaite procéder à des travaux de reconstruction des abris de pêche, de construction d'une unité de transformation des produits de la pêche, la

construction également d'étals de vente, et d'un bâtiment sanitaire pour les marinspêcheurs. Tout cela pour un montant de 214 111 €. Donc il est important, là encore, que la commune du Prêcheur soit éligible aux fonds européens des affaires maritimes et de la pêche. Pour cela il faut impérativement que l'aménagement portuaire la Charmeuse soit inscrit au PTOEPP. Dernière demande, elle est un peu tardive, malgré les multiples relances et mes interventions personnelles au niveau du conseil municipal du Carbet, la commune du Carbet a fini par, effectivement, demander par courrier en date du 26 février 2019, le classement en APIT du site de Grand-Anse. Là on a une petite différence. Les deux premières demandes se sont déjà des aménagements portuaires d'intérêt territorial, donc c'est déjà inscrit en APIT, alors qu'au niveau du Carbet, les installations ne sont pas encore inscrites. Donc ce qui vous ai demandé c'est dans un premier temps, le classement de ce site qui a été adopté les 20 et 21 juin dernier, et dans un second temps, son classement en PTOEPP. Là encore compte tenu du projet qui est porté par l'Agence des 50 pas pour le compte de la commune du Carbet, et les travaux qui sont réalisés avec 7 abris de pêche de 10 mètres carrés chacun attendus par les marins-pêcheurs du Carbet; également la construction d'un bloc sanitaire de douches, d'une aire de ramendage de 70 mètres carrés ; tout cela pour un investissement de plus de 205 000 €, il vous est demandé chers collègues de donner une suite favorable à ces 3 demandes que j'ai regroupé en un seul dossier, de manière à ce qu'à la fois, les communes de Schœlcher, du Prêcheur et du Carbet, puissent être éligibles au fonds européens des affaires maritimes et de la pêche. Voilà, chers collègues, j'ai essayé d'être synthétique pour pouvoir vous montrer l'intérêt de ces installations qui vont dans le droit fil de toute la politique publique que l'on met en place actuellement au niveau de la CTM, pour à la fois, moderniser la flotte, pour à la fois moderniser des installations ; et le collègue DUVERGER en a parlé tout à l'heure, accompagner les marins-pêcheurs dans leurs demandes de formation professionnelle pour monter en compétence, pour que l'on puisse faire face aux nouveaux enjeux, et prendre cette part importante qu'il nous reste à conquérir au niveau du marché, des parts de marché, compte tenu du niveau de consommation et de l'engouement des Martiniquais des consommateurs martiniquais pour les produits de la mer.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Avis de la Commission Politique de la Mer.

M. Raphaël MARTINE

La Commission a donné un avis favorable aux propositions. Cependant s'agissant du troisième, du site du Carbet, au cours de cette commission les techniciens en charge de ce dossier ont rappelé qu'il existerait de nouvelles dispositions, et dans ce cadre-là le site du Carbet n'entrerait pas dans cette disposition-là. Alors j'avais demandé aux techniciens de porter à la connaissance du rapporteur, en tout cas au niveau du Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, avant la présentation de ce dossier pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ou de malentendu au niveau de la présentation. Alors je voulais savoir si cela a été le cas, et si compte tenu de ces informations, la candidature du Carbet peut être maintenue ?

M. Louis BOUTRIN

Alors j'ai été effectivement, cher collègue MARTINE qui fait bien de le rappeler, j'ai été alerté par l'administration de la CTM m'informant qu'effectivement l'APIT du

Carbet ne serait pas éligible aux fonds européens des affaires maritimes et de la pêche, ce qui va pénaliser à la fois l'Agence des 50 pins qui porte le projet, mais surtout la commune qui attend, et les marins-pêcheurs qui attendent depuis longtemps. Pourquoi? Cela a été dit, et je vais vous donner, le collègue LAVENTURE n'est pas là, mais la solution que nous préconisons, c'est assez technique, je ne suis pas rentré dans les détails. Mais je vais répondre, malgré, tout à l'interpellation du collègue MARTINE. Il faut savoir que tout APIT crée après 2014 est considéré comme un nouvel APIT. Et donc il n'est pas éligible aux fonds européens pour la période 2014-2020, donc pour être éligible dans ce programme 2014-2020, il fallait que l'aménagement soit antérieur à 2014. Or, l'aménagement du Carbet est postérieur. Mais, j'ai fait remarquer à l'administration qu'il y a le cas de la Baie des Mulets au Vauclin, où effectivement il y a une très forte demande. On peut considérer que cet aménagement est un nouvel APIT et qu'il ne serait pas éligible au FEAMP. Et pourtant, compte tenu de l'état de vétusté notamment du ponton de la Baie des Mulets, de la nécessité d'avoir des installations dignes de ce nom à la Baie des Mulets, qui est là encore un grand port de débarquement des produits de la pêche, on a bien vu que dans ce cas-là il était éligible. Donc parallélisme des formes, et j'ai vu avec le collègue LAVENTURE comment faire pour que cette interprétation de la Direction de la Mer soit contournée. Donc nous allons présenter le dossier tel que je l'ai présenté initialement, dans la version initiale, de manière qu'à la fois la commune de Schælcher, la commune du Carbet et la commune du Prêcheur puissent bénéficier des fonds européens des affaires maritimes et de la pêche. C'est pour cela que je n'en ai pas parlé. Mais effectivement, sur le plan juridique il y a une petite difficulté que nous espérons pouvoir contourner.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA

Oui bonjour collègues, je note avec satisfaction dans la programmation que l'APIT du Robert sera doté prochainement de 20 nouveaux box. C'est bien cela collègue BOUTRIN ?

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait, tout à fait.

M. Belfort BIROTA

Mais je ne sais pas collègue BOUTRIN, si la réunion qui devait avoir lieu avec les marins-pêcheurs a eu lieu, parce que vous vous étiez engagé ici personnellement à la tenir. J'ai donc alerté les marins-pêcheurs. Jusqu'à ce jour ils ne voient rien venir. Ils continuent de m'interpeller. Je vous assure que je ne sais quoi leur dire. Mon collègue BELLUNE n'est pas mieux informé que moi, ce qui fait que nous sommes tous les deux à la CTM, mais nous ne savons pas ce que la CTM a prévu pour les marins-pêcheurs du Robert. Ma question est la suivante : qu'est-ce que vous envisagez de faire dans un avenir relativement proche pour nos marins-pêcheurs ? De manière au moins à les rencontrer pour qu'ils vous fassent remonter leurs problèmes.

M. Louis BOUTRIN

Oui, cher collègue j'étais en train de me rassurer. Le collègue BIROTA, une petite boutade, je pensais qu'il allait m'interpeller sur l'APIT du Vert-Pré.

(Rires)

M. Louis BOUTRIN

Et qu'entre-temps il avait commandé la mer. Mais le Président LISE m'a rassuré, c'est bien du Robert. Effectivement au-delà de la boutade, nous avons programmé, Robert, Trinité, où on a refait, je le dis, la collègue n'est pas là, elle serait intervenue, collègue TELLE, elle serait intervenue là-dessus. Nous avons refait les installations en ce qui concerne la machine à glace qui fonctionne bien. Et nous allons faire, Robert, Trinité, Sainte-Marie. La prochaine et ce sera la dernière étape puisqu'on a fait pratiquement tout le littoral martiniquais, il nous reste ces 3 ports à faire, et on espère pouvoir le faire assez vite. Et tu seras effectivement convié, collègue BELLUNE également, et les différents collègues des communes concernées.

M. Belfort BIROTA

Pour la boutade collègue BOUTRIN, même chose pour les transports.

(Rires)

M. Louis BOUTRIN

Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Merci Président. A la lecture de ce rapport je me félicite de ces anticipations, et je souscris pleinement à ce qui est retenu dans ce rapport, notamment l'urgence de l'inscription au PTOEPP pour que les communes concernées puissent bénéficier du FEAMP. Toutefois Président, je vais quand même exprimer une attente forte. Je ne parle pas de frustration, je dis une attente forte, puisque lorsque nous avons parlé du plan de modernisation des ports de pêche, j'ai eu l'occasion de rappeler les besoins qui existent sur la commune de Ducos. Je rappelle que Ducos, c'est une commune qui a son APIT, et là il n'y a pas de boutade, on est dans la réalité environnementale cher collègue, pour dire que Ducos c'est une commune qui a 7 km de façade maritime, et c'est une commune aussi où on trouve près d'une quinzaine de marins-pêcheurs enrôlés. Donc on ne pourrait surtout pas les oublier voire les négliger. Et je veux rappeler un bon souvenir à mon collègue BOUTRIN, les visites que nous avons effectuées sur le site, il y a déjà un peu plus d'un an, pour dire qu'il y a urgence; urgence à intervenir sur l'APIT de Ducos. Président LISE c'est un projet que tu as mené, je dirais, tambour battant, à l'époque où tu étais Président du Conseil Général, où effectivement on a mis en place un outil, qui malheureusement, est en train de se dégrader, et à une vitesse, je dirais, vertigineuse, au point que nos professionnels de la pêche se sentent carrément abandonnés, laissés pour compte. Et j'insiste sur l'urgence, je ne parle pas de modernisation de l'outil, mais d'entretien de l'outil. Au point où nous sommes à la limite d'un problème de santé publique. Parce que la mise à disposition des marins-pêcheurs de l'eau potable, aujourd'hui quand ils arrivent ils n'ont pas d'eau potable. Ils n'ont pas d'eau pour se laver, et mettre, je dirais, leur production dans des conditions normales d'hygiène. Le silo à glace ne fonctionne pas depuis des années. Ils n'ont pas de glace pour mettre le poisson au frais. Et je ne parle pas des autres outils, comme les abris qui sont en train d'être dégradés. Et la demande de nos marins-pêcheurs à Ducos, c'est de dire comment mettre à l'abri justement leur outil de travail. Parce que cet APIT se trouve à proximité d'un port de plaisance, où il y a un va-et-vient incessant, une dégradation du matériel. Donc avec le collègue BOUTRIN, nous avons fait une visite, et nous avions demandé à ce qu'il y ait un minimum de prise en compte en termes d'accompagnement. Donc je renouvelle ici cette demande exprimée par les marins-pêcheurs qui sont extrêmement remontés parce qu'ils estiment ne pas être des demandeurs abusifs, mais simplement d'un minimum vital pour assurer une production dans les conditions de santé. Voilà, j'insiste, je le dis avec force collègue, non pas pour exprimer une frustration quelconque, mais me faire le relais d'une demande très forte de nos marins-pêcheurs que j'ai rencontré encore ce weekend.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Bonjour à tous. Comme nous l'avons vu dans le cadre du projet APIT de fond LAHAYE, il s'agit là d'un complément d'équipement, en tout cas lié à un réajustement des travaux à réaliser, en tenant compte des supers structures déjà programmées comme l'a indiqué le rapporteur. Une inscription, en tout cas, essentielle dans la liste des opérations prévues dans le cadre du plan territorial d'organisation et d'équipement des ports de pêche. A cet effet, je dois signaler que les services de la ville et de la CTM ont travaillé de concert pour traiter cet oubli de programmation, on va dire, et surtout s'agissant du quai et donc de la rampe à réaliser. Alors nous ajoutons que l'accompagnement des techniciens de la CTM sur ce dossier a été extrêmement bénéfique pour d'une part attraper, et d'autre part, intégrer les deux opérations prévues donc aux fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche. Alors, nous insistons en effet, c'est une étape extrêmement importante, donc attendue que nous avons, le rapporteur l'a rappelé, délibéré ici sur la convention de Co- maîtrise d'ouvrage autre étape essentielle, déjà validée en quelque sorte et signée par les autres partenaires que sont la CACEM, l'Agence des 50, et la ville ; évidemment en attente de la signature de l'Exécutif, ce qui ne va sûrement pas tarder à l'issue en tout cas de notre délibération. Nous le souhaitons fortement, de sorte que l'opération rentre dans sa phase de réalisation. En tout cas je voudrais réitérer la satisfaction de la ville pour le soutien des services, et la mise en œuvre de cette opération d'une importance capitale pour les professionnels de la pêche de Schælcher, qui sont, comme vous le pensez, en attente. Alors le conseil municipal de la ville de Schœlcher souhaite vivement la poursuite de cette étroite et efficace collaboration des services des deux collectivités dans l'intérêt général. Et évidemment nous soutenons la démarche également pour le Prêcheur et le Carbet.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Président, j'appuie fortement ces 3 demandes concernant ces villes du nord caraïbes, et notamment je suis conseillère territoriale et élue d'une ville du nord caraïbes qui est le Prêcheur. J'espère que l'on va trouver une solution concernant le Carbet. Je pense que l'on peut l'inscrire. C'est vrai que comme l'a dit le collègue MARTINE, ils ne pourront pas bénéficier pour l'instant du FEAMP, mais je pense que des solutions pourront être trouvées. En tout cas ma préoccupation étant élue d'une ville, qui est la ville du Prêcheur qui a son projet et étant présidente de l'Agence des 50 pas partenaire sur ces projets, je pense que je devrais sortir lors du vote, puisque je ne peux pas être juge et partie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BARTHELERY.

M. Louis BOUTRIN

Non. Collègue, j'ai des précisions à apporter au regard de ce que tu viens de dire.

M. Le Président Claude LISE

Tu veux...

M. Louis BOUTRIN

Non, non, j'attends les autres questions.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BARTHELERY.

M. Louis BOUTRIN

Avant qu'elle ne sorte.

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui. On demandera également au collègue CATHERINE de sortir tout à l'heure, pour le vote.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Attends, oui, je t'inscris. Oui, oui, vas-y.

M. Richard BARTHELERY

J'attendais religieusement que tu me passes la parole Président. Merci. Je crois que ce projet du plan territorial d'organisation et d'équipements pour les ports de pêche est une excellente chose, notamment pour ces 3 ports de pêche, qui à mon avis méritaient cette modernisation dans ce plan d'organisation. Concernant le Robert, Trinité et Sainte-Marie, je reçois avec satisfaction les informations que vient de nous donner le rapporteur. Mais je lui pose une question et c'est dommage il est au téléphone, et je ne sais pas s'il sera réceptif à mon interrogation. Donc... j'attendais que tu termines Monsieur le rapporteur.

M. Louis BOUTRIN

Juste une minute je suis en ligne avec le collègue LAVENTURE, qui grâce à la technique est à Paris et suit les débats et me dit, je vous le donne en live, il n'y a

aucun débat et c'est ce que j'allais répondre à la collègue LIMIER sur cette question. Nous avons à prendre une délibération pour le Carbet. A l'instar de ce que j'ai dit tout à l'heure pour la Baie des Mulets. Et ce dossier est tout à fait éligible. Parce que si on applique ce règlement d'une nouvelle installation qui est postérieure à 2014, on a une difficulté sur Fond Lahaye, remontée également par la Direction de la Mer, puisque nous avons changé de rive pour les installations que l'on veut faire à Fond Lahaye. L'interprétation de la Direction de la Mer, puisqu'on passe de la rive gauche à la rive droite, qu'on crée un nouvel APIT, donc on n'est pas éligible non plus, puisque si c'est un nouveau, c'est antérieur à 2014, donc on n'est pas éligible. Donc ce sont là encore des interprétations de la Direction de la Mer. Et avec le collègue LAVENTURE qui est en charge des fonds européens, nous avons vérifié que les projets à la fois de Fond Lahaye et du Carbet, sont tout à fait éligibles. Donc, collègue ce n'est pas une impolitesse, c'est quand j'ai vu le nom de Miguel LAVENTURE, je ne savais même pas qu'il était à Paris, donc j'ai répondu tout de suite en lui demandant de venir, mais il m'a dit qu'il est à Paris, et qu'en live nous sommes avec des dossiers qui nécessitent une délibération. Une fois que la délibération sera prise on fera le nécessaire. Voilà cher collègue, désolé.

M. Richard BARTHELERY

Il n'y a pas de souci. Est-ce que je peux poursuivre Président?

M. Le Président Claude LISE

Bien entendu.

M. Richard BARTHELERY

Merci. En tout cas, le Conseiller rapporteur vient de s'exprimer sur justement cette question-là. Mais il me semble que tu avais déjà répondu, tu as répondu deux fois à une même question. Mais bon ce n'est pas bien grave, puisque tu avais déjà répondu à cette question-là, concernant l'intervention que tu viens de faire. Alors ma question portait... Président c'était surtout sur le port de pêche de Trinité qui est dans un état déplorable. J'ai eu l'occasion d'intervenir pour le silo à glace, parce que les marins-pêcheurs de Trinité se rendaient à 3h, 4h du matin au Marin pour aller chercher de la glace, pour aller pêcher, pour retourner à Trinité. Donc il partait à 3h du matin à Trinité, pour revenir sur Trinité, pour partir à la pêche. Là, j'ai fait une intervention auprès des services administratifs de la CTM, qui ont réparé le silo à glace. Richard BARTHELERY puisque le conseiller rapporteur ne l'a pas dit. Ce ne sont pas les autres seulement, mais Richard BARTHELERY a eu l'occasion d'intervenir pour cela. Et puis ma question, compte tenu de la situation où il y a plus d'une vingtaine de bateaux qui sont en train de se dégrader, et qui méritent de sortir sur le port de pêche de Trinité, quel jour Monsieur le Conseil exécutif, quel jour vous allez mettre en place le Conseil Portuaire ? Parce que du Conseil Portuaire dépend la police portuaire qui permettra justement de mettre de l'ordre dans ces ports-là, et notamment, particulièrement dans le port de pêche de Trinité. Nous avons énormément de bateaux qui sont en train de se dégrader, qui sont en train de pourrir sur le port de pêche de Trinité. Et ça, c'est un réel problème. Donc j'aimerais bien avoir, Monsieur le rapporteur, une réponse sur les conseils portuaires qui jusqu'à présent n'ont jamais été mis en place. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. À tout prix, moi je pense qu'on veut te donner raison de dire qu'il y a des discussions qui devaient se faire en commission et pas en plénière. L'APIT, le "IT" de l'APIT, c'est intérêt territorial. Même si je suis de Trénelle-Citron, je voterai ce qui se passe à Trinité, au Prêcheur, etc. Je ne suis pas forcé de m'arrêter à une commune précise, c'est intérêt territorial. Avant c'était intérêt départemental. Vous comprenez comment ce sera difficile pour un élu de Fonds-Saint-Denis de voter un truc ici.

(Rires)

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais c'est extraordinaire. On est d'accord. Mais moi je pense que... j'ai cru comprendre dans la question de BIROTA, simplement pourquoi nous ne savions pas ? Pourquoi nous ne savons pas ? Cela voudrait dire que quand il y a des décisions, quand il y a eu des réunions, est-ce que tu peux nous informer avant ? Puisqu'il a dit BELLUNE et moi on est à la CTM et puis on est incapable de dire ce qui se passe. Moi je crois que c'est beaucoup plus là que c'est. S'il y a des informations de manière à nous permettre de répondre à ceux qui nous interrogent. Peu importe l'endroit. Moi sur l'ensablement du Vauclin si on m'interroge, j'ai interrogé le collègue le CLEON, je peux répondre. Si on m'interroge sur Trois-Ilets ou Trinité. Je voudrais dire qu'il n'y a plus de conseillers généraux c'est fini ; des conseillers territoriaux pour l'intérêt territorial ; c'est ce qu'il faut faire.

M. Le Président Claude LISE

Tu me permets de te dire qu'il n'y a pas de conseillers territoriaux, non plus. Dans la loi, il y a des conseillers de l'Assemblée de Martinique. Et j'entends tout le temps les collègues dire conseiller territorial, mais ça ce n'est pas dans la loi. Mais enfin ce n'est pas grave ça. On est dans la sémantique. Mais enfin il y a un aspect légal aussi. Y a-t-il d'autres... Oui, collègue Patricia TELLE, sur le territoire de Trinité.

Mme Patricia TELLE

Et de la Martinique. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, et milles excuses pour mon retard, mais bon des obligations professionnelles m'ont retenue. Alors concernant le plan de modernisation de la flotte de pêche martiniquaise, je voudrais que l'on salue le travail qui est fait. Alors je voudrais surtout saluer le fait que ça soit, en tout cas ce qui nous est proposé soit en fait le fruit d'un travail collégial. Et donc divers partenaires, dont les professionnels ont travaillé à ce dossier-là. Donc je voulais saluer parce que c'était une demande forte aussi de certains professionnels que le segment de pêche, en tout cas, qui est occupé par des navires de 7 à 9 mètres soit pris en compte. On note que en tout cas entre 7 et 12 m c'est porté sur ce...

(Discussions hors micro)

Mme Patricia TELLE

Comment?

M. Louis BOUTRIN

Mais ce n'est pas grave, elle est arrivée en retard. On a bien compris.

Mme Patricia TELLE

Aie mon Dieu...

M. Louis BOUTRIN

On a bien compris que ce n'est pas ce dossier là, mais ce n'est pas grave.

Mme Patricia TELLE

Alors je finis tout de suite en disant, c'est parce que quand je suis arrivée, il y avait Richard BARTHELERY qui parlait et que je m'associais tellement à ses propos, donc je continue là-dessus, en disant que les marins-pêcheurs de la Trinité sont vraiment en attente, sont vraiment en demande, et là c'est vrai, ce sont des Trinitéens qui parlent, parce que nous avons face à nous des professionnels. Et je note de jeunes professionnels. Cela veut dire ceux sur qui on compte pour demain, ceux sur qui on compte, quand on parle d'économie bleue, et donc ils sont prêts et la glace, l'équipement en glace est un sujet important pour eux comme pour ceux de toute la Martinique d'ailleurs. Mais c'est bien, parce que cela veut dire que les marins ont progressé sur les questions d'hygiène et de sécurité alimentaire, et qu'ils n'imaginent plus aller proposer à la population des poissons qui ne se seraient pas présentés dans des conditions acceptables. Donc vraiment, au niveau de la CTM si nous avons un effort à faire ça serait bien aussi sur celui des machines à glace et pour qu'il y ait une harmonisation, en tout cas, sur le territoire, une mutualisation parce qu'il est bien question aussi qu'on ne mette pas forcément une machine à glace sur chaque port de pêche, mais qu'il y ait quelque chose de rationalisée, et que les marins-pêcheurs où qu'ils soient du Nord au Sud, d'Est en Ouest puissent avoir de la glace pour exercer leur métier correctement. Voilà, j'en termine en m'excusant une fois de plus d'avoir abordé un sujet qui n'était pas celui dont on parlait tout de suite là.

M. Le Président Claude LISE

Je passe la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN

Oui, alors je vais apporter quelques précisions sur une réunion qui s'est tenue au Robert, où la ville avait demandé d'étudier la possibilité de mettre en plus des blocs sanitaires; après cette réunion il y a eu une rencontre avec les marinspêcheurs, c'était durant le mois de juillet, le 26 juillet 2019. Madame JUMEAU de la mairie du Robert avait demandé de ne pas réaliser les blocs sanitaires. Après un entretien avec Monsieur ABRAHAM qui est le Président de l'association des marinspêcheurs du Robert et, suite à une concertation avec eux, le choix a été retenu de mettre ce bloc sanitaire public qui était situé à proximité des installations, de le déplacer un peu plus loin. Donc on a pris en compte, chers collègues, cela s'est passé fin juillet, c'est pour cela qu'on n'est pas encore destinataire des plans qui ont été proposés. On va faire passer le plein avec la possibilité de déplacement du bloc sanitaire, et surtout des matériaux qui ont été retenus par les propositions qui ont été faites par les marins-pêcheurs. Alors ça c'était pour donner une précision sur le Robert. En ce qui concerne le Conseil portuaire, j'ai demandé, pour ne pas me tromper dans les dates ; il y a un certain nombre de courriers qui ont été adressés par le Président du Conseil exécutif, qui a désigné effectivement son représentant pour ce conseil portuaire. Le conseil portuaire n'a pas encore pu être, malgré les relances qui ont été effectués, puisque nous avons reçu que récemment, le 1er août 2019, le mois dernier, la réponse de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui nous informait du nom de ses représentants, et on ne peut réunir le conseil portuaire que quand tous les membres ont désigné leurs représentants. Donc le Président du Conseil exécutif, pour répondre aux collègues, a pris en compte la demande. Les membres du conseil portuaire doivent être désignés par les partenaires qui sont associés ; et dès lors que nous aurons l'ensemble de ces membres, on a les dernières réponses qui arrivent, qui m'ont été apportées, le Président du Conseil exécutif qui a déjà désigné son représentant au Conseil portuaire, va pouvoir effectivement mettre en place officiellement ce conseil portuaire. Donc la balle est un peu plus, je dirais, dans le camp des partenaires que dans celui de la CTM. Alors, on m'apporte une autre précision, toutes les communes ont répondu pour le conseil portuaire sauf la commune du Marin. Et en ce qui concerne le Comité Régional des Pêches, on attend toujours la délibération du Comité Régional des Pêches. Donc sur cette question du conseil portuaire on a bien entendu l'alerte, on a bien pris en compte la demande, mais la procédure est en cours, on espère pouvoir le faire dans les meilleurs délais. Alors j'ai noté également les remarques du collègue de Schælcher. Alors je voudrais quand même apporter une information, surtout que le collègue Daniel MARIE-SAINTE est ici présent, c'est que dans les installations qui seront faites, nous avons pris en compte le fait qu'il y aura cet aménagement, à la fois des infrastructures de la ville et des superstructures, et des APIT par la CTM, et en accompagnement de la ville. Parce qu'il a été question de construire un viaduc sur Fond Lahaye, qui constitue un point noir de la circulation au niveau de la RN2, et ce viaduc on a eu à cœur de faire en sorte qu'il n'y ait pas de pilier dans la mer, ce qui aurait gêné considérablement les activités portuaires et de pêche. Donc il y a une promesse architecturale qui sera réalisée, puisqu'on aura un tablier de près de 360 m d'un seul tenant avec des 2 côtés, 2 culées pour pouvoir maintenir ce tablier. Donc là encore, le concours sur l'avant-projet a déjà été lancé, et le choix qui a été fait, c'est un choix architectural qui tient compte des installations portuaires. Alors juste un petit mot, pour dire que le collègue Félix CATHERINE a bien noté l'étroite collaboration qu'il y a entre les deux services. Je tiens quand même à préciser une étroite collaboration également, et une volonté politique marquée, tant du côté de la CTM que du maire de Schœlcher, pour que cette opération puisse se réaliser ; parce que cela fait là encore pratiquement 2 décennies qu'il y a un projet d'aménagement au niveau de Fon Lahaye pour les marins-pêcheurs, et là, in fine, il va réellement concrètement voir le jour. J'ai déjà répondu Président sur la question de la collègue Nadia LIMIER. Il n'y a pas de crainte à avoir.

Mme Nadia LIMIER

Président, juste dire au collègue BOUTRIN, que je sais qu'il y a un travail qui est fait sur le terrain. Il y a notamment plusieurs rencontres qui ont été faites avec certains marins-pêcheurs de certaines communes. Notamment les marins-pêcheurs du Prêcheur sont en attente, ce n'est pas du fait du collègue BOUTRIN, c'est de mon fait puisque j'avais d'autres obligations. Donc je leur ai dit ça, on va voir un autre jour pour les rencontrer. En tous les cas, lors de la commission politique de la mer, j'ai posé la question, parce que j'y tiens ; il faut que les élus aillent sur le terrain à la rencontre des marins-pêcheurs, parce que c'est un secteur qui est très difficile, ils connaissent beaucoup de difficultés, et Monsieur AUGUSTINE m'a informée, que bientôt il y a un certain nombre de visites, notamment sur Saint-Anne, avec la rencontre de certains marins-pêcheurs du Sud ; et ils vont revenir dans le Nord. Donc j'apprécie cette initiative au nom de ces marins-pêcheurs qui sont en attentes et qui

sont en souffrance. Et merci encore collègue BOUTRIN. Mais je rappelle aussi que notre commission, Madame TELLE qui est là qui a participé, avait déjà entamé cette démarche également.

M. Le Président Claude LISE

Bien, il faut laisser le...

M. Louis BOUTRIN

Président Ducos....

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, termine ton intervention, mais je rappelle aux collègues qu'une fois que le rapporteur présente, on ne fait pas repartir le débat. Bien, non, non, je vous rappelle cela, parce qu'après, vous me demandez de na pas laisser se prolonger les débats. Alors, il faut que tout le monde soit discipliné. Vas-Y.

M. Louis BOUTRIN

Tout à fait. En ce qui concerne la commune de Ducos, je ne sais pas si c'est un meaculpa que je dois faire, puisque j'ai eu l'occasion d'y aller à plusieurs reprises, dont même le samedi sur mon temps personnel, à aller très tôt le matin rencontrer les marins-pêcheurs en compagnie du collègue NARCISSOT pour effectivement avec les services, je remercie d'ailleurs Monsieur MONGIS, qui était également présent. Nous avons pu faire le constat qui a été décrit par le collègue NARCISSOT d'un délabrement de cet APIT. Ce que je constate, c'est que, je ne sais pas si c'est un oubli, mais il va falloir qu'on y remédie. Il y a pratiquement 24 APIT qui sont dans le PTOEPP. Alors je ne sais pas si l'APIT de canal Ducos fait partie du PTOEPP. Je ne suis pas en mesure de le dire, parce que je n'ai pas l'information. En tout cas sur la liste que j'ai elle ne figure pas. Je tiens à dire aux collègues que c'est un effort considérable de la Collectivité pour pouvoir, à l'intérieur de cette enveloppe que nous avons, je rappelle puisque c'est vous qui l'avez voté, c'est plus de 16 455 399 €, je répète la somme 16 455 399 €. C'est un effort considérable de la Collectivité. Et quand on entend notamment que la Collectivité ne fait rien pour la pêche, je sais qu'il y a de l'insatisfaction, mais il ne faut pas que l'on tombe dans l'excès, parce que tout ce qui est excessif finit par devenir insignifiant. Donc nous avons un effort considérable que nous faisons. Nous accompagnons les marins-pêcheurs, nous sommes également, comme vient de le rappeler la collègue LIMIER sur le terrain. On essaie de coller à la réalité, mais pour autant, tout est perfectible. En ce qui concerne Ducos, Monsieur le Président, je vais dans une prochaine plénière apporter la réponse au collègue, parce que là effectivement Ducos ne figure pas sur la liste des équipements qui sont classés dans le plan territorial des organisations et des installations portuaires.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? (Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui ? Pardon. Donc, je vous demande, collègue CATHERINE et collègue LIMIER de sortir juste le temps de ce vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Pourquoi ils sortent?

M. Le Président Claude LISE

Parce qu'ils sont adjoints au maire de leur commune respective.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Les collègues peuvent rentrer et nous passons au 59. Alors, il s'agit d'une demande de subvention formulée par la ville de Fort-de-France pour l'organisation de la 33^{eme} édition du semi-marathon international.

59/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION DE LA 33^{EME} EDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE FORT-DE-FRANCE

M. Louis BOUTRIN

Oui, on a changé de secteur. Merci Président. Comme tu viens de le préciser, il s'agit d'une demande de subvention qui est formulée par la ville de Fort-de-France pour l'organisation, je dis bien de la 33e édition, puisque la 33e édition c'est celle de novembre 2017. On a déjà eu moult débats sur cette question du semi-marathon. Nous avons déjà effectivement rappelé que les dossiers sont présentés quand ils sont complets, quand nous avons eu les bilans financiers et quand on a récupéré l'ensemble des justificatifs. Donc aujourd'hui la ville de Fort-de-France a sollicité le soutien de la CTM pour l'organisation de cette 33e édition du semi-marathon, et il y a un plan de financement qui nous est présenté, c'est 122 880 € pour l'activité. Les subventions que l'on a pu obtenir, vous avez un tableau, et dans ce prévisionnel la CTM était sollicitée à hauteur de 37 % de la dépense prévisionnelle, soit 120 000 €. La proposition qui est faite, et le dossier a été longuement examiné en Conseil exécutif le 25 juillet dernier, il vous est proposé d'accorder une autre subvention de 35 000 € à la ville de Fort-de-France pour l'organisation de l'édition 2017 du semi-marathon.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission Sport.

M. Marius NARCISSOT

La Commission Sport a émis un avis favorable, et a noté surtout que la proposition de subvention était tout à fait adaptée à la structure du bilan qui a été présenté, comme vient de le décrire le collègue BOUTRIN, puisqu'on a un bilan pour 120 000 €, et que bien évidemment la subvention de la CTM s'intègre tout à fait de manière normale.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission des Finances. Le Président est sorti.

M. Yan MONPLAISIR

Le Président s'est absenté. Nous avons émis un avis favorable.

Très bien, merci. Y a-t-il des questions ? Sinon, nous passons au vote tout de suite. Contre ?

M. Louis BOUTRIN

Une petite précision Président. Une petite précision de taille. Que ceux qui nous écoutent puissent comprendre. Parce qu'effectivement, quand il y a une demande qui porte sur 320 000 €, et que la CTM accorde 35 000 € on va se dire que bon bien la CTM n'accompagne pas la manifestation L'accompagnement se fait sur la base des dépenses réelles. Le prévisionnel c'était 320 000 €, mais les dépenses réelles c'est 120 000 €. Au départ nous avons été sollicités à hauteur de 37 % de la dépense prévisionnelle, et in fine nous accompagnons à hauteur de pratiquement 30 % la dépense réelle. Donc même s'il semble qu'il y ait un décalage entre la somme sollicitée et la subvention qui a été allouée, il faut bien tenir en compte en pourcentage, nous sommes constants, et il n'y a pas de diminution de la part de la CTM dans sa participation financière au semi-marathon de Fort-de-France. Parce qu'on a eu beaucoup de débat là-dessus, et il y a eu une petite compréhension entre dépenses prévisionnelles et dépenses réelles.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

J'étais peut-être distrait mais je n'ai pas entendu si tu nous as demandé est-ce qu'il y a des questions.

M. Le Président Claude LISE

Oui, on en était au vote, je venais de commencer le vote.

M. Jean-Claude DUVERGER

Non c'est pour te dire non il n'y a pas de question. (Rires)

M. Le Président Claude LISE

Je te remercie. Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas.

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à la question numéro 60. À toutes fins utiles, je signale aux collègues qu'on n'a pas prévu de repas ce midi. Enfin si certains ont envie de passer la journée, bon ce sera en faisant un effort particulier sur le plan physiologique. Tu as la parole pour une modification de délibération.

60/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION CADRE N° 17-386-1 PORTANT DISPOSITION D'ATTRIBUTION DES PRIMES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. Louis BOUTRIN

Oui c'est juste une modification d'une délibération qui a été prise ici même le 13 octobre 2017, et qui concerne effectivement le dispositif pour les sportifs de haut niveau. Les sportifs de haut niveau, il y avait une classification que vous connaissez, ils étaient classés par catégorie, et ils peuvent bénéficier à ce titre de primes qui sont plafonnées. En ce qui concerne les séniors où l'élite, les primes pour les sportifs c'était 5 000 €. En ce qui concerne les jeunes, ce qu'on appelle la relève, c'était 3 500 €, les espoirs 3 000 €, et reconversion 2 500 €. Pour les athlètes qui pratiquent une discipline collective, les sommes généralement allouées sont d'un montant de 1000 €. A compter de la saison sportive 2018-2019, il y a une nouvelle catégorie qui va intégrer cette liste des athlètes de haut niveau, cette catégorie, c'est la catégorie « collectifs nationaux ». Il s'agit de sportifs qui n'appartiennent pas aux catégories que j'ai mentionnées, c'est-à-dire élite, espoir, reconversion et les jeunes, la relève ; néanmoins ils peuvent intégrer une nouvelle catégorie que nous avons appelé collectif national. Alors cette liste regroupe à la fois des sportifs qui vont œuvrer au sein des sélections nationales des équipes de France, en préparation de compétition internationales ; ce sont des sportifs qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement, ou qui étaient anciennement liés, mais sous condition de santé particulier. Par exemple, des sportifs de haut niveau qui ont été blessés. Il y a également des sportifs qui sont considérés comme directeur, par le directeur technique national, comme des sportifs à fort potentiel. Alors, pour tous ces sportifs, on a créé une nouvelle catégorie. Il vous est donc proposé un montant pour cette nouvelle catégorie qui serait de 2 500 €. Voilà chers collègues, vous avez une modification à faire dans la délibération du 13 octobre 2017, en intégrant cette nouvelle catégorie « collectifs nationaux », pour cette année, avec un montant d'une prime de 2 500 €. Voilà, chers collègues ce qu'il vous est proposé.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la Commission Sport.

M. Marius NARCISSOT

C'est un avis favorable. La commission salut cette volonté d'encourager les sportifs qui, à un moment de leur carrière rencontrent des passages difficiles.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? Donc, on passe au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. On passe à la dernière question. Et je veux rappeler qu'il y a 2 motions après cette dernière question. Alors, la question 63. Il s'agit d'un projet de convention cadre à passer entre la CTM et l'Institut Physique du Globe de Paris, ainsi qu'avec l'Institut National des Sciences de l'Univers. Donc, il y a le projet de convention de mise à disposition de l'observatoire volcanologique et sismologique à passer entre la CTM et l'IPGP.

PASSATION CONVENTION CADRE MISE À DISPOSITION ENTRE LA CTM ET L'INSTITUT PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS, AINSI QU'AVEC L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'UNIVERS

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, nous avons là 2 conventions qui concernent le même domaine, le domaine des risques volcaniques et sismiques. Il y a d'un côté une convention qui a pour objet, une convention cadre qui a pour objet de définir les contributions respectives à la fois de la CTM et des différents organismes concernés, pour à la fois l'exploitation et le développement des infrastructures qui concernent le risque volcanique, le risque sismique, mais également le risque de tsunami. Cette convention cadre détermine les conditions de collecte, de gestion, de diffusion et de vulgarisation des connaissances sur le risque sismique, volcanique et tsunami. Il y a une première convention qui a été signée entre les différentes parties, le 12 septembre 2017. La nature de cette collaboration a évolué. Les parties ont donc décidé, d'un commun accord, de signer une nouvelle convention qui va abroger celle que vous avez déjà arrêtée en 2017. Cette nouvelle convention prévoit également plusieurs conventions d'exécution spécifique, avec des actions qui sont établies entre l'Institut Physique du Globe de Paris, et la Collectivité Territoriale de Martinique. Donc ce sont des actions de recherche qui visent, à la fois l'observation, la connaissance des risques volcaniques, sismiques et de tsunamis en Martinique. Ça c'était pour la convention-cadre. Maintenant nous avons une convention qui est spécifique à l'Institut Physique du Globe de Paris qui concerne la mise à disposition de l'infrastructure de l'Observatoire Volcanique et Sismologique qui vient d'être livré récemment. Donc cette convention vaut autorisation d'occupation du domaine public au bénéfice de l'Institut Physique du Globe de Paris. Cette opération qui, rappelonsle, a coûté pratiquement 7 689 000 € pour la construction du nouvel observatoire ; à cette somme il faut rajouter 1 349 000 € pour les voies d'accès, pour ceux qui connaissent la topographie des lieux, et également une négociation foncière à hauteur de 280 000 €. Le total pour le nouvel observatoire volcanologique et sismologique c'est 10M€. Alors, les clés ont déjà été remises à l'exploitant le jeudi 28 février 2018. Il y a même un procès-verbal de remise des clés qui a été établi entre la CTM et l'Observatoire. Actuellement la directrice de l'Observatoire et son équipe occupent donc le bâtiment, qui est fonctionnel et qui répond aux missions d'observation, à la fois d'observation et de surveillance, qui ont été confiées aux chercheurs. Nous avons eu plusieurs réunions actuellement, avec la nouvelle directrice et les services. Il vous est demandé, chers collègues, de donner une suite favorable, et de vous prononcer sur l'autorisation de passer cette convention avec l'Institut Physique du Globe de Paris, et d'autoriser le Président MARIE-JEANNE à signer cette convention.

M. Le Président Claude LISE

J'ajoute que l'IPGP et l'INSU sont de vieux partenaires, si j'ose dire, puisque j'ai eu l'occasion en tant que Président du Conseil Général de signer une première convention avec ces deux organismes en 1997. Et il y a eu des renouvellements depuis 1997. Donc nous sommes dans une continuité avec chaque fois, bien entendu, la prise en compte des évolutions. Et je pense que vraiment c'est un partenariat qui est exemplaire, et qui vraiment nous permet d'avoir une surveillance

dans d'excellentes conditions à la fois de la montagne Pelée, des mouvements sismiques, etc.

M. Louis BOUTRIN

Alors Président...

M. Le Président Claude LISE

Oui?

M. Louis BOUTRIN

Une petite précision. Effectivement il y a eu, et tu fais bien de le rappeler, d'ailleurs c'est dans le rapport. La toute première convention qui a été signée entre toi et L'IPGP en 97, il y a une précision à apporter. J'attire votre attention sur l'article 13 de la Convention. Cela a fait l'objet de négociations et de discussions très âpres, avec la directrice de l'Observatoire. Dans cet article 13, il est dit qu'il est mis à disposition, à titre exceptionnel du site de l'Observatoire, mise à disposition de l'Observatoire à la CTM. La CTM, est propriétaire, elle va signer une convention avec un occupant qui est l'Observatoire. Cet occupant, il a toute latitude pour effectivement jouir de l'espace et du bâtiment. Sauf qu'au regard des missions de ce bâtiment, et au regard de la réalité à la fois sociologique, et surtout du sous-équipement dans le nord caraïbes, nous avons jugé bon de demander, à titre exceptionnel, en cas de crise et d'événements d'une particulière gravité ou d'une catastrophe naturelle, que l'IPGP soit informé que le site de l'Observatoire pourra faire l'objet d'une mise à disposition aux équipements de secours à titre exceptionnel, et dans le cadre d'un dispositif de gestion de crise, sans qu'il ne soit porté atteinte à l'exécution des missions de l'Observatoire. Alors en gros, en clair, il y a un héliport, il y a des structures, des bâtiments, que nous pourrons dans le cadre d'une gestion de crise, utiliser pour pouvoir à la fois accueillir des rescapés, accueillir des blessés, et les évacuer. Et cela nous avons tenu à l'intégrer, puisque ce sont des bâtiments qui ont une capacité d'accueil, notamment au niveau du parking, au niveau de l'héliport, et cela a été accepté par les deux parties et cela fait partie de la nouvelle convention qui vous est proposée.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP Equipements? Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Donc, nous passons au vote.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Chers collègues, nous passons maintenant à...

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui?

M. Jean-Claude DUVERGER

Excuse-moi.

M. Jean-Claude DUVERGER

Avec le rapporteur et tout ça, on avait 2 informations à demander au collègue BOUTRIN. Est-ce qu'on peut le faire ?

M. Le Président Claude LISE

Deux informations, oui.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, 2 informations sur l'agriculture et une information sur le transport. Mais, tu nous réponds aujourd'hui ou demain.

M. Louis BOUTRIN

Non il n'y a pas de souci.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ça ira vite quoi.

M. Louis BOUTRIN

Si j'ai les éléments de réponse j'apporte les éléments de réponse, sinon je fais comme pour Ducos, je te dis à la prochaine fois. Vas-y.

Mme Sandra VALENTIN

Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Conseiller exécutif en fait la question que j'aurais ou plutôt c'est une alerte concernant la Chambre d'Agriculture. Parce qu'en fait, ils ont formulé des demandes de subvention en 2017, 2018,2019. Ils ont obtenu en mai dernier le versement de la subvention qui leur a été accordée pour 2017, mais c'est vrai que depuis ils n'ont pas eu de retour sur leurs autres demandes. Et c'est vrai que nous savons le travail colossal qui est mené par la Chambre d'Agriculture, et nous savons également les difficultés que rencontrent les professionnels et l'accompagnement qui leur est fourni, donc je voudrais savoir si vous avez des informations concernant l'étude des demandes de subventions qui ont été formulées en 2018 et 2019 ? Merci.

M. Jean-Claude DUVERGER

Il va répondre ?

M. Louis BOUTRIN

Ouais.

M. Jean-Claude DUVERGER

Tu peux retenir. Deuxième c'est sur...On m'a simplement demandé de t'interpeller, je ne sais plus à quel titre, si c'est au titre du représentant de l'Exécutif ou bien de

Martinique Transport, pour les anciens transporteurs. Ils s'appellent Association des Anciens Transporteur par Taxico, et ils devaient te rencontrer, je crois, après avoir rencontré le Président. Est-ce que cela a été fait ? Etc. Ils disaient que c'était notamment au niveau du RSI, sur leur retraite, sur le fixe et tout cela. Donc ils m'ont demandé d'interpeller, ou tu leurs réponds, ou tu nous donnes la réponse, sur cela.

M. Louis BOUTRIN

Sur le transport je vais donner la réponse et quelques précisions de manière très brève. Alors justement, nous n'avons pas arrêté de réunion actuellement avec les transporteurs du Sud. Le transport est relativement bien organisé, mais il y a la question des transports inter urbains bien organisés mais il y a la question des taxicos qui méritent un règlement. Donc il y a une rencontre qui est prévue avec eux. Il y a une autre rencontre qui est prévue avec les transporteurs du nord qui n'ont pas pu entrer dans les coopératives. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, effectivement, Madame le Maire du Morne Rouge, nous avons effectivement lancé le transport sur le nord caraïbes, une nouvelle organisation avec deux coopératives. Nous avons regroupé l'ensemble des taxicos, pratiquement tous. Mais nous n'avons pas encore démarré sur le nord Atlantique. Il y aura trois coopératives. Malheureusement, tous les transporteurs ne sont pas, soit en règle ou soit en capacité. Donc ne peuvent pas intégrer les coopératives. Donc on a différé de quelques jours le lancement d'une ligne sur le nord Atlantique. Pour autant, j'arrive à ta réponse, ceux qui n'ont pas été retenus par les coopératives, et qu'ils n'ont pas voulu entrer dans le dispositif d'aide à cessation d'activité, qui leur permet effectivement d'avoir une prime soit de 80 000 € en une seule fois, décision du Président du conseil d'administration de Martinique Transport, puisque c'était 2 x 40, ceux-là, j'ai une réunion avec eux vendredi de cette semaine à 11h avec les services. Donc il y aura les services de Martinique Transport, ces transporteurs dont tu parles, mais pour le nord, également les services de la DEAL, parce qu'il faut qu'on voie est-ce qu'ils sont en règle, et est-ce que certains ont été oui ou non radiés. Donc une réunion est prévue, là vendredi, et on espère pouvoir faire une réunion également avec les taxicos dans le sud, dans un deuxième temps. La question se pose avec acuité sur le Nord, puisque nous sommes dans une phase de réorganisation, avec acquisition du matériel roulant par Martinique Transport, mise à disposition du matériel roulant aux coopératives, et les coopératives vont embaucher comme salariés, les anciens taxicos. Mais certains, je le dis parce que j'ai déjà eu des réunions là-dessus, il y en a 3 qui n'ont pas voulu prendre la prime, mais qui ne voulaient pas entrer dans la coopérative. Alors, il faut leur expliquer que pour pouvoir circuler aujourd'hui s'ils ne sont pas dans les coopératives, ils ne vont pas être sur le réseau, et il y aura un problème de responsabilité qui va entrer en ligne de compte, là. Mais, je rassure également, puisque j'ai entendu ça sur les ondes, le nord Atlantique n'est pas du tout oublié, les grosses communes auront d'ailleurs une desserte urbaine des quartiers vers les bourgs, c'est ce qu'on appelle les lignes de rabattement; il y aura des grandes lignes un peu comme on a fait dans le Nord caraïbes, qui partiront depuis Sainte-Marie pour arriver à Mahault, et également des lignes qui vont desservir des quartiers le Vert-Pré, l'ensemble des quartiers, Reculée, Bezaudin, Morne-des-Esses. Ce seront des lignes de rabattement. concerne, juste une précision, le nord caraïbes, on a fait une révolution au niveau de la tarification; là encore c'est une volonté très ferme du Président du conseil d'administration ; les lignes de rabattement c'est 1,40 €. Vous sortez de Fonds Marie-Reine, vous allez au bourg, ça vous coûte 1,40 €. Et si vous voulez regagner le Morne Rouge de Fort-de-France, vous payez 3 €. C'est considérable le gain que l'on fait et cette tarification attractive, on espère qu'effectivement cela va nous permettre... Et ce matin ce que j'ai vu puisque je suis allé sur place avant de venir à la plénière à Saint-Pierre, il y a déjà du monde et les retours sont très bons. Il y a même eu un journaliste qui a emprunté la ligne Morne- Rouge/Fort de France par la trace et qui témoignait effectivement de la satisfaction des usagers ; ceux qui sont tributaires des transports publics et qui n'ont pas les moyens de s'acheter un véhicule, je crois que c'était très attendu. En ce qui concerne la Chambre d'Agriculture, je vais regarder les raisons pour lesquelles les mandatements n'ont pas été faits. Est-ce que tous les justificatifs, un peu comme on a vu... pour le semi-marathon on a donné 40 000 € pour 2018, et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on donne 35 000 € pour 2017 parce qu'on n'avait pas encore justement le bilan définitif. On était sur du prévisionnel et on ne pouvait pas donner la subvention. Donc je vais m'en inquiéter et puis apporter les éléments de réponse en ce qui concerne la Chambre d'Agriculture que nous avons toujours soutenue, il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas continuer à le faire.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègues, alors je donne la parole au collègue Yan MONPLAISIR qui l'a demandée, mais je vous demande de ne pas entamer de débat sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. On ne va pas partir dans un débat sur les transports, ni sur l'agriculture. Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas d'entamer un débat, mais je retiens tout à fait votre remarque. Je veux simplement me féliciter du travail accompli par cette Collectivité concernant les transports en commun. Nous avons encore aujourd'hui, même si on est dans un progrès évident, qui s'est exprimé et traduit ce matin par cette annonce, et cette réalité qui a été mise en œuvre, nous sommes dans un pays où on est très en retard en matière d'organisation des transports. C'est même malheureusement un peu honteux. Quand je dis ça je jette un voile sur les responsabilités qui sont partagées, et y compris sans doute la mienne. Il n'en demeure pas moins que le constat que l'on peut faire, c'est que nous avons mis trop de temps à nous saisir de ce problème. De manière, je dirais, responsable et collective, alors, il n'y avait sans doute pas les structures, etc. Mais on a mis beaucoup trop de temps à régler cette problématique-là. Souvent les initiatives individuelles ont pallié ce manque, et il faut donc remercier également les transporteurs, et surtout les anciens qui spontanément, ont quelquefois créé des lignes, etc. Mais tout ça c'était un petit peu brouillon, et sans doute du fait de ce manque de vision globale à l'échelon de la Martinique, sans doute aussi pas très efficace, et très coûteux. Le Conseiller a rappelé les tarifs qui sont envisagés aujourd'hui. Si on part d'un quartier du Morne-Rouge on arrivera à Fort-de-France pour 4 € grosso modo, c'est effectivement quelque chose de beaucoup plus abordable que les tarifs d'autrefois qui décourageaient même les salariés des zones les plus éloignées, et qui les conduisaient automatiquement à faire comme premier investissement quand ils avaient un travail, l'achat d'un véhicule, ce qui ne manquait pas d'aggraver les autres problématiques. Alors je suis très, très, très heureux de cette nouvelle; très heureux de constater qu'on va enfin avoir un vrai mouvement, une vraie organisation avec les transports maritimes, avec ces transports dans les différentes communes, entre les communes. Il y a encore deux grandes lacunes en ce qui concerne les transports dans les quartiers dans les communes. Il y a quelques communes qui se sont organisées, comme le Gros-Morne, Trinité et quelques autres. D'autres communes sont encore beaucoup à la peine, notamment sur le territoire de la CACEM, où il y a là, à mon avis un effort qu'il convient d'accompagner, le cas échéant. Je voudrais simplement que nous puissions peut-être savoir si nous pouvions avoir une petite note, une petite présentation Monsieur le Conseiller sur la vision globale de ce que sera le transport demain. Je sais que vous êtes en train de réfléchir avec le conseiller MARIE-SAINTE, notamment, et les équipes des services, sur la mise en place de l'extension du TCSP, et éventuellement, vous me corrigerez si ce n'est pas le cas, mais je vais je veux le dire parce qu'il faut, je dirais, souligner les choses positives, je sais que vous travaillez très activement également sur la liaison, je ne sais pas comment on peut l'appeler, téléphérique je ne sais pas comment vous l'appelez, liaison câblée entre le terminal multimodal de la Pointe Simon, communes de Fort-de-France et de Schœlcher avec une liaison qui conduirait jusqu'à l'université, etc. Je trouve que tout cela est très intéressant, traduit une vraie réflexion globale sur l'organisation des transports. Et il convient de souligner à l'occasion de ce démarrage aujourd'hui, précisément, c'est l'anniversaire, aujourd'hui de cette première phase. Alors je ne sais pas comment, je ne sais pas si c'est notre Dame de la Salette qui exauce les vœux de Madame DULYS.... Mais chaque fois je constate qu'elle est délivrée...

M. Louis BOUTRIN

Délivrande.

Mme Jenny DULYS-PETIT

La Délivrande.

M. Louis BOUTRIN

Salette, c'est Sainte-Anne.

M. Yan MONPLAISIR

Vous voyez qu'elle me reprend, mais vous voyez qu'elle a pris la bonne Sainte, parce qu'elle est exaucée toujours parmi les premiers où les premières. Et on a encore parlé du Nord caraïbes, ce dont nous nous réjouissons tous. Mais on n'a pas les parlé singulièrement du Morne-Rouge ce matin, je ne sais pas pourquoi. Elle avait dû mettre le bon genou à terre.

Mme Jenny DULYS-PETIT

Il fait tellement bon vivre au Morne-Rouge, et vous avez vu que même la nature est de la fête puisque la montagne pelée tous ces jours-ci elle est très dégagée.

M. Yan MONPLAISIR

Merci, merci Président, j'espère n'avoir pas transgressé à tes attentes, mais...

M. Le Président Claude LISE

Tu l'as un petit peu, tu l'as un petit peu.

M. Yan MONPLAISIR

Je tenais quand même à souligner cela, Président. Parce que c'est une bonne chose.

Tu l'as un petit peu quand même, et tu m'obliges à dire quelque chose. Je ne suis pas d'accord lorsque tu dis qu'il n'y a pas eu de vision globale. Je suis désolé, il y a eu une vision globale, il y a eu de multiples tentatives d'organisation du transport, je suis obligé de le dire parce que j'ai passé des années à négocier, et j'aurais bien aimé que certains se retrouvent à ma place, le nombre d'heures que j'ai passé face à des syndicats, qui étaient dirigés par des fonctionnaires de l'État, notamment. Lorsque je les avais en face de moi, et qu'ils refusaient toute avancée. Ils ont refusé une organisation dans le nord caraïbes, ils ont refusé une organisation sur le nord Atlantique, ils ont refusé une organisation globale. Je peux te montrer tous les plans qui ont été faits, tout ce qu'on a essayé de faire pendant des années. Nous avions un refus systématique. Et, regardez qu'encore aujourd'hui, vous avez des transporteurs qui ne veulent pas entrer dans des coopératives. Donc moi, je me félicite que nous parvenions enfin à voir le bout du tunnel, si j'ose dire, mais il ne faut pas qu'on ait la mémoire courte. Tout ne part pas tout d'un coup, là, d'aujourd'hui. Il a fallu peutêtre effectivement pendant des années, arriver à convaincre un certain nombre de transporteurs que leur intérêt était d'entrer dans une organisation. Et on partait avec un héritage extrêmement lourd. Parce que l'État nous a transféré cette compétence là. Moi j'ai connu ça parce que j'étais là au moment du transfert des compétences, au moment de la décentralisation, et l'Etat nous a refilé le bébé sans précaution, avec notamment le fait que ces transporteurs on n'avait pas organisé leur retraite, etc. Donc, non c'est pour quand même rappeler qu'on n'avait pas négligé cela. On avait une vision mais bon, il a fallu, hélas, mais là je suis d'accord, un temps beaucoup trop long. Mais comme tu as dit, il y a peut-être de multiples responsabilités. Mais en tout cas, je tiens à souligner que les élus de l'ex-Conseil Général ont quand même fait de gros efforts pour essayer d'organiser ce transport, y compris maritime, puisque nous avons, il y a des années de cela, fait plusieurs tentatives. Enfin, il y a quelques élus qui étaient là, à l'époque. Il y a eu des tentatives d'organisation de transport maritime sur le nord caraïbe. Voilà donc, c'était juste quand même pour rappeler cela, mais je suppose que tu es d'accord et nous revenons donc au sujet. Je te passe la parole.

M. Louis BOUTRIN

Président, je ne ferai pas de débat là-dessus, puisqu'il y a une demande qui a été faite qu'on puisse effectivement aborder la question du transport. C'est une question qui est importante, qui est fondamentale, essentielle pour le devenir, et le développement de ce pays. On ne peut pas sacrifier comme ça en quelques minutes un tel sujet. Je vais quand même dire juste 2 choses.

M. Le Président Claude LISE

Attends, si tu permets le collègue BIROTA voulait ajouter...

M. Louis BOUTRIN

C'est dans la foulée de ce que tu viens de dire Président.

M. Belfort BIROTA

Alors Président, c'était juste pour te dire merci d'avoir fait ce petit rappel. Parce qu'il est toujours bon pour comprendre le présent de connaître le passé.

Bien oui. Très bien.

M. Belfort BIROTA

Et tu n'as pas parlé du problème de l'habilitation.

M. Le Président Claude LISE

Bien justement j'e n'ai pas envie qu'on glisse insensiblement sur l'ensemble du dossier transport. Alors tu termines.

M. Louis BOUTRIN

Juste 2 choses. Ce qu'on vient de dire le Président LISE est fondamental. Nous avons eu des freins, et les freins sont internes à la profession. Et tant qu'il y avait ces freins, nous n'avons pas pu avancer. Maintenant, on se réjouit, il y a un changement de culture, et il y a un changement de mentalité. Parce que ce sont des transporteurs individuels qui étaient avec des contrats à risques et périls qui acceptent aujourd'hui d'être des salariés à l'instar de ce que l'on retrouve dans les différentes grandes villes. Première chose. Deuxième chose qui est essentielle, c'est une question de moyens. L'Etat n'a jamais mis 1 € dans les transports publics en Martinique. Quand on mettait de l'argent à la SNCF, à la Régie Autonome des Transports Parisiens, regardez les budgets, il y a une participation financière, effectivement de l'État. Or, nous étions livrés à nous-mêmes. Aujourd'hui le changement c'est qu'avec la création de l'établissement public de transport Martinique Transport, qui s'est effectivement saisie de cette question, et qui a récupéré les compétences de toutes les organisations, des autorités organisatrices de transport, cet établissement a un budget de 122 M€, pour réorganiser le transport, pas seulement le TCSP, cela a été rappelé, le transport terrestre, et bientôt pour finaliser le transport maritime depuis les Anses-d'Arlet jusqu'à la Grand Rivière, en passant par Saint-Pierre. Donc voilà des données qui n'existaient pas. Il y a une maturation, pas seulement des esprits, mais le fait que la puissance publique puisse s'investir financièrement là-dessus, et il faut profiter pour saluer le travail qui a été fait avec les transporteurs, et là encore saluer ces transporteurs qui ont répondu à nos besoins de déplacement. Yo minin nou licé, yo minin nou o stade, yo minin nou tou patou, au moment où effectivement, il n'y avait pas un transport organisé. Donc souhaitons, aujourd'hui encore, pendant que je vous parle, j'ai fait des pieds et des mains toute cette semaine pour casser une grève qui était en préparation, qui ne venait pas des transporteurs du nord, qui venait du Sud pour faire comprendre raison, que chacun puisse garder raison, pour faire comprendre qu'il en va de l'intérêt de la Martinique, et de l'intérêt de la mobilité des usagers. Et fort heureusement aujourd'hui il y avait une grève qui était prévue, nous ne l'avons pas eue, et on espère continuer la concertation de manière très ferme avec ces transporteurs. Mais ça c'est dans l'intérêt des transporteurs et dans l'intérêt du pays. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Très bien nous passons au vote.

(Applaudissements)

Quels sont ceux qui sont contre? Abstention.

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais, il n'y a pas de vote.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Louis BOUTRIN

C'était des questions.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'était des questions que j'avais posé, et qui n'étaient pas à l'ordre du jour.

M. Louis BOUTRIN

On doit voter sur les deux conventions.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais bien sûr il faut voter sur les...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais c'est bien la-à-dessus que je fais voter. Comment ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

On avait recueilli le vote ? Bien. Tu vois, c'est le fait d'avoir posé la question après coup, bon, Bien déjà...

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Bien, cela me rassure. Bien, je remercie le rapporteur. Bien, sûr, et nous passons à l'examen des motions qui ont été déposées. Alors, il y a une motion de notre collègue Louise TELLE et de sa commission qui concerne la violence, les phénomènes de violence. Alors, collègue Louise TELLE, est-ce que tu veux la lire ?

MOTION 1: MOTION CONTRE LA VIOLENCE

Mme Louise TELLE

Merci Président. Alors oui, je vais la lire cette motion. Mais je dois te demander Président, Parce que je sais que tu as écrit au Premier Ministre. Est-ce que tu pourras t'occuper de la partie urgence ? Parce qu'il y a aussi une urgence par rapport aux différentes demandes des syndicats. Alors, est-ce que tu pourras t'occuper au moins de cette partie, parce que nous nous sommes occupés de la prévention, on va parler de prévention, et c'était pour savoir si tu pouvais au moins t'occuper de cela ?

M. Le Président Claude LISE

Oui. Enfin, moi je pense qu'il est fait allusion à l'urgence dans la motion. Mais la motion en fait, va au-delà de l'urgence, si j'ai bien compris. Elle aborde les sujets de fonds. Bon, moi, dans les courriers que j'ai adressé au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur, suite à la grande réunion, toute commission qui s'est tenue à l'avenue des Caraïbes, j'ai fait état surtout de l'extrême urgence. En signalant quand même que j'appuyais la démarche des parlementaires concernant la demande d'une commission d'enquête. D'ailleurs, dans ta motion, il est fait allusion également à cette demande des parlementaires. Mais là, tu vas justement dans le sens des questions de fonds qui dépassent l'urgence. Donc, moi, je pense que cela se complète. Bon, je ne pense pas qu'il y ait lieu de...comme la motion est longe, peut-être que la phrase qui concerne cela, on peut peut-être la souligner, mais enfin, moi, si tu veux, puisque tu m'as donné la parole, en quelque sorte, sur la motion, il y a juste quelque chose, qui me pose problème, c'est...à un moment donné où tu parles des moyens mobilisés par les pouvoirs, et je pense que cela peut être ambigu. Parce que les pouvoirs...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui, mais lesquels, etc. Moi je pense qu'il vaut mieux enlever le terme « les pouvoirs », les moyens mobilisés tant en matière de prévention, etc. Et les pouvoirs en question vont se reconnaître. Je pense que...Comment ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Ou alors, tu peux préciser...Ah non, j'ai là les pouvoirs. C'est ce que j'ai sur mon...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui, les pouvoirs publics. Non, mais dans la mesure où on mettait les pouvoirs, et que beaucoup de Martiniquais pensent que nous avons un réel pouvoir, cela pouvait...Ou on ne précise pas ou on met les pouvoirs publics. Bien, alors, peut-être que moi j'ai eu une mouture où cela ne figurait pas. Je ne sais pas, peut-être que ça n'avait pas été corrigé. Et puis, tout juste la suggestion que je fais, c'est que puisque nous avons reçu... Nous avons reçu une délégation. Mais vous avez remarqué que la délégation de policiers était également accompagnée d'un représentant de la pénitentiaire et d'un représentant de la douane qui ont tous les deux pris la parole. Donc moi, j'aurais

suggéré qu'en une phrase on fasse peut-être allusion aussi aux questions qui les concernent en matière d'effectif; il y a peut-être tout juste à introduire un membre de phrase pour faire allusion à leurs propres demandes. Je pense que ce n'est pas la peine d'entrer dans des détails. Et ce serait ça mes réflexions et puis nos interventions peuvent s'avérer complémentaires.

Mme Stéphanie NORCA

Président, n'oublions pas dans les éléments...Je suis juste en face de toi, ...

M. Le Président Claude LISE

Oui.

Mme Stéphanie NORCA

Dans les éléments, enfin tu parlais des moyens, au-delà des moyens humains, ils nous ont aussi interpellé des moyens matériels dont ils ont besoin pour pouvoir aussi travailler. Je pense qu'il y a peut-être des éléments de complétude qu'on pourra apporter à la motion parce qu'on avait un certain nombre d'éléments que nous avons noté, qui pourront enrichir la motion portée par la collègue. Donc moi je considère qu'on peut valider le principe de la motion, mais en portant peut-être d'autres éléments, parce qu'il n'y avait pas que la police comme tu l'as rappelé, il y avait aussi la douane et aussi la pénitentiaire. Ça peut venir encore enrichir la motion de la collègue

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que tu veux lire la motion. J'ai dit chaque fois ta motion, mais tu as bien précisé que c'est une motion que tu portes, mais qui a été validée par ta commission, la commission Santé et Action de Prévention. Donc, tu la lis. On a un p'tit peu anticipé, puisque ça avait été distribué, mais enfin, je préfère que tu la lises, et donc, moi j'ai déjà indiqué un p'tit peu, et puis, la collègue NORCA aussi, qui également...Donc, tu as la parole.

Mme Louise TELLE

Motion contre la Violence

« Considérant la persistance du phénomène de fortes violences affectant depuis déjà plusieurs décennies la Martinique et son aggravation ces dernières années.

Considérant l'extrême dangerosité de ces violences dues à la place de plus en plus fréquente des armes à feu.

Considérant les nombreux assassinats occasionnés par cette violence en augmentation.

Considérant la montée du sentiment d'insécurité au sein de la population dû aux nouvelles évolutions de ces violences (cyber violence, trafic de drogue, vols, etc...)

Considérant l'inadéquation des moyens mobilisés par les pouvoirs tant en matière de prévention, de traitement et de répression de ces violences. Les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique demandent qu'une révision complète des politiques publiques dans ces domaines soit rapidement engagée. Cette révision des politiques publiques doit prendre en compte la nécessité immédiate de renforcement des moyens de police, notamment au sein du territoire de l'agglomération du centre de

l'ile, ceci pour permettre d'une part, la mise hors d'état de nuire d'un certain nombre d'individus déjà connus pour leur dangerosité, et d'autre part pour mettre fin aux trafics illicites à l'origine de ces violences. La révision des différentes politiques publiques concourant à la prévention, au traitement direct et indirect des causes et des manifestations des phénomènes de déviance psycho-sociale s'avère aussi un impératif urgent. Les modèles sur lesquels se basent ces politiques publiques ont très largement montré jusqu'ici leur inefficacité. Seul un renforcement systématique de la sociabilité des enfants et adolescents en Martinique serait à même de traiter, à long terme, ce problème de violence. Cette nouvelle orientation de l'éducation extrascolaire, centrée sur l'amélioration de la sociabilité, implique unicité de l'organisation, coordination des pouvoirs publics et de leurs services, mutualisation des ressources, spécialisation des interventions. Considérant la « Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la provenance, la circulation, le trafic, la détention et l'usage des armes à feu en Martinique et en Guadeloupe », formulée par un certain nombre de parlementaire de Martinique et Guadeloupe.

En conséquence les élus demandent qu'une commission mixte, multipartite, soit mise en place le plus tôt possible, composée du Président de l'Exécutif, du Président de l'Assemblée, d'élus de la CTM, des parlementaires, des trois intercommunalités, de l'association des maires, ainsi que des administrations du rectorat, de la DIECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Martinique), de la DJSCS (Direction Jeunesse et Sport et Cohésion Sociale) et de la CAF. L'objectif serait de définir une même volonté d'agir ensemble, un seul opérateur, un même programme sur 5 ans, avec une évaluation bisannuelle, une même organisation, un même corps d'intervenants et un seul budget à ressources mutualisées ». (Donc, on va ajouter la demande de la Pénitentiaire et de la Douane).

M. Le Président Claude LISE

Alors, j'ai oublié aussi de te dire, et puis je vais passer la parole aux collègues, qu'il y a une phrase qui me gêne un p'tit peu, aussi c'est au début de la deuxième page, lorsque tu indiques « les modèles sur lesquels se basent ces politiques publiques ont très largement montré jusqu'ici leur inefficacité ». Evidemment, cela me pose un problème; Parce que dans les politiques publiques, il y a les politiques menées par l'État et puis il y a les politiques menées par les collectivités territoriales. Or, moi je prétends que le département depuis l'époque de mon prédécesseur Émile MAURICE jusqu'à maintenant la CTM, nous avons mené des politiques publiques concernant l'ASE, par exemple, concernant les personnes en difficulté. Il y a eu énormément de choses faites et avec des résultats. Donc dans cette phrase, cette phrase en quelque sorte, semble dire que rien n'a été fait localement; ce n'est pas possible. Moi je ne peux pas... tu vois...A une lecture rapide ça m'avait même échappé. Mais tu vois à une lecture plus attentive cela me gêne; parce que je suis convaincu qu'il y a eu localement des politiques ont été menées, mais bien entendu, avec les moyens non seulement financiers, mais les moyens réglementaires dont nous disposions, tu vois ? Puisque nous n'avions pas un pouvoir total pour mener des politiques, et il nous manquait aussi des moyens. Et je vois qu'en matière d'insertion aussi on a fait énormément. Donc il faudrait peut-être modifier cette phrase où on l'enlève, je ne sais pas enfin bon...

Oui, alors, attendez, il y a un certain nombre de questions. Collègue DUVERGER, ensuite collègue COUTURIER et collègue MARTINE, et collègue NORCA aussi. Alors, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui sur l'idée de la motion nous sommes d'accord ; moi je crois qu'il faut faire un truc, après les avoir rencontrés et tout cela. Ces quelques modifications je suis d'accord pour qu'on dise les pouvoirs publics d'une part. Moi j'aurai dit les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique demandant une révision complète des politiques publiques prenant en compte la nécessité immédiate de renforcement des moyens de police, notamment sur le territoire. Parce que pas dans le centre seulement de l'ile ; de manière générale, puisque si c'est la police c'est de manière générale. Sé pa pou nou couri déyè yo en ville, épi yo monté Gros Mon » dans la réalité. Et puis, je voudrais dire y compris sur la prévention, je ne sais pas s'il faut intégrer la prévention. Cela veut dire qu'à mon sens, il y a ce que l'on demande, le renforcement, et tout cela, ce qu'elle disait, le matériel. Mais nous avons une part de responsabilité dans la prévention, si nous disons en plus « seul un renforcement systématique de la sociabilité des enfants et des adolescents en Martinique serait à même de traiter à long terme ce problème ». La sociabilité des enfants n'est pas laissée qu'à l'autre. Nous avons une part de responsabilité d'autant plus que les pupilles relèvent de la Collectivité, l'action de prévention, l'ASE relèvent un peu peutêtre... Comme dirait le Président, éviter de dire que la sociabilité serait laissée complètement aux autres. Sinon, à mon sens, il faut faire un truc beaucoup plus sur les engagements à prendre, ce que la douane, la police, le renforcement, le trafic qu'il y a ici et tout cela.

M. Le Président Claude LISE

Alors juste avant que je donne la parole à un autre collègue, oui mais pour réagir par rapport à ce que tu disais, concernant la police dans le centre, l'agglomération centre. Mais collègues, il faut que nous tenions compte du fait que précisément la police à son champ d'action précisément là. Mais il y a la gendarmerie, il y a un problème de la gendarmerie.

M. Jean-Claude DUVERGER

On n'a pas mis là.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Jean-Claude DUVERGER

On n'a pas mis la. Ce n'est pas la police mais de manière générale...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Alors il faut mettre des moyens de police et de gendarmerie.

Mme Louise TELLE

Ou bien les forces de l'ordre.

M. Le Président Claude LISE

Ou bien mettre les forces de l'ordre.

M. Jean-Claude DUVERGER

Les renforcements des moyens de police, et l'armée et la gendarmerie aussi. Les renforcements des moyens de police, pas de la police.

M. Le Président Claude LISE

Non, non, on ne peut pas, tu ne peux pas dire les moyens de police et les moyens de...Tu vois, c'est lié à un corps particulier.

M. Jean-Claude DUVERGER

Parce que le maire est responsable de police aussi.

Mme Stéphanie NORCA

Président ce sont les forces de l'ordre.

M. Le Président Claude LISE

Forces de l'ordre.

Mme Stéphanie NORCA

Mais oui, ça sera plus simple. C'est plus générique Président, de dire les forces de l'ordre.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, il vaut mieux mettre un terme plus générique.

Mme Stéphanie NORCA

A la fois ça reprend la police, la gendarmerie, la pénitentiaire.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que cela te convient ? Collègue TELLE, est-ce que cela te convient ?

Mme Louise TELLE

Oui, il n'y pas de problème.

M. Le Président Claude LISE

Alors, je passe la parole au collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Bonjour chers collègues. Président merci. J'approuve qu'une motion soit prise. Les observations que j'avais à faire sur le contenu, donc cela a été fait par mes prédécesseurs. Donc DUVERGER en a parlé, Président a apporté, je crois que d'autres collègues l'ont dit. Puisqu'il faut aussi reconnaître qu'il y a des territoires où c'est en zone de gendarmerie, d'autres territoires c'est en zone de police. C'est pour cela qu'effectivement, en adoptant le mot « force de l'ordre » ... Mais vous comprenez bien qu'on parle de la motion, donc on va essayer de faire vite. Mais nombre de rencontres qu'on aurait eu à faire pour échanger sur l'usine du Galion, on

en a parlé, sur la l'apprentissage en Martinique, sur la sécurité. Mais concernant ce problème je vais dire de déroute, de délinquance, des armes qui circulent dans ce pays, je crois que le problème est plus profond. E fok nou té ké pren en joué pou nou assise véritablement, les élus, d'abord les mè ensuite les élus, nou monté en crescendo, puis nou rencontré les servicesz de l'Etat. Parce que là ou sa pli grave, nou fè allusion à la douane. Ken ou sav ke ni dé coté eti les douanes té la, yo tiré yo, notamment dan l'ancien aérogare et sé dé vigil ki là. Donc, lè ou ni dé ti jet privé ki ka rivé, ou pas sav sa ki endidan boudin-ye. Donc, i ni en certain nomb de contrôle kip a là é douvan sa, yo kail souven di nou pa ni lagen. Sa nou ka pensé kif o totalement paske mwen pé kan mim di lè ou ka gadé ke i nio dé sac lagen ke sé boug la trouvé dépi yun dé tan. I ni en sac lagen pli d'un million yo trouvé entre Gros Morne et Saint Joseph, entre lanmentin adan pleine-lan, en cann yo trouvé près de 400 000 €. E sé pliziè foi yo trouvé plisiè lagen, et à sé somme tala, poutchi yo pa ka utilisé-ye pou fè akisition de caméras, pour surveiller les côtes. Donc mwen ka kwè ke i ni en situation particulière ki la, é pou divini ich-nou, sécurité parent-nou, sécurité nou, eh bien à un moment donné fok nou véritablement mandé ke sé moun l'en ka représenté l'Etat iciy ke yo palé sérieusement, nou fè yo vini pou nou palé sérieusement ba yo épi di yo ke nou à en momen donné, nou obligé di fè en choi pou di ke si compétans-là pa ta nou, mé nou obligé, ké di yo ki sa nou lé pou territoire-là. Mwen ka kwè ke sa important paske sa pi grave ki sa ka allé-ya. Sé té sa ke mwen té ni pou mwen té di.

Monsieur LISE passe la Présidence de l'Assemblée à Monsieur Yan MONPLAISIR.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien collègue, tu as terminé? Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Alors, Président, tout simplement pour rappeler 2 petites choses, rappeler qu'il s'agit, quand on parle des forces de l'ordre d'une compétence régalienne de l'Etat. Je ne dis pas que nous, élus de la Collectivité Territoriale, nous ne sommes pas concernés ; bien sûr que sur les problématiques sociales d'accompagnement, en fait, il y a plein de choses sur lesquelles nous sommes interpellés. Mais il y a autre chose, c'est-à-dire que quand on dit que dans les éléments qui sont proposés dans la motion, que sur l'aspect de l'action sociale, qu'il y a des choses qui n'auraient pas été faites. Je rappelle quand même que c'est l'ancien Conseil Général qui a validé le dispositif école/famille/quartier, qui est quand même un outil qui a participé à la remédiation de la violence dans les quartiers, et qui a permis ces relations entre ces 3 secteurs importants, l'école, la famille et à la fois les municipalités, etc. pour amener de l'apaisement. Il ne faut pas oublier non plus que nous aussi, Collectivité Territoriale, nos services sociaux sont redéployés sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des services médicaux sociaux, la PMI, l'aide sociale à l'enfance, nos assistantes-sociale de secteur, nos conseillers en économie sociale et familiale. Donc il y a un certain maillage quand même qui est présent sur le territoire. Je ne dis pas que tout est parfait; bien sûr qu'il y a des choses, des éléments à apporter, mais on ne peut pas dire que sur les démarches et les dynamiques d'insertion sociale, et à la fois professionnelles, aujourd'hui que nous sommes collectivité territoriale que rien n'est fait. Bien sûr, il y a encore à faire, mais aussi il y a l'aspect de la dynamique économique. Parce qu'aujourd'hui l'insertion, que ce soit social professionnelle, mais aussi passe par la dynamique économique. Mais on sait que les choses ne sont pas simples sur notre territoire. Parce que je rappelle que nous sommes quand même une île. Donc aujourd'hui, il y a des choses à améliorer très certainement. Mais, on ne peut pas dresser un tableau tout noir sur l'action sociale et de dire que ce soit l'ancien Président du Conseil Général, où ceux qui sont passés un peu avant, eh bien que rien n'est fait d'un point de vue social. Il y a des choses qui sont faites, il y a des choses qui méritent d'être améliorées. Mais on ne peut pas dépeindre un tableau tout noir, sur l'engagement de la Collectivité dans sa démarche d'accompagnement social des publics les plus fragiles, et de la lutte contre la pauvreté. On ne peut pas dire que nous sommes restés là sans interagir. Il y a une troisième chose sur laquelle je souhaitais aussi partager. Quand on nous parle des phénomènes de violence, de consommation de drogues, il y a aussi l'aspect psychiatrique dont il faut parler, parce que ça, ce n'est pas la compétence de la Collectivité territoriale. A l'époque on avait les équipes d'intervention de proximité, les services de l'EMERI. Je pense que le collègue DUVERGER sait ce dont je parle, qui étaient des équipes d'intervention qui portaient un vrai secours aux travailleurs sociaux, et aux municipalités pour gérer ces problématiques de personnes qui errent dans la dynamique de consommation de stupéfiant, et qui donnait un sacré coup de main dans l'action sociale de proximité qui était menée. Aujourd'hui ce sont des dispositifs qui ont disparu, et qui méritent d'être réhabilités au vu de l'augmentation de la violence, et de toxicomane errant aujourd'hui. Donc aujourd'hui ce n'est pas une question qui reste sans réponse, et vers lesquelles nous devons progresser et avancer. En tout cas ce sont les éléments que je souhaitais partager. Donc sur l'aspect social je ne partage pas totalement les éléments portés dans la motion.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Merci Madame NORCA. Monsieur MARTINE vous avez la parole.

M. Raphaël MARTINE

Merci. La première chose que je veux savoir à qui sera adressée cette motion ? La deuxième, il est demandé qu'une commission mixte multipartite soit mise en place. Alors je voudrais savoir quelle autorité qui aura la main là-dessus ? J'ai du mal à comprendre est-ce que c'est l'État qui pourrait nous demander de mettre en place une telle commission ? Et puis j'ai pu comprendre que l'une des demandes fortes des différents syndicats qui se sont exprimés ici, c'était de demander, de faire pression tout au moins auprès de qui de droit, pour faire en sorte que le retard pris en termes de moyens mis à disposition dans le pays, en matière de sécurité, que ce retard soit pris en compte, en termes de moyens, et faire en sorte que tout secteur confondu, que ce soit au niveau de la pénitentiaire, au niveau de la police nationale, ou de la gendarmerie, eh bien que tous les moyens soient mis en place pour qu'on ait à minima un même traitement que d'autres départements de France hexagonale.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur MARTINE, vous avez adressé cette question à Madame TELLE qui a présenté cette motion. Alors, Madame TELLE n'a pas entendu. Monsieur MARTINE avait 2 questions. D'abord à qui était destinée cette motion ? Et qui composerait la commission ?

(Discussions hors micro)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Oui reformulez peut-être la question ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais j'ai entendu je peux répondre.

M. Raphaël MARTINE

Je voudrais avoir une précision, je ne sais pas qui c'est qui prendrai l'initiative de mettre en place cette commission mixte ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Alors Monsieur DUVERGER répond ou Madame TELLE?

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne réponds pas, mais je voudrais simplement dire, Madame TELLE est, à mon sens, elle est présidente d'une commission. La Commission a pris une décision. Mais cette motion ira là où il faut que ça aille quoi, moi je crois que c'est une motion qui ira en préfecture, une motion qui sera portée par les parlementaires. L'important c'est de prendre la décision ici que les élus s'engagent sur quelque chose. Mais enfin, je ne veux pas que parce que le rapporteur, on lui dit mais, est-ce que c'est elle seule, ou bien est-ce que c'est l'Assemblée ? Si l'Assemblée prend la décision, ce n'est plus Madame TELLE. C'est une manière de voir, je veux dire que c'est l'Etat quoi. Ceux qui peuvent prendre les décisions, ce que nous proposons comme décision. C'est cela.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Est-ce qu'il y a...

M. Jean-Claude DUVERGER

Alors comme j'ai la parole j'aurais aimé, mais si j'ai tort vous me dites quoi. Parce que je ne sais pas quel passé politique m'empêche d'aimer « la mise hors d'état de nuire d'un certain nombre d'individus déjà connus pour leur dangerosité". C'est vrai mais, la mise hors d'état de nuire, n'a pas toujours été une très bonne chose en Martinique, y compris pour les militants politiques.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention? S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, excusez-moi, je comptais intervenir de l'autre côté. Je vais donc m'autoriser à intervenir sur ce sujet. Je crois que les questions que nous avons abordées sont effectivement pertinentes, à savoir à qui on adresse cette motion, même si on sait bien qu'au final de compte, c'est d'une certaine manière à l'Etat. Et ensuite, je crois qu'il est effectivement important que sur un sujet qui est compliqué, même je dirais pour l'État, je dirais surtout pour l'État, c'est un sujet très compliqué qui a, à mon sens beaucoup d'implications sociales, économiques, sur les causes, sur les effets, etc. Et si à mon sens on veut que ce soit plus pertinent, il faut cibler ce que nous pouvons demander. Parce que collègue MARTINE pose une question qui nous interpelle, rien ne nous interdit toutes ces instances qui sont citées de nous réunir. Je veux dire que si l'Assemblée, la Collectivité, les parlementaires veulent se voir, rien n'empêche cela. Ce qui me paraît important, c'est l'interpellation, je dirais, très pratico-pratique qui est faite par les représentants des forces de l'ordre, qui disent « nous n'avons pas assez de moyens ». Si nous voulons, à mon sens, que la motion ait un poids, et qu'il n'y ait pas, je dirais, de "dérive", Bien ouais c'est un peu tout le monde, donc c'est un peu, personne, il faudrait, à mon avis, la cibler précisément sur une demande très concrète. C'est-à-dire, dire très simplement les choses. Tout ce qui est dit est vrai, tout ce qui est dit dans la motion est vrai. C'est que cela rend tellement confuses les responsabilités, car elles le sont d'une certaine manière, que cela nous empêche de dire ce que nous devons dire à l'Etat. « Mettez plus de moyens pour qu'il y ait plus de moyens pour la police, plus de policiers, plus de moyens pour la gendarmerie, et plus de gendarmes. C'est cela le cœur de l'interpellation à mon avis si nous voulons que ce soit efficace. Autrement tout ce qui est dit est vrai. Nous savons très bien que si les gens avaient du travail, et Madame NORCA l'a rappelé, nous n'aurions pas ce niveau de violence-là. Nous savons très bien que s'ils avaient du travail, il n'y aurait pas peut-être autant de trafics de drogues. Nous savons très bien que si on traitait les problèmes psychiatriques, les problèmes de mal être, etc. On aurait moins de problèmes. On sait très bien que si l'éducation était ce qu'elle a été autrefois, y compris dans les familles, etc. Bien sûr nous savons tout cela, toute cette déstructuration sociale. Mais au cœur de la problématique immédiate, il y a ce problème de moyens pour les forces de l'ordre. Et je crois que si nous ne ciblons pas la motion, de manière suffisamment précise interpelé précisément l'État sur ce point, je crains que ce soit une motion qui soit un catalogue de bonnes intentions, et qui en restera là. Madame TELLE.

Mme Louise TELLE

C'est ça qu'on corrigeait le collège CHARPENTIER TITY et moi. On a modifié une phrase : « cette révision des politiques publiques doit prendre en compte la nécessité immédiate de renforcement des moyens des personnels pénitentiaires, et des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire ». Je pense que ça change quand même, ça va dans le sens de ce que tu dis, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BELLUNE ? Non ? Non non. Oui, vas-y Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Collègue TELLE, est-ce que ça gêne d'enlever, derrière ? « Seul le renforcement systématique, etc. jusqu'à spécialisation des interventions ». Ça ne gêne pas, ça recentre. Ça ne vous gêne pas ? Et puis mettre des états de nuire et tout ça, est-ce que... On enlève ? On peut enlever ?

Mme Louise TELLE

Oui, ok.

Mme Diane MONTROSE

Sur l'idée également de la commission mixte, dont les contours sont...Et dont la légitimité.... Est-ce qu'il ne faut pas aller à l'essentiel pour avoir un message fort ? C'est-à-dire que nous appuyons la demande des policiers, des gendarmes, des pénitentiaires, simplement pour renforcement des moyens matériels et humains ? Est-ce que ce n'est pas la première démarche ? Parce que le reste me semble un peu... pas totalement défini pour l'instant, s'agissant de la partie prévention.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame MONTROSE. Il faudrait presque que nous ayons un texte d'introduction et une motion. Je pense que comme cela, on situerait le contexte. Parce que tout le reste ce sera des vœux pieux, et moi je serais l'Etat, je dirais c'est

bien cette notion, elle me plait bien, parce que je peux passer la balle à l'autre, et comme cela, ma responsabilité n'est pas clairement définie. Si notre Assemblée interpelle l'État en disant il faut que vous renforciez les moyens de la police et de la gendarmerie, ce ne sera peut-être pas là la globalité de la solution, mais ce sera quelque chose de très concret et pratique. Et après, le reste si on veut le mettre dans une... Tout cela est vrai, mais la motion, à mon avis, c'est ce qui ressort un p'tit peu de ce que j'entends maintenant, doit être ciblée. On demande à l'Etat très précisément, mais, comme cela, le Préfet, il va transmettre au Premier Ministre qui va dire, attend, il y a un problème dans ce truc-là, il y a 16 morts depuis le début de l'année, les citoyens en ont assez, notre responsabilité de gouvernement est mise en cause, est-ce que nous répondons à ces gens-là ou pas ? Voilà.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, excuse-moi de prendre la parole...

M. le Président Yan MONPLAISIR

Vas-y, Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne suis pas très très fort en droit, je suis d'accord pour que la motion soit cela, c'est la décision forte etc. Mais quand je regarde la dernière partie, nous pouvons faire aussi un courrier en dehors de la motion. Nous pouvons faire aussi un courrier qui dirait que les élus demandent une commission mixte et tout cela. Ce qui ne nous empêche pas de faire cela. Tu comprends ?

(Discussions hors micro)

M. Raphaël MARTINE

Qui met en place la commission?

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais on écrit pour une demande, c'est Monsieur MACRON. Monsieur MACRON va le faire. Laisse-moi te dire MARTINE, si on écrit comme cela, même si Monsieur MACRON dit au Préfet de le mettre en place, etc. ce sont les pouvoirs publics quoi, c'est de remettre, la commission c'est une réponse. Mais j'aurais proposé qu'il y ait un courrier pour prendre la dernière partie, et que la motion resto ciblée sur le renforcement des moyens de la police, et tout cela.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Si vous êtes d'accord, en tant que président par intérim, je propose que l'Assemblée donne mandat au Président de l'Assemblée, à l'autre président celui qui était là avant, pour résumer dans une motion dont nous avons bien compris l'essentiel et l'esprit, les attentes de notre Assemblée. Comme cela on en sort et le Président Claude LISE, je pense qu'on peut lui faire confiance.

(Discussions hors micro)

M. le Président Yan MONPLAISIR

Avec Madame TELLE, oui. Si vous êtes d'accord est-ce qu'on peut voter cela ? Tout le monde est d'accord. Donc nous avons donc transmis à une autre autorité...

(Rires)

Vote Abstentions ? Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien, mes chers collègues, un dernier point ? Non ? Nous avons quoi ?

Mme

Il y a la clinique Sainte-Marie.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Ah! Il y a la Clinique Sainte-Marie. Qui c'est qui présente la clinique Sainte-Marie?

MOTION 2 : CLINIQUE SAINTE MARIE

M. Félix CATHERINE

Merci Président. C'est toujours au nom de la Commission Santé. En effet il y a cette motion qui est présentée au nom de l'Assemblée plutôt sur le sujet de la clinique Sainte-Marie. Je voudrais quand même vous rappeler que la clinique Sainte-Marie défraie la chronique ces temps-ci avec les difficultés chroniques que nous connaissons au niveau de l'institution. Je vous rappelle que l'alerte est donnée depuis 2009, et qu'il y a une véritable difficulté avec de multiples rappels, notamment celui de 2015. Parce que le groupe KAPA n'aurait pas honoré ses engagements de modernisation, de mise aux normes, de restructuration, de développement de l'activité, et de correction des dysfonctionnements susceptibles de compromettre la qualité et la sécurité des soins. Donc c'est une information que je vous apporte de sorte que nous puissions mieux appréhender, en quelque sorte, la motion. Je rappelle que le 2 juillet 2018, le service de la maternité de la clinique fermait ses portes, fermait à titre provisoire sur décision de l'ARS pour des raisons de sécurité sanitaire, et par conséquent là aussi nous avons une grosse préoccupation. Alors, ceci n'est pas arrivé comme ça, c'est bien sûr, Président, après mise en demeure de l'ARS le 25 avril 2018, et une offre de soins qui disparaît au niveau du territoire sanitaire, c'est également préoccupant. Je voudrais également vous rappeler que la clinique Sainte-Marie en août 2018 est mise en cessation de paiement, et le 14 septembre 2018 placée en redressement judiciaire. Donc devant cette incertitude, vous avez entendu les agents, incertitude pour l'avenir de l'institution, donc le personnel s'est exprimé. Alors, nous notons que le redressement judiciaire a été prolongé jusqu'à en avril 2019 à l'époque, mais reconduit très récemment, après l'audience du 5 septembre 2019; et l'ultime audience reportée au 5 novembre 2019, on va le voir dans la motion, devrait sceller en quelque sorte l'avenir de la clinique et de ses 171 salariés. Alors devant cela effectivement, interpellé par la situation que nous connaissons déjà sur le plan sanitaire au niveau de la Martinique, la Commission Santé propose à l'Assemblée la motion restreinte qui suit :

Clinique Sainte-Marie en danger!

Préoccupation majeure de l'Assemblée de Martinique.

« Etablissement médical, chirurgical et obstétrical, élément du patrimoine martiniquais depuis 1965 et outil particulièrement important dans le paysage sanitaire, " pionnière de la santé dans la Caraïbe avec la procréation médicale assistée" la clinique Sainte-Marie devenu Centre de Santé Martiniquais (CSM) à sa reprise en 2006 par le groupe KAPA Santé, fait face depuis plusieurs années à de sérieuses difficultés.

Différentes mesures ont été prises pour corriger les « dysfonctionnements susceptibles de compromettre la qualité et sécurité des soins » et j'ajoute, sans succès.

Mis en cessation de paiement, puis en redressement judiciaire, la clinique devrait voir son avenir sceller le 5 novembre prochain.

Devant cette situation dégradée, Les élus de l'Assemblée de Martinique souhaitent que le paysage sanitaire martiniquais déjà fragilisé par les difficultés chroniques du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique ne continue pas à se dégrader avec la mise en danger de la pérennité de l'activité de la clinique Sainte-Marie.

La clinique Sainte-Marie doit vivre dans l'intérêt de la population et dans les conditions de qualité et de sécurité des soins auxquelles elle a droit. »

C'est le contenu donc de la motion. Alors j'ajoute Président que cette motion-là, au même titre que la question qui était posée tout à l'heure, serait adressée à qui ? Elle sera adressée aux pouvoirs publics, en l'occurrence donc à la préfecture, à l'ARS, à l'Union Régionale des Médecins Libéraux, à l'Ordre des Médecins. Donc nous avons matière à nous inquiéter, à nous interpeller, d'autant que sur ce sujet-là, on n'a guère entendu de prise de position politique sur le sujet, et nous sommes aussi donc interpellés. Et évidemment, dans cette Assemblée, nous avons eu à déjà recevoir un certain nombre de personnes concernant les préoccupations qui concernent la santé à la Martinique.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur CATHERINE, qui évidemment, on le comprend, est particulièrement sensibilisé à ces problématiques et à ce problème. Merci à sa commission. Avant de vous donner la parole quelques petites remarques, et je voudrais vous les soumettre Monsieur CATHERINE. Concernant le titre, alors j'ai cru comprendre qu'en fait ce n'est pas vraiment un titre, que cela a été rajouté, qui dit « clinique Sainte-Marie, préoccupation majeure des élus de la Martinique », je ne pense pas que ça soit utile qu'on mette cela dans la motion. Et au deuxième paragraphe, pour mieux peut-être articuler le deuxième et le troisième paragraphe, j'aurais suggéré que l'on dise « malgré les différentes mesures prises pour corriger », plutôt que différentes mesures ont été prises. Parce que comme cela on pourrait dire, « malgré les différentes mesures prises pour corriger les dysfonctionnements susceptibles de

compromettre la qualité et la sécurité des soins, et après mise en cessation de paiement, puis en redressement judiciaire, la clinique devrait voir son avenir scellé ». Je pense que cette articulation-là sera plus compréhensible. Ce sont des points de détails, mais je vous les soumets. Et puis après on dit « devant cette situation dégradée..., Et pour éviter une répétition dans le paragraphe d'après où on dit que « déjà fragilisée par les difficultés chroniques du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique ne continue pas à se dégrader », je vous aurais proposé de remplacer le premier « dégradé » par déplorable. « Devant cette situation déplorable les élus de la Martinique, etc. Ce sont des points de forme uniquement. Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui une motion, mais quand on regarde bien j'aurais aimé qu'il y ait, si c'est possible, quelque chose qui dit ou qui dise des choses qui nous parlent, en disant que nous tenons quand même aux 171 employés quand même, à l'emploi des 171 personnes. Que tout soit fait pour préserver 171 emplois etc.

(Discussions hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Absolument. Ajouter le truc de l'emploi quoi.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien. Merci DUVERGER. Monsieur MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

C'est exactement ce que je voulais rajouter. On pourrait juste ajouter une phrase à la fin : « la clinique Sainte-Marie doit vivre dans l'intérêt de la population et dans les conditions de qualité et de sécurité des soins auxquelles elle a droit, et permettre par la même au maintien des 171 employés de cet établissement. Dans un contexte de chômage endémique.

M. le Président Yan MONPLAISIR

S'il y a déjà 2 avis dans ce sens. Je crois qu'on doit pouvoir, Monsieur CATHERINE trouver une manière de dire cela. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention. Je vous laisse, Monsieur CATHERINE, le temps de nous préparer une proposition pour intégrer cette proposition qui semble recueillir l'avis favorable de l'Assemblée, à priori en tout cas.

M. Félix CATHERINE

Oui.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Est-ce qu'il y a d'autres avis sur ce point-là ou d'autres points concernant cette motion ? Monsieur CATHERINE, on intègre cette volonté exprimée ici ? D'accord ?

M. Félix CATHERINE

Oui, Président, j'ai bien retenu les éléments complémentaires à apporter, et je sais que nous sommes d'accord sur le principe.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Sous ces réserves-là, personne ne veut plus la parole ? Je mets aux voix.

Vote Abstentions ? Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité

Nous avons un dernier point à examiner, en tout cas, peut-être un avant dernier si un autre surgit d'ici-là, mais nous avons à examiner encore un problème qui nous interpelle, qui est le problème de la liberté d'expression et d'information dans notre pays, relatif au problème du quotidien France Antilles.

SOUTIEN A FRANCE-ANTILLES

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est une information.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Qui veut exposer ? Alors, le problème, nous avons eu un document qui nécessiterait à mon avis, l'affirmation au travers d'une motion de soutien de la volonté de la Collectivité, de l'Assemblée, de voir, je dirais, pérenniser cet outil indispensable à l'expression démocratique. En plus avec un problème d'emploi évident. Monsieur BARTHELERY, vous voulez faire l'exposé ?

M. Richard BARTHELERY

Alors il nous a été adressé, à l'ensemble des élus, un courrier de Monsieur Rodolphe LAMY journaliste à France Antilles au nom des salariés de France Antilles.

« Les 130 salariés de France Antilles Martinique en appellent aux élus de l'Assemblée plénière de la Collectivité Territoriale de Martinique.

55 ans après sa création, la survie du seul journal de presse quotidienne de l'ile est en jeu.

Fortement touchée par les mutations technologiques et de consommation qui touchent l'ensemble de la presse mondiale, l'entreprise France Antilles est aujourd'hui très clairement menacée de disparition, et avec elle l'ensemble de ses salariés.

La fermeture de notre entreprise constituerait à l'échelle de nos territoires, un véritable séisme social avec la perte cumulée de 253 emplois directs en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, collectivités ou régions déjà marquées par un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale.

Cette situation doit nécessairement interpeller la population martiniquaise et ses élus (c'est-à-dire nous), afin d'analyser et de proposer dans l'urgence tous moyens pouvant permettre la sauvegarde de son journal régional.

Au-delà d'un impact social dramatique pour de nombreuses familles, France Antilles est aussi un garant essentiel de la fiabilité et de la pluralité de l'information sur nos territoires.

Dans un contexte de démographie vieillissante, à l'heure de déversement exponentiel de rumeurs et fausses informations relayées tous azimuts, il est essentiel de préserver une diffusion d'informations par des professionnels s'appuyant sur des règles de déontologie essentielles dans l'exercice de la démocratie dans nos pays.

Malgré ces difficultés, France-Antilles est toujours le lien social incontournable pour bon nombre de ses lecteurs et des Martiniquais en général.

Ne laissons pas mourir le seul quotidien de presse régionale de Martinique, Guadeloupe et Guyane! »

Donc c'est un courrier qui nous a été transmis par Monsieur Rodolphe LAMY qui est journaliste à France Antilles au nom de l'ensemble des salariés de France Antilles.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci, Monsieur BARTHELERY. Monsieur BRANCHI vous avez la parole. Allez-y, Monsieur BARTHELERY; Je croyais que vous aviez terminé.

M. Richard BARTHELERY

Je termine, c'est un avis personnel que je donne. Je crois qu'il nous faut accorder tout notre soutien à la profession, tout notre soutien également à notre seul quotidien martiniquais. Et je tiens à rappeller que la Collectivité a toujours accordé son soutien à France Antilles. D'ailleurs, nous avions même à une époque, donné la parole à Monsieur GALION qui est décédé aujourd'hui, pour justement défendre les intérêts du journal France Antilles. Je rappelle également que Monsieur Rodolphe LAMY est présent dans la salle. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Alors, avant de donner la parole...Est-ce que je donne la parole au Rédacteur en chef, au militant, au journaliste ou simplement, je le taquine, à Monsieur BRANCHI qui évidemment est en sa qualité d'animateur du plus ancien journal encore vivant à la Martinique, ne peut pas être insensible à ce sujet. Monsieur BRANCHI, allez-y.

M. Michel BRANCHI

Tout à fait Président. Je te remercie de me donner la parole, effectivement, je m'exprime ici en tant que rédacteur en chef de « Justice », et effectivement le 8 mai 2020, 'Justice » va avoir 100 ans. Et nous savons des sacrifices humains, financiers, politiques aussi, que nécessitent la parution régulière, c'est un hebdomadaire, il a été quelquefois bihebdomadaire. Assez parlé de justice, il s'agit de France Antilles. Je suis d'autant plus à l'aise de défendre la pérennité de cette publication, parce que nous savons dans quelles conditions historiques France Antilles est né en 1964, il est né pour combattre « Justice ». Le journal de Monsieur SURENA à l'information avait disparu ; le Journal de Rénovation « Sait tout, voit tout, dit tout » avait disparu. Il y avait encore une parution épisodique de « La Paix » le journal de l'Evêché, mais il n'y avait que « Justice » à paraître et cela incommodait beaucoup le pouvoir de l'époque. C'est pour cela d'ailleurs qu'on a fait 2 choses, on a créé la télévision, et on

a créé France Antilles en lui donnant l'imprimerie officielle, dans des conditions... On a donné cela à Monsieur HERSANT. Mais France Antilles a évolué, et est devenu un journal qui reflète l'actualité sociale. Nous parlions tout à l'heure de sécurité, de violence. Je pense qu'un sociologue ne peut pas, aujourd'hui, analyser la situation de la Martinique s'il ne fait pas une lecture, au second degré, des informations de ce que nous appelons quelquefois de manière un peu condescendante, les faits divers, que rapporte France Antilles sur l'ensemble du territoire, notamment des communes. On voit vivre la société martiniquaise. D'ailleurs, je ne vous cache pas qu'en tant que rédacteur en chef de « Justice », chaque semaine, je fais ma revue de presse avec une paire de ciseaux, et je découpe le France Antilles. Alors, ceci pour dire que le France Antilles de 1964, et le France Antilles d'aujourd'hui, n'ont strictement rien à voir. Il faut dire d'ailleurs que la mutation a été faite avec un rédacteur en chef auquel il faut rendre hommage, Henri MANGATAL. C'est MANGATAL qui a donné un tournant à France Antilles, et qui a fait que France Antilles a donné accès à tous les courants politiques, les courants de pensée, dans son quotidien. Et puis bien sûr, il y a l'aspect social. Dans le texte on nous dit que 253 personnes, Antilles-Guyane seraient concernées ; à l'échelle de nos pays ce n'est pas rien. Nous avons reçu, il y a peu de temps, la visite d'une mission sur l'aide à la presse, il y a à peu près 3 semaines, l'aide de l'État à la presse. Je pense que nous devons interpeller l'État. Et on a eu le même débat à propos d'ATV. La presse dans nos territoires, compte tenu de la dimension de nos territoires, ne peut pas survivre uniquement avec les recettes publicitaires. Ce n'est pas possible. Donc il est absolument indispensable qu'il y ait un soutien de la puissance publique. C'est sur ce point précis que je pense que nous devons prendre position, que ce soit en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à la Réunion, la presse écrite ou audiovisuelle, ne peut pas survivre sans qu'il y ait des dispositions particulières de la puissance publique. Et c'est ce que nous avons... en tout cas quand nous avons été auditionnés par cette mission d'information sur le financement de la presse, c'est ce que nous avons dit aux personnes qui étaient missionnées par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Outre-Mer, je crois. Donc à l'heure actuelle, ce que nous pouvons faire en nous, élus, c'est apporter notre soutien aux travailleurs de France Antilles qui sont dans une situation d'angoisse. J'admire parce qu'ils ne savent pas quelle sera leur avenir, et le journal paraît tous les jours. C'est-àdire que moi qui écris mes articles, quelquefois le dimanche matin, je ne peux pas m'empêcher de m'abstraire du contexte où j'écris. Quand Rodolphe LAMY, je ne sais pas où il est mais il est quelque part là, écrit ses articles... Il a eu le prix André Aliker il y a 2 ans. C'est-à-dire qu'il a été honoré pour la qualité et son indépendance d'esprit. Donc ils ont un courage extraordinaire de continuer à écrire, alors qu'il y a une épée de Damoclès qui est suspendue au-dessus d'eux. Voilà ce que je voulais dire pour témoigner de notre soutien dans cette épreuve, et de la réflexion que nous devons apporter plus globalement à cette question de l'existence d'une presse indépendante, libre, qui donne la parole à tous les courants politiques en Martinique. Je vous remercie.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci. Avant de passer la parole à la salle, simplement je pense que je me permettrai d'insister effectivement sur les aspects liés à la fragilité de notre tissu économique et des modèles économiques dans nos iles. Et puis, je crois qu'il faut peut-être distinguer la télévision et la presse écrite pour diverses raisons. Et je pense que l'État aurait une solution très simple en ce qui concerne la télévision, ce serait de

supprimer la publicité sur Martinique 1ère télévision qui n'en a que faire, ce qui permettrait de dégager un budget d'autant pour les autres toutes les autres télévisions, et y compris pour ATV. A cette petite direction près, je pense qu'effectivement nous ne pouvons pas ne pas être insensible à la situation de France Antilles, à la fois en raison de l'emploi, mais aussi de la nécessité pour nous d'avoir ce quotidien. Et l'État apporte beaucoup plus de soutien dans d'autres régions. Je pense à la Nouvelle-Calédonie par exemple, ou même à l'échelon national, à la presse, où là il y a plusieurs quotidiens, il y a une pluralité, et nous avons besoin absolument de cet outil. Il faut à la fois que nous nous engagions peut-être nous-mêmes, mais qu'à mon sens, nous interpellions effectivement l'Etat sur la situation de désert dans lequel nous pourrions nous trouver demain. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Oui, Président merci. Je souscris totalement à ce qu'a dit mon collègue BRANCHI. Parce qu'au-delà des emplois qui sont menacés, des plus de 250 familles qui sont menacées, au-delà de la liberté d'expression, au-delà de la pluralité que ce quotidien nous assure, c'est toute la visibilité du battement du cœur d'un pays ; c'est toute la place qui est laissée aussi à la vie associative ; c'est toute la place qui est laissée également, et on l'a vu évoluer d'année en année, à ce qui aujourd'hui fait le lien. C'est ce lien qui est fait aujourd'hui, quand on va chercher son quotidien. Donc on ne peut pas rester insensible à tout cela. Et puis pour tous nos jeunes, ceux qui se forment au journalisme, à différents métiers, nous ne pouvons pas aujourd'hui laisser disparaître un outil comme celui-là. Parce qu'où iront-ils ? Où vont-ils explorer ? Où vont-ils aller en stage? Où vont-ils tâter le terrain? C'est indispensable. Alors oui, nous devons interpeller l'État, et interpeller l'Etat sans rougir, parce que c'est toute la presse nationale, internationale, qui subit ces changements d'habitude de consommation avec la digitalisation; c'est tout le monde de la presse qui aujourd'hui subi aussi ces changements, à la fois, je dirais, dans les habitudes, mais à la fois dans l'approche. Et donc nous n'avons pas à rougir de cela, parce qu'on sait très bien que sur un territoire insulaire comme le nôtre, le modèle économique ne peut pas être celui d'un modèle économique d'une grande nation. Et donc, il y a nécessité à préserver, à faire en sorte que ça soit un outil qui soit sacralisé pour les familles qui vivent aujourd'hui, pour le lien social qu'il crée, pour la visibilité qu'il donne à notre destination Martinique, et puis aussi pour tous nos jeunes qui aujourd'hui veulent embrasser cette carrière. Donc je crois que nous devons soutenir et fortement appeler à l'Etat.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Madame MONTROSE. Monsieur DUVERGER et puis Monsieur BARTHELERY. Monsieur DUVERGER, allez-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Monsieur le Président, qu'est-ce qui nous est demandé là ? Il y a un courrier, je croyais que c'était une information, et à l'intérieur de l'information aux élus d'une situation. Et à l'intérieur de l'information, cette situation doit nécessairement interpellée la population martiniquaise et ses élus, dont nous afin d'analyser et de proposer dans l'urgence tous moyens pouvant permettre la sauvegarde de ce journal. Si je suis d'accord pour que le journal existe, est-ce que ce que nous faisons

là, c'est l'analyse de la situation ? Et puis c'est un dossier qu'est-ce qu'on va en faire ? Parce que ce n'est pas une motion puisque la motion il nous est demandé de la poser très tôt. Donc moi, je suis d'accord pour dire qu'il faut préserver l'emploi de manière générale. Il faut préserver. Chaque fois qu'il y a une structure en danger, etc. intervenir. Mais je ne vois pas très très bien ce qui nous est demandé là. Je comprends qu'il est demandé une analyse, mais en dehors de ce que nous demande le rédacteur, enfin celui qui nous écrit, qu'est-ce que l'Assemblée nous demande ?

M. le Président Yan MONPLAISIR

Très bien, mais avant de passer la parole, très rapidement, avant de s'en aller le Président LISE m'avait, précisément sur cette question-là, demandé à la fois de souligner son implication et l'intérêt qu'il porte à ce sujet, comme tu le dis, il m'avait dit de solliciter notre Assemblée pour qu'elle puisse se faire l'expression auprès des différentes parties prenantes éventuelles, aussi bien l'Exécutif de notre collectivité, que l'Etat ,de leur demander effectivement, pas seulement une analyse, mais des solutions ou en tout cas une implication suffisante pour favoriser l'éclosion de solution. Donc c'est ce que j'allais... tu as anticipé, je laissais les uns et les autres s'exprimer, et j'allais vous proposer cela en finale. C'est-à-dire que nous donnions mandat au travers des échanges que nous avons eus, au Président LISE pour effectivement apporter non seulement un soutien et un accompagnement en termes d'analyse, qui peut être fait d'ailleurs à notre niveau, au niveau de notre Assemblée et de nos commissions ; mais également interpeller, je dirais, ceux qui sont susceptibles d'être partie prenante à la recherche et à l'appoint pour des solutions. Voilà, mais tu es anticipé. Monsieur BARTHELERY, allez-y.

M. Richard BARTHELERY

Merci Président. Alors moi, j'avais très bien compris qu'il s'agissait pour nous d'accorder notre soutien à la profession et aux salariés de France Antilles. Mais ce que je voulais dire, ce que je retiens surtout dans cette lettre qui a été adressée aux élus, je lis un paragraphe qui me semble essentiel, « un déversement exponentiel de rumeurs et de fausses informations relayés tout azimut, il est essentiel de préserver une diffusion d'information par des professionnels s'appuyant sur des règles de déontologie essentielle dans l'exercice de la démocratie dans nos pays ». Ce que je comprends c'est qu'effectivement sur les réseaux sociaux nous avons des fakes news en permanence. Parce que tout ce que dit internet ce n'est pas une vérité en soi, il y a du bon, il y a du mauvais, et là je comprends de manière précise que France-Antilles signe ses articles et qu'il y a des gens, des rédacteurs qui rédigent des articles et qu'il y a des noms, et qu'on peut avoir ces informations par ces personnes-là. Donc tout est signalé, tout est dirigé et que là, le rédacteur en chef nous informe sur cette partie-là qui me semble extrêmement importante, dès lors, et Michel l'a dit tout à l'heure, dès lors que l'on transmet l'information.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur BARTHELERY; Je crois que Monsieur MARIE-SAINTE veut intervenir au nom de l'Exécutif. Non, non ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

En tant que Conseiller exécutif, mais pas au nom de l'Exécutif. Non non, je veux porter une appréciation. Vous le permettez ? De quoi s'agit-il ? Il y a une entreprise qui est actuellement en redressement judiciaire, et pour lequel l'administrateur

judiciaire recherche, parait-il, si je crois ce qu'il se dit, désespérément des repreneurs ou des gens pouvant injecter des capitaux dans cette entreprise. C'est ça qui est la réalité. Cette entreprise est une entreprise de presse. Il est essentiel que l'opinion publique puisse avoir accès aux informations. Alors c'est vrai qu'avec les progrès technologiques du 21e siècle beaucoup de lecteurs, dont moi d'ailleurs, délaissent un peu la partie papier pour aller dans la partie dématérialisée. Donc il y a eu une mutation technologie qui est en train de se faire. Et notez que cet organe de presse s'est préparé à cette mutation, puisqu'elle peut déjà s'honorer d'avoir des abonnés sur le numérique. Ca c'est une autre réalité. Comme un certain nombre de membres de l'Assemblée l'ont dit, il est nécessaire d'avoir une presse, en particulier, j'apprécie le fait, que depuis quelques années, ce n'était pas le cas au début lors de la création de cet organe de presse, que la parole est donnée à tout l'arc-en-ciel de l'opinion politique. C'est une bonne chose, et je pense que la déontologie de la presse l'honore. Ceci est un point qui s'est révélé vrai dans les derniers temps. Je ne vais pas trop insister. Ceci étant dit, ce sont des déclarations que nous faisons, des motions de soutien, c'est une morale. Mais comment vit une entreprise ? Pour faire face à ses dépenses, elle a besoin de recettes. Les recettes viennent de qui? Alors d'abord des investisseurs, donc il faut qu'il y ait des gens qui ont de l'argent qui injectent làdedans. Ça, c'est la première chose. Deuxièmement, elle vit de ses lecteurs qui achètent un journal ou qui s'abonnent à partir de la version numérique. Donc il faut des clients qui apportent la recette. Il faut des annonceurs. Alors Président, tu as parlé du fait que beaucoup d'annonceurs ça allait plutôt vers la télévision publique, etc. plutôt que dans les journaux. Mais ils vivent de cela. Quelle contribution que nous pouvons apporter, et que nous apportons déjà? Je note pour l'Histoire que les locaux dans lesquels est logée l'entreprise appartiennent à la CTM. Pour la petite histoire, les loyers ne sont pas perçus. Donc c'est peut-être déjà une contribution sans le vouloir de notre collectivité. Je donne cela comme information. Mais oui, c'est une contribution, ils ont mis à disposition, ce que le collègue a rappelé qu'historiquement s'appelait l'imprimerie officielle. Mais il se trouve que la CTM l'a récupéré dans l'héritage qu'elle a eu du département. Cet immeuble est dans le patrimoine du département, donc actuellement c'est l'immeuble de la CTM. Il faut que cela se sache. C'est une contribution. Deuxièmement nous nous efforçons, alors qu'il n'y a plus aucune obligation, de veiller à ce que toutes nos annonces légales soient publiées dans le journal, moyennant finances, donc nous payons ces publications. Il faut que vous sachiez que ce n'est plus obligatoire. Parce qu'on a actuellement dématérialisé les procédures de marché, on pouvait se contenter simplement de publier sur le site officiel, le nôtre, où d'autres BOMP, ou le journal de l'Union Européenne, cela suffisait. Nous avons voulu maintenir une forme d'aide à la presse écrite, en publiant toutes nos annonces dans France Antilles, dans Justice et dans Antilla, parce que ce sont les 3 organes qui ont la possibilité de publier les annonces légales. C'est une chose. Également lorsque nous avons des communications officielles à faire, soit nous-mêmes, soit la CTM ou soit nos satellites, nous achetons des pages dans le journal, moyennant finances. Donc, voilà les contributions que nous pouvions faire, que nous faisons déjà, je voulais profiter pour faire une petite communication là-dessus; en tout cas le Président MARIE-JEANNE est d'accord là-dessus, pour que nous continuons à aider de cette manière, parce que... Je ne vois pas, sauf si on me dit, d'autres systèmes. Je sais qu'il y a beaucoup de journalistes qui souhaitent, je les ai entendus, dire est-ce que les subventions de soutien à la presse ne peuvent être portées ? Si quelqu'un connaît un dispositif légal qui permet aux collectivités de le faire comme cela, qu'il le dise, moi je ne connais pas. Ce que je sais, c'est qu'on achète du service, on achète des espaces, et c'est une manière également d'aider le journal. Voilà le témoignage que je voulais apporter. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR

Merci de ces précisions. Je ne pense pas que qui que ce soit ait eu à l'esprit un instant l'idée que la Collectivité ne se sentait pas concernée, où qu'elle n'était pas déjà impliquée. Simplement la crise est là, l'éventuelle disparition est d'actualité, et donc il convient, déjà que par notre débat, et je remercie ce journaliste de nous avoir interpellés, mais je pense que de toute façon la question serait venue, par nos débats, nous affirmions notre engagement, mais cela n'est pas suffisant. Il va bien falloir, et nous avons pour cela des instruments, le Conseiller exécutif l'a rappelé, je suppose que nous avons été sollicités comme le font d'autres entreprises, c'est une entreprise comme une autre, et que tous les instruments qui sont possibles et mobilisables dans le cadre, le seront, avec d'autant plus, je dirais, d'attention qu'il s'agit d'une entreprise particulière. Au stade où nous en sommes, je pense que ce qui est important ce que nous puissions réaffirmer notre engagement et notre soutien. Et pour répondre à la question fort pertinente du collègue DUVERGER, je pense que ce que nous pouvons à nouveau déterminer, si nous la faisons en tant que membre de cette assemblée, c'est donner mandat à notre Président, pour qu'à la fois, il puisse se faire l'interprète, mais je suppose que les échos qui sont déjà parvenus seront suffisants. Mais en tout cas, qu'auprès du Conseil exécutif et de son Président, je dirais, de l'engagement de l'Assemblée, de manière à ce que si toutefois il pouvait y avoir là-dessus un doute qui ne me semble pas d'actualité, le Président de l'Exécutif sache que l'Assemblée sera à ses côtés pour soutenir toutes les actions qui sont possibles, et puis en même temps, interpeller l'Etat pour toutes les raisons qui ont été indiquées ici sur, à la fois, la nécessité d'exercer sa mission, puisqu'il le fait de manière plus significative ailleurs, et que cette mission est d'autant plus pertinente chez nous, que c'est le seul quotidien. Je pense que si on résume cela comme ça, on donne mandat au Président de notre assemblée, puisque nous sommes dans l'Assemblée et que le Président fasse le nécessaire. Peut-être qu'on peut être d'accord là-dessus. Est-ce que tu veux intervenir Monsieur BRANCHI? Si vous êtes d'accord on fait ça. Je mets ça aux voix. C'est donc comme un engagement. C'est un engagement comme nous l'avons fait tout à l'heure je le rappelle. Ce n'est pas parce que nous ne votons pas un texte précis, que l'engagement n'est pas précis. L'engagement aussi bien en ce qui concerne les problèmes liés à la sécurité dans notre île, que la nécessité de la survie du maintien de cette entreprise, sont des engagements votés, donc, ils sont tout à fait formels. Simplement, je dirais, la transcription de cet engagement, nous la confions, parce que nous avons exprimé ici la volonté au Président Claude LISE. Voilà alors, je soumets cela. Y a-t-il des abstentions? Pas d'abstention. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition.

Vote Abstentions ? Contre ? Pour ? Voté A l'unanimité Donc une nouvelle fois, à l'unanimité nous votons un engagement de notre Assemblée. Je le dis parce qu'il semble que la non-expression écrite de notre motion de tout à l'heure ait pu être interprété comme quelque chose n'étant pas. C'est un engagement de l'Assemblée. On vote aujourd'hui. Et nous exprimons à l'Etat, en ce qui concerne la sécurité, et en ce qui concerne France-Antilles, et nous nous exprimons nous-mêmes au travers de notre exécutif l'engagement de soutien du problème de France Antilles, et l'engagement concernant les forces de sécurité. Voilà, merci. Mes chers collègues, attendez... Non, non, je voulais remercier tous, remercier tous ceux qui sont revenus, tous les opérateurs, remercier également la presse, puisque nous ne sommes pas dans une complicité, mais nous sommes dans une complémentarité d'engagement, la presse d'être venue couvrir nos débats, et puis vous remercier chacun et chacune d'entre vous, et puis vous dire qu'on se reverra sans doute le mois prochain. Merci.

Séance levée à 12h16

INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

| 1/ A | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 16, 17 ET 21 MAI 2019 23 |
|----------|--|
| 2/ F | REGLEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET ACTIONS EDUCATIVES24 |
| CANDIDA | DEMANDE AVIS SUR CANDIDATURES PRESENTEES EN REPONSE A L'APPEL AUX ATURES PREVUES PAR UNE DECISION 2019-198 DU 9 MAI 2019 POUR L'EDITION D'UN DE TELEVISION A VOCATION LOCALE30 |
| • | CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT DES ACTIONS D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA TE ET D'ACCES A L'EMPLOI |
| L'EXPERI | RTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A IMENTATION « TERRITOIRE, ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » ET ADHESION A IIATION TZCLD44 |
| PARIS-NA | SSATION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'UNIVERSITE DE ANTERRE D'UN CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE EN PROTECTION DE ICE PORTANT SUR LES ENFANTS PROTEGES CONFIES A UN PROCHE |
| TRAITEN | MANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA TOLÉRANCE, LE MENT, LA RÉINSERTION, L'AIDE ET L'INFORMATION DES TOXICOMANES, ET DE LEURS ES « ATTRAIT » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 54 |
| ACTIVE » | MANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « INITIATIVE MARTINIQUE » POUR UN REABONDEMENT DU FONDS « CONTRAT D'APPORTS ASSOCIATIFS » AUX REALISATION DE SON PROGRAMME SUR L'EXERCICE 2019 |
| | MANDES DE SUBVENTIONS FORMULEES PAR SIX (6) ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE AINE DES PERSONNES ÂGEES – EDITION 201959 |
| • | RTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVIE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU DN AU TITRE DE L'ANNEE 2019 |
| • | DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FIRST CARAÏBES POUR SON MME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 201962 |
| SOLIDAR | DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA RITE MARTINIQUAISE (MSM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 64 |
| • | DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION SOCIETE SAINT-VINCENT _— SSVP- POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 65 |

| 13/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ORGANISATION DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA DÉMOUSTICATION | 66 |
|---|--------------|
| 14/ ANNULATION D'UNE CREANCE NEE D'UN PRET ETUDIANT | 75 |
| 15/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ECOLE DE GESTION ET DE COMMERC (EGC) AU TITRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS A L'INTERNATIONAL DE L'EXERCICE 2019 | |
| 16/ DEMANDE D'ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 18-292-4 - ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE MARTINIQUE, L'ACADEMIE DE LA MARTINIQUE ET L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC) DE PARIS | |
| 17/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ORGANISATION ET AUX MISSIONS DES SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE ET À L'INTÉRIM DES PRÉFETS DE RÉGIONS D LES RÉGIONS D'OUTRE-MER ET À MAYOTTE | |
| 18/ DEMANDE D'AVIS SUR UN PROJET DE DÉCRET N° DUPORTANT ADAPTATION DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ADANS LES ANTILLES ET EN GUYANE ET MODIFIANT LES RÈGLES DE RECOURS CONTRE DES DÉCISIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET DES APATRIDES DANS COLLECTIVITÉS MENTIONNÉES À L'ARTICLE 72-3 DE LA CONSTITUTION | ASILE LES |
| 19/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX | 86 |
| 20/ DEMANDE DE GARANTIE SOLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'U MONTANT TOTAL DE 1 974 893,52 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 87 LOGEMENTS SOCIAUX – ZAC ETANG Z'ABRICOTS À FORT-DE-FRANCE | 5 |
| 22/ CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE À LA SMHLM DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION N° 44 SITUÉE À L'ERMITAGE À FORT-DE-FRANCE – CONSTRUCTION DE NEUF LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX | |
| 23/ PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQ (CTM) ET LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) | |
| 24/ SARL SOCIETE NOUVELLE PLANTATIONS CONCORDE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - VITROPLANTS, IRRIGATION, AMÉNAGEMENT, STATION DE CONDITIONNEMENT- RMAR04116DA0970110 | |
| 25/ SARL EXPLOITATION PLAINE DU GALION (EPG) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA | |

| MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 61.27 HA EN 2019 (RAMENÉS À 61,19 HA) AAP N°4 CANNE-BANANE RMARO40118DA0970122 |
|--|
| 26/ GIE SODO - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – CRÉATION D'UNE |
| UNITÉ LOGISTIQUE ET DE TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS DE LA BANANE – RMAR040118DA0970204 |
| 27/ SARL MACOUBA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – INVESTISSEMENTSEN VUE D'AUGMENTER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION DE LA SARL MACOUBA - RMARO40116DA0970226 |
| 28/ EARL SOPRODA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MODERNISATION D'UNE PORCHERIE ET MISE EN PLACE D'UN ÉLEVAGE OVIN (JA) - RMAR040118DA0970110 106 |
| 29/ SAS MARTINIQUE AVICULTURE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION DE LA FILIÈRE AVICOLE - RMAR040219DA0970004 |
| |
| 30/ GFA JO & CO - DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 18-461-4 DU 31 OCTOBRE 2018 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – MODERNISATION DE L'EXPLOITATION BOVINE GFA JO & CO - RMARO40116DA0970053 107 |
| INODERNISATION DE L'EXFLOTTATION BOVINE GFA 30 & CO - RIVIARO40110DA0570055 107 |
| 31/ SA USINE DU MARIN - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – |
| DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITÉ BOVINE AU PROFIT D'UNE NOUVELLE CULTURE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE : LA CANNE À SUCRE AOC DE DISTILLERIE- AAP N° 4 CANNE-BANANE-RMAR040118DA0970178 |
| 10/ |
| 32/ SAS CANASUC - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATION DE 84,29 HA (RAMENÉS À 56,90 HA) DE CANNES À SUCRE DE 2018 À 2020 ET TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES – AAP N°4 CANNE-BANANE - RMAR040118DA0970184 107 |
| 33/ SARL EXPLOITATION AGRICOLE PETIT MORNE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 — PLANTATIONS DE VITROPLANTS BANANES SUR 41,36 HA (RAMENÉE À 30.33 HA) EN 2019 — AAP 4 ;1 ;1 N° 4 CANNE-BANANE - RMARO40118DA0970142 |
| |
| 34/ EXPLOITATION EARL DPAC (DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – CRÉATION D'UN |

| ATALIER DE VOLAILLES POINDEUSE EN PLEIN ATT ET ALIMENTEES SANS OGM SUR LA | |
|---|--------|
| COMMMUNE DE RIVIÈRE-SALÉE - RMAR040119DA0970006 | 108 |
| 35/ OFFICE NATIONALE DES FORETS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2 REBOISEMENT DU LITTORAL DU SUD (PARTIE) DE LA MARTINIQUE 2016 - RMAR080518DA0970014 | 2020 - |
| 36/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – « ASSISTANCE TECHNIQUE CTM 2019-2020 REMUNERATIONS ET AUTRES DEPENSES » RMA200119CT0970003 | |
| 37/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNE FEDER-FSE 2014-2020 – « PROTECTION DE LA ROUTE NATIONALE 2 CONTRE LA HOULE AU CARBET – MQ0020262 | |
| 38/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEI FEDER-FSE 2014-2020 – ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2019-2023 REMUNEATIONS ET LC – MQ0023056 | OYERS |
| 39/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEI FEDER-FSE 2014-2020 – « CAP PERFORMANCE 2018-2020 : MISE EN PLACE DE LA GPEEC A SEIN DE LA CTM POUR RÉUSSIR LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE – MQ019642 » | .U |
| 40/ SMHLM - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LI DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – CONFORTEMEI PARASISMIQUE – RÉSIDENCE PLACE D'ARMES – MQ0020851 | NT |
| 41/ SIMBI SA - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT L DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – PROJET DE MODERNISATION DE L'UNITÉ INDUSTRIELLE DE SIMBI – MQ0021446 | |
| 42/ NOUVELLE SOCIETE SAGIP MARTINIQUE SAS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEI FEDER-FSE 2014-2020 – CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE EN ALUMINIUM – MQ00110760 » | |
| 43/ VILLE DE SAINT-PIERRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014 2020 – « RENOVATION DE LA CATHÉDRALE DU MOUILLLAGE – PHASE 2/ RESTAURATION D FAUX TRANSEPT COMPRENANT LE VAISSEAU PRINCIPAL – MQ004347 | U |

| • | VILLE DU ROBERT – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE | |
|-------|--|----|
| DU PF | OGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020 – POUR LA CONSTRUCTION DES | |
| BARR | AGES EN MER CONTRE L'INVASION DES ALGUES SARGASSES – MQ0023161 1 | 24 |
| 45/ | SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA MARTINIQUE (SMEM) - DEMANDE | |
| - | RIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU | |
| | RAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – « PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC | |
| | DRMANT – PHASE 1 » - MQ0022161 1 | 24 |
| | | |
| 46/ | DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME 1 | 25 |
| - | DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE | |
| CADR | E DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 — CACEM - DEMANDE | |
| D'ATT | RIBUTION D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME1 | 25 |
| 52. | PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE | |
| TERRI | TORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE EVEA1 | 83 |
| 53 | RN 8 - COMMUNE DE RIVIÈRE-PILOTE – QUARTIER CONCORDE EFFONDREMENT DE LA | |
| | SÉE – LIBERATION FONCIÈRE DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION ROUTIÈRE | |
| CHAO | SEE - EIDENATION FONCIERE DANS EE CADRE D'ONE OFERATION ROOTIERE | 03 |
| 54/ | DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION GÉOMARTINIQUE POUR I | _A |
| MIESE | EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 20191 | 88 |
| 55/ | COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL | |
| | JTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES | 90 |
| | | 50 |
| • | PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANIQU | Ε |
| | MARINE (SHOM) ET LA CTM POUR LA COLLECTE, LA GESTION ET LA DIFFUSION DES | |
| OBSEI | RVATIONS DU NIVEAU DE LA MER2 | 02 |
| 57/ | PLAN DE MODERNISATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE MARTINIQUAISE | 05 |
| 58/ | DEMANDE D'INSCRIPTION D'OPERATIONS AU PLAN TERRITORIAL D'ORGANISATION ET | - |
| • | JIPEMENT DES PORTS DE PECHE (PTOEPP) | |
| D LQ. | | |
| • | DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE POUR | |
| | ANISATION DE LA 33 ^{EME} EDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE FORT-DE- | |
| FRAN | CE 2 | 24 |
| 60/ | MODIFICATION DE LA DELIBERATION CADRE N° 17-386-1 PORTANT DISPOSITION | |
| D'ATT | RIBUTION DES PRIMES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU2 | 25 |
| 63/ | PASSATION CONVENTION CADRE MISE À DISPOSITION ENTRE LA CTM ET L'INSTITUT | |
| • | QUE DU GLOBE DE PARIS, AINSI QU'AVEC L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE | |
| | VERS | 27 |

| MOTION 1 : MOTION CONTRE LA VIOLENCE | 235 |
|--------------------------------------|-----|
| MOTION 2 : CLINIQUE SAINTE MARIE | 246 |
| SOUTIEN A FRANCE-ANTILLES | 249 |

INDEX DES INTERVENANTS

A

ADENET · 16, 34, 83, 90, 106, 109, 142, 161, 185, 200,

В

BARTHELERY · 111, 112, 208, 209, 218, 219, 249, 250, 253

BAURAS · 102, 103, 126

BIROTA · 215, 216, 220, 233, 234

BOUTRIN · 182, 191, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235

BRANCHI · 27, 39, 45, 46, 47, 55, 58, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 76, 77, 79, 83, 86, 102, 103, 105, 109, 111, 126, 146, 161, 165, 179, 189, 201, 203, 228, 250, 252, 255

C

CARIUS · 165, 169, 179, 180, CATHERINE · 40, 47, 52, 217, 246, 248 CHARPENTIER-TITY ·14, 23, 153, 194, 211 CLEM-BERTHOLO ·17, 21, 33, 53, , 142, 185, 200 CLEON ·38, 46, 55, 58, 63, 126, 161, 184, 189, COUTURIER · 240

D

DULYS-PETIT · 232

DUVERGER · 13, 15, 16, 20, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 40, 48, 50, 56, 65, 70, 75, 84, 91, 92, 112, 120, 121, 146, 147, 149, 158, 168, 169, 175, 179, 180, 184, 188, 200, 201, 207, 208, 211, 214, 219, 220, 224, 225, 229, 235, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 248, 249, 252, 255

L

LARCHER · 26, 52, 76, 78

LAVENTURE · 101, 102, 103, 104, 105, 106, 111, 112, 116, 121, 122, 123, 128, 129, 130, 138, 142, 143, 144, 147, 149, 151, 153, 154, 156, 194, 197, 215, 218

LEBRAVE · 60

LEOTIN · 20, 30, 32, 35

LESDEMA · 19, 27, 78, 81, 87, 88, 89, 102, 109, 113, 120, 126, 128

LIMIER · 207, 217, 218, 219, 222, 223

LISE · 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73,

74, 75, 76, 77, 78, 79,80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 109, 110, 111, 112, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 128, 129, 130, 136, 138, 142, 143, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 153, 154, 156, 157, 158, 159,161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 190, 191, 192, 194, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 245, 253, 255

LORDINOT · 14, 15, 18, 19, 22, 29, 31, 67, 66, 68, 69, 84, 88, 90, 92, 94, 97, 109, 118, 119, 129, 136, 146, 147, 148, 149, 167, 175, 192, 198, 199

M

MARIE-SAINTE · 17, 18, 68, 162, 165, 170, 176, 177, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 194, 198, 253

MARTINE · 127, 165, 202, 212, 214, 242, 243, 245, 248 MONPLAISIR · 11, 12, 58, 60, 116, 122, 128, 136, 143, 210, 224, 231, 232, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255 MONROSE 32, 33, 69, 158

N

NARCISSOT · 151, 189, 190, 216, 224, 226 NELLA · 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 85, 86, 87, 96, 97, 100, NILOR · 81, 82, 86, 87, 88, 89, 90, 91

NORCA 38,46, 47, 48, 55, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 72, 127, 237, 240, 241, 242,

P

PAMPHILE · 58, 98, 99

R

RANGON · 185 ROBIN · 16, 91, 117, 166, 203

S

SAITHSOOTHANE · 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,

T

TELLE L · 38, 51, 54, 62, 63, 236, 237, 240, 244
TELLE P ·56, 165, 220, 221,
TINOT · 39, 60, 61,
TOUL · 14, 17, 80, 81, 199, 200, 201, 202, 203

V

VALENTIN · 41, 72, 194, 229



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone: 0596 59 63 00 | Fax: 0596 72 68 10 | Courriel: courrier@collectivitedemartinique.mq

www.collectivitedemartinique.mq